This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

06665572 5

Prudhomm

DBG

777
11

LES CRIMES
DES
REINES DE FRANCE.

EXPLICATION DES GRAVURES.

Le frontiſpice repréſente la Vérité ſévere, qui, ayant briſé ſes chaînes, leve le rideau d'un pavillon royal, & en découvre l'intérieur, qu'elle éclaire de ſon redoutable flambeau.

Sur le devant de ce pavillon, décoré des attributs de toutes les vertus, s'éleve un trône, d'où un monarque, accablé de pavots, tombe aſſaſſiné ; à ſes pieds expire un jeune prince ſur ſon chien égorgé ; & ſur les marches du trône un coq ſe débat ſous un paon qui l'écraſe.

Sur un plan un peu plus enfoncé, une ſirene s'élançant du lit royal, d'une main ravit le ſceptre au roi mourant, & de l'autre diſtribue à ſes favoris du poiſon, des poignards & des ciſeaux ; près d'elle on voit un bouc, ſymbole de la lubricité.

Le lit eſt porté par des coffres pleins d'or & par des débris d'inſtrumens d'agriculture ; derriere ce lit on apperçoit la ſtatue du dieu des jardins, qui remplace celle de l'hymen, foulée aux pieds. La ſirene a pour conſeil la politique, repréſentée par une femme à deux viſages & maſquée, tenant des balances, ſur les plateaux deſquelles on lit ces mots : *Intérêt des princes*, & des branches d'oliviers ſans fruit, emblême des traités trompeurs. Cette femme cache ſoigneuſement une torche & une épée ſous ſon manteau, formé d'une peau de tigre retournée.

Un général, un magiſtrat & la foule des courtiſans viennent humblement recevoir les ordres de la ſirene.

A gauche, ſur le premier plan, le génie de l'hiſtoire, frappé d'horreur, s'efforce cependant de reprendre la plume, & de retracer cet odieux ſpectacle pour l'inſtruction des ſiecles futurs.

Les quatre autres gravures repréſentent les principaux forfaits des reines de France, & ſont placées, la premiere page 15 ; la deuxieme page 20 ; la troiſieme page 130 ; la quatrieme page 233.

LES CRIMES

DES

REINES DE FRANCE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DE LA MONARCHIE

JUSQU'A MARIE-ANTOINETTE.

PUBLIÉS PAR L. PRUDHOMME.

Avec cinq gravures.

A LONDRES.

1792.

AVANT-PROPOS.

Les rois de France n'ont pas tous été des animaux féroces démuſelés ; tous n'ont pas eu l'énergie convenable pour être des brigands conſommés : car il faut peut-être plus d'énergie encore pour atteindre au comble de la ſcélérateſſe que pour parvenir au ſommet de la vertu. Tous n'ont point commis eux-mêmes & à eux ſeuls les crimes qui rendent la lecture de nos annales ſi pénible & ſi dégoûtante : pluſieurs de nos princes ont été puiſſamment ſecondés dans la carriere des forfaits par leurs meres ou leurs épouſes ; en ſorte que l'hiſtoire, qui juſqu'à préſent n'eſt en effet que le récit des crimes des rois, ne ſeroit pas complete ſi on n'y joignoit les crimes des reines.

Les peuples qui ne ſont pas encore las d'avoir des rois, devroient du moins exiger d'eux qu'ils fuſſent athées, bâtards & eunuques : athées, les prêtres n'auroient aucun aſcendant ſur leur eſprit ; bâtards, ils n'immoleroient pas les intérêts de la choſe publique à des conſidérations de famille ; eunuques, la couche royale ne deviendroit pas le théâtre honteux où de dangereuſes ſirenes proſtituent les tréſors de l'état à leur luxe effronté, les mœurs publiques au ſcandale

de leur vie privée, la gloire nationale & la proſpérité de l'empire à leurs paſſions, qui ne ſeroient peut-être que des vices chez de ſimples citoyennes, mais qui deviennent des crimes dans ce rang élevé.

Les lis ne filent point, diſoient nos bons aïeux ; & parce qu'ils ne voyoient pas le nom d'une femme en tête des ordonnances, ils étoient ſatisfaits, & ſe vantoient d'être le ſeul peuple parmi les modernes qui n'obéiſſoit point au ſexe né lui-même pour obéir ; & ils fermoient les yeux ſur les infamies qui ſouillerent en tout tems l'intérieur du palais de leurs maîtres : quelquefois ils avoient le courage de s'en prendre aux valets de la cour, agens & complices des turpitudes qui s'y paſſoient ; mais la perſonne royale étoit ſacrée ; & comme ils traitoient indiſtinctement de majeſté le monarque & ſa compagne, celle-ci, à l'ombre du trône de ſon mari, prenoit ſes ébats en toute ſécurité, & s'abandonnoit à tout ce dont eſt capable une femme qui ſe voit au-deſſus des loix de la ſociété, comme au-deſſus des devoirs de ſon ſexe, & dont l'impunité reconnue conſacre d'avance les écarts perſonnels & les attentats publics.

L'ivreſſe du vin produit chez les femmes, plus de vices que chez les hommes ; l'ivreſſe

du pouvoir, l'engouement de la domination donnent des effets plus hideux & plus funeſtes encore de la part des premieres que de la part des ſeconds. Une femme qui peut tout eſt capable de tout ; une femme, devenue reine, change de ſexe, ſe croit tout permis, & ne doute de rien : ſemblable à l'une des maîtreſſes de Jupiter, une reine eſt jalouſe de lancer elle-même la foudre, au riſque d'en être conſumée la premiere.

Les reines qui ont tenu le ſceptre en leur nom, ne ſont pas celles qui ont fait le plus de mal ; elles étoient reſponſables, ſinon à la loi, du moins à l'opinion, qui conduit quelquefois au châtiment plus vîte que la loi : ce ſont les épouſes des rois qui toutes s'obſtinerent à ſe faire appeller reines, qui ont influé d'une maniere toujours fâcheuſe ſur la deſtinée des empires & le bonheur des peuples ; elles commirent preſque toutes les iniquités de la politique, & ce ſont leurs maris qui en portent la peine au tribunal de l'hiſtoire, comme on l'écrivoit autrefois. Telle reine n'échappa au reſſentiment public que parce qu'elle ſut cacher le reſſort de ſes intrigues ſous la pourpre maritale. Pour une Egérie qui ne donna que de ſages conſeils au bon Numa, que d'Agrippines ! Les deux Fauſtines ſouillerent les deux plus

beaux regnes des annales de Rome. Antonin & Marc-Aurele euſſent été les deux ſouverains les plus accomplis de toute l'hiſtoire, ſans leur foibleſſe pour leurs femmes. Xantippe ſur le trône eût peut-être fait de Socrate un deſpote. L'un des inconvéniens graves attachés à la monarchie, eſt l'aſcendant des reines : juſqu'à ce qu'on ait trouvé un Epitecte qui voulût ſe charger la tête d'une couronne, les peuples auront toujours à ſe mettre en garde contre leurs rois qui ne ſeront pas orphelins, célibataires ou veufs. Si les rois, plus foibles encore que les autres hommes, ſe laiſſent mener par leurs flatteurs, quel empire ne doit pas avoir ſur eux une princeſſe adroite & ambitieuſe, qui, pour obtenir, ſaiſit ou fait naître les occaſions où elle ſait bien qu'on ne peut la refuſer ? la mythologie des Hébreux nous en a laiſſé un emblême fort juſte dans l'hiſtoire de Samſon & Dalila.

Le royaume de France ne tombe point en quenouille, mais nos ſouverains n'ont imité Hercule que dans ſes foibleſſes pour Omphale. La quenouille a frappé ſur nos têtes un bien plus grand nombre de coups d'autorité que le ſceptre.

Les vieux habitués des cours ſe récrient toutes les fois qu'un peuple, ſorti de ſa lé-

thargie, retire à ſon roi les antiques prérogatives dont lui & ſes prédéceſſeurs avoient tant de fois abuſé. Laiſſons ces hommes faits au joug pleurer ſur les débris de leurs chaînes qu'on a briſées malgré eux, & ſur ce qu'ils appellent l'aviliſſement du pouvoir ſuprême. Jamais les nations qui gardent un roi à leur tête ne ſe montreront trop avares quand il s'agira des droits du trône. Les loix ne ſeront jamais trop ſéveres, trop préciſes, quand elles auront pour objet les limites de l'autorité ſouveraine; & le prince lui-même, s'il eſt marié & honnête homme, loin de s'en plaindre, applaudira à ces meſures de rigueur qui le ſauvent de lui même dans ces momens conſacrés par la nature, où le ſage n'eſt qu'un homme. Si de ſimples citoyens doivent la ruine de leur état, de leur fortune & de leur réputation aux foibleſſes qu'ils ont eues pour leurs compagnes, les rois bien pénétrés des devoirs attachés à ce titre, ne ſauroient trop ſe mettre en garde contre un ſexe toujours à craindre quand il eſt déplacé. Ce n'étoit pas ſans de bonnes raiſons que la nature l'avoit aſſujetti à des conditions propres à tempérer ſes mouvemens d'orgueil & ſon attrait pour la domination.

C'étoit avertir les femmes de la ſorte

d'empire à laquelle elles pouvoient aſpirer & devoient borner leurs prétentions ; c'étoit dire à chacune d'elles : aime ton mari, tu as reçu en don tout ce qu'il te faut pour lui plaire. Honore le pere de tes enfans, ton organiſation te fait une loi de la douceur & du calme. Tu n'as de moyens que pour faire régner l'ordre autour de toi. Une adminiſtration plus vaſte, plus compliquée que celle de ton ménage eſt hors de ta portée ; il te faudroit recourir à la ruſe pour ſuppléer au défaut des forces. Regne ſur ta famille par l'amour & la reconnoiſſance. Amuſe tes enfants au bruit du hochet ; mais le timon de l'état ne convient pas à ta main débile & mal aſſurée.

Les femmes, ſur-tout en France, ne tinrent compte de ces ſages intentions de la nature. Celles nées ſur les marches du trône voulurent y monter & s'y aſſeoir. Une vieille tradition ſembloit les y autoriſer. Du tems des Druides, pluſieurs Gauloiſes prénoient place au ſénat, y votoient & délibéroient à l'inſtar des hommes ; & on ſe trouvoit bien de les conſulter : & en effet quel mal pouvoit-il réſulter de ce droit exercé publiquement par des femmes ſous l'œil de leurs maris ? Mais alors les Francs étoient encore dignes de leur nom ; ils

n'avoient pas de rois : ils étoient ſuperſtitieux, mais point eſclaves ; & ils ſurent ſe délivrer de leurs prêtres quand ceux-ci devinrent trop incommodes & trop exigeans : malheureuſement les Druides ne tarderent pas à être remplacés ; & nous avons plus de peine à nous défaire de leurs ſucceſſeurs. Bientôt auſſi les aſſemblées du peuple devinrent des conſeils d'état du prince, auxquels les femmes n'aſſiſterent point comme autrefois ; mais du moment qu'il y eut une cour, elle donna naiſſance à la galanterie, & les femmes de nos rois n'en vengerent que trop les filles humiliées d'une certaine loi ſalique ſur laquelle on n'eſt pas bien d'accord.

Le climat & la civilation amollirent peu à peu le Gaulois ; pluſieurs fois vaincu, mais jamais dompté ; il ne pouvoit l'être que par les femmes : devenu François, les femmes de la cour obtinrent par leurs intrigues la même déférence que nos premiers ancêtres accordoient à la ſageſſe & au patriotiſme des femmes de Druides, en ſorte que bientôt il y eut un rang plus deſpotique, plus abſolu, plus déſaſtreux encore pour la choſe publique que celui de roi de France, ce fut le rang de reine de France : & l'on verra dans le cours

de cette hiſtoire comment nos princeſſes couronnées en ſoutinrent le fatal éclat. On y verra comment la nature s'eſt jouée de nos inſtitutions ſociales, qui heurtent tous ſes principes, comment elle a rendu le plus tranquille, le plus doux, le plus compatiſſant des deux ſexes ſuſceptibles des appétits les plus violens, des paſſions les plus malfaiſantes, des caprices les plus ſanguinaires : & ſi la révolution de 1789 n'eſt pas venue plus vîte, ſi la nation Françoiſe ne s'eſt pas trouvée réduite aux abois plus tôt, la faute n'en doit pas être imputée à nos reines ; c'eſt que nos reſſources furent encore plus inépuiſables que leur mauvais génie n'eut de fécondité ; c'eſt que le mal, comme le bien, quand il eſt fait ſans ſuite, n'opere qu'à la longue. Si nos ſouveraines avoient été douées de la perverſité réfléchie de Tibere, il y a long-tems qu'on ne parleroit plus des François en Europe. Mais malgré la fertilité d'imagination des femmes ambitieuſes, vindicatives & toutes-puiſſantes, la nature, en voulant bien leur accorder l'aptitude de commettre tous les forfaits, pour avertir les hommes de les faire rentrer à leur place, ne leur a pas fait heureuſement le don de la prudence. Qu'on ſuppoſe tout le génie de Machiavel

à une Marie-Thérese d'Autriche, à une Catherine II, & que l'on calcule les résultats politiques de ce mêlange adultere.

Mais pour nous renfermer dans le cadre de notre tableau, si parmi nos lecteurs il en est qui s'attachent à l'étude du cœur humain, ils apprendront, non sans quelque étonnement, que les crimes des rois de France mis dans l'un des plateaux d'une balance, les crimes des reines de France dans l'autre plateau, les reines auroient tout l'honneur de la comparaison. Nous laisserons à l'observateur le soin de tirer lui-même la conséquence de ce calcul, que ce livre le mettra à même de vérifier. Mais nous lui rappellerons, en terminant cette esquisse, un ancien trait d'histoire qui ne sauroit être trop connu, & dont il sera aisé & profitable de faire l'application aux événemens postérieurs.

Quand Samuël, pour détourner ses compatriotes, encore heureux, encore libres, du projet qu'ils avoient conçu de se mettre en monarchie, leur traça le portrait d'un roi, tout hideux & ressemblant qu'il le leur fit, Samuel ne put les dissuader de se donner un roi. Les Hébreux n'étoient pas doués d'un intellect subtil, *gens durâ cervice*, dit St. Paul; mais le grand prêtre n'avoit jamais

été à la cour : libérateur de ſa patrie, il l'auroit préſervée d'un fléau plus grand que le joug des Philiſtins, s'il eût terminé ſa philippique contre les rois par ces dernieres conſidérations.

Iſraélites! je ne vous ai pas tout dit; le roi que vous me demandez, & dont je viens d'offrir à vos yeux l'image trop fidele, ce roi ne pourra pas vivre ſeul; il éprouvera les mêmes beſoins que vous. Il lui faudra une compagne. La femme de votre roi voudra être reine auſſi. Vous n'imaginez pas l'effet que doit produire ce titre ſur l'eſprit & le cœur d'une femme. Peuple! ſavez-vous ce que c'eſt qu'une reine? Souveraine du roi au lit conjugal, elle voudra l'être encore par-tout ailleurs. Tout ce que les femmes ont d'aſtuce, elle le mettra en œuvre pour prendre ſur ſon mari le même empire que vous aurez accordé à ſon mari ſur vous. Malheur à vous ſi elle plait au roi! malheur encore à vous ſi elle n'en obtient que de froids hommages! Dans le premier cas, rien ne ſe fera dans l'empire que par elle & pour elle. Elle voudra commander aux miniſtres, aux généraux, aux magiſtrats, comme elle commande à ſes femmes & à ſes valets. Vous la verrez d'une main fermer les yeux à ſon auguſte époux, ivre d'amour & de vin, &

de l'autre diſtribuer en ſon nom les tréſors de l'état, les graces réſervées au trône, les dignités & les châtimens. Du fond de ſon boudoir elle réglera la marche des armées, le ſort des colonies. L'eſclave qui aura imaginé une mode nouvelle, le courtiſan qui ſe ſera fait remarquer par les complaiſances les plus baſſes, voilà ceux qui deviendront vos véritables ſouverains. Pour obtenir du roi l'iniquité la plus révoltante, la famine d'une province, la proſcription de pluſieurs milliers de citoyens honnêtes, mais trop clairvoyans pour la reine, il ne lui en coûtera qu'une fauſſe careſſe, un baiſer traître. Heureuſe encore la nation, ſi cette femme ne mêle point un ſang ennemi au ſang de vos rois, & ne vous charge de l'entretien de ſes plaiſirs. Si, honteux & las de porter le joug d'une femme, vous en appellez enfin aux droits de l'homme & du citoyen libre, la ſirène couronnée deviendra ſemblable à la louve qu'on a forcée dans ſon repaire. Vous la verrez ſoulever contre vous tous vos voiſins, & appeller les armes étrangeres ſur le ſein de ſa patrie. Vous la verrez, profitant de ſes avantages d'épouſe & de mere, promener en tous lieux ſes enfans, & regagner par la pitié ce qu'elle aura perdu par ſes crimes. Vous la verrez careſſer le

ſoldat, applaudir aux lévites rebelles, alimenter les mécontens de toutes les claſſes, & ſous un air calme, attendre avec impatience le ſignal d'une guerre civile & religieuſe.

Peuple! redoutez les rois; craignez ſurtout la femme de vos rois. Je lis déja dans l'avenir les noms de Jézabel, d'Athalie....

Lecteurs, ajoutez à ces noms la liſte de ceux dont ce livre donne l'hiſtoire: le grand Samuël ne fut prophête que pour ſon pays.

LES

LES CRIMES DES REINES DE FRANCE.

Si la puiſſance ſuprême a eu de tout tems l'inévitable privilege d'aliéner l'eſprit des hommes qu'on en a revêtus, de corrompre leurs ames, d'éteindre en eux tout ſentiment de juſtice, de foi, de généroſité, de reſpect humain; ſi l'hiſtoire ne nous offre pas un ſeul exemple d'un homme qui, étant *roi*, ait été juſte & bon, (& quel eſt l'homme juſte & bon qui eût voulu être *roi?*) portons nos regards plus loin, & liſons auſſi dans les annales du monde à combien d'excès la royauté a emporté les femmes; liſons combien elles ont commis de crimes pour ſatisfaire leurs paſſions, pour ſervir leurs intérêts privés & leur ambition perſonnelle; combien elles en ont fait commettre à leurs maris, à leurs fils, à leurs freres; combien elles les ont aidés à cimenter par le ſang leur puiſſance uſurpée; combien elles leur en ont fait verſer, pour dérober à leurs regards les ſuites infâmes des débordemens dont ils auroient dû les punir. Leur foibleſſe naturelle s'unit facilement à la barbarie; elles deviennent hardies & cruelles dès qu'elles ſont coupables, & alors tout ce que la nature mit en elles d'attraits & d'armes innocentes, ſert à couvrir ou autoriſer leurs vices.

Alors l'art dangereux de séduire & de tromper, les caresses perfides & enivrantes, les feintes larmes, le désespoir affecté, les prieres insinuantes, tout en elles rend peut-être plus dangereux dans leurs mains le dépôt d'une puissance quelconque. Lorsqu'elles en sont revêtues, elles deviennent obstinées dans leurs volontés, constantes dans les moyens de parvenir à leurs fins, & vivement irritées par les obstacles. L'habitude de dominer par les charmes extérieurs les rend plus vindicatives que les hommes, quand elles en rencontrent quelques-uns qui osent résister à cette beauté dangereuse, que Platon appelle *une courte tyrannie;* lorsqu'elles ont une fois passé les bornes en quelque point que ce soit, & la puissance royale les invite promptement à les franchir, alors elles ne voient dans la nature qu'elles, leurs intérêts, leurs passions, leurs projets; il faut que tout cede à leur emportement; leur esprit en délire ne connoît plus de frein, & l'excès de la fievre ardente dont le transport les dévore, les précipite de crime en crime, jusqu'à transformer enfin ces êtres doux & timides en animaux plus féroces & plus indomptables que les hommes les plus barbares & les plus ignorans.

Le rapprochement des faits consacrés dans nos monumens historiques, va prouver si le tableau est exagéré. La premiere femme qui s'offre à nos regards est Basine, reine de Thuringe. Elle vécut vers l'an 460 de l'ere chrétienne; lorsqu'elle connut Childéric, quatrieme roi de France, elle n'étoit point dans un âge où quelquefois l'amour peut sans crime étouffer la voix de la raison, elle étoit épouse & mere; Childéric, connu par

Frédegonde, de concert avec Landri son amant, fait assassiner Chilperic son époux au retour de la chasse.

ſes débauches, chaſſé de ſa patrie par les ſeigneurs dont il avoit déshonoré les femmes & les filles, va chercher un aſyle à la cour du roi de Thuringe. Baſine ſon épouſe ſe charge du ſoin officieux de conſoler ce coupable fugitif; & lorſqu'il eſt rappellé en France, cette nouvelle Hélene abandonne, pour le ſuivre, ſon mari & ſes enfans. Childéric l'épouſe, & cette femme adultere donne paiſiblement le jour à Clovis premier. Il paroît que le roi de Thuringe conſidéra ce crime avec mépris, & ne chercha point à renouer les liens que la criminelle avoit rompus; mais l'audace de Childéric n'en alluma pas moins entre les deux peuples une haine qui dans la ſuite fit couler du ſang : les nations étoient alors aſſez ſimples pour regarder les intérêts de leurs rois comme *indiviſibles des leurs.*

Clotilde, à qui les moines ont décerné les honneurs de l'apothéoſe, dont nos fades hiſtoriens antiques & modernes ont à l'envi exalté les vertus chrétiennes, paroît avoir été d'abord une fille ambitieuſe, intrigante & diſſimulée; fort jeune encore, elle ſut échapper à la vigilance du tyran de Bourgogne, Gondebaud ſon oncle, qui, pour s'aſſurer le trône, avoit fait périr ſon frere & ſes neveux, & n'avoit conſervé Clotilde & ſa ſœur que parce qu'il imaginoit n'en avoir rien à craindre : ſeule elle trompa les yeux de toute la cour; la différence de religion étoit un premier obſtacle à ſes vœux; elle exigea de Clovis une promeſſe de ſe convertir à la foi chrétienne, & ſe contenta d'un ſerment royal qu'il fit légérement & qui ne le lia pas. Le conſentement de ſon oncle étoit néceſſaire, elle ſut s'en paſſer. Ce ne ſeroit cependant

pas un crime, tout eſt permis à quiconque peut briſer les fers d'un barbare ; mais Clotilde, la pieuſe Clotilde quittant ſa patrie en 492 pour ſuivre l'ambaſſadeur de Clovis, fit mettre le feu à quelques villages, innocens des crimes de Gondebaud, & s'écria, en voyant les flammes s'élever vers le ciel : » Grace à Dieu, mes parens ſont déja vengés " ! Clovis s'embarraſſoit peu d'une religion quelconque, encore moins de la foi des ſermens ; il ne tint pas ce qu'il avoit promis, & l'ambitieuſe reine ne s'y étoit peut-être pas attendue ; cependant elle ſut obtenir ſur ſon eſprit dur & farouche aſſez d'empire pour faire baptiſer ſon premier enfant ; la mort de celui-ci que le pere n'attribua qu'à l'influence du Dieu dont il ne reconnoiſſoit pas l'empire, ne l'empêcha point de laiſſer encore baptiſer le ſecond ; & enfin à la bataille de Tolbiac, ſuccombant préſque aux efforts des Sueves & des Bavarois, il s'aviſa d'invoquer le Dieu de Clotilde, & demeura victorieux ; il embraſſa auſſi-tôt la foi chrétienne, ſans y croire & ſans la comprendre. La conſtance de Clotilde ayant obtenu ce premier ſacrifice, & ſa piété ne modérant point ſon amour pour la vengeance, elle eut moins de peine à lui perſuader d'entrer à main armée ſur les terres de ſon oncle, & d'y faire périr une multitude d'hommes qui n'avoient pas trempé dans les fureurs de Gondebaud. Ce n'étoit ni à calmer les paſſions de ſon mari, ni à lui inſpirer des ſentimens doux & paiſibles que s'occupoit la ſainte reine, c'étoit au contraire à ſeconder ſes penchans criminels, à lui indiquer les moyens de verſer le ſang humain. Elle avoit été aſſez puiſſante pour le rendre chrétien, & elle ne l'empêcha point de faire égorger

preſqu'à ſes yeux neuf de ſes proches parens; lorſque la mort de ce prince cruel mit fin à ſes crimes, elle ſe ſervit de ſon empire ſur le cœur de ſes enfans pour leur faire maſſacrer les fils & les petits-fils de Gondebaud; & cependant, lorſqu'elle les exhortoit ainſi au meurtre, elle s'étoit retirée à Tours, ſur le tombeau de Saint Martin, où elle vivoit dans les exercices de la piété *la plus exemplaire* en apparence, enrichiſſant une égliſe des dons arrachés aux peuples par ſon mari, & en partie du pillage des autres égliſes, dans leſquelles Clovis, premier roi chrétien, avoit ſouvent trouvé de quoi ſuppléer au beſoin de ſon inſatiable avarice. Après ſa mort, arrivée en 548, Clotilde fut canoniſée par les moines, honorée par les hiſtoriens de ſon ſiecle; ſa mémoire a été en vénération, elle auroit dû périr ſur un échafaud : c'eſt ainſi que l'erreur a déifié les ſcélérats couronnés, tandis que les miniſtres de la loi ne connoiſſoient pas d'innocens dans les conditions obſcures.

Sigebert, roi d'Auſtraſie, venoit d'épouſer Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Viſigoths, & Frédégonde commençoit à régner ſur le cœur de Chilpéric, roi de France. Le même ſiecle vit nâître ces deux femmes exécrables, dont une ſeule auroit ſuffi pour embraſer toute l'Europe; & comme ſi le haſard ſe fût joué des malheureux eſclaves qui ne ſavoient pas s'en délivrer, elles furent continuellement en guerre. La plus odieuſe étoit celle qui termina paiſiblement une vie toute ſouillée de forfaits; l'indomptable férocité de ſon caractere, jointe à la lubricité de ſon tempérament, rapproche Frédégonde, malgré la différence

des ſiecles, de ces deux autres monſtres couronnés, Iſabeau de Baviere & Catherine de Médicis.

Frédégonde, née à-peu-près en 550, étoit femme-de-chambre d'Audouere, premiere femme de Chilpéric, & maîtreſſe de ce prince. Audouere étoit belle, dit-on, mais ſans eſprit; elle étoit mere de trois enfans, & enceinte du quatrieme, lorſque Chilpéric la quitta pour aller aſſaſſiner les Saxons. Frédégonde profita de ſon abſence, & ſe ſervant de la ſuperſtition pour enchaîner le cœur féroce de ſon amant, elle imagina de conſeiller à la crédule Audouere d'être elle-même la marraine de l'enfant dont elle accoucha. Dans ces tems où toutes les erreurs réunies enveloppoient l'eſprit groſſier des aveugles François, toute alliance ſpirituelle interdiſoit ſévérement les liens de la chair; violer ſes ſermens, rompre les ſaints nœuds de l'union la plus reſpectable, maſſacrer de ſang froid des captifs, aſſaſſiner militairement des millions d'hommes, être même parricide dès que les intérêts prétendus politiques l'exigeoient, ſe raſſaſier enfin d'or & de ſang, tout étoit permis aux rois; au moins tout étoit rachetable, aux yeux de Dieu, par une offrande aux égliſes, & les évêques vendoient les abſolutions ſuivant le tarif de tous les crimes : mais c'étoit un péché irrémiſſible que de paſſer une nuit avec ſa commere ou avec ſa parente à tel ou tel degré, lorſqu'on l'avoit épouſée, car on auroit pu commettre l'inceſte le plus abominable, & ce crime avoit ſon taux comme les autres. Chilpéric, ſoupçonné d'avoir été d'accord avec ſa maîtreſſe pour entraîner Audouere dans le piege, ne manqua pas de rompre ſon mariage à ſon retour, ſous prétexte

du degré défendu d'affinité ſpirituelle. Audouere & ſa fille furent envoyées dans un cloître, & toutes deux périrent enſuite par l'ordre de Frédégonde. Les auteurs ne ſe diſputent à cet égard, que ſur le genre de leur mort, & Mézeray, le plus véridique de tous, aſſure qu'avant de leur ôter la vie, la déteſtable Frédégonde les fit déshonorer toutes deux par ſes ſatellites.

Qui n'auroit cru que Frédégonde alloit monter ſur le trône? Mais Chilpéric avoit juré de n'épouſer jamais qu'une princeſſe. Frédégonde, conſtante dans ſes projets, ſentit qu'il falloit céder un moment à un préjugé qu'elle ſe flattoit de détruire, & ſouffrir encore une fois des nœuds qui ne l'intimidoient pas. Brunehaut avoit une ſœur nommée Galſuinte. Chilpéric employa les bons offices de Sigebert ſon frere pour l'obtenir; & la malheureuſe Galſuinte, malgré les pleurs de ſa mere & ſes funeſtes preſſentimens, fut amenée à Chilpéric, ou plutôt à Frédégonde.

Athanagilde avoit cru aſſurer le bonheur de ſa fille en la chargeant de tréſors; il s'étoit flatté qu'un prince avare, voyant en elle une ſource de richeſſe, reſpecteroit ſon repos, ou du moins ſes jours. Chilpéric, ſans doute, ébloui par de ſi riches préſens, fit ſerment ſur les reliques de ne point *renvoyer la princeſſe*. En effet il ne la *renvoya* pas; Frédégonde fut le diſpenſer d'être parjure, & lorſqu'en 568, elle eut obtenu la promeſſe de monter ſur le trône, Chilpéric envoya un de ſes plus intimes favoris au lit de la reine, avec ordre de l'étrangler. Mais ces deux monſtres étoient faits pour ſe diſputer l'activité dans le crime, Frédégonde l'avoit prévenu; Galſuinte étoit morte. Les

hiſtoriens, implacables ennemis des peuples & de la vérité, ont oſé blâmer Sigebert & Brunehaut d'avoir voulu venger cet aſſaſſinat. Sans doute, s'il y avoit eu des loix, ſi les nations éclairées avoient fait tomber ſous le glaive des bourreaux la tête des rois criminels, la ſœur de Galſuinte & ſon beau frere n'auroient eu que la juſtice & la loi civile à invoquer; mais dans un ſiecle malheureux où les peuples égarés croyoient voir des préſens de Dieu dans la perſonne de ces dévaſtateurs impies, ſouvent on les avoit vus s'armer pour de moindres raiſons. Brunehaut & Sigebert entrerent dans les états de Chilpéric, & le réduiſirent bientôt à la derniere extrêmité: ce prince étoit déteſté de ſes peuples qu'il accabloit chaque jour de taxes nouvelles; il fut abandonné de Gontran ſon frere lié au parti de Sigebert; il n'avoit plus d'autre aſyle que la ville de Tournay, où il courut s'enfermer avec Frédégonde, qui, voulant prouver que *rien dans la nature ne pouvoit l'empêcher de ſuivre ſon mari*, le ſuivoit en effet dans les camps avec une ſorte d'audace qu'on ne ſauroit honorer du nom de courage, & qui tenoit plutôt de la férocité. D'ailleurs, elle étoit néceſſaire à ſon infâme époux: jamais Frédégonde ne fut abattue par aucun revers, dès qu'elle pouvoit le réparer par un crime; & l'invention dans cette eſpece de reſſource lui étoit plus familiere qu'à Chilpéric. Dans ce déſaſtre, elle ſut armer le bras de deux jeunes hommes ſur leſquels elle employa tous les preſtiges de la religion, ceux des préſens, l'eſpoir brillant d'une fortune immenſe, les charmes plus puiſſans encore des careſſes, dont une courtiſanne ſait accompagner ſes

diſcours flatteurs : elle réuſſit ; Sigebert fut aſſaſſiné.

La révolution fut auſſi-tôt conſommée ; l'armée du roi d'Auſtraſie leva le ſiege de Tournay, toutes les villes du royaume de Chilpéric furent ſoumiſes, & il s'en fallut peu que l'aſſaſſin ne montât ſur le trône de ſon malheureux frere. Le comble de la baſſeſſe & de l'ignominie fut de voir Brunehaut, la ſœur de Galſuinte, la veuve de Sigebert, offrir ſa main & ſes états au bourreau de ſa ſœur & de ſon mari. On conviendra ſans doute que les rois ſeuls ont donné de pareils exemples. On n'a point d'idée parmi les citoyens de ſemblables violations de toutes les loix des peuples civiliſés ; on n'a point vu la veuve impie joindre ſa main perfide à la main ſanglante du meurtrier de ſon mari ; on n'a point vu la ſœur épouſer le bourreau d'une ſœur ; on ne lit de ces récits atroces que dans les faſtes des tyrans couronnés, ou de ceux qui, vivant dans les forêts, y ſubſiſtent, comme les premiers, du fruit des vols & des aſſaſſinats. Il y a cette différence, que les *rois* des grands chemins ont, de tout temps, expiré ſur des gibets, & que ceux des villes étoient conſidérés comme des dieux.

Frédégonde eut cependant aſſez d'empire ſur Chilpéric pour empêcher l'adroite manœuvre de ſa rivale. Le fils de Sigebert étoit demeuré priſonnier entre les mains de ſes ennemis, & ſa vie, qui ſervoit de barriere entre Chilpéric & le trône d'Auſtraſie, ne pouvoit être en ſûreté dans les mains de Frédégonde. On trouva moyen de l'enlever & de le porter à Metz, où il fut proclamé roi. Chilpéric ſe vengea de ce malheur, en pillant

les tréſors de ſon frere, en reléguant Brunehaut à Rouen, en lui enlevant ſes deux filles. Il envoya en même-tems des troupes dans le Maine, à deſſein de s'en emparer, & fit paſſer Mérovée, ſon fils aîné, dans le Poitou. Mérovée étoit fils d'Audouere; il ne pouvoit, ſelon les loix de la nature, avoir pour Frédégonde, ni pour ſon pere, beaucoup de reſpect & d'attachement: il fut en ſecret flatté de pouvoir les punir; au-lieu d'aller à Poitiers, il ſe rendit à Rouen, où Brunehaut, ſecondant ſes chagrins, lui fit accepter ſa main. Prétextat, évêque de cette ville, les maria, malgré le degré ſi proche de parenté. Cette imprudence coûta cher & à Mérovée & à l'évêque de Rouen; l'un & l'autre la payerent de leur vie; le jeune homme par un aſſaſſinat: il n'étoit pas difficile de faire égorger un enfant ſans expérience, il l'étoit davantage de perdre un évêque; on imagina de lui faire un procès en forme, & Chilpéric ne rougit pas d'être, à l'inſtigation de ſa femme, le vil dénonciateur de ſon ſujet. Il falloit que Chilpéric & Frédégonde euſſent paſſé toutes les bornes des crimes permis aux rois; il falloit que les peuples mêmes les conſidéraſſent avec horreur, puiſque les évêques n'oſerent ſacrifier Prétextat à leur haine. Frédégonde ne trouva de remede à cette haine que l'aſſaſſinat, ſon recours ordinaire, & l'évêque fut immolé. Preſque auſſi-tôt périt par le poiſon un ſeigneur François qui avoit oſé reprocher à cette femme le long amas de cruautés dont elle marquoit chaque jour de ſa vie.

Il n'étoit pas tems encore de lui faire de ſi amers reproches; ſa carriere n'étoit pas remplie. Il reſ-

toit à Chilpéric un fils d'Audouere, un jeune homme nommé Clovis. Si les crimes du pere lui avoient juſtement enlevé le cœur de Mérovée, ſon fils aîné, on peut croire que le meurtre de celui-ci ne lui attacha pas Clovis. Irrité contre ces deux monſtres, impatient des ſouffrances ameres du peuple, dont il avoit pitié, parce qu'il étoit lui-même opprimé, il laiſſoit ſouvent échapper des paroles menaçantes. Frédégonde jura ſa perte. Il ſemble cependant que malgré ſon empire illimité ſur ſon mari, elle eut beſoin de quelque artifice pour commettre ce nouveau crime. Il fallut accuſer Clovis même d'en avoir commis, & on le feignit coupable d'aimer la fille d'une magicienne. C'étoit dans un moment où les fléaux du ciel avoient frappé le royaume de nouveaux malheurs. Les débordemens de pluſieurs fleuves, le dérangement des ſaiſons, une eſpece de tremblement de terre, & les maladies épidémiques, ſuites ordinaires de ces fléaux, avoient ravagé les provinces *appartenantes* à Chilpéric. Le roi fut en danger, & les enfans de Frédégonde périrent. On n'imagineroit pas que cette furie, qui méditoit alors le meurtre de Clovis, s'aviſa de penſer que le ciel la puniſſoit des impôts exceſſifs qu'elle avoit mis ſur le peuple : elle dit au roi » qu'il » falloit les retirer, afin d'appaiſer la colere de » Dieu, & ne plus exciter contre eux *les cris de la* » *veuve & de l'orphelin*, puiſque la main de la » divinité leur ôtoit les enfans auxquels ils deſ- » tinoient l'amas de ces richeſſes qu'ils arrachoient » au pauvre, dont ils négligeoient d'écouter les » ſoupirs ". Quelle fut la cauſe de cette véritable comédie ? Ceux qui ſavent juger ne pourront

croire qu'aucune idée religieuſe pût entrer dans le cœur de Frédégonde. Si la crainte du jugement de Dieu avoit pu frapper tout-à-coup une ame ſouillée de tant de crimes, elle ſeroit tombée dans les plus horribles accès du déſeſpoir. La mort lui ayant enlevé ſes enfans, ſe trouvant ſans appui, elle voulut peut-être s'en faire un du peuple, & le ramener à elle; peut-être auſſi ne voulut-elle que préparer le meurtre de Clovis: elle l'accuſa d'avoir attiré ſur ſon pere & ſes freres les maladies dont ils venoient d'éprouver la violence, & d'avoir employé la ſcience infernale de la magicienne. Dans un tems d'ignorance, l'accuſation parut d'autant plus vraiſemblable, que ce jeune homme n'avoit reſſenti aucun effet de l'influence peſtilentielle de l'air, & l'on perſuada ſans peine que ſa maîtreſſe l'en avoit préſervé. Cette miſérable fille fut arrêtée & battue de verges, par l'ordre de Frédégonde, juſqu'à ce qu'un traitement auſſi barbare lui eût arraché l'aveu de ſon prétendu crime; & munie d'une preuve juridique, Frédégonde alla trouver ſon mari, duquel elle obtint l'ordre de faire ſaiſir Clovis & de le faire amener devant elle. Juge & partie, elle joua le rôle de magiſtrat, & interrogea elle-même le malheureux prince, à qui elle n'arracha aucune parole qui pût dégrader l'homme, & l'homme innocent. Son deſſein, ſans doute, avoit été, par cette audace, d'irriter le caractere impétueux qu'elle lui connoiſſoit, de le porter contre elle à quelque outrage, & d'arracher à ſon pere un arrêt de mort. Déçue dans cet eſpoir, le meurtre vint à ſon ſecours, & Clovis fut trouvé mort dans ſa priſon. Elle fit croire à ſon pere

qu'il s'étoit tué lui-même, & ſe fit adjuger, à titre de confiſcation, les biens propres du prince & de ſa mere. Les principaux officiers de Clovis furent enveloppés dans la proſcription, ils périrent tous; la prétendue magicienne fut condamnée au feu, & cependant Frédégonde n'étoit point encore laſſe de crimes.

A la vérité la mort de ce prince la mettoit à l'abri de dépendre un jour d'un maître irrité; mais ſes fils, ſon neveu n'étoient plus, & à la mort de Chilpéric, le fils de Brunehaut devenoit l'héritier des états de ſon oncle, & de la haine de ſa mere; leur antipathie venoit moins de la mort de Sigebert & de Galſuinte, que d'une rivalité perſonnelle de talens & de beauté; elle en étoit bien plus invétérée. Frédégonde, née pour tenter les choſes les plus difficiles, entreprit de s'allier avec le fils de cette rivale, & de lui faire aſſurer, par Chilpéric, ſon héritage, à défaut d'enfans mâles. Elle ne réuſſit cependant pas dans ce projet, qui ne valut aux peuples déja ruinés qu'une nouvelle guerre où le ſang coula encore pour les intérêts de deux criminelles proſtituées. Pendant ce tems, elle chercha à marier Rigonte ſa fille au roi des Goths, & inſultant à la miſere publique, elle deſtina des richeſſes immenſes pour la dot de cette princeſſe, prétendant qu'elle ne lui donnoit rien qui ne fût à elle, qui ne lui fût acquis par les dons de ſon mari, ou ceux des grands de ſa cour : cinquante chariots furent chargés de ces tréſors, eſcortés par quatre mille hommes, mais cette garde n'ayant point empêché qu'ils ne fuſſent pillés par Didier, comte de Toulouſe, Rigonte fut obligée de re-

tourner à la cour de Chilpéric, où elle se dédommagea du malheur de n'être point mariée, par une vie fort licencieuse que sa coupable mere s'avisa souvent de blâmer avec aigreur. Les historiens ont prétendu que Rigonte étoit coupable de montrer à une pareille mere peu de respect & de ménagemens. Il paroît que cette fille n'eut à se reprocher qu'un excès d'incontinence, qu'on auroit pu trouver étrange dans toute autre que l'enfant de Frédégonde; mais à quel respect cette femme criminelle, ce bourreau du genre humain avoit-elle droit de prétendre? Tout l'espoir qui lui étoit permis n'étoit-il pas de mettre au jour des monstres moins abominables qu'elle, & incapables, seulement, de verser son propre sang. Cependant Rigonte fut encore heureuse de lui échapper. Un jour qu'elles étoient ensemble, elle lui reprochoit, avec une artificieuse douceur, de la traiter rigoureusement; & feignant de croire qu'elle desiroit encore quelques-uns des riches ornements dont elle étoit si abondamment pourvue, elle ouvrit un grand coffre qui renfermoit les plus précieux, & l'invita gracieusement à choisir les étoffes & les bijoux qui flatteroient le plus ses desirs; l'imprudente fille s'étant courbée jusques dans le coffre, la marâtre le referma sur sa tête; & si ses cris mal articulés n'avoient pas été entendus, elle l'étrangloit de ses mains : & des historiens ont eu l'impudeur de la plaindre des *chagrins domestiques* que lui causoient la conduite & le manque de respect de cette malheureuse fille! Détestables flatteurs, si Rigonte eût porté la couronne & qu'elle eût assassiné sa mere, vous l'auriez canonisée.

Il étoit tems que l'odieux Chilpéric fût lui-même victime de ce monstre, dont il avoit autorisé tous les excès, dont il avoit suivi les conseils barbares ; la guerre duroit encore entre lui, Childebert & Gontran, lorsqu'elle mit au monde un fils nommé Clotaire. Cet événement ayant fait évanouir l'espoir de Brunehaut, son fils entreprit une autre guerre contre les Lombards ; & Chilpéric voulant chercher le repos, qui fuit toujours les tyrans, fit sa résidence la plus ordinaire en automne, à Chelles près de Paris, où il avoit un château. Là, vers la fin du mois de septembre 584, prêt à partir pour la chasse, il lui prit fantaisie de rentrer & de dire un mot à la reine ; il la trouva seule dans son cabinet de toilette, les cheveux épars, & la frappa légérement sur la tête d'une baguette qu'il tenoit à la main. Frédégonde, qui le croyoit en route, le prit pour Landri de la Tour, son amant, & connu pour tel de toute la cour, hors du roi. *Landri*, lui dit-elle sans se détourner, *un bon chevalier ne doit jamais frapper les dames par derriere.* Chilpéric immobile d'étonnement ne répliqua rien, & après un moment de silence, sortit sans s'expliquer. Frédégonde se retourna, le reconnut, envoya chercher Landri, lui raconta son imprudence, & lui ordonna de choisir entre la mort du roi ou la leur. Landri lui obéit, & au retour de la chasse, des assassins gagés par ces deux adulteres, ayant environné Chilpéric, lui arracherent par le crime une vie odieuse à tous les gens de bien.

Comme il est assez difficile aux flatteurs les plus décidés d'excuser une femme débauchée qui attente aux jours de son mari, ceux de Frédégonde n'ont

trouvé d'autre moyen en ſa faveur que de l'en diſculper tout-à-fait. Mais ils ont mal réuſſi, lorſqu'ils n'ont pu alléguer comme preuve de l'impoſſibilité du crime, que l'intérêt qu'avoit Frédégonde à ne pas commettre. Ils auroient eu raiſon ſi la foule d'intérêts politiques qui devoient lui rendre la vie de ſon mari précieuſe, avoit pu être miſe en balance avec l'intérêt préſent de ſa propre vie. Mais elle avoit trop bien appris à Chilpéric à ſe délivrer de ſes ennemis, pour croire que la route du crime lui fût inconnue, ni qu'elle pût l'effrayer : il étoit offenſé, la vengeance étoit certaine, il falloit donc ſe délivrer d'un danger actuel, imminent, & ſe donner le loiſir de parer aux événemens plus éloignés. Ce ſeroit d'ailleurs perdre du tems que de prouver qu'elle fut coupable; tous les auteurs véridiques l'ont publié, le peuple n'en douta pas. & la frayeur s'étant même élevée dans ſon ame au premier cri d'indignation qu'excita contre elle la mort du roi, elle s'enferma dans la cathédrale de Paris, où l'évêque *Reginalde* la reçut.

Il a été prouvé de tout tems que les ſcélérats rencontrent quelquefois une combinaiſon d'événemens qui ſemble n'offrir qu'à eux ſeuls des reſſources dans les grands déſaſtres. Les deux prétendans à la ſucceſſion de Chilpéric (puiſqu'alors les nations ſe conſidéroient elle-même comme des immeubles) étoient Childebert, fils de Brunehaut, & Gontran, frere de Chilpéric. Si le premier ſe fût emparé des états de ſon oncle, c'en étoit fait de la méchante Frédégonde; mais Gontran prévient ſon neveu, arrive dans Paris avec une nombreuſe eſcorte, & prend poſſeſſion du

du royaume au nom du jeune Clotaire. Childebert, qui s'étoit avancé dans le même deſſein, ſe retire à Meaux, députe vers ſon oncle, lui demande le partage de la ſucceſſion, & le ſupplie de lui livrer à l'inſtant Frédégonde pour être punie du meurtre de ſon mari, de ceux de Galſuinte, de Sigebert & des deux fils d'Audouere. Il n'étoit plus tems, Gontran étoit déja ſéduit par les artifices de Frédégonde, par l'eſpoir de la régence, & par la flexibilité naturelle de ſon caractere : perſuadé, ou feignant de l'être, que le jeune Clotaire, âgé ſeulement de quatre mois, étoit le ſang de Chilpéric, il repouſſa fiérement la demande de Childebert, prit Frédégonde & Clotaire ſous ſa protection, conſentit à être le parrain de cet enfant, &, ce qu'il y a de fort rare parmi les têtes couronnées, il tint parole. De ſon côté, Frédégonde n'oublioit pas le ſoin de ſa vengeance; on ſurprit pluſieurs aſſaſſins envoyés par elle pour tuer Childebert & Brunehaut, avec des armes empoiſonnées ; mais on auroit cru dans les ſiecles de ſuperſtition, qu'un génie infernal veilloit à la conſervation de ces deux monſtres, & détournoit d'elles ſeules leurs mains ſanguinaires. Elle ne put réuſſir, & ſe trouva expoſée à de nouveaux dangers, lorſque Gontran mourut, laiſſant Clotaire âgé ſeulement de neuf années. Mézeray aſſure que Frédégonde avoit plus d'une fois attenté ſur ſa vie. Il falloit que le crime fût en elle un beſoin, car elle devoit plus à Gontran qu'à Chilpéric-même.

Quoi qu'il en ſoit, ſon courage & ſon génie ſuppléerent à ce qui lui manquoit d'appui & de ſecours; ſeule elle ſut rallier autour de ſon fils les

quelquefois, disent les chroniques du tems, elle étoit témoin de leurs orgies dont la sale image rappelloit à son ame le souvenir de ses propres débauches. L'empire qu'elle prenoit sur ces foibles esprits par de si lâches complaisances, lui servoit & à les plonger dans une honteuse molleſſe, afin de conserver le timon des affaires, & à écarter d'eux les hommes sages, par des assassinats dont ils signoient l'ordre dans ces momens d'ivresse. Quoique avancée en âge, & flétrie par de honteux excès, elle se livra encore à une passion ridicule pour le jeune Protade, dont elle fit le complice de ses crimes, en lui faisant partager son autorité, sous le titre de maire du Palais. Protade fut assassiné par les grands, jaloux de son crédit & irrités de son insolence. Brunehaut avide d'autorité, trouva de nouvelles ressources dans la division de ses deux petits-fils; elle vint à bout de les désunir; Thierry par ses conseils fait massacrer Théodebert son frere, sous prétexte que c'étoit un bâtard de Faileube sa mere & d'un jardinier; il meurt, & Brunehaut, qui sans doute avoit conçu contre ce malheureux prince une haine implacable, fait périr avec lui ses deux fils, dont elle écrase elle-même le plus jeune contre une muraille. Bientôt après, Thierry, devenu amoureux de la fille de ce même Théodebert, & voulant l'épouser, Brunehaut est forcée de convenir qu'elle est sa niece; Thierry veut passer outre, elle l'empoisonne & regne encore sous le nom de ses arriere-petits-fils. Mais enfin, les grands de la cour d'Austrasie se lassoient des crimes de ce monstre: si Frédégonde s'étoit fait endurer trop

long-tems par les Neuſtriens, c'eſt qu'elle avoit plus de caractere & de combinaiſon; c'eſt qu'elle ſe faiſoit haïr & craindre, au-lieu que Brunehaut ſe faiſoit haïr & mépriſer. Clotaire, héritier de Frédégonde, & non moins ambitieux & cruel que ſa mere, profita des diſpoſitions dans leſquelles ſe trouvoient les Auſtraſiens, déclara la guerre à Brunehaut, & d'avance ayant acheté les chefs de l'armée & ceux de la nation, remporta une victoire facile ſur des hommes qui d'eux-mêmes abandonnerent la miſérable reine à ſon ennemi. Conduite dans le camp du vainqueur, elle y fut traitée avec une extrême ſévérité. Perſonne n'oſa ou ne daigna prendre ſa défenſe: » Elle fut jugée, dit un de » nos lâches hiſtoriens modernes, par ſes pro» pres *ſujets*, ou par ceux d'un prince qui n'a» voit aucun droit ſur ſa vie ". Certainement, ceux qu'on appella ſes *ſujets* avoient un droit impreſcriptible à la juger & à la punir des maux qu'elle leur avoit faits, & s'ils n'uſerent pas de ce droit, c'eſt qu'ils n'avoient ni le ſentiment de leur force ni celui de leur dignité d'hommes. Si Clotaire avoit été juſte, c'étoit à eux qu'il devoit remettre cette criminelle, en les exhortant à ſuivre à ſon égard les loix de ſon pays; mais il n'y avoit ni lumieres dans la nation, ni juſtice dans l'ame de Clotaire. Brunehaut fut punie, les loix ne furent point ſatisfaites, & ſa mort, quoique terrible, ne ſervit pas d'exemple à celles qui depuis ont oſé autant & plus qu'elle. On ſait qu'elle fut expoſée dans le camp aux outrages des ſoldats; enſuite attachée à la queue d'un cheval indompté & traînée par l'animal féroce au tra-

vers des rochers & des bois; ſes reſtes épars furent jettés au feu, & ſes cendres, renfermées dans une urne, furent dépoſées à Autun, dans l'abbaye de St. Martin.

Ainſi périrent ces deux monſtres. Frédégonde, avec beaucoup de talens & de génie, eut dans le caractere cette fermeté qui fait les grands ſcélérats. Sa conduite fut toujours combinée d'après ſes intérêts; ſes crimes eurent toujours un but relatif à ſa poſition, à ſes craintes ou à ſes projets. Son penchant à la débauche même fut contenu ſelon les occaſions, & ne la gouverna jamais que d'accord avec ſes beſoins politiques. Brunehaut, plus mépriſable, commit des crimes ſans néceſſité, ſe livra ſans réſerve à ſes paſſions, & ne donna dans le cours de ſa vie aucune marque de cette ſorte d'énergie qui n'eſt pas inconnue aux plus grands coupables. Frédégonde fit plus de mal, fut plus atroce, plus dangereuſe & ſut éviter le châtiment; Brunehaut, criminelle ſans caractere & ſans élévation, tomba au pouvoir d'un brigand plus fort qu'elle, qui n'exerça qu'un acte de vengeance arbitraire, tel qu'elle l'eût exercé ſur lui.

Une choſe incroyable eſt la maniere dont le moderne hiſtorien de France, l'abbé Vély, a parlé du ſupplice de cette abominable femme. » Une princeſſe, dit-il, fille, femme, mere, » aïeule & biſaïeule de tant de rois, expoſée » aux inſultes d'une ſoldateſque effrénée, trai» née par un cheval furieux, déchirée en pie» ces.... ! La plume ſe refuſe à de pareilles hor» reurs ". Oui ſans doute, vil flatteur des rois, elle tombe des mains, mais c'eſt au récit des hor-

reurs commiſes par tes idoles; elle ſe refuſe à ce long amas de meurtres, de rapines, d'exactions, au moyen deſquels tes princes retenoient les peuples dans la crainte & l'abattement, dans la miſere & l'abjection, & non pas au tableau d'un châtiment trop tardif & trop bien mérité. Eh! que t'avoit donc fait ta patrie pour chercher à épaiſſir autour d'elle les ténebres de l'ignorance, & à prolonger ſon délire? Tandis que l'auſtere Mably, prêtre comme toi, mais prêtre du vrai Dieu, avoit le courage de déchirer le voile, & d'apprendre aux hommes à connoître leurs droits, leurs devoirs, leur dignité, à mépriſer & haïr la puiſſance uſurpée des tyrans, toi prêtre des faux dieux, tu ne rougiſſois pas de ramper devant les bourreaux du genre humain. Mais Mably ſavoit être pauvre, ſolitaire & indépendant; & toi, tu ne ſavois qu'être académicien, valet des femmes & des grands, & penſionnaire d'une cour.

La premiere race de nos rois ne nous préſente plus dans leurs femmes que des êtres nuls, indolens, bigots, ſachant prier Dieu, doter des monaſteres, enrichir des égliſes, combler de bienfaits des moines fainéans, des religieuſes inutiles, avec les biens que leurs maris arrachoient aux hommes pauvres & laborieux. L'hiſtorien *Vély* nous dit que dans les abbayes les filles de condition trouvoient un aſyle pour leur vertu, les veuves, un lieu de refuge dans leurs malheurs, les reines, une paiſible retraite contre les embarras tumultueux de la grandeur. Mais il ne nous dit pas que ces riches établiſſemens, fondés ſur les uſurpations dont nous

venons enfin de tarir la ſource & déraciner l'abus, n'étoient en effet que des aſyles ouverts à l'intrigue & aux complots; que ſouvent les crimes les plus odieux furent tramés dans l'ombre de ces murs; que ſouvent il en ſortit des meurtriers & des empoiſonneurs, que le libertinage y eut autant d'accès que la vertu, & que telle des princeſſes ou reines, qui après ſa mort y reçut les ſaints honneurs de la canoniſation, y avoit joui pendant ſa vie de tous les plaiſirs du monde, & n'y avoit pas abjuré un ſeul de ſes vices, ni de ſes plus ardentes paſſions. Il dit encore que le gouvernement retira de grands avantages de ces pieux établiſſemens. Si, avec tous les adorateurs de nos anciens documens il entend par le mot gouvernement, les rois & leurs miniſtres, il a raiſon; car le peuple n'apprit jamais des moines & des prêtres qu'à périr docilement par le fer & la flamme, & à ſe proſterner devant la tyrannie.

Bathilde, femme de Clovis II, fut une de ces fondatrices de couvens; auſſi figure-t-elle dans le calendrier. Il paroît que ce fut une princeſſe ſans vices, ſans défauts eſſentiels, mais auſſi ſans aucune vertu d'éclat. Tandis que ſon époux, plongé dans la molleſſe, ne ſe montroit qu'une fois l'année, traîné par quatre bœufs, & couché ſur un lit de fleurs & de feuillages, tandis qu'il vivoit dans la plus honteuſe débauche, il paroît que Bathilde étoit comme lui, ſoumiſe à l'autorité des maires du palais, & que pendant ſa régence, elle fut moins occupée des affaires que des litanies & des offices. Retirée enfin dans l'abbaye de Chelles, qu'elle avoit fondée, elle y termina ſans éclat une carriere

inutile. Tel eſt le ſort de ces grands perſonnages, ou leurs crimes épouvantent l'univers, ou leur nullité fait pitié : ſimples citoyens, au ſein de l'égalité, les ſcélérats ſeroient punis, & les êtres ſans talens trouveroient dans le travail des moyens de ſe rendre utiles à la ſociété.

Les maires du palais, qui, dans leur origine, n'étoient que les chefs de la domeſticité du prince, étoient parvenus à ſe rendre maîtres de la puiſſance royale. L'hérédité des bénéfices (1) avoit rendu la nobleſſe maîtreſſe du royaume. Le clergé balançoit toujours l'autorité des grands, quoiqu'il eût perdu beaucoup de richeſſes. Les peuples ſeuls n'étoient rien que de malheureux eſclaves ſans propriétés, ſans facultés, & même ſans deſirs. Les aſſemblées du champ de Mars étoient oubliées ; celles des grands mêmes étoient fort rares & reſſembloient, ſans doute, comme le dit Mably, à la réunion d'une bande de brigands qui ſe raſſemblent pour le partage du butin. Cette *antique nobleſſe*, ſans loix, ſans police, ſans magiſtrats ſans frein, comme ſans principes & ſans morale ne pouvoit être régie ni collectivement, ni individuellement. Chaque ſeigneur vouloit jouir de toutes les prérogatives de ſon ordre. Le clergé s'étoit attribué des pouvoirs indéfinis ſur le ſpirituel, afin de conſerver ſon empire ſur le temporel. L'autorité royale étoit anéantie, & c'eût été un grand bien, ſi la nation avoit ſu la détruire pour établir la ſienne propre, c'eſt-à-dire,

(1) On appelloit ainſi les conceſſions faites par nos premiers rois aux *leudes*, ou grands de la cour ; d'abord ſans aucune redevance de leur part, enſuite à titre de *fiefs*.

la ſeule raiſonnable & légitime ; mais une autre tyrannie s'étoit élevée à la place de la premiere, celle des maires du palais, qui pour l'affermir avoient beſoin que toutes les loix connues fuſſent violées, & que, ſous le nom de coutumes, toutes les paſſions & tous les caprices de la nobleſſe, des prêtres & des moines, fuſſent reſpectés. La nobleſſe fut la dupe de cette extrême tolérance ; elle ne ſentoit pas qu'en fatiguant le peuple du poids de ſon inſolence & de ſa tyrannie, elle faiſoit beaucoup de mécontens, & qu'il étoit naturel que les malheureux eſclaves, accablés de leurs fers, ſe ralliaſſent autour d'une puiſſance unique, ſeule capable de réprimer les tyrans particuliers. Les maires du palais n'auroient pas eu beſoin de ſe parer du titre de rois, ni de s'environner de la pompe du trône, ſi leur charge avoit été héréditaire ; mais la mairie n'étoit qu'élective. Quand même ils auroient cru faire le bien, ce n'eſt que dans les pays libres, dans les républiques, que le citoyen habile travaille pour le bonheur général, & ne conſidere ſes propres enfans que comme les enfans de la patrie. Dans un état monarchique, au contraire, tous les intérêts ſont individuels, & l'amour même de la gloire eſt perſonnel à ſoi & à ſa famille : ainſi les maires du palais marcherent toujours vers le trône, afin d'aſſurer leur pouvoir à leur poſtérité. Pepin eut cette charge ſous Childéric fils de Clovis II ; & comme il avoit remarqué que les grands, impatiens du joug, penſoient déja, comme une portion de leurs vaſſaux, à rétablir l'autorité du prince, il conçut que la modération étoit néceſſaire, & qu'il

étoit tems de les flatter. Un tyran qui peut affecter des vertus, eſt un être plus dangereux encore que les tyrans ſanguinaires ; l'homme qui a vraiment de grandes vues, déteſtera toujours plus ce qu'on appelle les *bons rois*, que ceux là même dont le nom fait frémir l'univers. Ceux-ci appellent ſur eux la haine & la vengeance, qui réveillent enfin les peuples. Les autres invitent à l'indolence & au ſommeil, mortels ennemis de la réflexion & de la liberté. Ce fut ce qui arriva ſous Pepin ; des apparences de juſtice & de vertu lui concilierent ces grands toujours inquiets ; il les trompa ; les plongea dans l'inſouciance, & ſon habileté ſut réunir ſur ſa tête les mairies de Bourgogne & d'Auſtraſie, dont les titulaires moins adroits, s'étoient fait chaſſer. S'il avoit voulu, il auroit pu opérer dans le gouvernement des réformes utiles, améliorer les loix, adoucir la férocité des mœurs, diſtinguer des pouvoirs, arracher le foible à l'oppreſſion du plus fort, apprendre enfin à tous les ordres qu'on ne ceſſe d'être eſclave de ſes paſſions, que lorſqu'on eſt ſoumis au joug des loix ; mais il auroit fallu reſtreindre lui-même ſa puiſſance, avant de porter atteinte à celle des autres claſſes ; & jamais un *roi* ne cédera rien de ſes prétentions, que lorſqu'il lui ſera commandé par une nation entiere de céder le trône au véritable ſouverain. Pepin ſouffrit donc aſſez de déſordres pour être toujours néceſſaire à ceux qui en étoient victimes, & ne mit un frein qu'au mal dont l'excès pouvoit lui être nuiſible. S'il ne laiſſa point à ſes fils le titre de roi, c'eſt qu'apparemment il crut en avoir aſſez fait pour qu'ils n'euſſent plus qu'à le prendre ; c'eſt que, mécon-

tent de Charles Martel, ſon fils, il ne voulut pas lui faire le don d'une couronne ; c'eſt que, par un ſingulier caprice, il légua le trône à Dagobert III, qui, ſelon l'idiôme d'alors, en étoit l'*héritier légitime*, & ſa charge de maire à Théobalde, ſon petit-fils ; ſous la tutelle de Plectrude, ſa femme.

Cette Plectrude étoit fiere, ambitieuſe, & d'un caractere impérieux ; mais, par bonheur, elle avoit peu de génie. Charles Martel étoit fils d'Alpaïde, autre femme de Pepin, & en cette qualité, haï d'une marâtre à laquelle il faiſoit ombrage. Il étoit en âge de gouverner lui-même ; & Théobalde, à qui Pepin laiſſoit la mairie, n'étoit qu'un enfant. Il étoit donc fort différent pour Plectrude, accoutumée au rang, à l'autorité & aux richeſſes de femme du maire, ou de céder ces avantages à un jeune homme qui n'auroit eu ni égards, ni reſpect pour elle, ou de la conſerver à titre de régente, ſous le nom d'un roi & d'un maire, tous deux enfans. Elle avoit toujours eu ſoin d'aigrir les chagrins de ſon mari contre ce fils aîné, dont l'humeur & le caractere lui déplaiſoient. Devenue maîtreſſe de ſon ſort, elle eut l'adreſſe de le faire arrêter & enfermer ; ſon plan de gouvernement étoit de conſerver ſous ſon obéiſſance les états d'Auſtraſie, de Bourgogne & de Neuſtrie ; mais les grands, qui jamais en France n'ont ſouffert qu'à regret la domination des femmes, ſe liguerent contre elle, & les Neuſtriens élurent un autre maire, nommé Rainfroy. Cependant, maîtreſſe des tréſors de Pepin, & environnée de ſes créatures, Plectrude conſervoit d'aſſez grands avantages, ſi elle avoit ſu en pro-

fiter. Elle eut assez de crédit pour mettre une armée sur pied, & les François assez de lâcheté pour consentir à égorger leurs concitoyens. Rainfroy mit le jeune Dagobert à la tête de ses troupes; & les aveugles soldats, peu accoutumés depuis quelque tems à voir un roi, éblouis de sa présence, comme si c'eût été celle d'un Dieu, redoublerent leur zele. La téméraire Plectrude fut repoussée vigoureusement dans la forêt de Compiegne; son autorité s'affoiblit beaucoup par sa défaite, & Rainfroy auroit tout-à-coup rétabli l'autorité royale, si Dagobert n'étoit mort après sa victoire. Ce qu'il y eut de malheureux pour Plectrude, c'est qu'au même moment Charles Martel rompit ses fers, & parut dans l'Austrasie. Rainfroy venoit de placer sur le trône Chilpéric, surnommé *Daniel*, fils de Chilpéric II, & renfermé chez les moines de Chelles; mais ce fut en vain qu'il opposa ce roitelet aux grandes vues de Charles Martel. La journée de Vinciac assura l'empire au fils de Pepin, & la victoire même sur l'opiniâtre Plectrude, qui, se voyant deçue dans toutes ses espérances, abandonnée de son parti, s'enferma dans un monastere qu'elle avoit fondé à Cologne; elle y fut si complétement oubliée, qu'elle y termina ses jours, sans qu'on sache même l'année de sa mort. Il ne lui manqua que de l'esprit, pour être vraiment criminelle sur le trône, ou dans une place à-peu-près égale. Si elle fût née dans une république, une éducation différente, des mœurs simples, la nécessité d'être estimable pour être estimée, en auroient peut-être fait une citoyenne.

Parmi les différentes femmes de Charlemagne,

on diſtingue Faſtrade, fille de Raoul, comte de Franconie, dont le caractere penſa devenir fatal à ſon mari. Malheureuſe Germanie ! tu n'as jamais envoyé à la France que des monſtres ivres d'orgueil & avides de ſang ! L'inſolence de cette fille des Céſars, irrita les grands d'Auſtraſie, que Charlemagne avoit accoutumés à des mœurs plus douces ; ſon humeur chagrine aigrit le caractere de Pepin, dit le Boſſu, fils naturel de l'empereur ; & l'empereur même devenoit, par ſes conſeils, plus ſombre, plus hautain, plus deſpote. Il étoit à Ratisbonne peu accompagné, lorſqu'un prêtre Lombard, s'étant endormi dans l'égliſe de Saint-Pierre, s'éveilla, au milieu de la nuit, au bruit de pluſieurs hommes raſſemblés, qui ſembloient tenir une eſpece de conſeil. Surpris, il écoute ſans ſe montrer, & la converſation de ces hommes lui découvre le ſecret d'une conjuration contre l'empereur & ſa femme. Dès qu'il put, ſans crainte, ſortir de ſa retraite, il courut au palais en inſtruire Charlemagne, & lui nomma les conjurés, au nombre deſquels étoit ſon fils. Faſtrade, enflammée de colere, loin de reconnoître ſes torts & de les réparer par un acte de clémence, fit les plus grands efforts pour endurcir le cœur de ſon mari, déja porté à la vengeance. Elle ne l'engagea que trop à punir, d'une maniere atroce, des hommes coupables ſeulement d'avoir ſenti qu'ils n'étoient pas faits pour ramper ſous une femme. Elle vouloit exiger de lui qu'il lui ſacrifiât ſon fils ; mais Charles, qui n'avoit l'ame féroce que parce qu'il étoit roi, ne put étouffer la voix de la nature, & ſe contenta de faire enfermer Pepin dans un monaſtere. L'impitoyable Faſtrade mourut peu de tems

après, pour le bonheur de ſon mari & celui des François.

Le gouvernement avoit changé de face depuis la deſtruction de la race Mérovingienne. Pepin, fils de Charles Martel, avoit dénaturé l'inauguration des chefs appellés rois; cette grandeur qui juſqu'à lui tenoit encore à une ſorte d'élection, ce bouclier ſur lequel on élevoit le prince, ſur lequel il recevoit un hommage que l'on pouvoit peut-être lui refuſer, puiſqu'il ſembloit le demander, cette ombre enfin de la liberté des anciens Francs avoit diſparu. L'uſurpateur du trône, juſqu'alors héréditaire, crut devoir impoſer au peuple & aux grands un nouveau joug plus difficile à briſer, celui de la ſuperſtition. La force des armes avoit fait les rois, la force venoit de détruire la premiere famille, uſurpatrice de la ſouveraineté nationale. Pepin imagina de s'entourer d'une force divine; & ſe faiſant ſacrer pompeuſement, d'abord par Boniface, évêque de Mayence, enſuite par le Pape Etienne III, qui avoit beſoin de lui contre les Lombards ſes ennemis, il ſe fit appeller *l'oint du Seigneur*, fit également ſacrer ſes fils en cette qualité, prétendit par la voix du pontife, que ſa dignité, ſemblable à celle de David, étoit une eſpece de ſacerdoce à laquelle les peuples ne pouvoient attenter ſans commettre un ſacrilege; qu'enfin il tenoit la couronne de Dieu ſeul, par l'interceſſion de Saint Pierre & de Saint Paul, & que l'égliſe rejetteroit de ſon ſein tous ceux qui oſeroient ſe départir de la fidélité & de l'obéiſſance qu'ils devoient à Pepin & à ſa poſtérité. Ainſi donc, c'eſt à dater de cette époque que les rois de France tinrent leur couronne

de *Dieu ;* ainſi les peuples ont, dans leur aveuglement, profané le nom de la Divinité, lorſqu'ils ont cru qu'elle les avoit aſſujettis à un fléau de quatorze ſiecles, ſans autre ſoulagement que le plus ou le moins de férocité de chacun de ces individus, dont les noms, la plupart abhorrés, ſouillent toutes les pages de notre hiſtoire.

A conſidérer Charlemagne dans ſes guerres avec les Saxons, il nous préſente l'image d'un farouche habitant des forêts, avide de ſang & de chair humaine, cherchant ſur des bords inhabités la trace des malheureux, victimes de quelques naufrages, & les maſſacrant ſans égard pour le ſexe ni l'âge : que dis-je ? on voit bien pis encore ; non, ce n'eſt point l'homme ſauvage, ce n'eſt point l'enfant brute de la nature, c'eſt celui du fanatiſme & de la ſuperſtition, c'eſt l'homme civiliſé, c'eſt l'homme policé, dont la rage ambitieuſe parcourt l'Europe entiere un glaive à la main, pour ſervir la fureur des vils pontifes de Rome eſclave, & mériter la couronne ſanglante que leur groſſiere impoſture a donnée à ſon pere au nom de Dieu.

Mais ſi l'on examine ce même homme dans le ſein de la France, régénérant les loix, les mœurs, inſtruiſant un peuple abruti, s'efforçant à lui donner une idée de ſa force & de ſa dignité, concevant lui ſeul le plan d'une diviſion de l'empire, telle à-peu-près que l'aſſemblée nationale vient de l'exécuter, rétabliſſant l'antique uſage des aſſemblées du Champ-de-Mars & du Champ-de-Mai, ne promulguant la loi que comme l'ouvrage de la nation, ne ſe ſervant de ces mots, *nous voulons, nous ordonnons, nous commandons*,

mandons, qu'en vertu de ce que la nation avoit *voulu*, *ordonné*, *commandé* (1); lorſqu'enfin il paroît à nos yeux ſous l'aſpect d'un légiſlateur, on eſt tenté de croire que des hiſtoriens infideles ont donné le même nom à deux perſonnages différens; & l'on ne ſauroit reconnoître le bourreau de l'Italie & de la Saxe épouvantées, dans le premier & le dernier des rois François, qui ait jamais ſongé qu'il n'étoit qu'un homme, & qu'il appartenoit à une nation.

Que faut-il conclure de cette oppoſition dans les actes émanés d'un ſeul homme? Rien que de fort ſimple; que ſi Charlemagne n'avoit pas été roi, il n'auroit pas été une partie de ſa vie un brigand tout ſouillé de crimes; que s'il n'avoit pas été roi, il auroit été un philoſophe, & qu'il auroit appris peut-être à la nation à opérer elle-même de ſi grands changemens; & que ſes fils n'auroient pas anéanti tant de ſages inſtitutions qui, ſous eux, paſſerent comme un ſonge. L'eſpoir le plus inſenſé qui puiſſe naître dans le cœur des hommes, c'eſt de croire qu'un ſeul homme puiſſe les rendre heureux. Dans le cours paſſager de la vie, quel eſt l'œuvre exécutée par un ſeul qui puiſſe réſiſter à la volonté de l'être qui lui ſuccede? Les feuilles qui couvrent un même arbre portent entre elles une différence viſible. De tous les hommes qui couvrent la ſurface de la terre, il n'en eſt pas un qui ait une entiere ſimilitude de caractere avec les autres. Mais, comme

(1) Les capitulaires diſent poſitivement que la *loi* n'eſt autre choſe que le vœu de la nation publié ſous le nom du prince.

dans la nature, toutes les grandes maſſes conſervent ſeules leur enſemble, lorſque tout varie dans les détails, de même il n'y a que les grandes maſſes d'hommes dont les ouvrages puiſſent acquérir cette conſiſtance impoſante, & réſiſter aux efforts du tems. Ainſi les loix faites par un homme, quelque grand qu'il puiſſe être, n'auront, comme lui, qu'une durée paſſagere. Les loix des nations ſeules ſont impériſſables comme elles (1).

En 814, à la place de Charlemagne, on vit reparoître un homme ſtupide, ſans caractere, plutôt moine que roi, ſoupçonneux & cruel, traînant tous les malheurs à ſa ſuite, & toujours malheureux lui-même. Tous les établiſſemens de ſon pere diſparurent, le peuple rentra dans le néant; une vapeur empoiſonnée ſe répandit du trône ſur toute la France; & pour combler tous les déſordres dont il fut la ſource, il eut une femme impudique, & par conſéquent artificieuſe & cruelle. Il avoit trois fils de la premiere, &

(1) Je ne dis pas que les nations ne s'anéantiſſent point elles-mêmes. Tout ce qui eſt compoſé d'atomes périſſables doit ſe miner peu à peu & changer de forme par les efforts du tems. Mais je dis que ce même changement de forme, qui compoſe le ſyſtême réproductif de la nature, dans ſon organiſation phyſique, eſt exactement le même dans le ſyſtême moral : la loi de la nature eſt la même pour tous les genres qui la compoſent. Les nations ſujettes à cette loi diſparoiſſent de la ſurface du globe; mais la loi même eſt éternelle, & lorſqu'elle a perdu momentanément ſon empire ſur un peuple dégénéré ou détruit, elle l'exerce chez un autre, juſqu'à ce qu'inſenſiblement elle l'étende autour d'elle, & revienne couvrir de ſes rayons bienfaiſans la portion de terre qu'elle avoit abandonnée.

à l'âge de quarante-deux ans, ayant déja plus d'une fois manifeſté le deſir de s'enfermer dans un cloître, on fut ſurpris de lui voir choiſir dans ſa cour la plus belle & la plus jeune des filles qui la compoſoient. Judith étoit ſon nom, elle avoit dix-huit ans; il l'épouſa en 819 à Aix-la-Chapelle. Un homme ſombre, inquiet, déſagréablement occupé de l'avenir, toujours déplorant le paſſé, toujours adorant les reliques, ſe proſternant aux pieds des papes, menaçant, puniſſant & ſuppliant tout à la fois, en un mot un véritable imbécille ne pouvoit lui plaire. Mais elle devoit au moins ſe reſpecter elle-même; rien ne diſpenſe une femme de ce devoir. Au contraire, preſque auſſi-tôt après ſon mariage, ſon intrigue publique avec Bernard, comte de Barcelonne, ne laiſſa ignorer le déshonneur du roi qu'à lui ſeul. Les grands, humiliés par Charlemagne, avoient déja repris tout leur empire & toute leur inſolence; ils ne pardonnoient point à Judith de leur donner un maître; ils furent moins indulgens encore lorſque, après quatre ans de mariage, en 823, elle mit au monde un prince de la légimité duquel on n'avoit que trop raiſon de douter; on en douta bien plus encore lorſque, après la naiſſance de ce fils, elle ſe hâta de donner à Bernard la place de premier miniſtre. Elle avoit conçu le projet de faire paſſer l'empire ſur la tête de cet enfant illégitime, au préjudice des trois fils aînés de ſon mari, & de renverſer ainſi les regles établies. L'hérédité d'une couronne eſt un monſtre en politique; mais enfin, puiſque la nation le ſouffroit, ce n'étoit pas à Judith à changer l'ordre que la nation ſeule pouvoit interver-

tir. Le foible Louis, eſclave de ſa femme & de l'amant de ſa femme, conſentit enfin, en 829, à donner une portion de ſes états à ce prince nommé Charles, & âgé ſeulement de ſix ans; & ce fut en préſence de deux de ſes fils aînés, Lothaire & Louis, qu'il leur fit un affront auſſi ſanglant: Pepin, leur frere, étoit alors éloigné. Si Louis le Débonnaire avoit eu un caractere abſolu, que Judith eût été plus adroite & Bernard plus éclairé, cet acte de violence auroit pu réuſſir; mais s'il étoit mal combiné, il fut encore plus mal ſoutenu. Les intérêts des freres du jeune Charles, & ceux des grands que Judith avoit toujours maltraités, ſe réunirent; ils attirerent dans leur parti tous ceux que le prétexte du bien public fut éblouir, & Pepin, le ſecond des princes, ſe mit à la tête d'une conjuration dont le but étoit de détrôner Louis & ſa femme. En publiant les déſordres de Judith, on ajoutoit que, ſi le roi avoit la foibleſſe de les ſouffrir, les princes, les miniſtres & les *fideles* ſujets ne devoient pas avoir la même condeſcendance. Le voile de la religion fut bientôt réuni à ces allégations ſpécieuſes; les évêques s'écrierent que l'égliſe étoit offenſée par la conduite de la reine, & par ſon adultere avec Bernard.

En même-tems Pepin s'avançoit à la tête d'une armée; Judith n'étoit pas de ces femmes telles que Frédégonde, qui, ayant combiné tous les événemens, ont auſſi calculé toutes les reſſources; elle s'enferma dans un monaſtere; Louis courut ſe cacher à Compiegne, & le lâche Bernard, abandonnant ceux qu'il avoit précipités dans un ſemblable danger, s'enfuit baſſement au-lieu de

les défendre. Judith, arrachée de ſon aſyle par l'ordre de Pepin, fut conduite à Compiegne; mais, avant de la rendre à ſon mari, on lui fit jurer, ſous les menaces les plus effrayantes, qu'elle engageroit ce ſtupide époux à abandonner le trône à ſes fils, à ſe retirer dans un monaſtere, & qu'elle même prendroit le voile. Elle promit tout; & les fils de Louis, auſſi imbécilles que leur pere, eurent la foibleſſe de retenir cette femme avec lui dans le même château, en prenant l'unique précaution de mettre auprès d'eux des hommes qui devoient, diſoit-on, en répondre *ſur leur tête*, & les empêcher de ſe communiquer autrement qu'en leur préſence. Certes! c'étoit vouloir qu'ils tramaſſent de nouveaux complots, & c'étoit leur donner tous les moyens de les exécuter, que de placer auprès d'eux toujours les mêmes hommes, expoſés à la double ſéduction d'une femme impudente & d'un prince qui avoit de l'or à joindre aux artifices de ſa coupable moitié! Mais qu'importoit alors que Louis fût ſéparé de la ſociété, que Judith fût punie? la nation ne devoit pas profiter de leur châtiment. Il eſt quelquefois des circonſtances bien différentes, & où il paroît bien étrange qu'on prenne des meſures auſſi inſuffiſantes que dans un ſiecle barbare.

On juge bien que Louis & ſa femme ſe revirent en ſecret; on juge bien que Judith uſa de tous les moyens poſſibles pour régner encore ſur le cœur de ſon mari; que, pour aſſurer ſon triomphe, elle employa ces élans d'amour maternel qui, dans l'ame d'une femme ſans pudeur, ne ſont rien qu'hypocriſie & artifice; qu'elle rappella l'amour

qu'elle avoit inſpiré au roi, tant de fois indignement trahi par elle ; qu'elle le flatta de lui former un parti dans le nombre de ſes *fideles ſujets* : tant de détours eurent un plein ſuccès ſur l'eſprit d'un imbécille. Louis, n'oſant ni trahir ſon ſerment, ni le remplir, demanda du tems pour ſe réſoudre ; cette démarche parut ſuſpecte, & ſes fils, voyant qu'ils étoient trompés, le firent enfermer dans le monaſtere de St. Médard, à Soiſſons, & Judith, dans celui de Sainte Radégonde, à Poitiers. Le peuple accabla cette femme d'injures au moment de ſon départ, & lui reprocha tous ſes crimes ; le peuple n'étoit pas libre alors, il l'auroit accablée d'un ſilence plus fier & plus inſultant. Les deux freres de Judith & ſon couſin-germain furent raſés & dégradés, comme complices de l'adultere de Bernard avec elle, & de ce moment les deux époux furent obſervés de ſi près, que toute communication leur fut interdite, & que Louis, trompé par de faux rapports, crut même que ſa chere Judith n'étoit plus, & s'abannonna aux regrets & au déſeſpoir, que n'auroit peut-être pas excités dans ſon cœur une femme vertueuſe, s'il en pouvoit être ſur le trône. Dans un autre ſiecle, la ſituation de deux êtres méchans, mépriſables, nuiſibles à l'intérêt public, avilis par le crime & le parjure, n'auroit excité aucune pitié ; perſonne n'auroit voulu leur prêter d'appui ; on auroit cru ſe dégrader ſoi-même : mais alors, les préjugés, la ſuperſtition, l'idée que l'ambition ſeule des princes étoit cauſe de la détention d'un pere, engagerent les moines de l'abbaye de Soiſſons à faire des efforts en ſa faveur. Peut-être qu'il y eut

auſſi quelques vues ambitieuſes dans leur conduite. Les trois princes étoient déſunis: Gombaud, moine de Soiſſons, ſut en profiter, & Louis fut remis ſur le trône aux états de Nimegue, en 828. Il auroit pu ſe faire craindre de ſes fils, mais non pas, comme le diſent les hiſtoriens eſclaves de la puiſſance des rois, en puniſſant des hommes juſtement irrités des crimes de ſa femme, indignés de ſa foibleſſe, & victimes de ſon imbécillité. Il en auroit véritablement impoſé à l'ambition des trois rivaux, s'il eût répudié l'infâme Judith, révoqué les dons faits au fils de Bernard, s'il ſe fût entouré de la puiſſance nationale, en reſtituant, comme ſon pere, au peuple opprimé, la portion de ſes droits dont il pouvoit faire uſage, en lui montrant qu'il en exiſtoit encore d'autres à la jouiſſance duquel l'appelloient la nature & la loi, & que les lumieres & l'inſtruction lui apprendroient à reſſaiſir. Au contraire, l'imprudent monarque ne penſa qu'à reprendre ſa femme, & non content de la croire innocente, ou de le feindre, il voulut encore, choſe étrange! que les peuples la cruſſent telle. Avant de la faire rentrer au palais, il fit publier que celui qui voudroit ſe préſenter pour ſoutenir, en champ clos, l'accuſation d'adultere intentée contre l'impératrice, étoit libre de le faire: c'étoit l'uſage alors, c'étoit une des formes de ce qu'on appelloit *le jugement de Dieu*. Sous le regne de Louis-le-Débonnaire, un aſſaſſinat auroit été le prix de la fermeté qu'auroit montrée l'accuſateur de Judith; & perſonne n'oſa s'y expoſer. Ce ſilence, bien conſtaté dans le terme preſcrit, la reine & ſes parens jurerent ſolemnellement qu'il n'y avoit jamais eu de commerce crimi-

nel entre elle & Bernard. Louis ſe contenta de ce ſerment, mais il ne paroît pas que le peuple, quelque groſſier qu'il fût, regardât comme acquiſe la preuve de l'innocence de *ſa ſouveraine*, car les murmures continuerent, & le mécontentement éclata dans preſque toutes les actions.

Ce qui l'augmenta encore, c'eſt que les deux fils cadets de Louis ayant contribué à lui rendre la liberté, par jalouſie pour Lothaire leur aîné, celui-ci à ſon tour, conſentit au partage de ſes états avec Charles, fils de Judith, afin de ruiner les projets de ſes freres; de ſorte que les vaſtes pays ſoumis à nos rois, ſe trouvoient partagés en différentes portions, qui ſe voyoient toutes expoſées à des guerres ſanglantes pour les intérêts d'un enfant illégitime. L'impudente Judith, non contente de braver les loix de l'hymen par des farces auſſi indécentes que ſa conduite, de violer celles de la nature, en oppoſant le fruit du crime à ceux d'un chaſte amour, celles des nations, en déchirant des provinces, ſe jouoit encore des craintes que devoit lui inſpirer la poſition critique où elle ſe trouvoit. Elle vouloit faire revenir Bernard en France; il revint en effet en 831, afin de ſe purger, par la voie du combat, de l'accuſation formée contre lui à l'égard de l'impératrice; & perſonne ne s'étant encore préſenté, il donna la ſeconde ſcene du ſerment, ſcene tant répétée, & auſſi utilement, même ſous nos yeux, & l'an troiſieme de la liberté françoiſe.

Les enfans de Louis ne pouvoient demeurer tranquilles ſpectateurs des déſordres de la cour; Judith fomentoit avec ſoin leurs querelles avec ſon mari; en 832, elle réuſſit à faire dépouiller

Pepin de la couronne d'Aquitaine, & à la faire donner à Charles ſon fils, & fit aſſaſſiner un évêque qui preſſoit fortement ſon mari de la répudier. Lothaire & le jeune Louis, roi de Baviere, irrités du traitement fait à leur frere, & auquel ils devoient s'attendre eux-mêmes, ſe réunirent avec le pape Grégoire, qui paſſa en France, moins à deſſein de ſervir ces princes, que dans l'eſpoir d'accroître ſa puiſſance temporelle ſur cet empire. Ils leverent en hâte une aſſez grande armée pour attaquer avec ſuccès l'imbécille monarque, tandis que Grégoire tentoit la voie de l'excommunication. Heureuſement pour lui, la ſuprématie de l'égliſe romaine ſur les rois n'étoit pas encore reconnue par le clergé de France; les évêques firent ſavoir au pape que s'il étoit venu pour excommunier, il le ſeroit lui-même, comme ayant tranſgreſſé les ſaints canons & la liberté de l'égliſe. Mais pendant cet intervalle, & tandis que les deux armées étoient campées entre Baſle & Strasbourg, les fils de Louis trouverent le moyen de lui enlever ſes troupes, qui paſſerent de leur côté; l'empereur ſe trouvant abandonné, fut obligé de ſe ſoumettre, & d'aller trouver ſes fils en qualité de ſuppliant, ayant obtenu du moins la promeſſe que Judith & ſon fils ne perdroient ni la vie, ni aucun des membres, ce qui donne une idée de la barbarie du ſiecle; car il craignoit que les princes ne leur fiſſent crever les yeux avec du plomb fondu, comme il l'avoit fait lui-même à ſon neveu. Charles fut envoyé au monaſtere de Prum, dioceſe de Treves, par ordre de Lothaire, & Judith, livrée au roi d'Aquitaine, qu'elle avoit fait dépouiller de ſa couronne, fut

reléguée à Tortone en Italie. Lothaire fit conduire l'empereur à Saint-Médard de Soiſſons, & aſſigna une aſſemblée générale à Compiegne au mois d'octobre 833, afin de le juger. Mais les évêques qui avoient à venger la mort de leur collegue, qui n'avoient repouſſé l'excommunication du pape Grégoire que pour avoir ſeuls le droit de *lier & de délier ;* qui avoient tous tramé la premiere conſpiration contre Louis, & tous auſſi eu part à la ſeconde, craignant que le peuple ne ſe laſſât de tous les malheurs dont il ſupportoit le poids, que les princes ne ſe brouillaſſent de nouveau, & que l'un d'eux, venant au ſecours de ſon pere, ne les expoſât à la vengeance de Judith, imaginerent de dégrader proviſoirement l'empereur avant l'aſſemblée du Champ de Mars. Après avoir rempli l'ame de ce prince ſuperſtitieux de toutes les terreurs de l'enfer, ils lui perſuaderent de faire venir ſon fils aîné, & de ſe réconcilier avec lui, enſuite ils le conduiſirent à la paroiſſe, où proſterné devant l'autel, il confeſſa publiquement » *qu'il avoit commis ſacrilege, parricide & homicide, en violant le ſerment ſolemnel qu'il avoit fait à ſon pere, en faiſant tonſurer ſes freres par force, & en conſentant à la mort de ſon neveu : qu'il avoit fauſſé ſon ſerment* & violé la foi des états, *en tirant les partages donnés à ſes trois fils aînés ;* troublé le repos de la nation par des guerres injuſtes, & *cauſé les déſordres de l'égliſe & de la nobleſſe par ſa molleſſe & ſa négligence* ". On remarque dans cette confeſſion générale deux expreſſions ſingulieres pour le tems ; le reproche d'avoir *violé la foi des états*, & celui d'avoir troublé *le repos de la nation par des guerres injuſtes.* Ils prouvent au

moins que les évêques étoient plus éclairés qu'on ne le croit communément, & que dès-lors les traîtres ſavoient voiler à propos leurs intérêts perſonnels du mot de bien public & de droits nationaux. Mais ſi en 834 on nommoit criminel celui qui avoit *troublé le repos de la nation par des guerres injuſtes*, ſi c'étoit un prétexte à ſa dépoſition, ſi on croyoit en avoir acquis le droit de le condamner à une priſon éternelle, que ferons-nous aujourd'hui à un traître, qui, ayant reconnu les droits d'une nation, s'y étant ſoumis, ayant fait ſerment de les défendre & de les maintenir, ne cherche pas ſeulement à troubler LE REPOS DE CETTE NATION dans l'intérieur ; mais, abuſant encore de la confiance & de la ſécurité publique, s'enfuit dans l'ombre, & va chercher les hordes de Germanie, comme un chef de brigands court avertir ſa bande qu'elle peut s'aſſurer d'une riche capture ? En 834, une poignée d'hommes corrompus cherchant perſonnellement à ſe venger, ſe ſervoient d'une idée informe & inſuffiſante des droits des nations. En 1791, lorſque ces droits ſont reconnus dans toute leur majeſté, le premier ſénat de la république Françoiſe veut faire grace au violateur public de ces mêmes droits ; que dis-je ! lui faire grace ! ce ſeroit donner des bornes trop étroites à ſa clémence, il ne veut pas même qu'il ſoit coupable, & ſi la crainte ne l'arrêtoit, ſi l'opinion ne le faiſoit trembler, déja Louis & Antoinette auroient eu, ou la liberté de repartir, ou celle de mettre des conditions au bienfait de leur préſence.

Après la confeſſion de Louis I, on le dépouilla de ſes habits militaires & impériaux. On le revêtit

d'un cilice, & on l'enferma parmi les religieux. Mais l'armée, qui vouloit ſa dépoſition lorſqu'elle n'étoit pas encore faite, s'en offenſa lorſqu'elle fut conſommée, & les deux freres du nouvel empereur le ſolliciterent vivement de délivrer leur pere. Sur ſon refus, ils marcherent contre lui, ſecondés par le zele des troupes; & Lothaire, ſe voyant preſque enveloppé prit la fuite, & laiſſa Louis à Saint-Denis.

Le voilà donc replacé ſur le trône pour la ſeconde fois, en 834; ſa femme lui eſt rendue, & avec elle ſon enfant bien-aimé. Lothaire eſt contraint de s'humilier à ſon tour, & de venir demander pardon à ſon pere. Judith, que les diſgraces ne pouvoient dompter, ſe voit plus puiſſante que jamais ſur le cœur de l'imbécille époux, qui fut moins ſenſible à la joie de reprendre la couronne, qu'à celle de revoir cette furie. Elle n'en ſacrifia pas moins comme auparavant ſon repos & celui de l'état à ſes vues ambitieuſes pour le fils de Bernard. Il ſemble que ces enfans nés dans l'opprobre ſoient plus chers à leurs impudiques meres, que les fruits de l'union légitime; ils leur coûtent plus de crimes lorſqu'elles ſont placées par le ſort de maniere à en commettre impunément; ils leur coûtent plus de baſſeſſes dans les conditions ordinaires. Judith changea de plan. L'âge & les chagrins altéroient la ſanté de Louis, elle craignoit de le perdre, & ce fut dans le ſein de ſon plus puiſſant ennemi qu'elle s'aviſa d'aller chercher un appui. Pepin & Louis, roi de Bavière, avoient chaſſé Lothaire dont ils étoient jaloux; Lothaire demeuroit ſeul contre eux, Judith imagina de

ſe réconcilier avec lui, & de mettre ſon fils ſous ſa protection. Cette négociation dura pluſieurs années, pendant leſquelles ſa conſtance ne s'affoiblit point, & enfin en 838, elle termina ſon projet. Lothaire vint trouver Louis, ſe réconcilia ſincérement avec lui, & conſentit à faire un nouveau partage de l'empire, & à laiſſer au jeune Charles tous les états qui s'étendoient depuis la Loire juſqu'au Rhin. Charles fut couronné par ſon pere, & cette cérémonie reçut l'approbation de toute la nobleſſe. Lothaire promit de reſpecter ce nouvel accord, & de protéger Judith. Charles jura d'honorer ſon frere comme ſon tuteur & ſon ami. Judith, au comble de ſes vœux, célébra cette fête avec une magnificence ſcandaleuſe, & dont le peuple fit les fraix. Bientôt le roi d'Aquitaine étant mort, elle entreprit de faire paſſer encore cette province au pouvoir de Charles, au préjudice des quatre héritiers. Louis, obéiſſant en eſclave aux caprices de cette inſenſée, donna cette couronne à ſon fils; & Louis de Baviere ne pouvant contenir ſon indignation, s'oppoſa, les armes à la main, à la ſpoliation de ſes neveux. Le vieil empereur fut obligé de marcher lui-même à la tête de ſes troupes. Judith l'exigeoit, & il n'étoit pas au pouvoir de ce lâche époux de montrer une volonté contraire : elle le ſuivit dans ſon voyage. Les habitans céderent à la préſence de l'empereur, & reconnurent le fils de Judith; mais pendant ce tems, le roi de Baviere s'étoit emparé des états que lui avoit cédés Lothaire, & il fallut encore que l'empereur, obéiſſant à la voix de ſa femme, marchât de ce côté. Il n'alla pas loin : c'étoit au plus fort

d'un hyver rigoureux. Louis de Baviere, trop foible pour réſiſter, s'étoit à peine retiré au bruit de l'arrivée de ſon pere, que ce vieillard, épuiſé de fatigue, tomba malade, languit longtems, & mourut à Ingelheim, le 20 juin 840.

Charles avoit dix-ſept ans; & nourri de toute l'ambition de ſa mere, il n'avoit pas plus qu'elle le génie propre à la ſoutenir habilement. Il ſe détacha de Lothaire; & l'horrible bataille de Fontenay, près d'Auxerre, fut le dernier & le plus affreux des crimes de l'odieuſe princeſſe. Il y périt plus de François, dit-on, que depuis le commencement de la *monarchie*. Judith en fut preſque le témoin, & ſe baigna dans le ſang de ſes concitoyens, à la lueur de leurs maiſons embraſées. La déſolation qui ſuivit cette horrible journée, força les deux princes à faire un nouveau partage en 843. Ce fut après ce nouveau traité, diſent quelques auteurs, que la mort délivra les François de l'infâme Judith. D'autres prétendent qu'elle vécut juſqu'en 874; mais on eſt plus tenté de croire qu'elle mourut en 843, puiſqu'à dater de cette époque, aucun de ſes crimes n'a pu conſtater ſon exiſtence, & qu'il ſemble impoſſible que le génie infernal qui la dominoit n'eût marqué ſa trace dans quelque lieu qu'elle ſe fût retirée.

Nous ne ſaurions paſſer abſolument ſous ſilence le regne de Richilde, ſeconde femme de Charle-le-Chauve. Elle étoit fille de Boves, comte d'Ardennes, ſœur de Boſon premier, qui fut depuis roi de Provence, & de Richard, duc de Bourgogne. Charles en devint amoureux, lorſqu'il étoit déjà lié à Ermentrude, ſa premiere femme, il avoit tous les vices de ſa mere, & entre autres celui de cé-

der ſans ſcrupule à tous ſes caprices & à toutes ſes paſſions. S'il ne répudia point Ermentrude en faveur de la belle Richilde, c'eſt que n'étant aimé ni de ſes ſujets, ni de ſes voiſins, craignant toujours ſes oncles, & voyant la puiſſance des papes s'augmenter rapidement en France, il craignit que le divorce avec une femme qui ne lui donnoit aucun ſujet de plainte, ne mît ſa couronne en danger. Richilde ſe contenta donc, pendant quelques années, du titre de *concubine;* & quoique ſous la premiere race, & partie de la ſeconde, ce titre ne fût point auſſi aviliſſant qu'il l'eſt devenu à meſure que les mœurs ſe ſont épurées, il eſt ſurprenant que la fille d'un prince ſe ſoit abaiſſée à le porter. La mort de la reine, arrivée en 869, la plaça ſur le trône, & ſon mariage fut célébré à Aix-la-Chapelle, le 22 Janvier 870; ſa dot lui fut aſſurée à ſa priere par Louis-le-Begue, fils aîné de Charles & d'Ermentrude. Lorſque Charles paſſa en Lombardie, dans le deſſein de s'emparer des états de Louis, ſon frere, mort en 875, Richilde, pendant ſon abſence, demeura régente du royaume, ſans en avoir le titre. Il paroît qu'elle s'en acquitta mal, & qu'elle donna lieu à des troubles nouveaux dans le royaume, déja expoſé aux ravages des Normands, aux entrepriſes des papes, & aux attaques de tous les princes voiſins. Il paroît que, jalouſe de ſon autorité, elle mépriſa les conſeils des hommes ſages qui pouvoient la guider, & qu'ayant donné aux favoris du roi des dégoûts & des ſujets de plainte, elle fut cauſe de l'entrée de l'héritier de Lombardie en France. Charles ne recueillit donc qu'un mauvais ſuccès de ſon entrepriſe. Il accorda au

pape ; ſur le royaume de France & ſur l'empire, des droits aviliſſans dont on connoît la ſuite fatale, & cela pour acheter de lui les vains honneurs du couronnement, qui flattoient ſa puérile vanité & celle de ſa femme. Obligé d'oppoſer ſes forces à celles de Louis, ſon neveu, il fut battu, & ſon camp pillé. Richilde ſe conſola de ce revers, lorſqu'au concile de Pontyon, Charles, preſque auſſi imbécille que Louis, ſon pere, la fit paroître avec lui, & donna l'exemple ridicule d'une femme aſſiſe ſur un trône à côté de ſon mari, préſidant une aſſemblée d'hommes, dont la miſſion étoit de délibérer ſur les intérêts ſpirituels & temporels de pluſieurs nations. Les évêques, étonnés & humiliés de l'audace de Richilde, ne ſe leverent point pour la recevoir ; & il ne faut pas s'étonner, après une pareille marque de foibleſſe, ſi Charles avoit abandonné au pape des prérogatives ſi conſidérables, & dont il voulut confirmer la ceſſion dans ce même concile. Il avoit couronné ſa femme ; la vanité de ſa femme étoit ſatisfaite. Que leur importoit à tous deux que la nation & les ſiecles futurs fuſſent ſacrifiés à un inſtant de pompe & d'éclat ? Cette épouſe chérie ne lui étoit cependant pas plus fidele que Judith ne l'avoit été à ſon pere. On ne ſait même ſi elle ne trempa point dans la conſpiration de Boſon, ſon frere, par laquelle Charles périt empoiſonné en 877. Quelques lâches hiſtoriens, accoutumés à nier les crimes des rois, lorſqu'ils ne peuvent les colorer de quelques prétextes, ont demandé quel intérêt Richilde auroit pu avoir de trancher les jours d'un mari dont elle étoit adorée ; comme ſi l'excès des paſſions étoit ſoumis à l'empire de la raiſon, comme ſi les femmes ſur-tout connoiſſoient

connoiſſoient un frein à leurs volontés, lorſqu'une fois elles en ont formé d'illégitimes; comme ſi on ne leur voyoit pas conſtamment, & ſans réflexion, ſacrifier leurs plus grands intérêts futurs à une légere ſatisfaction du moment; & comme ſi enfin un mari n'étoit pas toujours un obſervateur incommode pour une femme ſans mœurs. Richilde avoit eu cinq enfans, & n'en avoit conſervé aucun; elle aimoit ſon frere Boſon, en qui Charles n'avoit eu que trop de confiance; elle croyoit pouvoir démembrer une portion des états de ſon mari, pour en faire le partage de ce frere chéri, ſur lequel même on avoit conçu plus d'une fois des ſoupçons peu honorables pour elle. Charles eſt empoiſonné; on en accuſe Boſon; on le regarde comme l'auteur du crime, & Richilde continue à vivre dans une familiarité ſuſpecte avec l'aſſaſſin preſque reconnu. Bientôt elle ſe livre à de tels débordemens, que Foulques, archevêque de Rheims, lui écrivoit peu de tems après la mort de ſon mari, qu'au-lieu de *tenir la conduite d'une veuve chrétienne*, *le démon alloit par-tout avec elle*; qu'on ne voyoit à ſa ſuite que *diſſentions*, *emportemens*, *incendies*, *pillages*, *meurtres*, *libertinage*, *excès de toute eſpece*. Elle employa toutes ſortes de moyens pour fermer l'accès du trône à Louis, dit le Begue, fils aîné de Charles, & elle ne lui céda enfin qu'à des conditions ſi favorables à Boſon, que peu après il devint le fondateur du royaume d'Arles : alors elle voulut bien reſtituer au fils de Charles les ornemens de ſa dignité, dont elle s'étoit emparée avec le teſtament de ſon pere. On ignore l'année de ſa mort, & les lieux où elle vécut depuis celle de ſon mari.

La ſeconde race des rois de France diſparoit à nos regards ſans nous offrir aucune femme dont on puiſſe citer le nom ; heureuſes d'avoir été nulles, de n'avoir pas laiſſé une mémoire en horreur à la poſtérité : plus heureuſes encore ſi, éloignées de ces trônes ſouillés par le ſang des peuples, elles n'avoient point partagé avec de coupables époux & la ſubſtance & la dépouille des nations ; & ſi l'horreur qu'inſpire aux hommes libres le ſeul nom des rois, n'enveloppoit dans la proſcription de ce titre odieux tout ce qui a pu jamais approcher de ces êtres féroces, dont.

Semblables aux animaux farouches & ſtupides,
Les loix de leur inſtinct ſont les uniques guides (1).

Hugues Capet s'empara de la couronne de France. Peu importoit à qui elle pouvoit écheoir en partage ; rois héréditaires, rois électifs, uſurpateurs, tout ce qui préſente le nom de roi, ne porte déſormais dans l'eſprit des hommes libres que l'épouvante & l'horreur. Lorſqu'on ſe fait une idée des mœurs des tygres, on ſe les repréſente la gueule toujours fumante des entrailles de ceux qu'ils ont déchirés, les griffes dégouttantes de ſang, & dévorés du beſoin d'en répandre encore ; mais un tygre n'eſt pas environné de baïonnettes, mais il n'a point à ſa ſolde des eſclaves qui faſſent la chaſſe pour lui ; mais il n'a point de cachots où il faſſe une proviſion de victimes, mais il n'impoſe pas des tributs aux animaux, & ne peut pas les forcer à le nour-

(1) Rouſſeau, Odes ſacrées.

rir; mais il ne détruit point ſes ſemblables; mais il vit ſeul dans les bois, & l'homme adroit & courageux peut l'atteindre d'un plomb meurtrier. Ainſi, les tygres ſont moins à craindre que les rois, & pour l'homme condamné à vivre ſous un roi, il importe auſſi peu qu'il ſoit ce qu'on appelle *uſurpateur* ou *héritier légitime*, qu'il ſoit imbécille ou ſpirituel, lâche ou brave, qu'il importe à l'homme dévoré par le tygre, ſi cette majeſté eſt tachetée de telle ou telle façon.

Le premier des Capets monta donc ſur le trône en 987; les hiſtoriens lui ont prodigué les plus grands éloges, parce qu'il fut heureux & puiſſant. Son uſurpation leur a paru légitime, parce qu'elle eut un ſuccès favorable pour lui & ſa race. D'après ce que nous avons déja dit, ce n'eſt pas comme uſurpateur que nous le jugerons, mais nous l'appellerons criminel eſt ſanguinaire, pour n'être parvenu à l'empire que par la voie des aſſaſſinats, pour avoir traîné dans les priſons ſon rival Charles de Lorraine, ſa femme, ſes enfans, pour les y avoir fait mourir mille fois chaque jour qu'il daigna les y laiſſer vivre: pour s'être enfin maintenu ſur ce trône ſi chérement acheté, en ruinant pour des ſiecles le bonheur, la fortune & le repos des François, par le pouvoir qu'il accorda aux grands & au clergé. Paſſons ſur tous ſes hauts faits tant vantés par de vils écrivains à gages, & cherchons à retrouver quelque digne compagne de nos tygres couronnés.

Robert, dit le pieux, fils de Hugues Capet, lui ſuccéda en 997; il avoit épouſé en premieres noces, Berthe, veuve d'Eudes, comte de

Provence, & arriere-petite-fille de Louis IV, roi de France; elle étoit donc ſa parente, & même au degré défendu. Outre cet inconvénient, il avoit tenu avec elle ſur les fonds de baptême un des enfans qu'elle avoit eus de ſon premier mari. Grégoire V, qui occupoit alors la chaire pontificale, donna le premier exemple d'une excommunication lancée contre le royaume entier; Robert ayant refuſé d'obéir à ſes premieres menaces, & de ſe ſéparer de ſa femme, le ſervice divin fut interdit dans toute la France, les ſacremens aux vivans, & la ſépulture aux morts. Robert abandonné de ſes domeſtiques, n'en put retenir que deux qui, regardant comme profane tout ce que touchoit leur maître, refuſoient encore de manger des mets qui lui avoient été ſervis, & briſoient tous les meubles à ſon uſage. Le chagrin fit faire une fauſſe couche à la reine. Les ſatellites de l'évêque de Rome publierent auſſi-tôt qu'elle étoit accouchée d'un monſtre qui avoit le cou & la tête d'un oiſeau. Les crimes des rois n'auroient pas été aux yeux des peuples un motif ſuffiſant pour les détrôner, & à la voix d'un pape ils auroient arraché la couronne à Robert, parce qu'il avoit épouſé ſa parente. Il fut contraint à céder; mais ſon obéiſſance coûta cher à lui & au peuple. Ayant répudié Berthe, il fit choix de Conſtance, fille de Guillaume, comte d'Arles, & l'épouſa en 998: c'étoit une autre Judith, fiere, abſolue, ſans regle & ſans frein; livrée à toutes les paſſions qu'entretient l'autorité quand elle ne les fait pas naître, elle gouverna deſpotiquement ſon mari, ſa maiſon, ſes enfans, tout ce qui eut le malheur

de l'approcher, & enfin la nation même. La cour de Robert étoit auparavant grave & auſtere ; dès qu'elle y parut on y vit régner les plaiſirs les plus bruyans, un luxe effréné, des feſtins, des danſes, des jeux de toute eſpece ; on y vit changer chaque jour de ton, d'uſage & de ridicule. Les habits, les armes, les bottes & juſqu'aux harnois des chevaux devinrent affaires de mode, & lorſque la reine avoit décidé ſur une forme ou une couleur, il n'étoit permis à perſonne de paroître d'une maniere oppoſée à ſon caprice. Ce fut elle qui, la premiere, amena en France des poëtes provencaux, c'eſt-à-dire, ces premiers troubadours qui, donnant à la fois des leçons de poéſie & d'amour, rendirent les mœurs plus douces, mais non plus chaſtes. Pluſieurs auteurs prétendent que Conſtance étoit ſage ; en tout cas, elle n'eut aucune des vertus qui annoncent la ſageſſe, aucune de celles qui la rendent aimable ; & l'on à bien de la peine à croire à une exacte vertu dénuée de douceur & de modeſtie. Quoi qu'il en ſoit, Robert exerça auprès d'elle une patience qui alla juſqu'à la foibleſſe, ou plutôt juſqu'à une véritable lâcheté. Hugues de Beauvais étoit le premier miniſtre & l'ami de ce prince, qui ſouvent ſe conſoloit avec lui des chagrins que lui cauſoit cette femme altiere. Elle le regardoit comme un cenſeur incommode; elle le ſoupçonnoit d'engager ſon mari à modérer pour elle ſes complaiſances imbécilles. Quelquefois en effet il obtenoit du roi de jouer le rôle d'un homme, & non celui d'un enfant docile & ſoumis. La haine de Conſtance s'en accrut à tel point que, ne connoiſſant plus de

bornes ; elle s'adreſſa ſecretement à Foulques, comte d'Anjou, ſon oncle, dont le caractere farouche lui promettoit une vengeance aſſurée. L'exécution du projet étoit difficile : le miniſtre étoit preſque toujours au palais, auprès du roi, & environné de domeſtiques & de courtiſans. Mais il eſt des caracteres que rien n'intimide, & lorſque les femmes ont une fois paſſé les bornes impoſées à leur ſexe, elle donnent facilement des exemples de la plus extrême hardieſſe. Voyant que la réuſſite du projet étoit lente & pouvoit devenir incertaine, elle pouſſa l'audace juſqu'à faire aſſaſſiner Hugues dans une chambre du palais, aux yeux même du roi, & ſi proche de lui, que le ſang de ſon ami rejaillit ſur ſes habits. Il faut avouer qu'un mari qui ſouffre & pardonne un pareil outrage eſt bien digne de tous ceux qu'une femme peut lui faire éprouver ! auſſi ne s'arrêta-t-elle point à ce coup d'eſſai, lorſqu'elle put meſurer toute l'étendue de l'indulgence à laquelle elle devoit s'attendre. De quatre fils, dont elle étoit mere, elle n'avoit de tendreſſe que pour Robert, le troiſieme, & ſa plus forte haine tomboit ſur Henri, l'aîné de tous. Lorſque ſon pere le fit couronner en 1017, comme ſon ſucceſſeur, & à l'exemple de Hugues Capet, Conſtance ne put voir cette cérémonie ſans chagrin & ſans indignation. Henri étoit d'âge à jouir de quelques revenus & des agrémens de la jeuneſſe ; ſa mere, auſſi avare qu'impérieuſe, lui refuſa les choſes les plus néceſſaires à la vie & aux vêtemens, de ſorte que, las de tant de perſécutions, il s'exila de la cour, & ſans argent, ni moyens de s'en procurer, il erra dans

les états de ſon pere, comme un aventurier, & comme tel fut mis dans les priſons du château de Beleſme, où Guillaume, comte du Perche, le fit enfermer, dit Mézeray, pour quelque action indigne, à quoi la néceſſité l'avoit forcé. Ce jeune homme étant mort en 1026, Robert, qui ne pouvoit intervertir l'ordre établi dans la ſucceſſion, fit couronner Henri à ſa place. Nouveau déſeſpoir de Conſtance; nouvelles réclamations en faveur du jeune Robert; mais lorſqu'elle vit que ſes cris & ſes emportemens ne pouvoient forcer le conſentement du roi, elle chercha, par ſes intrigues, à faire un parti à ſon fils bien-aimé; bouleverſer le royaume, y allumer le feu des guerres civiles, faire périr des milliers d'hommes, démembrer l'état, donner des villes entieres, n'étoit rien pour cette inſenſée ſi elle pouvoit réuſſir dans ſes projets. Elle voulut d'abord ſuppoſer une erreur de date dans la naiſſance de Henri; ce moyen ridicule de ſubſtituer un cadet à ſon aîné, n'ayant pu réuſſir, elle voulut réformer le droit d'aîneſſe, & l'on n'entendoit plus dans ſa bouche que ces mots: *Ce n'eſt pas l'âge, c'eſt le mérite qui doit régler la préférence.* Le droit d'aîneſſe eſt ſans doute un monſtre né du vaſſelage & de la féodalité; ſans doute cette coutume barbare, qui fait outrage à la nature, a cauſé toutes ſortes de maux politiques. Mais c'étoit à la raiſon & à la philoſophie qu'il appartenoit de réformer cet abus, & non à la folie paſſagere d'une femme. Conſtance ne put réuſſir; ſon mari & ſon fils n'en furent pas moins perſécutés. Son fils Robert, aſſez bien né pour déſapprouver les emportemens de ſa mere, en fut auſſi maltraité

que ſon frere, & tous deux ne pouvant vivre auprès d'elle, ni s'éloigner de la cour, faute de ſecours pécuniaires, Henri s'empara de Dreux, & Robert, d'Avalon & de Beaune : mais ils n'étoient pas des criminels, ni des rebelles, & dès qu'ils ſurent que leur pere marchoit contre eux, ils ſe rendirent, & lui demanderent pardon d'une faute dont il connoiſſoit les motifs.

Il auroit manqué à une femme hardie d'affecter la dévotion ; auſſi s'empreſſa-t-elle de perſécuter les hérétiques. Un chanoine d'Orléans, nommé Etienne, & qui étoit ſon confeſſeur, tomba dans l'héréſie des manichéens ; Robert, qui n'étoit pas plus homme qu'un autre roi, quoiqu'il ait été plus malheureux que beaucoup d'autres, fit juger Etienne & ſes ſectaires, en 1019, avec la plus grande rigueur. Conſtance fut préſente lorſqu'on les condamna au ſupplice, & en ſortant de l'égliſe, cette femme barbare, inſultant aux derniers momens d'un malheureux, s'avança vers Etienne, avec un mouvement de fureur, & en l'accablant d'injures, lui creva les yeux d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Non contente de cet acte de violence, bien plus digne d'un jugement rigoureux, que l'erreur de ces infortunés, elle pouſſa la cruauté juſqu'à ſoutenir la vue de leur ſupplice. Et quel ſupplice ? grand Dieu ! Ils furent tous enfermé dans une chaumiere, autour de laquelle on mit le feu. Ainſi cette femme, dont la véritable impiété troubloit ſans ceſſe le repos de l'état, celui de ſon mari & de ſes enfans, croyoit ſe rendre agréable à Dieu par ces excès de barbarie ; & réparer ſes attentats par des préſens aux égliſes, & des fondations de monaſteres ? Son

mari mourut en 1031 ; à ſes derniers momens, il déclara que Henri étoit ſon ſucceſſeur ; les états le reconnurent, tous les grands ſe ſoumirent, mais non l'inflexible Conſtance. Elle arma encore en faveur du jeune Robert, s'empara des meilleures places de l'état ; Henri ſe vit preſque abandonné ; le duc de Normandie fut le ſeul ſouverain qui oſa venir à ſon ſecours ; & ſi le fils chéri de Conſtance avoit eu autant d'audace & d'ambition que ſa mere, il eſt certain que jamais Henri n'auroit régné. Mais l'ame de ce jeune prince étoit celle d'un homme, il étoit digne de n'être pas roi. Le duc de Normandie reprit les places que Conſtance avoit en ſa poſſeſſion, & Foulques, comte d'Anjou, qui s'étoit repenti de l'aſſaſſinat de Hugues de Beauvais, engagea enfin ſa turbulente niece à faire un traité avec ſes fils, par lequel elle promit de ne plus ſe mêler d'aucune affaire. La rage de n'avoir pu réuſſir à brouiller les deux freres, & le chagrin de mener une vie oiſive, la firent tomber malade à Melun, où elle mourut en 1032, un an après ſon mari.

Il ne faut point paſſer ſous ſilence la fameuſe comteſſe de Montfort, qu'on accuſa de ſortilege, pour expliquer l'empire qu'elle ſavoit acquérir & conſerver ſur le cœur des hommes. L'abbé Suger en fait un portrait d'autant plus ſéduiſant, qu'il y avoit alors en France peu de femmes aimables : s'il n'a flatté en elle ni les charmes de l'eſprit ni ceux de la figure, il n'eſt pas étonnant que Philippe premier, petit-fils de Robert, en ſoit devenu éperdument amoureux. Sans doute Bertrade avoit reçu quelques leçons des troubadours, & l'imagination échauffée par des idées poétiques, elle de-

voit trouver peu de ſatisfaction dans la réalité d'un mariage très-diſproportionné. La politique des cours l'avoit donnée à Foulques *le rechigné*, comte d'Anjou, prince très-laid & très-vieux. La belle Bertrade, peu flattée d'une telle alliance, entendoit chaque jour vanter les plaiſirs de la cour de France, ſous un roi voluptueux. Philippe premier avoit déja fait plus d'une infidélité à ſon épouſe Berthe; mais aucun des objets qu'il lui avoit préférés n'avoit pu le fixer. Bertrade mariée au comte d'Anjou, déja mere d'un fils, qui peut-être ne devoit pas l'attacher d'avantage à ſon mari, mais qui devoit au moins lui inſpirer du zele pour ſes intérêts, Bertrade conçut le projet de devenir reine de France; ſa jeuneſſe, ſa beauté, ſa naiſſance lui donnoient le droit d'y prétendre: c'étoit alors un titre que d'appartenir aux maiſons régnantes de France & d'Angleterre. Elle donna toutes les apparences d'une intrigue romaneſque à ſon projet ambitieux. De ſecretes avances faites à Philippe, ſous un nom d'abord inconnu, enſuite dévoilé par degrés, enflammerent la curioſité d'un jeune homme enclin à l'amour. Enfin, on ſe donna un rendez-vous la veille de la pentecôte en 1092, dans la ville de Tours; on eut un entretien; ſans doute il fut déciſif, car la comteſſe, profitant du moment des cérémonies religieuſes, ſortit de Tours ſous la conduite d'un gentilhomme françois, nommé Guillaume, ſe rendit à Meun ſur Loire, & de-là gagna Orléans avec une eſcorte que Philippe lui avoit envoyée à Meun. Ils s'apperçurent alors des difficultés qu'alloit éprouver leur mariage. Liés l'un & l'autre, il ne s'agiſſoit pas moins que d'un double divor-

ce, & ſur-tout de l'approbation du clergé de France & du pape. Bertrade obtint facilement ſa ſéparation dans les tribunaux : qu'a-t-on pu jamais refuſer à une belle ſolliciteuſe ? mais ſi elle avoit pu alléguer l'âge du comte d'Anjou, l'eſpece de violence qu'on lui avoit faite pour lui donner la main, la vie actuelle des deux femmes qu'il avoit illégalement répudiées avant de l'épouſer, Philippe n'étoit pas dans le même cas. Cependant au milieu des intrigues de ce prince pour faire briſer ſes liens, Berthe mourut en 1093, & Philippe crut être libre : il n'avoit pas réfléchi que Bertrade étoit ſa parente au cinquieme ou ſixieme degré, Foulques au quatrieme, & que c'étoit aux yeux de l'égliſe deux obſtacles invincibles. D'ailleurs, la rupture du mariage de Bertrade ne pouvoit paſſer que pour une des ſcenes ſcandaleuſes qu'offroit ſans ceſſe aux peuples les caprices & l'impudeur des princes, de ſorte que l'égliſe ne fut pas déſapprouvée du public lorſqu'elle s'oppoſa au mariage, qui cependant fut célébré en 1094, par l'évêque de Bayeux à qui Philippe fit don de quelques bénéfices. L'évêque de Chartres fut moins docile, il alluma les feux ſacrés de la guerre religieuſe contre le roi & ſa femme. Philippe le déclara déchu de la qualité de fidele, abandonna ſes terres au pillage & le fit citer au concile de Rheims. Ainſi voilà des terres dévaſtées, des chaumieres & des maiſons en proie aux flammes, de paiſibles agriculteurs ruinés, la pudeur des filles & des femmes violée pour ſatisfaire la paſſion d'une femme ambitieuſe & galante ! Peuples, conſervez précieuſement vos rois & vos reines, & vous conſacrez au milieu

de vous le germe d'un fléau plus terrible que ceux dont la nature ne vous frappe qu'à de longs intervalles, & auxquels un art ſalutaire apporte des ſecours !

Une circonſtance avoit changé la face d'une cauſe auſſi puérile. Le comte d'Anjou avoit conſenti juridiquement à la caſſation de ſon mariage, & les évêques à qui Bertrade avoit vendu les terres de l'empire & donné des places & des titres, ſe révoltoient contre l'autorité du pape. Les ſeigneurs s'étoient joints à eux, liés par le même intérêt, & frappés du pouvoir que s'arrogeoit la cour de Rome. Guillaume, comte de Poitiers, & duc d'Aquitaine, s'éleva contre les légats avec tant de véhémence dans l'aſſemblée de Poitiers, qu'il entraîna beaucoup de riches perſonnages, & que le peuple même en vint juſqu'à la violence contre les Romains. Une pierre jettée contre eux alla frapper un prêtre aſſis à leur côté. Ils prirent la fuite, mais la ſentence d'excommunication n'en fut pas moins lancée contre Philippe. Elle produiſit cependant moins d'effet que celle dont Robert avoit été victime, c'eſt-à-dire, que le peuple ne la vit pas avec la même ſuperſtition, mais elle eut des ſuites plus funeſtes pour le repos de la France : elle engagea pluſieurs des grands vaſſaux de la couronne à ſe révolter. Philippe étoit obligé de marcher contre eux, & Bertrade, tranquille au ſein de la molleſſe & des plaiſirs, voyoit d'un œil ſerein la moitié de la France armée pour ſa querelle contre l'autre moitié.

En 1103, le roi ne pouvant ſuffire à tant de combats, aſſiégé juſqu'aux portes de Paris, crut devoir aſſocier à l'empire ſon fils aîné Louis,

âgé de 20 ans. On ne peut lui refuſer beaucoup de courage & d'adreſſe : il repouſſa les ennemis de ſon pere, ſe fit aimer des ſoldats, dont il ſut être le compagnon plutôt que le chef, & ſe fit également conſidérer de la petite nobleſſe & des citadins, dont il fit reſpecter les chétives poſſeſſions, en réprimant le brigandage des grands vaſſaux ; mais cette grande réputation, qu'il devoit flétrir dès qu'il ſeroit monté ſur le trône, ne le rendit pas plus agréable aux yeux de la galante Bertrade. La molleſſe d'une vie ſenſuelle n'adoucit pas le cœur des femmes, elles deviennent féroces à meſure qu'elle s'enfoncent dans le vice : celle-ci avoit des enfans de Philippe, & la gloire dont ſe couvroit l'héritier du trône chagrinoit ſon ame ambitieuſe. Louis deſira voir la cour d'Angleterre. C'étoit un ſpectacle curieux ; le fils de Guillaume le Conquérant régnoit ſur les Bretons, jadis ſi fiers, & qu'un ſeul homme venoit de plonger dans l'eſclavage ; Louis avec la permiſſion de ſon pere, paſſa dans ce pays. A peine y fut-il arrivé que Henri reçu une lettre ſcellée des armes de Philippe, portant la priere de faire mourir le jeune prince ou de le retenir priſonnier. Henri n'étoit pas fort ſcrupuleux, ni d'un caractere humain, il étoit au contraire violent & barbare, il étoit roi. Ce ne fut pas le reſpect des loix de l'hoſpitalité qui le retint ; ſi l'ordre avoit été de Philippe, Louis étoit perdu. Mais l'Anglois auroit riſqué beaucoup de ſe rendre miniſtre des vengeances de Bertrade ; c'étoit elle qui avoit tracé cette lettre hardie. Henri la montre au jeune Louis, qui ſans perdre un moment, paſſe la mer, arrive à Paris ſans y être ni attendu, ni annoncé, ſe jette aux pieds de ſon pere, & vient, dit-il,

lui apporter la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe étonné releve ſon fils, l'embraſſe, lui demande l'explication de ce myſtere, & lui jure qu'il n'a aucun ſujet de ſe plaindre, & n'a donné aucun ordre ſiniſtre. Louis, qui ne demandoit que cet aveu, ſe releve alors, demande hautement juſtice de ſa belle-mere, & proteſte qu'il s'en fera raiſon lui-même, ſi elle lui eſt refuſée. La foibleſſe de Philippe pour ſa coupable maîtreſſe, car elle mérite plutôt ce nom que celui d'épouſe, le força d'implorer lâchement le ſilence de ſon fils, & dès le même jour, ce prince ſentit dans ſes entrailles l'atteinte d'un feu dévorant dont on attribua d'abord la cauſe à la précipitation du voyage, & au trouble dont il avoit été ſaiſi. Un ſeul domeſtique pénétra l'infernal ſecret; on crut qu'il avoit guéri ſon maître par un miracle, & ce fut tout ſimplement par un contre-poiſon auſſi actif que le breuvage mortel que Bertrade lui avoit donné. La fureur du prince s'accrut, il vouloit punir ſa marâtre de ce ſecond attentat; mais Philippe aſſez lâche, aſſez imprévoyant pour endurer auprès de lui une criminelle hardie, ſe contenta d'éloigner ſon fils, en lui faiſant un appanage de tout le Vexin françois.

Tout ce que la nature produit de bon dans le cœur de l'homme s'efface & diſparoît ſous le poids immenſe d'une grandeur hors de la nature. Dans toutes les claſſes humaines, verroit-on un ſeul pere, qui, après avoir convaincu ſa femme d'avoir voulu faire aſſaſſiner ſon fils, & de l'avoir enſuite empoiſonné, pût réſiſter non-ſeulement à l'indignation dont il ſeroit ſaiſi, mais à la crainte d'habiter un moment avec une criminelle? Eh! qui pourroit en pareil cas lui être garant de ſa propre

vie? Qui pourroit être égal au ſupplice de la communication perpétuelle avec un être dont les mains ſembleroient toujours dégouttantes de ſang? Les rois ſeuls dans la nature, & les voleurs dans les bois peuvent reſpirer en paix au milieu de leur complices. On ne peut dire que la complaiſance de Philippe fut un affaire de politique. Bertrade étoit mépriſée, haïe, redoutée du peuple & des grands; l'égliſe l'avoit en horreur, il pouvoit l'abandonner ſans exciter de murmures, tandis que ſes efforts pour la garder avoient fait couler le ſang des peuples. Cependant, au-lieu de s'en éloigner, en 1103 après le meurtre projeté de Louis, on le vit profiter de l'arrivée du pape en France pour ſolliciter avec ardeur la confirmation de ſon mariage, & à force d'intrigues, d'or & de baſſeſſes, il obtint, en 1103, l'abſolution de toutes les cenſures lancées contre lui, & la réhabilitation de ce mariage honteux. On accuſa encore Bertrade de la mort de Geoffroy Martel, & d'Ermentrude ſa premiere femme. Quelques hiſtoriens rapportent qu'elle vouloit faire paſſer le comté d'Anjou au fils qu'elle avoit eu elle-même dans le tems de ſon premier mariage. D'autres détruiſent ce fait; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle ſollicita Philippe en faveur de ce fils, & qu'elle obtint pour lui le comté d'Anjou, au préjudice de ceux qui avoient plus de droits à cet héritage qu'un enfant dont l'état étoit extrêmement incertain, & par les galanteries de ſa mere, jointes à l'âge & aux infirmités du pere, & par la ſituation où étoit le comte, mari de deux femmes vivantes, dont le divorce n'étoit pas reconnu, & par le divorce de Bertrade elle-même, avant qu'il y eût un jugement prononcé. Ce qui eſt encore

certain, c'eſt que le fils aîné de Foulques fut aſſaſſiné, que Bertrade en profita, & *que celui-là a fait le crime auquel le crime ſert.*

Quelques hiſtoriens prétendent encore qu'elle ſe conſacra au ſervice de Dieu, à Haute-Bruyeres, au dioceſe de Chartres, après la mort de Philippe, arrivée en 1108; d'autres diſent qu'elle retourna auprès de Foulques; & y vécut juſqu'à ſa mort en 1109, ſept ou huit mois après celle de Philippe; il paroît vraiſemblable qu'en effet elle prit le voile en 1115 à Haute-Bruyeres, parce que le nécrologe de cette abbaye en fait foi, & parce qu'on y voit encore ſon tombeau. Il paroît qu'elle y mourut 1117; mais dans l'intervalle de 1108 à 1115, il eſt poſſible qu'elle ait été rejoindre ſon premier mari, qui ayant été aſſez fou pour la voir, pour reſpecter ſes volontés & lui obéir même pendant la vie de Philippe, pouvoit bien l'être aſſez pour la recevoir après ſa mort.

Ce fut dans ce ſiecle malheureux que l'égliſe romaine eut la fatale puiſſance de mettre toute l'Europe en feu. L'Allemagne, la Pologne, l'Eſpagne, la France, l'Italie, s'ébranloient juſques dans leurs fondemens à la voix des papes. Grégoire VII fit périr des millions d'hommes pour la fameuſe querelle des inveſtitures, dépoſa des rois, des empereurs, excommunia des royaumes? & la cauſe de tant de maux étoit ſimplement la prétention des rois & des pontifices de donner également l'inveſtiture des bénéfices par la croſſe & l'anneau. Les papes vouloient que les rois ne donnaſſent que l'anneau & une baguette. Les rois & les empereurs prétendoient être égaux aux papes, & les peuples s'égorgeoient pour de ſemblables miſeres.

ſeres. Le ſeul roi qui oſa réſiſter à Grégoire VII fut celui d'Angleterre, & il ne fut pas excommunié. Cette querelle imbécille des inveſtitures ne pouvant occuper éternellement les peuples & les rois, Urbain II, ſucceſſeur de Grégoire, n'imagina d'autre moyen de l'emporter ſur ces brigands auſſi fameux, que d'inventer quelque nouveau genre d'attentat à la paix publique, & il prêcha la folie des Croiſades. Qu'un pape ambitieux ait accueilli cette idée offerte par un prêtre fanatique; que des moines aient cherché à l'accréditer; que des rois l'aient propagée, cela eſt naturel; les papes y voyoient une augmentation de puiſſance; c'étoit, diſoient-ils, Dieu qui les avoit inſpirés; c'étoit au nom de Dieu qu'ils commandoient ces pieux voyages aux têtes couronnées. Ils étoient les chefs de ces entrepriſes, ils recevoient ſous leur protection les perſonnes & les biens des croiſés; ils diſtribuoient les indulgences avec profuſion; & recevoient en échange les aumônes & legs que l'on faiſoit d'avance pour conſerver les conquêtes qu'on alloit faire; ils faiſoient lever des décimes ſur le clergé même, afin d'aider de la moindre portion de tant de richeſſes les pauvres fideles qui ſe croyoient appellés par la voix de Dieu. Les rois, de leur côté, ſe virent débarraſſés tout-à-coup des grands vaſſaux les plus mutins & les plus puiſſans; une grande partie leur vendit même des biens conſidérables pour s'armer & armer leurs gens de guerre: quelques-uns laiſſerent leurs terres en garde à des dépoſitaires infideles, qui s'en accommoderent avec les rois; d'autres les engagerent, périrent ou ſe ruinerent, & ne purent les retirer. Les femmes & les enfans mi-

neurs qui demeuroient dans d'autres châteaux ſe laiſſoient tromper & ſéduire facilement; enfin leur départ enlevoit le ſeul obſtacle que pût encore trouver l'autorité royale; & la multitude d'hommes qu'ils traînoient avec eux, ôtoit à la nation ſa principale force, en lui enlevant ſa plus brillante jeuneſſe. On conçoit donc comment les pontifes & les rois furent ſaiſis de cette manie : mais que toutes les nations de l'Europe ſe ſoient laiſſées ſéduire; qu'en foule elles ſe ſoient précipitées au-devant du piege; qu'elles aient traverſé des mers pour aller périr de miſere, de faim, de maladies ou bien par le fer, ſur des bords inconnus, c'eſt un délire qu'on a peine à croire, lors même que les monumens les plus révérés nous l'atteſtent. Ainſi juſqu'à ce moment, une demi-douzaine de brigands couronnés a diſpoſé du ſort de l'Europe entiere. Ils ont dit conſtamment les uns des autres que leur abſurde puiſſance étoit *de droit divin.* A-peu-près un million d'eſclaves titrés, enharnachés d'étoiles & de rubans de toutes couleurs, comme les gardes du ſérail de Conſtantinople le ſont de perles & de plumets, ont répété que leurs maîtres étoient auſſi *les maîtres de la terre;* & cent millions d'hommes, n'oſant comparer la force de deux cents millions de bras à la foibleſſe de ces frêles individus, ont cru que Dieu les avoit créés pour être le jouet d'une demi-douzaine d'hommes cruels, & de femmes diſſolues.

Tel étoit hier encore le ſort de la France; & quoiqu'elle ait changé de face, quoiqu'elle donne à l'Europe, à toute la terre, l'exemple d'un premier pas vers de plus hautes deſtinées, un grand nombre de ces êtres dégradés que nous venons de peindre

existent encore dans son sein, & se rallient autour d'un *maître* que la nature a dégradé comme eux. Songeons qu'il faut parcourir des siecles plus reculés, & montrer aux François qui sont hommes ce qu'il en coûte à ceux qui oublient leur force & leur dignité.

La femme de Louis VI, ce fils aîné de Philippe I n'offre rien à la curiosité; sans doute elle n'eut pas de grands vices, car les historiens ecclésiastiques de son tems ne l'ont pas louée. Il n'en est pas de même d'Eléonor de Guyenne, femme de Louis VII, couronné du vivant de Louis VI, en 1132, & devenu roi en 1137. Eléonor étoit fille unique de Guillaume X, duc de Guyenne & comte de Poitou; Guillaume au lit de la mort, en 1136, institua le jeune Louis son héritier, aux conditions qu'il épouseroit sa fille; & jamais alliance plus brillante ne fut proposée à un fils des rois de France. Louis VI, qui lui-même touchoit à sa fin accepta le don de Guillaume avec joie, fit préparer de superbes équipages à son fils, & l'envoya recevoir lui-même, avec sa femme, le serment de ses nouveaux *sujets*. Eléonor avoit seize ans; elle étoit fort belle, & d'une humeur extrêmement enjouée. Louis pouvoit inspirer de l'amour, elle lui en témoigna, mais il dura peu: vive & légere, fiere & ambitieuse, elle crut ne s'être mariée que pour gouverner & jouir en liberté de tous les plaisirs. Son mari la ramena en France après la mort de son pere le premier août 1137. Elle y trouva l'abbé Suger, premier ministre, favori de Louis VI, & maître de la confiance de Louis VII. Le crédit de cet homme sensé fit ombrage à une jeune tête qui vouloit à la fois & s'amuser de tout, & commander à tout. La dévotion du roi, celle de son

ministre, l'incommode surveillance d'un homme âgé, lui donnoient souvent des chagrins, parce que Louis, gouverné par les conseils de Suger, ne laissoit pas le champ libre à toutes ses volontés. Cependant on ne remarque pas entre eux une extrême mésintelligence, jusqu'au moment où la folie du jour l'entraîna en personne à la terre-sainte. On avoit reçu de tristes nouvelles de l'armée des Croisés. Les états-généraux s'assemblerent à Vezelay en Bourgogne, & ce n'étoit pas, comme on seroit tenté de le croire, pour y traiter des affaires du royaume & des intérêts du peuple, mais c'étoit pour entendre le fanatique abbé de Clairvaux exhorter le roi & les grands, & le peuple même à s'aller de nouveau faire égorger au bout du monde, & assassiner eux-mêmes des hommes qui ne songeoient pas à la France, & vivoient dans leur propre esclavage, & sous l'empire de leurs prêtres, sans imaginer de venir nous forcer à penser comme eux. Louis VII, qui se repentoit du massacre de Vitry en Champagne où trois ans auparavant il avoit fait périr treize cents personnes, imagina de l'expier en passant la mer pour en aller massacrer d'autres, & faire périr ses sujets : il se hâta de prendre la croix, & résolut d'emmener Eléonor avec lui : l'abbé Suger employa les plus vives instances pour le retenir; mais le calme de la raison est inutile auprès des fanatiques. Louis n'écouta point son ministre, & Suger ne fut pas fâché du moins de lui voir emmener la reine. Il auroit fallu la nommer régente; & l'on sent combien un pareil caractere eût augmenté les désordres. D'ailleurs, la jalousie du roi ne lui auroit pas permis de la laisser si loin de lui, & il espéroit beaucoup

de ſon crédit ſur ſon oncle Raimond, prince d'Antioche, ville par où l'armée devoit paſſer. On prétendit attirer les bénédictions du ciel par des prieres publiques, & en même-tems on attiroit les malédictions du peuple par les impôts exceſſifs qu'on leva pour cette expédition. Eh! combien ne falloit-il pas d'argent pour traîner à ſa ſuite une femme, qui en engagea une foule d'autres à l'accompagner, à qui il en falloit en outre pour la ſervir, & qui furent imitées même par les concubines des croiſés, & ſuivies par une foule de poëtes & d'hiſtrions? Ainſi le luxe, la débauche & l'oiſiveté préſidoient à cette *guerre ſainte;* ainſi l'on s'embarqua pour aller tuer des hommes, comme on monte ſur un batelet pour aller à une foire ou à quelque maſcarade.

Ce fut avec beaucoup de peine que Louis VII, battu dans les déſerts de Syrie, arriva juſqu'à Antioche, où l'oncle d'Eléonor, loin de lui donner des ſecours, lui en demanda pour lui-même. Eléonor fut piquée des juſtes refus de ſon mari; ſa conduite irréguliere devint preſque publique. Raimond ſut lui plaire, & leur commerce inceſtueux ne fut pas ignoré de Louis. On l'avertit de plus qu'un jeune Turc nommé Saladin ne lui étoit pas indifférent, qu'elle en avoit reçu des préſens, qu'enfin, elle ſe comportoit en véritable proſtituée. Quand Louis n'auroit eu à l'égard de Raimond que des ſoupçons, le refus qu'elle fit de quitter Antioche en ſeroit devenu la preuve. Louis fut obligé de la faire enlever, & de l'aller attendre à quelques lieues de la ville. On juge bien qu'ils ne ſe revirent pas ſans ſe témoigner l'un à l'autre un vif reſſentiment; le déſordre paſſa dans

l'armée : les femmes des croisés n'étoient pas plus sages que *leur maîtresse*. A l'exemple du roi, les maris devinrent jaloux. Ils se soupçonnerent les uns les autres, s'aigrirent, & les projets les mieux concertés manquerent faute d'union. Raimond d'autant plus irrité contre Louis, qu'il ne s'étoit pas attendu à l'enlevement de sa niece, lui tendit plusieurs pieges de concert avec elle, & il auroit infailliblement succombé, sans les secours de Roger, roi de Sicile, qui l'arracha des mains des Grecs, le conduisit dans ses états, d'où il se rendit à Rome, & revint en France en 1150.

La ruine de l'armée répandit la désolation dans tout le royaume ; les temples & les places publiques retentissoient des cris plaintifs d'une multitude de meres éplorées, de veuves & d'orphelins réduits au désespoir. On maudissoit le fougueux abbé de Clairvaux ; on se disoit que s'il avoit été vraiment inspiré de Dieu, il auroit prévu la déroute des croisés, & n'auroit pas mis en deuil la moitié de la France. Comment cette réflexion si simple ne conduisoit-elle pas à se refuser au moins à toute autre extravagance du même genre ?

Louis rapportoit avec le chagrin d'une défaite le ressentiment le plus vif contre Eléonor : leur mésintelligence devint de part & d'autre une antipathie insurmontable, & la conviction de ses fautes ne la rendoit que plus altiere. Elle se plaignoit *de n'avoir épousé qu'un moine, & non un roi ;* cela pourroit être vrai, mais étoit-ce une raison pour se déshonorer elle-même ? étoit-ce une excuse pour avoir conspiré contre lui avec son oncle, pour avoir voulu le livrer à ses ennemis, à des barbares chez qui sa mort étoit certaine ? Ses dé-

dains, ſes plaintes, ſa hauteur jointes à une conduite infâme le fatiguerent tellement, que moins imbécille qu'elle ne le croyoit, il réſolut de s'en ſéparer. Il fut ſe reſpecter en prenant ce parti. Ce fut ſous le prétexte de parenté, au degré défendu, qu'il ſe fit demander à lui-même le divorce, par quelques-uns des alliés de la couronne. Il répondit qu'il ne prétendoit pas la retenir contre la volonté de Dieu, & la loi de l'égliſe. On aſſembla un concile à Beaugency, la ſentence de divorce fut prononcée, Eléonor renvoyée, & la Guyenne rendue. Elle épouſa peu après le duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre. Lorſque les iſles Britanniques parviendront comme nous à la liberté, lorſqu'elles reconnoîtront, comme nous, qu'il n'exiſta jamais de rois dans les pays libres, lorſqu'ils voudront connoître les crimes de leurs têtes couronnées, Eléonor de Guyenne figurera dans le tableau, & ſeule, entre toutes les princeſſes de France, elle aura rempli la fatale deſtinée de porter chez deux nations le flambeau de la diſcorde, le germe des guerres inteſtines, & de fomenter avec ſoin un long & opiniâtre combat entre le pays qu'elle quittoit, & celui où elle venoit de s'introduire.

Dans l'intervalle du regne de Louis-le-Gros à celui de Louis VIII, & la régence de Blanche de Caſtille, niece de St. Louis, la nation Françoiſe avoit fait un pas vers un meilleur ſort. Il paroît que ce fut un effet du haſard, & qu'il ne fut dicté que par l'excès du malheur, ſans être le fruit d'une combinaiſon réfléchie des droits du peuple. Juſqu'alors, il n'y avoit en France d'hommes libres que les eccléſiaſtiques & les gens

de guerre. Tous les habitans des villes, bourgs & villages, étoient eſclaves. Les uns appellés *ſerfs*, ſemblables aux troupeaux de bétail, étoient vendus avec les terres; les marchés ſtipuloient tant de feux, comme tant de bœufs & tant de moutons: triſtes victimes de la barbarie des rois & des grands vaſſaux, en faveur deſquels ils avoient foulé aux pieds toutes les loix de la nature, les *ſerfs* ne pouvoient jouir d'aucune de leurs facultés; celle de ſe marier, de teſter, de changer de demeure ou de profeſſion, d'envoyer leurs enfans dans une autre terre, d'acquérir à leur profit, de cultiver pour eux, de diſpoſer d'un meuble ou d'un uſtencile à leur uſage, leur étoit interdite ſans l'agrément du maître; & ils ne l'obtenoient jamais qu'en lui payant une redevance arbitraire. Eh! Comment des malheureux attachés à la *glebe*, & plus malheureux que les bœufs courbés ſous leur joug, obligés de travailler pour le maître qui daignoit à peine les nourrir, pouvoient-ils amaſſer un peu d'argent pour payer à leur ſeigneur la libre faculté d'agir? La barbarie de ces maîtres avares réduiſit enfin leurs ſujets à une ſi extrême miſere, que ne pouvant plus rien tirer d'eux, ces brigands ne voyoient plus d'autres reſſources que d'entrer à main armée ſur les terres de leurs voiſins, de les piller, ou bien d'attendre les paſſans ſur les grands chemins, & de les dépouiller de leurs biens. Une ſemblable piraterie qui faiſoit de toute la France un champ de bataille perpétuel, qui la faiſoit reſſembler à un repaire de voleurs, dont le roi n'étoit pas même le chef, tendoit au renverſement total de la monarchie. Vers l'année 1137, Louis-le-Gros

ne ſachant comment réprimer de pareils excès, qui ne lui étoient devenus à charge que parce qu'il en ſentoit lui-même le poids, chercha enfin dans le peuple un appui néceſſaire ; mais il fut aſſez adroit pour avoir l'air de faire grace, lorſqu'il vendit comme un privilege le droit que la nature a donné à tous les hommes, celui de *communes* & de port d'armes. Les bourgeois acquirent le droit de diſpoſer de leurs biens, & de changer de domicile. Les coutumes les plus barbares & les plus ignominieuſes dont on avoit ſurchargé la vaſſalité diſparurent. Les vaſſaux aſſemblés taxerent dans quelques villes les redevances & les traites que chaque habitant devoit payer à ſon ſeigneur. Dans quelques autres endroits on convint qu'elles n'excéderoient jamais telle ou telle ſomme. On fixa les cas particuliers dans leſquels il ſeroit permis de demander aux nouvelles communautés des aides ou des ſubſides extraordinaires. Il y eut des vaſſaux qui ne voulurent plus ſuivre leur ſeigneur à la guerre ; d'autres y conſentirent, aux conditions de ne marcher que lorſqu'il commanderoit en perſonne, & preſque toutes les communes ſe réunirent à ne jamais le ſuivre aſſez loin pour ne pouvoir revenir le jour même dans leurs maiſons.

Les villes devinrent de petites républiques où les bourgeois pour la plupart choiſiſſoient leur maire, leurs échevins, leurs conſuls ; dans d'autres, le prévôt ou le juge du ſeigneur nommoit ces officiers ; ailleurs, il ne faiſoit que les déſigner. Les compagnies de milice ſe formerent, choiſirent leurs chefs, ſe rendirent maîtres des fortifications, & garderent elles-même les villes. Les bourgeois

ſortirent de leur état de ſtupidité ; à peine eurent-ils reſſaiſi quelques droits, qu'ils parurent dignes d'en faire uſage. Dans le pays de Briançon, alors dépendant de l'Empire, mais aſſujetti aux coutumes de France, les bourgeois aſſemblés en communes forcerent leur ſeigneur à reconnoître l'injuſtice des tributs qu'il avoit exigés ; ce ne fut qu'à ce prix qu'il obtint d'être exempt de la reſtitution. Le peuple (car malheureuſement les bourgeois formerent une claſſe à part) éprouva un ſoulagement qui lui permit de lever la tête, & de ſentir ſon exiſtence. Il aida les bourgeois de tout ſon pouvoir, ſe révolta même dans quelques endroits, & lorſque les ſeigneurs demandoient aux villes & aux communes quelles étoient leurs chartes & leurs conventions, le peuple leur demandoit fiérement à eux-mêmes de produire leurs titres d'uſurpation & de tyrannie. Mais ſi quelques-uns de ces grands aſſez mal-adroits pour laiſſer preſſentir le deſſein où ils étoient de rompre leurs engagemens, ſe nuiſirent à eux-mêmes, ils porterent à l'autorité du peuple une bien plus terrible atteinte : les communes s'adreſſerent au roi pour avoir une garantie des promeſſes de ſes grands vaſſaux, & cette eſpece de crédit qu'ils accorderent à l'ennemi commun, lui donnant le droit d'intervenir dans les affaires des ſeigneurs, contribua dans la ſuite à augmenter ſes prérogatives d'abord ſur eux, & inſenſiblement ſur tous. Les communes ne ſentoient pas que le lion n'étoit qu'endormi, & qu'il falloit le muſeler. Philippe, dit *Auguſte*, profita de la trop grande méfiance du peuple pour les vaſſaux immédiats de la couronne, & de ſa confiance inſenſée en lui : à la faveur

de la protection momentanée qu'il accordoit aux communes, il en obtint des ſecours contre ſes ennemis intérieurs, il abaiſſa les grands, & laiſſa malheureuſement à ſes ſucceſſeurs le droit de réopprimer le peuple qui ne s'étoit reconnu qu'à demi.

C'étoit dans cet état général des choſes, que Louis VIII monta ſur le trône. C'étoit ſur un peuple moins ſtupide que Blanche de Caſtille ſa femme eut à régner, ſous le titre de régente, pendant la minorité de ſon fils, Louis IX, appellé *Saint-Louis*; mariée en 1200, à Louis VIII, ſous le regne de Philippe Auguſte, pere de ſon mari, elle paroît ne s'être mêlée d'aucune affaire publique pendant la vie de ce prince, ni même pendant les trois années du regne de ſon mari qui monta ſur le trône en 1223, & mourut en 1226; elle étoit petite-fille de cette Eléonor dont nous venons de tracer l'hiſtoire, & fille d'Alphonſe VIII, roi de Caſtille, & d'Eléonor d'Angleterre. Louis VIII la laiſſa veuve à trente-neuf ans, chargée de l'éducation de cinq enfans, dont l'aîné, Louis IX, avoit ſeulement douze ans. Il la nomma régente, en préſence de l'archevêque de Sens, & des évêques de Beauvais & de Chartres. Dès le premier pas dans ſon adminiſtration, elle prévit le trouble que les grands vaſſaux de la couronne apporteroient à ſes opérations. Vexés par Philippe Auguſte, qui avoit protégé les droits du peuple & des communes, ils ſe flattoient de reconquérir ſur une femme ce qu'ils appelloient leurs droits uſurpés; car toute jouiſſance eſt appellée droit par l'homme avide & injuſte. Blanche les ayant invités au ſacre de ſon fils, les uns répondirent

que la douleur de la mort récente du pere ne leur permettoit pas d'assister à une cérémonie d'un tout autre genre; d'autres lui dirent qu'il falloit délivrer préalablement de prison plusieurs des grands vassaux, entre autres les comtes de Flandre & de Boulogne; quelques-uns demanderent la restitution des terres que les deux derniers rois leur avoient enlevées, alléguant que, par les loix du royaume, on n'avoit pu les en dépouiller que par le jugement des pairs : comme si les rois avoient pu légalement donner des terres qui ne leur appartenoient pas; comme si les terres données par un usurpateur pouvoient appartenir légitimement à ceux en faveur desquels il en disposoit; comme s'il y avoit eu des loix en France, & non pas seulement des coutumes & des usages; comme si enfin l'antique jugement des pairs devoit subsister uniquement pour eux. Blanche n'avoit pas plus qu'un autre prince l'idée du droit des nations; mais les grands éprouverent que le desir de dominer étoit en elle aussi puissant que chez les hommes les plus absolus. La cérémonie se fit malgré tant de refus, & sans avoir égard à leurs demandes. Le comte de Champagne étoit en route pour s'y rendre; mais il avoit eu des démêlés avec Louis VII, au siege d'Avignon, & le bruit s'étoit répandu même qu'il l'avoit empoisonné : le peuple ne l'auroit pas vu avec satisfaction; on lui fit dire de se retirer, & il conserva de cet affront un vif ressentiment. Depuis long-tems on le soupçonnoit d'être épris des charmes de la régente; on ne sait si elle avoit jadis répondu à une préférence que les femmes voient rarement avec chagrin, mais dans cette occasion, il se permit de se

plaindre qu'elle ne le traitoit ſi mal que parce qu'elle favoriſoit quelque autre d'un regard plus doux. Quelle que fut cependant ſa maniere de voir & de ſentir, il eſt certain qu'elle ne pouvoit avec prudence ſouffrir qu'il approchât d'elle; avant de s'être diſculpé des ſoupçons qu'on avoit conçus contre lui. Aimer Thibault, comte de Champagne, n'étoit pas un crime, mais le recevoir à la cour, accuſé de l'aſſaſſinat de ſon mari, en auroit été un, & Blanche n'étoit pas capable de le commettre. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût ſoupçonnée d'avoir beaucoup d'indulgence pour un des deux perſonnages qu'elle avoit mis à la tête de ſon conſeil. L'un étoit le chancelier Guérin, vieillard auſtere & rude, qui ne pouvoit inſpirer que la confiance & non l'amour, ni même l'amitié. L'autre étoit un Italien, appellé Romain; c'étoit un prélat ſouple, inſinuant, dont l'enjouement & la politeſſe faiſoient l'agrément du cercle familier de la reine; elle lui témoignoit beaucoup d'égards en public, c'en étoit aſſez pour faire croire qu'en particulier les égards pouvoient aller plus loin. Le comte de Champagne n'en douta pas; il ſe ligua contre le roi de France avec les comtes de Bretagne & de la Marche, & nous verrons encore la galanterie réelle ou prétendue d'une femme allumer la guerre & faire couler du ſang. Les partiſans d'un gouvernement abſurde nous diront que ce n'étoit point un crime à Blanche d'inſpirer une paſſion malheureuſe à un homme cruel & violent: non ſans doute, mais lorſqu'une citoyenne ne répond point à l'amour qu'elle inſpire, s'il s'éleve à cet égard quelque injuſte diſcuſſion entre deux amans, elle ne paſſe pas les

limites de deux familles, & tout un peuple, toute une ville n'eſt ni agitée ni maſſacrée pour l'intérêt frivole d'une intrigue ou d'un mariage. Peuples, n'ayez point de rois, puiſque leurs actions même les plus indifférentes peuvent attirer ſur vous, à chaque pas, l'horrible fléau de la guerre.

Le roi d'Angleterre, qui ne deſiroit qu'une occaſion de reprendre la Normandie, fournit aux trois princes ligués des troupes & de l'argent; ils demanderent alors à la reine la reſtitution des domaines, que les deux derniers rois leur avoient enlevés. Dans un autre tems peut-être l'autorité royale auroit pu les reprendre, mais alors il n'étoit pas facile de les ôter de force à des communes bien armées. Blanche refuſe cette demande inconſidérée, la guerre ſe déclare; elle ſe met en état de défenſe avec une ſi grande diligence, que ſes ennemis voient fondre ſur eux des troupes aguerries au milieu d'un hyver exceſſivement rude. Leur armée n'étoit pas en état de marcher; le comte de Champagne prit le parti d'une feinte ſoumiſſion, & vint ſe jetter dans les bras de Louis. La régente lui pardonna, & fit avec les deux autres factieux des traités qui devoient préſerver la France de la guerre pendant toute l'année 1127. Cependant une nouvelle trahiſon du duc de Bretagne & du comte d'Evreux, ſon frere, devoit rompre les meſures de la régente. Le jeune roi, étant à Orléans avec peu de ſuite, ces deux princes projetterent de l'enlever; le comte de Champagne, qui n'avoit pas été informé de l'entrepriſe, ou que peut-être les négociations de Blanche avoient ramené, l'avertit de ce complot, & il étoit d'autant plus difficile à déjouer que les con-

jurés étoient postés entre Orléans & Paris, & que le retour du roi ne pouvoit être assuré. La reine ne prit point cette voie incertaine pour le garantir; elle se fit conduire à Montlhéry, & fit avertir les Parisiens du danger qui le menaçoit. Ceux-ci coururent aussi-tôt chercher l'enfant; & les ligueurs, épouvantés de cette marche nombreuse, se retirerent; les applaudissemens d'un peuple assez ignorant pour chérir cette source empoisonnée de tous ses maux, ramenerent un roi dans leurs murs, comme s'ils y avoient ramené un dieu bienfaisant.

Les historiens, fideles à leur pacte de servilité avec leurs *maîtres*, ont exalté à l'envi les vertus de Blanche & de son fils, ils nous peignent la régente sous les traits de Vénus. Il se peut que ce fût une très-belle fille, lorsqu'elle vint en France dans la fleur de la plus brillante jeunesse; mais il semble à ces flatteurs que les reines ne vieillissent point, & quand Belleforêt s'extasie à louer sa *mignardise* & sa *gentillesse* lorsque son fils monta sur le trône; lorsqu'il parle de son *tant doux regard* & *gracieuse contenance*, il semble parler d'une femme de vingt ans, & il croit sans doute faire oublier qu'elle en avoit quarante. Une femme à cet âge peut être encore ce qu'on appelle *bien conservée*, mais elle a perdu la fraîcheur qui fait le charme de la jeunesse, & le terme fatal est arrivé où elle doit être satisfaite quand on dit encore: *elle a été belle.* Qu'on juge par de semblables adulations, sur un point dont les yeux seuls font juger, combien elles ont été plus fortes sur le génie & les talens. Ces complimenteurs gagés des rois admirent l'éducation que Blanche donnoit à Saint-

Louis. Un esprit philosophe & droit fait distinguer la vérité même dans leurs propres récits, & dans les faits qu'ils n'ont pu dénaturer. La vérité est qu'elle ne fit & ne voulut faire de son fils qu'un enfant docile & soumis, un dévot plus occupé des saints & des offices, que des peuples & des affaires, un homme digne d'être canonisé, plutôt qu'un homme estimable. Il entendoit le latin de l'église, & c'étoit là que se bornoient ses profondes connoissances. On prétend qu'elle lui faisoit étudier l'histoire. Eh! quels étoient les auteurs qui pouvoient la lui apprendre? Les chroniques mensongeres des couvens, les vies des saints, la légende dorée & autres écrits, uniques productions du génie François, & propres à augmenter l'ignorance des rois & celle des peuples?

Quant au génie administrateur de cette femme si célebre, les hommes avoient si peu de talens qu'il n'est pas si merveilleux qu'une femme en ait montré autant. Commander impérieusement à des hommes qui n'osoient résister, imposer à son gré des taxes sur lesquelles on murmuroit quelquefois, mais qu'on payoit sans résistance; faire battre, sans plan & sans art, des hommes qui ne connoissoient d'autre devoir & d'autre emploi que celui de tuer pour piller; faire juger arbitrairement des hommes ignorans par des juges ignorans & prévaricateurs, brûler impitoyablement des hérétiques, sans connoître ce que c'étoit qu'hérésie; remplir ses coffres de la substance du peuple, & le regarder comme fort heureux d'exister dans la misere, tandis qu'on nageoit dans une abondance & un luxe relatifs au tems; c'étoit à-peu-près alors ce qu'on appelloit *régner*. Quoique les choses

choſes aient changé inſenſiblement de face, les rois ſont toujours les mêmes autour de nous; ils n'ont acquis que l'art de raffiner le crime, & l'on demande en quoi ce poſte a été, de tout tems, ſi difficile à remplir. Certes, il n'eſt point d'eſprit ſi matériel, ſi lourd & ſi groſſier qui n'en fût capable, & nous en voyons la preuve. Hélas! il faut, & malheureuſement l'expérience nous le prouve, il faut bien plus de lumieres, de force & de caractere pour apprendre à des millions d'hommes à ſecouer le joug d'un ſeul, qu'il n'en faut à une ſeule brute pour aſſervir des millions d'hommes. Blanche ne fut pas plus habile que ſes prédéceſſeurs; elle commit moins de crimes particuliers que d'autres femmes avant & après elle; mais les tems n'étoient pas les mêmes, & elle n'en eut pas beſoin, car elle n'étoit ni moins altiere, ni moins deſpote que ſes pareilles, & aucun des crimes nationaux que les autres avoient commis ne lui échappa. Le premier de tous, ſans doute, eſt d'avoir fait un imbécille de ſon fils; puiſqu'on avoit le malheur d'avoir & d'endurer des rois, au moins auroit-il fallu les rapprocher de l'homme, autant qu'il auroit été poſſible.

En détachant le ſeul comte de Champagne de la ligue formée contre Louis IX, ſans chercher à ramener les deux autres factieux, elle expoſa ſa province & une partie de la France à une guerre cruelle. Tout déſertoit à l'approche des troupes ennemies; on ne voyoit de tous côtés que des châteaux, des maiſons de campagne, des villages & des villes en flammes; les hommes & les beſtiaux fuyoient de contrée en contrée; les femmes devenoient la proie du ſoldat effréné; les enfans

étoient maſſacrés ſur le ſein de leurs meres expirantes ; les vieillards immolés ou au fer ou à la faim ; & Thibault lui-même fut obligé, ou ſe crut forcé à incendier pluſieurs places, pour arrêter la marche de cette horde de barbares. Il demande des ſecours à la régente ; on ne lui en accorde que parce que les rebelles, dit-on, ne veulent le ruiner que pour détrôner leur ſouverain. Le maſſacre général eſt compté pour rien, l'humanité oubliée, l'intérêt commande, & c'eſt à lui ſeul qu'on obéit. Le comte de Champagne étoit toujours ſoupçonné d'avoir hâté la fin de Louis VIII au ſiege d'Avignon ; Blanche n'avoit pas été épargnée dans les bruits qui s'en étoient répandus, & l'on trouvoit extraordinaire qu'elle favoriſât cet homme avec tant de publicité. On n'a jamais pénétré ce myſtere ; mais ſi la mort de Louis VIII fut violente, il n'en ſoupçonna pas la reine, puiſqu'il la nomma régente ; & Louis IX ne paroît pas avoir douté un moment à cet égard de l'innocence de ſa mere : nulle preuve ne peut venir à l'appui de ces étranges inculpations ; n'imputons point de crimes aux rois, on croiroit que nous en avons beſoin pour les rendre odieux.

De l'année 1127 à l'année 1130, ces guerres inteſtines & l'horrible guerre contre les Albigeois inonderent la France de plus de ſang que n'en avoient coûté trente années des regnes les plus barbares. Néron faiſant brûler Rome, Caligula faiſant ruiner inviſiblement le pont de Putéole, & tous deux ſe repaiſſant de la vue des malheureuſes victimes de la flamme ou des eaux, ne font pas plus d'horreur qu'une femme & un enfant ſe baignant à loiſir dans le ſang des infor-

tunés habitans du Languedoc; dévaſtant leurs habitations, démoliſſant leurs maiſons, arrachant leurs arbres & leurs moiſſons, commettant ou ſouffrant que leurs troupes commiſſent, au nom de Dieu, les plus abominables des crimes, même ſur les corps morts & déja ſouillés des femmes & des filles. Et lorſqu'au dix-huitieme ſiecle, le prêtre Vély raconte de pareilles horreurs : » Ainſi » fut terminée, dit-il froidement, *l'affaire* des » Albigeois ". Il daigne cependant tracer les mots d'ambition & de fanatiſme; mais au bout de deux lignes, entraîné par l'infâme beſoin de louer, » ce » qui avoit, ajoute-t-il, paſſé le pouvoir de Phi- » lippe-Auguſte, *le plus grand politique de ſon* » *ſiecle*, ce que n'avoient pu les armes victorieuſes » de Louis VIII, fut l'ouvrage d'une femme, & » le coup d'eſſai d'un roi encore enfant ". On ne ſait, en liſant l'hiſtoire des monarchies, ſur-tout des états modernes, lequel cauſe le plus d'horreur, ou les crimes de ces races déteſtables, hommes, femmes, enfans, tous voués à l'exécration des ſiecles, ou l'impudence de ces écrivains empoiſonneurs, qui ont ſi long-tems emmuſelé les peuples & déifié des monſtres. *L'ouvrage d'une femme & le coup d'eſſai d'un roi encore enfant!* Déteſtable flatteur! que les peuples n'ont-ils étouffé au berceau cette femme & cet enfant, capables d'un pareil coup d'eſſai, & toi-même, & avec eux & avec toi leur race entiere, & celle de tous vos ſemblables!

Blanche & ſon fils ne s'en tinrent point à ces actes de rigueur contre les malheureux ſectateurs d'un autre culte que le leur; ils publierent une ſévere ordonnance contre les juifs, dont la con-

dition étoit déja peut-être assez affreuse. Depuis plusieurs siecles, tout *juif établi dans le royaume étoit serf ou main-mortable de corps & de chastel des seigneurs dont il étoit couchant & levant*; c'est-à-dire, sa personne & tous ses biens, meubles & immeubles, appartenoient au baron des lieux où il habitoit; il ne pouvoit changer de domicile sans la permission du maître, qui pouvoit l'aller reprendre comme un esclave fugitif, même dans les domaines du roi : non-seulement ils étoient vendus avec les terres, mais ils l'étoient individuellement, plus ou moins cher, selon leur nombre, leurs talents & leur industrie. Une chose plus singuliere encore, c'est que la raison de ce cruel traitement étoit la différence de religion; & s'il arrivoit qu'un juif se convertît, il tomboit *en forfaiture :* le roi ou le seigneur confisquoit tous ses biens, & il tomboit infailliblement dans la plus profonde misere; ainsi l'infamie, l'esclavage, le mépris public lui étoient infligés, pour ce que l'on appelloit son irréligion; & la pauvreté devenoit son partage, s'il cessoit d'être infâme. Ils étoient encore obligés de porter sur eux une marque à laquelle on pût les reconnoître, sous peine de fortes amendes : on défendoit aux chrétiens tout commerce avec eux; il n'étoit pas permis de les gager en qualité de domestiques; on ne pouvoit passer de baux avec eux; on ne pouvoit s'en servir à titre de médecins ni de chirurgiens, ni prendre leurs enfans en nourrice, ni leur donner les siens. Un chrétien convaincu d'un commerce criminel avec une juive, étoit brûlé vif, & la loi portoit que *se souiller avec une juive étoit un crime égal à celui de la bestialité ;* ils étoient

enfin traités comme la tribu des *Paria* dans l'Indoſtan : on n'auroit pas voulu appaiſer ni la faim, ni la ſoif la plus cruelle avec des alimens offerts par la main d'un juif. S'ils étoient appellés en témoignage contre un chrétien, on exigeoit d'eux des ſermens horribles contre eux-mêmes. Cependant ni les rois, ni les grands vaſſaux ne rougiſſoient pas de partager les gains immenſes de leurs uſures. Lorſque les tréſors du fiſc étoient épuiſés, on les menaçoit de les chaſſer, & alors ils offroient des ſommes exorbitantes, pour éviter le banniſſement; d'autres fois, on exécutoit la menace de l'exil, on déclaroit les débiteurs quittes envers eux, on les dépouilloit de toutes leurs richeſſes, & on les rappelloit enſuite pour les preſſurer de nouveau. C'eſt ainſi que pendant longtems nos contrôleurs des finances ont à différentes fois menacé les fermiers-généraux de les ſupprimer, afin d'en tirer des ſubſides. En 1230, dans une aſſemblée des barons tenue à Melun, Blanche fit défendre *généralement aux juifs toute ſorte de prêt, donna trois ans de terme à leurs débiteurs, & déclara nulles les obligations que ces uſuriers n'auroient pas fait voir dans l'année à leurs ſeigneurs :* elle y ajouta des réglemens très-ſéveres contre l'uſure (1). La

(1) L'uſure eſt un grand mal ſans doute, mais il faut être auſſi ignorant qu'on l'étoit alors en légiſlation, ou bien être poſſédé de la manie réglementaire des deſpotes pour faire des loix prohibitives contre l'uſure. Il en eſt de ce vice commercial comme du vice ſocial des jeux de haſard. Ce ſont les mœurs qui doivent ruiner & l'uſure & la paſſion du jeu. C'eſt attenter à la liberté individuelle que d'ordonner à un homme de ne point riſquer ſon bien ſur une carte ou ſur un dez, & à ſon adverſaire de ne pas prendre ce

dispoſition de cette loi étoit, de la part de la reine, une ſouveraine injuſtice. Le prêt à uſure étoit toléré, puiſqu'on toléroit la perſonne des prêteurs. L'argent étoit regardé comme une marchandiſe, puiſqu'on en ſouffroit des boutiques ouvertes. La convention étoit publiquement autoriſée entre le marchand d'or & l'acheteur, comme entre le marchand de ſoieries & le citoyen qui avoit

---

que l'autre a perdu ; que de lui défendre d'acheter cher l'argent dont il a beſoin, & à celui qui en a de le vendre au plus haut prix qu'il le peut. Dans ce cas, la loi porte avec elle deux vices également dangereux & inſéparables l'un de l'autre. Elle eſt injuſte & inſuffiſante : injuſte, parce qu'elle gêne la liberté ; inſuffiſante, parce qu'elle eſt facile à éluder. Mais ſi les mœurs attachent de l'infamie à la paſſion du jeu, ſi le jouer, le locataire qui prête ſon logis au joueur, le propriétaire qui loue ce logis ſont tous bannis de la ſociété par l'opinion ; ſi toutes les maiſons honnêtes leur ſont fermées ; ſi un homme de bien ſe détourne d'eux dans les places publiques ; ſi dans les ſociétés patriotiques, dans les aſſemblées de citoyens, l'opinion fixe ſur eux un regard univerſel de dédain & d'improbation ; s'ils ſentent que la confiance ne les portera jamais aux charges de l'état ; ſi les citoyens écrivent ſur la porte des maiſons de jeu ces mots terribles : *Ici l'on joue ; ici ſe rendent tels & tels*, voilà une loi prohibitive ; voilà une loi qui porte au fond du cœur d'un coupable une ſentence vraiment exécutoire, & qui ne peut s'éluder. Graves ſénateurs, Officiers municipaux, épargnez-vous les décrets & les ſignifications ; dormez en paix, la honte & le remords veillent, & leurs traits aigus ſont plus inévitables que les vôtres. Si les mœurs condamnent également & l'uſurier qui abuſe indignement du beſoin de ſon ſemblable, & l'uſuré que des déſordres réduiſent à la baſſeſſe de mendier le ſecours d'un être qu'il mépriſe ; ſi l'un & l'autre ſont également fuis & redoutés de l'honnête citoyen, l'un déteſtera bientôt le luxe & les plaiſirs, qui le forcent à ſe dégrader ; l'autre ſera réduit ou à renfermer ſon or devenu ſtérile ou à le verſer dans le commerce de la vie par des voies honorables & utiles. Légiſlateurs ! ſongez donc que vous ruinez les mœurs tant que vous ne leur laiſſez aucun empire.

beſoin d'un habit; l'un demandoit le prix, l'autre le diſoit : le premier pouvoit ſe retirer; & du moment qu'il conſentoit à la convention propoſée, il ne pouvoit ſe plaindre d'avoir été trompé, ſeul cas où la loi doit ſévir contre le trompeur; & cependant une loi arbitraire donnoit trois ans de terme aux débiteurs, & déclaroit nulles des obligations réelles, par la frivole raiſon qu'elles n'avoient pas été miſes en vigueur dans l'eſpace d'une année; c'eſt-à-dire, que ſans examen de la ſituation du prêteur & de l'emprunteur, ſans examen des conditions plus ou moins onéreuſes du prêt, des circonſtances, des facultés de l'un & de l'autre, un roi pouvoit ou accorder un terme ſouvent déraiſonnable, ou annuller une dette. Annuller une choſe exiſtante, c'eſt être plus que Dieu. Louis XV s'attribuoit auſſi le droit d'*annuller tout délit*. Défendre le prêt, étoit également une atteinte portée à la liberté. D'ailleurs, quand on ſonge que les rois & les grands partageoient le fruit des uſures les plus exorbitantes, ce n'eſt pas ſans frémir qu'on leur voit ruiner, à leur gré, les êtres qui les avoient payés d'avance, & favoriſer ceux qui devoient au moins légitimement un capital quelconque, afin de leur faciliter les coupables moyens de remplir encore des coffres où puiſoient à leur tour les grands déprédateurs, miniſtres, courtiſans, mignons & femmes perdues : voilà les rois, autoriſant le crime ſans pudeur, & ſacrifiant ſans pitié les auteurs des crimes dont ſeuls ils recueilloient le fruit.

Et Blanche étoit dévote, & Blanche avoit fait de ſon fils un bigot, un homme qui tous les jours liſoit dans ſon palais & à ſes domeſtiques les

cantiques, les litanies & l'office du jour; dont les plaiſirs étoient de cultiver le jardin des moines de Cîteaux, ou de porter des pierres pour leur bâtiment dont il faiſoit les fraix aux dépens du peuple, d'aller y ſervir faſtueuſement les pauvres que ſes édits dépouilloient, de fléchir orgueilleuſement les genoux aux pieds des autels arroſés du ſang des hommes, & d'y demander à Dieu la récompenſe des guerres continuelles que l'orgueil & l'emportement lui faiſoient entreprendre.

Ce roi canoniſé, l'un des plus mauvais qu'ait eus la nation, avoit déja dix-neuf ans, lorſqu'il plut à ſa mere de le marier. Jalouſe de ſon empire, elle ne s'étoit pas empreſſée de le mettre au haſard; mais enfin les peuples, qui trembloient toujours qu'il ne manquât de louveteaux élevés à les dévorer, manifeſterent leur vœu, & Blanche fut aſſez généreuſe pour s'y rendre. En 1234, Saint Louis épouſa donc Marguerite, fille aînée du comte de Provence. L'ombrageuſe régente craignant qu'une femme aimable & jeune ne prît ſur ſon fils l'aſcendant qu'elle vouloit toujours conſerver, & ne partageât avec elle l'adminiſtration des affaires de l'état, gouverna les jeunes époux avec un deſpotiſme extrême, ne leur permettant de ſe voir qu'à des heures marquées, le plus ſouvent en ſa préſence, & ne ſouffrant pas que Marguerite eût la plus légere part, non-ſeulement aux affaires publiques, mais encore à celles de la maiſon royale. Cette jeune femme, renfermée dans ſon appartement, obligée de ſe cacher pour voir ſon mari, ne trouvant jamais dans ſa belle-mere qu'un viſage auſtere & glacé, n'ayant d'autres plaiſirs que les pratiques de dévotion auxquelles Blanche avoit pris ſoin de l'aſſujettir, paſſa

des jours fort malheureux ſur le trône, & dut regretter quelquefois d'être née dans un rang où il falloit être ou eſclave, ou criminelle.

Saint Louis ayant atteint l'âge de la majorité des rois, fixée alors à vingt ans, prit les rênes du gouvernement en 1236, un an après ſon mariage ; mais Blanche n'en fut pas moins régente de fait. L'eſprit de domination ne pouvoit abandonner cette femme qu'avec la vie, & Saint Louis étoit trop bigot & trop ſoumis pour réſiſter à ſa volonté ; il auroit cru faire un acte d'irreligion, s'il avoit pu réſiſter une ſeule fois. Quatre années de paix s'étoient écoulées, & l'on ne voit pas que ces deux perſonnages tant vantés aient profité de cet intervalle pour étudier les vices du gouvernement & pour y remédier : ils firent des ordonnances, des édits inſignifians ou tyranniques, mais ils n'adoucirent pas le poids des taxes, ne cherchèrent point à ouvrir des voies au commerce, à rendre au peuple la vie plus commode, en multipliant les moyens de travail ; enfin ils ſongèrent à régner pour eux & leur cour inſolente & avide ; ils doterent des égliſes, fonderent des couvens, les peuplerent de moines fainéans & de religieux inutiles, tous êtres perdus pour la ſociété : mais bientôt la guerre recommença pour un ſujet qui aſſurément ne méritoit pas de répandre le ſang des hommes. L'ambition & le deſpotiſme des rois exerçoient ſur les grands vaſſaux de la couronne un empire ſemblable à celui que les vaſſeaux avoient autrefois exercé ſur les *ſerfs* de leurs terres. Ils ne pouvoient ſe marier ou marier leurs enfans, ſans le conſentement du roi : c'étoit pour empêcher la coalition des grandes & puiſſantes familles, ou pour mettre obſtacle aux alliances entre elles & les cou-

ronnes ou principautés étrangeres. Le comte de Champagne, devenu roi de Navarre par héritage, maria ſa fille unique au fils du comte de Bretagne, éternel ennemi du roi de France. C'en fut aſſez pour enflammer la colere de Louis IX & de Blanche, qui vit avec dépit ſon eſclave Thibault rompre ſa chaîne. Grégoire IX occupoit le ſiege de Rome; il écrivit à Saint Louis qu'il lui défendoit d'attaquer un fidele croiſé pour le ſoutien de la religion. Louis n'écouta point cet ordre impérieux, & ſe hâta de lever une armée. Thibault effrayé vint ſe jetter à ſes pieds & lui demander la paix, ſe ſoumettant aux humiliantes & injuſtes conditions de renoncer aux fiefs qu'il avoit achetés du monarque, de donner des places de ſûreté, & de ne paroître en France de ſept années. Dans un tems où les peuples ſacrifiés aux rois étoient regardés comme des machines de guerre, il eſt étonnant qu'un roi ait accepté de ſemblables propoſitions. Si les hiſtoriens ne ſe trompent point, en attribuant la conduite de Thibault à ſon éternelle paſſion pour la reine Blanche; s'il eſt vrai que ce prince paſſoit ſon tems à faire des vers pour célébrer ſes malheurs & ſes chagrins amoureux; s'il avoit la tête aliénée par cette frivole tendreſſe, il n'y a rien d'étonnant dans ſa conduite. Robert, frere de Saint Louis, penſa cependant troubler la réunion des eſprits. Jamais on n'avoit ceſſé de ſoupçonner le comte de l'aſſaſſinat de Louis VIII, & Robert ſur-tout ne pouvoit effacer de ſon eſprit cette funeſte impreſſion. Le jour même où Thibault alloit au palais prendre congé du roi, les domeſtiques de Robert lui firent eſſuyer quelques outrages. Louis irrité condamna ces malheureux à être pendus. Robert, plus généreux que ne devoit l'être un

prince, ſentit qu'il devoit les ſauver, en avouant à ſon frere qu'ils n'avoient rien fait que par ſon ordre. Cette folie auroit ſuffi pour rompre les traités; mais Blanche appaiſa le roi de Navarre, & ce fut avec tant de douceur & d'adreſſe qu'elle ſut le captiver en cette occaſion, que l'inſenſé crut avoir trouvé un inſtant favorable, & qu'il parla de ſon amour en termes plus clairs qu'il n'avoit encore fait. La dévote Blanche s'en offenſa, & Thibault reçut ordre de ſortir de la cour.

Il paroît ſingulier que l'exceſſive dévotion de Blanche & de ſon fils ne les ait jamais engagés à obéir ſervilement aux papes, comme l'avoient fait leurs prédéceſſeurs. On chercha inutilement dans leur caractere aſſez de lumieres & de fermeté pour s'être délivrés de cet eſclavage, & il paroît que ce fut plutôt l'établiſſement du commerce & les progrès d'une ſorte d'eſprit public, qui briſerent le joug de l'évêque de Rome plutôt en France que dans les autres royaumes de l'Europe. Après l'affreuſe guerre contre les Albigeois, Rome avoit établi dans le comté de Toulouſe un tribunal d'inquiſition; le peuple ne le ſouffroit qu'avec peine, & les conſuls vouloient aſſujettir les juges à quelques formalités que Raimond, ſouverain de ce pays, exigea lui-même: les fanatiques ſe déchaînerent auſſi-tôt contre le prince. Ce n'eût été rien ſi le deſpote avoit ordonné des châtimens arbitraires contre des innocens; mais attenter aux droits d'un tribunal féroce, c'étoit un crime irrémiſſible. Raimond ſe vit frappé de tous les anathêmes de l'égliſe. Il fit publier auſſi-tôt une défenſe à tous ſes ſujets de comparoître pardevant les inquiſiteurs. Ce fut le ſignal d'une eſpece de guerre civile; on chaſſa les

Jacobins, principaux chefs de l'inquiſition : l'évêque s'enfuit avec tout ſon clergé. Des prêtres furent maſſacrés par le peuple, & beaucoup de particuliers ne cacherent plus la maniere de penſer qu'on nommoit héréſie. Le tribunal de l'inquiſition s'étant refugié à Narbonne, & l'archevêque ayant voulu ſévir contre des hérétiques, la ville baſſe ſe révolta contre la ville haute, força la maiſon des freres prêcheurs qui l'avoit reçu, ſe ſaiſit des regiſtres du tribunal, & les mit en pieces. Ces actes de juſtice nationale auroient pu avoir des ſuites funeſtes, ſi Louis IX, tenant une balance raiſonnable entre deux partis exceſſivement échauffés, ne les eût engagés à porter leur cauſe pardevant ſes propres officiers de juſtice à Carcaſſonne. Le pape s'aviſa de donner ordre à Raimond de forcer les conſuls de Toulouſe de ſe ſoumettre à l'inquiſition, de ſortir de ſes états & de paſſer en Paleſtine pour cinq années. Le même pontife écrivit en même-tems à Saint Louis, pour le prier d'armer ſon bras contre l'héréſie, & d'obliger Raimond à faire le voyage de la Terre-Sainte. Louis, au-lieu de lui obéir, le contraignit au contraire, en lui refuſant un appui ſur lequel il avoit compté, de révoquer cet arrêt de banniſſement, & dans la même année d'ôter les pouvoirs aux inquiſiteurs.

Il eſt difficile d'accorder cette conduite prudente avec un eſprit de crédulité, de bigoterie & de ſuperſtition que le roi montroit dans toutes les occaſions où le fanatiſme lui préſentoit cet appât, quelque groſſier qu'il fût. On lui fit croire que la couronne d'épine de Jeſus-Chriſt étoit engagée aux Vénitiens, pour des ſommes conſidérables, par l'empereur Baudouin. Juſques là les moines de Saint-

Denis avoient prétendu l'avoir en leur poſſeſſion, & rapportoient même que les épines en étoient toujours vertes. Saint Louis crut, de bonne foi, que les Vénitiens poſſédoient cette relique; & Baudouin la lui ayant cédée, il la racheta d'un ſénateur Vénitien, & la ſainte couronne fut rapportée en France, ſcellée des ſceaux de l'empire & de ceux de la république. Saint Louis, Blanche & Marguerite allerent la recevoir à Sens; & le roi la rapporta lui-même, pieds nuds, depuis Vincennes juſqu'à Notre-Dame, & de là au palais, où elle fut dépoſée dans la Sainte-Chapelle. Il retira encore des mains des Vénitiens un morceau de bois de la vraie croix, le fer de la lance qui perça le côté du Chriſt, l'éponge qui ſervit à l'abreuver de fiel & de vinaigre, & d'autres reliques. Les Vénitiens, avides & adroits, auroient eu toutes celles du monde, tant qu'on auroit voulu les leur payer; & c'étoit ainſi que, par une imbécille crédulité, le peuple ſe laiſſoit dépouiller des biens de la vie, pour acheter des choſes que des impoſteurs falſifioient au gré de leur intérêt. Si l'on avoit raſſemblé tous les fragmens des reliques éparſes dans les pays catholiques, on en auroit fait, & pluſieurs croix, & pluſieurs couronnes, & pluſieurs corps des mêmes ſaints. L'expérience & la raiſon ont ouvert les yeux à cet égard, & fait diſparoître les erreurs attachées juſqu'à préſent au culte ſimple & pur d'une divinité dont la grandeur nous impoſe le devoir de l'adorer ſeule, & non pas les attributs de quelques hommes dont nous ne connoiſſons la vie que par des relations ſi éloignées, qu'elles peuvent être ou exagérées, ou menſongeres.

Nous paſſerons ſur les guerres ou civiles, ou

étrangeres, que l'infaillibilité & l'inviolabilité des rois firent éprouver aux François (1), ſous le regne de Saint Louis. Si Blanche agiſſoit alors, c'étoit comme la mere de Néron, *derriere un voile, inviſible & préſente.* Nous traçons les crimes des reines, & ſouvent emportés par l'indignation, ceux de leurs maris & de leurs fils viennent s'unir ſous la plume aux récits qui nous glacent d'effroi. En 1244 Louis tombe malade à Pontoiſe; il y eſt regardé comme mort, revient à la vie & fait vœu de paſſer en Terre-Sainte. Il falloit aſſaſſiner des hommes, pour remercier Dieu de lui avoir conſervé le jour.

Avant ſon départ, il laiſſa la régence entre les mains de la reine Blanche, avec l'autorité la plus étendue. Marguerite, ſa femme, redoutant plus que la mort de demeurer ſous la tutelle de ſa belle-mere, réſolut de ſuivre ſon mari, & ne voulut écouter à cet égard ni conſeils ni remontrances. Blanche en effet avoit toujours été le tyran de cette princeſſe. Louis avoit plus de vingt-cinq ans qu'il n'avoit pas la liberté de voir ſa femme lorſqu'il le deſiroit; il craignoit encore

---

(1) Il eſt peut-être étonnant que le comité de conſtitution de l'aſſemblée nationale actuelle n'ait pas décreté l'*infaillibilité* du roi des François; ce mot n'étoit pas plus inintelligible que celui d'inviolabilité, & il auroit mis le comité plus à ſon aiſe, par exemple, dans le cas préſent : un roi infaillible ne peut commettre aucun délit, il ne peut y avoir lieu à accuſation contre l'infaillibilité. Il eſt encore tems, meſſieurs, & comme l'abſurdité des idées ne vous effraie pas, vous pouvez ſubſtituer un mot à l'autre, lorſque vous préſenterez votre conſtitution à ſigner à votre roi. Ce moyen vous conſerve à jamais l'inviolabilité de la précieuſe liſte civile.

d'être ſurpris par ſa mere, & faiſoit faire ſentinelle par ſes gardes. Un jour que Marguerite étoit dans les douleurs d'une couche, Saint Louis ſe rendit à ſes côtés; Blanche, qui l'apprit, courut à l'appartement de la jeune reine, & prenant ſon fils par la main: » Retirez-vous, lui dit-» elle, que faites-vous ici "? Le foible mari obéit en ſilence; mais la reine s'écria en s'adreſſant à ſa mere: » Hélas! madame, ne me laiſſerez-vous » donc voir mon ſeigneur ni à la vie, ni à la » mort "? & tomba auſſi-tôt dans un évanouiſſement ſi profond, qu'on craignit pour ſa vie. Louis l'apprit, & rentrant auſſi-tôt chez ſa femme, eut bien le courage de ne la point quitter, qu'elle ne fut accouchée. Ces mauvais traitemens de la part de ſa belle-mere, avoient rendu Marguerite ſi craintive, qu'il n'eſt pas étonnant qu'elle ait préféré un voyage pénible, dangereux, au ſort de reſter ſous ſa dépendance.

On ſait les malheureuſes ſuites de cette guerre en Paleſtine; Saint-Louis y fut fait priſonnier, & avec lui la plus grande partie des grands. L'imagination des François leur peignoit ſous les plus belles couleurs le ſuccès de l'entrepriſe; on préparoit déja le triomphe d'un roi protégé du ciel, lorſqu'on apprit ſa diſgrace & celle de l'armée. L'impérieuſe régente, qui ne ſouffroit pas même d'être dominée par les événemens, fit pendre, comme perturbateurs du repos public, deux hommes qui les premiers publierent la relation du malheur des croiſés, acte de férocité dont on a peu d'exemples. Bientôt la nouvelle ſe confirma; & alors la régente, plus humiliée que ſi elle avoit cru qu'on pouvoit être roi, ſans être tout-

puiſſant, tomba dans un déſeſpoir qui tenoit du délire ; & dans ſa crédulité fanatique, elle fut cauſe d'un déſordre extraordinaire. Il ſe préſenta devant elle une eſpece de viſionnaire prêcheur, qui avoit eu des conférences avec la Vierge, & entretenoit une correſpondance ſuivie avec les anges ; il avoit reçu ordre d'eux de prêcher une croiſade pour la délivrance du roi, mais ſeulement aux bergers & aux agriculteurs : la conquête de la Terre-Sainte étant réſervée au peuple par la volonté de Dieu, qui dédaignoit l'orgueil de la nobleſſe. Blanche, dupe de ces fables groſſieres, permit à cet inſenſé de prêcher ſa croiſade, ſans examiner d'abord le ridicule de ces promeſſes, & enſuite, l'efficacité des moyens. Sans calculer le tems néceſſaire au raſſemblement d'hommes, à l'équipement des vaiſſeaux, à leur approviſionnement, à leur voyage, & ſans calculer que l'or qu'il en devroit coûter, ſeroit mieux employé à payer promptement une rançon à des barbares qui avoient à leur diſcrétion la vie de ſon fils & celle de l'armée chrétienne ; le frere prêcheur entraîna dans ſes pieges tout ce qu'il rencontra de gens ſimples, crédules, religieux, & enſuite de vagabonds, de bannis, de gens de tout âge & de tout ſexe perdus de débauche, & n'ayant de reſſource que le crime. Son armée de prétendus croiſés, monta bientôt à près de cent mille hommes. Au commencement, chacun s'étoit empreſſé de leur fournir les beſoins de la vie ; mais leur nombre s'étant accru d'une maniere ſi prodigieuſe, ils ne vécurent plus que de pillages & de vols publics. Le chef de ces brigands s'attribua enſuite une autorité ſpirituelle & temporelle.

porelle. Il attaquoit les villes, brûloit les villages, enlevoit les femmes & les filles, & les prostituoit à ſes ſoldats; il caſſoit les mariages & les teſtamens, prêchoit une religion nouvelle, & ſe faiſoit écouter du peuple par une déclamation contre les vices du clergé, les profanations de la cour de Rome, & les vexations des fanatiques, inquiſiteurs de la foi. Il partageoit le butin entre ſes ſectateurs & lui : tous les crimes lui étoient familiers, il agiſſoit vraiment en roi; mais perſonne n'ayant dit qu'il tenoit ſa puiſſance de Dieu, on agit avec ce roi & *ſon peuple* (1) comme avec un voleur de grands chemins & ſa bande; on s'arma contre eux, on leur fit la guerre, on les fit preſque tous périr, on en délivra la France. Heureux ſi le peuple françois eût appris par cette expérience qu'on pouvoit ſe défaire également d'un roi comme d'un autre, & que Dieu n'avoit pas créé de brigands inviolables ! Blanche, un peu étonnée d'avoir eu tort, ſans pouvoir le diſſimuler, crut ſe laver de cette imprudence en avouant qu'elle s'étoit trompée; comme ſi cet aveu

(1) Sous un certain point de vue, les rois ont raiſon de dire *mon peuple*. Ils ont en effet *un peuple* à eux.

Et moi, vous le ſavez, je tiens ſous ma puiſſance
Cette foule de chefs, d'eſclaves, de muets;
Peuple que dans ſes murs renferme ce palais,
Et dont à ma faveur les ames aſſervies
Mont vendu dès long-tems leur ſilence & leurs vies.

RACINE, *Bajazet*, act. II, ſcene I.

Voilà l'image de la cour des rois; voilà *leur peuple*, *leurs fideles ſujets*, *leurs défenſeurs*, & voilà ce que les ſénateurs d'un peuple libre craignent aujourd'hui de combattre.

avoit réparé les crimes que venoient de commettre ces prétendus envoyés de la Vierge & des anges. Les fautes des rois ne ſont pas de celles qui peuvent être pardonnées; leurs ſuites ſont trop funeſtes; elles ſont trop cruelles, trop longues, & leur enchaînement nous enſeigne qu'il faut les rejetter pour jamais, ſi nous voulons jouir en paix de la dignité de notre être & des bienfaits de la nature.

La guerre ſainte n'étoit pas terminée: Louis IX, libre, après avoir payé une rançon qui équivaut à la valeur de cinq millions de la monnoie actuelle, perſiſtoit encore dans la coupable obſtination de ruiner le peuple & de répandre le ſang, lorſque Blanche couverte de crimes nationaux, & de louanges payées & mendiées par des bienfaits encore mal combinés, tomba malade à Melun, & ſe fit porter à Paris; là, elle donna la derniere ſcene théâtrale de ſa vie: elle manda l'abbeſſe de Maubuiſſon, ordre de Cîteaux, monaſtere fondé par elle près de Pontoiſe, fit profeſſion entre ſes mains, prit le voile, ſe fit mettre ſur un lit de paille, couvert d'une ſerge, & mourut le 26 novembre 1252, en habit de religieuſe, & cependant la couronne d'or ſur la tête; car la vanité n'abandonna pas cette ame faſtueuſement humble & modeſte. Quelque idée qu'on ſe faſſe de la ſuperſtition de ces tems d'ignorance, il eſt impoſſible de ne pas voir de l'affectation dans ces pratiques minutieuſes; il eſt impoſſible de croire que des êtres méchans, cruels, ambitieux, poſſédés du deſir de tout envahir & de conſerver toutes leurs rapines, puſſent imaginer de bonne foi qu'ils aimoient Dieu, & qu'ils

l'honoroient par l'exercice perpétuel de leurs vices & de leurs penchans déréglés. On eſt forcé de croire qu'ils y ajoutoient le coupable deſir de mentir aux hommes, à Dieu même, & peut-être d'étourdir leur propre conſcience. Cette habitude d'hypocriſie & d'affectation eſt d'ailleurs naturelle aux femmes vicieuſes. Le deſir d'en impoſer leur eſt propre, & les plus bigottes ſont toujours celles qui ont quelque choſe à cacher, ou à faire oublier au public. Les vieilles Laïs de la cour, & ſuivant la cour, terminoient toujours leur galante carriere par leur directeur; les reines & les princeſſes les plus avilies ont toujours fini par ſouiller les temples d'offrandes impies. On attendoit le moment où Antoinette finiroit ſa lubrique exiſtence par outrager la divinité même, en levant vers le ciel des regards impoſteurs. Femme déteſtable! la voix du peuple qui eſt la voix de Dieu t'épargnera ce dernier crime, & la juſtice nationale, trop tardive, mais inévitable, te fera baiſſer vers la terre tes yeux autrefois ſi hardis, & enfin remplis des larmes du déſeſpoir, ſi ce n'eſt du repentir!

Nous paſſons dans notre marche pénible à cette *Iſabeau de Baviere*, à cette criminelle reine, née comme toi dans ce climat barbare qui nous a donné tant de monſtres, dont tu as ſeule raſſemblé tous les vices avec ceux de l'Italie! Née dans cette terre germanique qui ne nous inſpirera moins d'horreur que lorſqu'elle ſera régénérée par le ſang des tyrans de ta race, Iſabeau de Baviere nous rappelle à toi; que dis-je! eſt-elle la ſeule? ſera-t-il queſtion, dans les ſiecles les plus reculés, d'un monſtre féminin, la honte

de ſon ſexe & l'horreur de l'autre, ſans que le nom *d'Antoinette* s'offre à la mémoire des François ?

Iſabeau étoit fille d'Etienne II, duc de Baviere : elle vint en France à l'âge de quatorze ans ; on ne ſait pas ſi elle apporta, comme Antoinette à la cour de Louis XV, un cœur déja corrompu, & un corps déja ſouillé, mais elle y parut en 1385, fut mariée le 17 juillet de cette année à un roi jeune, ignorant, gâté par l'éducation ordinaire des rois, & n'ayant encore donné que des ſignes de foibleſſe & d'imbécillité. Juſqu'alors, Charles VI n'avoit point aimé les femmes, il parut voir Iſabeau avec plaiſir ; on les maria, mais on ne ſait pas ſi l'extrême fécondité de cette femme peut faire juger ni des facultés de Charles ni de ſon aſſiduité auprès d'elle. Charles V ſon pere, dit *le Sage*, Charles V, bourreau des peuples par une longue ſuite de guerres cruelles qu'il pouvoit éviter ; Charles V, aſſez hypocrite pour leur faire croire qu'il étoit économe, lorſqu'il étoit avide, exacteur & uſurier ; aſſez fin pour les éblouir par l'éclat des victoires qui juſqu'à ce moment avoient flatté la vanité d'une nation eſclave : aſſez adroit pour faire penſer qu'il étoit homme de guerre parce qu'il avoit d'habiles généraux ; pour accorder des privileges, des ſoulagemens, des largeſſes même dont il avoit ſoin de détruire l'effet par des ordonnances, des édits, des loix dont la multitude ne pouvoit comprendre le ſens ; aſſez politique enfin pour ſe faire aimer en foulant la nation, en portant l'autorité royale au degré le plus arbitraire, en détruiſant tout ce que les états-généraux précédens avoient

pu faire naître d'inſtitutions ſages ; en déguiſant ſon pouvoir immenſe afin de l'établir plus ſûrement ; Charles V enfin, trop connu par le maſſacre de Montpellier, fut effrayé lui-même de l'empire qu'il laiſſoit à ſon fils, âgé de ſix ans, & ne ſachant plus, à ſes derniers momens, comment il ſoutiendroit un poids de cette nature, il avança, par un dernier trait de folie, la majorité du roi à quatorze ans, & cita dans ſon ordonnance, & la bible, & l'art d'aimer d'Ovide, pour prouver que les rois enfans, peuvent, par un privilege particulier, être de très-grands hommes. Il ajouta une autre imprudence à celle-ci ; appliquant mal à propos la maxime des tyrans, *diviſer pour régner*, il partagea l'autorité entre un régent & des tuteurs, pendant la minorité de ſon fils. Mais puiſqu'il avoit le ſens de regarder les peuples comme ennemis de l'autorité royale, c'étoit leur force qu'il falloit diviſer & non celle du prince. Charles d'Anjou fut nommé régent, les ducs de Bourgogne & de Bourbon, tuteurs de Charles VI. Le roi voulut en vain les lier par des ſermens : inſenſé ! les ſiens l'avoient-ils enchaîné à ſes devoirs ? l'homme généreux a-t-il beſoin de ſermens ! & le traître craint-il d'en faire ?

A meſure que le terrible moment de la diſſolution de ſon être approchoit, de nouvelles terreurs aſſiégeoient cette ame coupable ; la veille de ſa mort, il rendit une ordonnance portant ſuppreſſion des impôts qu'il avoit mis ſur le peuple, ſans le conſentement des états-généraux. A peine eût il fermé les yeux, le 13 ſeptembre 1380, que l'avide & prodigue régent pilla en un ſeul jour les

tréſors que l'avare monarque avoit amaſſés pendant tout ſon regne. Il étoit inſtruit que Philippe de Savoiſy, l'un des conſeillers du roi, ſavoit dans quel endroit étoit renfermée une partie des richeſſes de ce prince; il le menaça, en préſence du bourreau, de le faire pendre s'il n'en faiſoit l'aveu. Les grands ne s'en irriterent point, mais le peuple s'ébranla, & demanda, par des clameurs, que la derniere ordonnance du roi ſur les impôts eût ſon exécution.

Les ſéditions paſſageres, mais cruelles, d'un peuple qui ne fait que ſe débattre ſous le poids de ſes fers, n'ont pas la majeſté ſublime des actions d'un peuple qui les briſe, & ſe leve tout-à-coup libre & ſans entraves. Les Pariſiens n'ayant point vu ſans courroux rétablir tout ce que Charles V avoit dû abolir; ſe révolterent; pluſieurs villes imiterent leur exemple. Charles d'Anjou avoit entraîné ſon pupille en Flandres; il le ramena triomphant à Paris, pour répondre aux demandes du peuple & à ſes juſtes réclamations. Charles VI y fit une véritable entrée de tyran; ce monſtre encore dans l'enfance, environné de ſes oncles & de toute ſa cour, aſſis ſur un trône élevé ſur les degrés du palais, aſſiſta au ſupplice de trois cents perſonnes condamnées pour crime de révolte & de déſobéiſſance; la barbarie royale faiſoit arriver la mort à pas lents au-devant de ces malheureuſes victimes; les procédures étoient longues, ſurchargées de formes effrayantes, dont l'appareil ſiniſtre augmentoit la conſternation: on déſarma tout le peuple; on défendit les aſſemblées, on anéantit le droit de commune; chacun renfermé dans l'intérieur de ſa maiſon tremblóit à chaque

minute de s'en voir arracher ou de voir entraîner ſon mari, ſon pere ou ſon frere, ou ſes fils. Chaque jour on ſaiſiſſoit de nouveaux accuſés, & comme les exécutions auroient été ſi multipliées qu'on auroit pu manquer de bourreaux, chaque nuit on lioit des victimes dans des ſacs, & on les traînoit dans la Seine. Une farce inſultante ſuccédant à ces horreurs, on aſſembla le peuple dans la grande cour du palais, & là, toujours en préſence du roi, l'infâme chancelier d'Orgemont eut l'audace & la baſſeſſe de reprocher à la nation ſes crimes & ſon ingratitude envers *ſon maître*, & de prononcer que les Pariſiens méritoient mille morts, pour avoir oſé croire que les impôts étoient des dons libres & volontaires faits au prince, & qu'il ne lui étoit pas permis de les exiger ſans le conſentement des états; d'avoir oſé imaginer que les princes étoient liés par leurs paroles, leurs traités & leurs ordonnances; qu'enfin & en derniere analyſe, la ſociété n'étoit pas un aſſemblage de furieux & d'imbécilles, dont les premiers euſſent éternellement le droit d'opprimer les autres. On attendoit en frémiſſant la fin de cette horrible ſcene, lorſque les oncles du roi, feignant d'être attendris du ſpectacle qu'eux-mêmes avoient préparé, ſe jetterent aux pieds du marmot déja endurci dans le crime, & demanderent à cette mépriſable & fragile idole la *grace* de tout un peuple. Sa réponſe lui étoit dictée, il daigna commuer la peine de mort en amendes pécuniaires. La ville de Paris fut ruinée; elle n'étoit pas alors dans cet état d'opulence où nous la voyons aujourd'hui; elle n'étoit pas le centre où les richeſſes du royaume

venoient s'engloutir. Ce qui acheva de la dévaſter fut l'infamie avec laquelle on ne diſtribua aux ſoldats qu'une petite partie des amendes, & la permiſſion qu'on leur donna de ſe dédommager par le pillage des campagnes. Rouen, & quelques autres villes éprouverent le même ſort; & l'on ne tarda point à établir de nouvelles taxes ſur un peuple anéanti par la crainte, & livré au déſeſpoir.

A tant d'horreurs, à celle de la guerre générale qui envéloppoit tous les pays de l'Europe, il manquoit en France la main d'une femme pour augmenter la diſſention, & répandre un poiſon plus ſubtil dans toutes les ames. Iſabeau élevée par les furies pour conſommer la ruine de l'état, & le vendre aux ennemis; Iſabeau de Baviere parut, & ſon mariage célébré à Amiens, le 17 juillet 1385, ſeroit regardé comme l'époque la plus effrayante de nos annales, ſi le 16 mai 1770, nous n'avions vu former des liens plus funeſtes encore, ſous des auſpices plus ſiniſtres; préſage trop vrai de tous les maux que traînoit avec elle une nouvelle fille d'Achab & de Jéſabel.

Jamais dans les pays eſclaves les femmes n'abandonnent les objets de luxe & de vanité; la mort préſente à leurs yeux ne les empêcheroit pas de jetter un dernier coup-d'œil ſur leur parure ou leurs bijoux. Comme elles ne ſont rien par elles-mêmes, elles s'identifient avec ces objets extérieurs, & en font la majeure partie de leur propre exiſtence; s'il en eſt ainſi des femmes ordinaires, celles que le malheur des états éleve ſur les trônes doivent encore être bien plus ſoumiſes à ce hon-

teux eſclavage : une éducation vicieuſe, le libre développement de toutes les paſſions, des volontés toujours ſatisfaites, & par conſéquent variées à l'infini, les accoutument à ne conſidérer qu'elles dans la nature, & à couvrir d'ornemens & de pierreries l'idole qu'elles ſe font d'elles-mêmes. Auſſi les princeſſes les plus odieuſes ont été les plus emportées par la fureur du luxe & des ornemens de toute eſpece. Au milieu des ſuites de tant de guerres, dans l'extrême miſere où languiſſoit la France, il fallut trouver en 1389 des ſommes immenſes pour le couronnement d'Iſabeau de Baviere; la ville, naguere en deuil, fut obligée de repréſenter une ſcene riante, & l'image de la joie déroba pour un moment à tous les regards la ſombre triſteſſe à laquelle un peuple malheureux étoit en proie. Les préſens de l'hôtel de ville furent portés à la ſomme de *ſoixante mille couronnes d'or.* On vit des tournois, des feſtins, des combats ſimulés, des danſes & bals maſqués, au milieu deſquels la pudeur ne fut pas plus ménagée que l'or de la nation. La licence régnoit dans le palais ; & il faut dater de cette époque les fatales liaiſons de la reine avec ſon beau-frere, & de Marguerite de Baviere, ducheſſe de Bourgogne, avec ce même prince. Et dans quelles circonſtances, grand Dieu ! dans un tems où la ſoldateſque effrénée des tyrans ravageoit les moiſſons, ne laiſſoit que la paille aux miſérables agriculteurs, & les maſſacroit quand ils oſoient ſe plaindre ! dans un tems où ceux qui réclamoient les premiers beſoins de la vie étoient traités de *ſéditieux !* Si l'indigne reine avoit eu quelque ſentiment d'humanité, n'auroit-elle pas demandé que cette vaine

cérémonie du couronnement fût remiſe à des tems plus heureux ? n'auroit-elle pas ſacrifié le frivole plaiſir de ſe montrer, l'avare deſir de s'enrichir par les dons d'un peuple épuiſé, au bonheur de ſoulager les impôts, de.... .... Mais quel delire nous égare ? oſons-nous ſuppoſer l'humanité dans l'ame des femmes couronnées ? eſt-ce dans le cœur des lionnes & des pantheres qu'elle établit ſon empire ? Le fatal couronnement d'Iſabeau fut ſuivi d'une augmentation dans la gabelle, & cette reſſource paroiſſant encore inſuffiſante, on eut recours au moyen déſaſtreux de l'altération des monnoies; les vols publics n'effrayent pas les tyrans : on ſoumit à la refonte les pieces de la plus petite valeur, & le décri univerſel, ſuite inévitable de ce brigandage, tomba plus péſamment ſur la claſſe du peuple. Si c'étoient les ſuites de la guerre qui avoient tellement appauvri la nation, à en croire les miniſtres, c'étoit dans un inſtant de calme qu'il falloit eſſayer de la relever au-lieu de lui porter un coup mortel. Mais les flatteurs diſoient que la reine étoit jeune, qu'elle vouloit des plaiſirs; & comment auroit-on pu faire vivre dans la retraite la *ſouveraine d'un grand empire !* il lui falloit des fêtes, des danſes, des repas ſomptueux, dût à côté du palais illuminé, mourir d'inanition dans l'ombre de la nuit, le malheureux qui avoit contribué à l'embellir; dût la province de Languedoc être le théâtre du deſpotiſme inſolent du duc de Berry & de ſes officiers. La levée des mêmes impoſitions y avoit été renouvellée juſqu'à cinq ou ſix fois dans une année. Les exécutions des biens, les ſaiſies, les contraintes avoient dévaſté les campagnes; & une grande partie du peuple, fuyant la

misere & la mort, passoit dans les provinces d'Espagne. Charles VI ayant appris les concussions étonnantes des administrateurs de son oncle, eut l'intention d'empêcher le désordre, mais ce fut avec de tels ménagemens pour le duc de Berry, que son agent principal fut brûlé, pour la pitoyable cause de l'hérésie, & non comme exacteur & concussionnaire; que le duc ne fut ni arrêté, ni jugé, ni mis en cause, & que la mort de son favori fut la premiere source des divisions que la perfide Isabeau sut fomenter & entretenir dans la famille de son époux. Elle donna l'exemple scandaleux d'une intrigue publique avec le duc d'Orléans, dont l'audace ne craignit pas de souiller le lit de son frere; ce prince étoit hardi, prodigue & débauché comme d'Artois; la reine étoit, comme Antoinette, violente, avare, incapable de modération dans ses desirs, tourmentée du desir de régner; mais Antoinette n'a pas eu besoin, comme Isabeau, d'embrasser tour-à-tour plusieurs partis différents, & de tenir la balance entre divers chefs, toujours prêts à s'entr'égorger. Les tems ont seuls été la cause des différences qui se trouvent dans la vie de ces deux femmes; mais dans l'atrocité de leur conduite elle font également frémir d'horreur.

Charles VI, dont la tête avoit toujours été foible & mal organisée, Charles VI, autour duquel s'étoit répandu tant de sang, Charles VI, toujours environné, dès son enfance, de cadavres expirans, ou sur un champ de bataille, ou dans une ville en flammes, ou dans les murs de Paris, devoit être intérieurement tourmenté par le souvenir des maux qu'il avoit faits. Il faudroit douter

de la juſtice éternelle, ſi l'on oſoit croire que le crime repoſe auſſi paiſiblement que la vertu ! Agité ſans ceſſe par des mouvemens violens, aſſiégé d'idées noires, de ſombres vapeurs, accablé d'une ſiniſtre mélancolie, il tomba enfin en démence, à la ſuite d'une fievre chaude. On ne ſait, d'après le rapport des hiſtoriens, ſi l'on doit ajouter foi à la viſion de la forêt du Mans; ſi l'être qui lui apparut étoit effectivement un homme payé par la reine pour achever de lui troubler l'eſprit, ou ſi ce fut ſimplement un fantôme de cette même imagination déja en délire. Quoi qu'il en ſoit, il lui prit un accès de fureur, au milieu duquel il tua pluſieurs perſonnes. Nous ne devons pas trouver ſurprenant ſi le peuple ne jugea pas à propos de dépoſer un imbécille, s'il ne crut pas qu'un homme que les loix auroient déclaré incapable de gérer ſa propre fortune, ne pouvoit être l'arbitre de la fortune publique. En 1392, la lumiere de la raiſon n'avoit pas brillé aux yeux du peuple françois; en 1392, il n'exiſtoit peut-être pas dans tout l'empire un ſeul homme qui, inſtruit, oſât douter qu'un *roi frénétique* fût toujours inviolable & ſacré; en 1791, le peuple eſt aſſez éclairé pour croire qu'il ne l'eſt pas; mais ceux qui le conduiſent, ceux qu'il a choiſis pour manifeſter ſes volontés, & pour les faire exécuter, veulent lui faire embraſſer, au moyen du canon & des baïonnettes, la doctrine reçue en 1392.

Charles VI n'étoit pas encore rétabli de cette premiere attaque de folie, que le tems du carnaval lui inſpira l'idée d'une maſcarade où il penſa périr dans les flammes, par l'imprudence du duc d'Orléans; au moins les hiſtoriens ne qualifient

que d'imprudence un fait ſur lequel on a peine à ne pas fixer des ſoupçons plus ſiniſtres. Le roi échappa au feu ; mais ce danger troubla de nouveau ſa raiſon, & la reine, contente au moins de régner ſeule, ſe conſola de ce que Charles n'avoit point péri. Bientôt les ordonnances les plus inſenſées émanerent du conſeil, préſidé par une femme & par un jeune libertin ; la rivalité de charmes & de puiſſance s'établit entre la reine, la ducheſſe d'Orléans & celle de Bourgogne, & cette rivalité forma des intrigues & des partis. D'un autre côté, les plaiſirs de la cour devinrent plus déſordonnés. La fureur de la chaſſe s'empara de toutes les têtes ; les femmes mêmes, oubliant toute diſcrétion, s'y livrerent avec un emportement digne de la cour de Meſſaline, & c'étoit au milieu des orgies que ſe prenoient les réſolutions les plus atroces, & que ſe préparoient les projets les plus ſanguinaires ; comme il n'y avoit point alors de ſpectacles, le paſſe-tems le plus paiſible de la reine & de toutes ces femmes perdues étoit d'aſſiſter le dimanche à l'exécution des criminels.

Les accès de la maladie du roi devenoient plus fréquens ; & l'indigne reine ne voulant pas s'expoſer à l'habitation avec lui, lui donna pour tenir ſa place une jeune fille nommée *Odette de Champdivers*, fille d'un marchand de chevaux, & ne rougit pas de lui donner des maiſons & des penſions, pour vivre avec ſon mari dans un commerce auſſi dégoûtant que dangereux. Iſabeau avoit auſſi trouvé moyen d'éloigner de la cour la ducheſſe d'Orléans, dont l'empire ſur l'eſprit de Charles lui faiſoit ombrage. Dans ſes accès les plus furieux, la ducheſſe étoit la ſeule qui pût en calmer les tranſ-

ports, & la reine craignoit que dans les momens de calme elle n'employât contre elle ce même aſcendant. Elle la fit accuſer de contribuer, par des ſortileges, à la maladie du roi, & la fit exiler. Rappellée bientôt après, on ſe ſervit d'elle pour écarter le duc de Bourgogne, & tranſporter toute l'autorité dans les mains du duc d'Orléans. Il n'en fut pas plutôt dépoſitaire, que tout ce qui pouvoit reſter d'apparence d'ordre & de raiſon dans l'adminiſtration, fut renverſé. Il nomma ſous les ordres de la reine, de nouveaux receveurs des aides, qui décidoient ſouverainement de tout ce qui avoit rapport à l'adminiſtration des revenus publics; juges, fermiers, impoſitions, dépenſes, recettes générales & particulieres, tout leur étoit ſubordonné, ſans qu'il fût poſſible de jamais réparer l'abus d'un pouvoir auſſi inſenſé, puiſqu'il étoit défendu de ſe pourvoir même au conſeil du roi contre leurs déciſions, qu'ils avoient ſeuls le droit de réformer : ainſi la répartition des impôts devint ſoumiſe au caprice de la reine; la levée en étoit arbitraire, la recette infidele, & la dépenſe devint auſſi impénétrable & auſſi effrayante qu'en 1789. Si les déſordres de la reine Iſabeau n'eurent pas les mêmes ſuites que ceux d'Antoinette, s'ils ne conduiſirent pas le peuple à faire uſage de ſa force & à mettre en pratique la *loi ſuprême de ſon ſalut*, c'eſt que cette loi ſi ſainte étoit alors entiérement méconnue. Cependant lorſqu'on vit ordonner par le conſeil une impoſition nouvelle & générale dans tout le royaume, de laquelle même les eccléſiaſtiques n'étoient pas exempts, & cela dans un tems de paix, où le peuple devoit plutôt exiger des ſoulagemens, le mé-

contentement éclata de toutes parts, le clergé refusa de payer, & la reine & son amant furent obligé de retirer leur édit. Le duc de Bourgogne, depuis long-tems ulcéré contre son neveu & contre la reine, profita de ces mouvemens d'indignation populaire, fomenta secrétement la haine du peuple, & l'excita à la rébellion contre un pouvoir odieux & mépriſable.

Ce fut alors qu'Iſabeau monta véritablement ſur le trône; ce fut alors que les furies gouvernerent la nation Françoiſe : haïe de toute la cour, haïſſant tout ceux qui l'approchoient, ceux mêmes à qui elle prodiguoit ſes impudiques faveurs en étoient raſſaſiés avant de pouvoir imaginer que le plus léger ſentiment d'amour les leur avoit accordées. Elle auroit fait périr, ou par le fer de la loi, ou par celui de l'aſſaſſin, un homme ſortant de ſes bras; elle ne l'y auroit reçu que pour le mieux tromper. La garde de la perſonne du roi lui fut donnée; le maniment des affaires fut confié au duc de Bourgogne, oncle de Charles VI. Le duc d'Orléans réclama contre cette faveur; il prétendit qu'elle appartenoit au plus proche héritier du ſang, & il ne voyoit entre le trône & lui que le dauphin, encore enfant. Iſabeau ſe fit un parti en faveur de ſon amant, & l'oncle du roi fut obligé de céder à l'empire de cette femme altiere. Peut-être auroit-il eu aſſez de raiſon pour ſouffrir cet affront ſans en tirer vengeance; mais l'imprudent favori d'Iſabeau, auſſi incapable qu'elle de modération dans leurs ſales plaiſirs, ſe faiſoit un trophée de ſes victoires ſur toutes les femmes de la cour. Il avoit leurs portraits dans une galerie, & il eut l'inſolence de faire voir un jour

au duc de Bourgogne celui de ſa propre femme. Ce fut là le ſujet de l'implacable haine qu'il voua au parti d'Iſabeau, dont les mœurs avoient empoiſonné celles de toute la cour, & au duc d'Orléans, pour qui le déshonneur des familles n'étoit qu'un jeu cruel.

Un peuple ignorant eſt toujours victime de ces grands coupables qui ne le flattent que pour l'aſſervir. Hélas! un peuple éclairé n'eſt pas toujours à l'abri des ſuggeſtions perfides! Le duc de Bourgogne alla même juſqu'à dévoiler au roi l'infâme conduite de la reine. Ce miſérable prince ſavoit bien lui-même juſqu'où alloit pour lui le mépris & la négligence de cette femme impie : elle s'acquittoit ſi cruellement de la garde qui lui étoit confiée, que Charles manquoit non-ſeulement des ſoins néceſſaires à ſon état, mais encore des beſoins de la vie; ſa détreſſe alloit juſqu'à l'indécence, même dans l'état d'un ſimple citoyen dont la fortune auroit été reſſerrée. Les enfans de cette barbare marâtre n'étoient pas mieux entretenus; & tandis que la maiſon du duc d'Orléans reſpiroit le faſte & le luxe des rois d'Aſie, ſon frere malade déroboit les vaſes précieux de la couronne, pour les faire fondre & ſe procurer les choſes de premiere néceſſité. En 1402, le parti du duc de Bourgogne ſe trouvoit cependant aſſez fort pour oppoſer une digue aux fureurs de la reine. On leva des troupes de part & d'autre; les deux partis alloient en venir aux mains, & la France alloit être inondée de ſang pour le ſeul intérêt de trois princes qui ne ſe diſputoient que le ſeul avantage de l'aſſervir. La perfide Iſabeau, tremblant de voir échapper de ſes mains l'autorité qu'elle

qu'elle partageoit avec ſon cher d'Orléans, dépoſa la fierté dont elle en avoit toujours agi avec le duc de Bourgogne ; elle parvint à le ſéduire en cédant un moment à ſes prétentions, & par ſon entremiſe les rivaux réconciliés s'embraſſerent & congédierent leurs troupes: Mais il en eſt de ces réconciliations ſimulées, comme de la réunion momentanée de quelques brigands que nous voyons quelquefois ſe tendre la main pour faire réuſſir un grand complot & ſe partager une brillante proie, quoique le reſſentiment de leurs querelles particulieres vive encore au fond de leurs ames viles, & qu'ils n'attendent que la fin de l'expédition pour le faire éclater de nouveau. Les chagrins des deux princes ſe concentrerent pour un moment, & ne furent que plus violens. La reine gagna du tems, & en profita pour étayer ſon autorité comme celle de ſon amant. Les circonſtances lui étoient favorables ; elle venoit de donner le jour à un prince, qui fut depuis Charles VII ; & la nation aveugle & irréfléchie, regardoit comme un bonheur cet accroiſſement d'une famille déja nombreuſe, & née de l'inceſte & de l'adultere. Charles VI étoit moins ſatisfait dans ſes intervalles de raiſon ; il déploroit ſes malheurs. L'homme philoſophe ne peut que jetter un regard de pitié ſur ce miſérable jouet de ſes infirmités & des paſſions de ceux qui l'environnoient. Souvent entrainé par la juſtice, il vouloit punir la reine & ſon frere, & tous les auteurs des troubles du royaume ; mais que pouvoit un foible eſclave contre l'empire de l'altiere Iſabeau ! Quelque réſolution qu'il pût prendre en ſon abſence, quelque indignation qu'il eût pu concevoir contre elle,

elle paroiſſoit, & Charles étoit ſoumis : elle parvint enfin à ſe faire accorder par lui un pouvoir ſupérieur, même à celui de la régence : on n'imagineroit pas de quel moyen elle ſe ſervit ; il faut être femme pour imaginer de pareilles ruſes : elle obtint du roi de déclarer, que s'il venoit à mourir, ſon fils aîné ſeroit auſſi-tôt reconnu ſouverain, & que de ce moment même il aboliſſoit la régence, & ſe remettoit abſolument ſous la garde de la reine, ſon épouſe, lui donnant un pouvoir abſolu ſur ſes enfans : il lui attribua auſſi le pouvoir de révoquer & d'annuller toutes les ordonnances qu'il avoit faites ou qu'il pouvoit faire dans la ſuite. A moins d'ôter la couronne de deſſus ſa tête, & de la poſer ſur celle d'Iſabeau, en lui donnant toute l'étendue du pouvoir qui en émanoit alors, Charles ne pouvoit ſe livrer avec plus d'inconſidération à ſa plus cruelle ennemie ; auſſi ne tarda-t-il pas à s'appercevoir d'un mépris total de ſa part : s'il avoit été mal ſervi juſqu'alors, il fut totalement abandonné. Iſabeau foulant aux pieds l'amour conjugal, le ſouvenir des bienfaits, la pitié que devoit inſpirer un mari dans l'état déplorable où étoit tombé Charles, étouffant dans ſon cœur la tendreſſe maternelle, laiſſa le malheureux roi ſans ſecours, & ſes enfans ſans éducation & ſouvent ſans vêtemens, tandis qu'elle ſe gorgeoit impudemment de l'or de la nation.

Mais ce n'étoit pas aſſez de ce pouvoir abſolu de déſoler la France par des exactions dignes de tous les ſupplices, il falloit y amener le fléau de la guerre, afin de groſſir la liſte des impoſitions. Les Anglois avoient vu plus d'une fois violer les traités faits ſous ce regne, & leurs préparatifs an-

nonçoient en eux le deſſein d'en tirer vengeance. Il fallut donc ſe préparer à la défenſe, & pour cela le duc d'Orléans, ſous le nom de la reine propoſa l'établiſſement d'une taille générale. Le duc de Bourgogne allégua en vain la miſere publique, l'édit paſſa : il falloit de nouveaux tréſors à l'inſatiable Iſabeau, le tribut montoit à dix-huit cents mille francs, ſans compter les fraix de perception; ce tréſor fut dépoſé dans un pavillon du Louvre. Le duc d'Orléans en fit enfoncer les portes & s'empara de tout; car pourvu qu'elle fût obéie dans ſes caprices, elle ſouffroit volontiers qu'il s'attribuât les apparences de la ſouveraineté.

En 1404, le pouvoir de ces deux perſonnages parut monter encore à un plus haut degré; la mort du duc de Bourgogne ſembloit les délivrer d'un contradicteur au moins incommode, & quelquefois dangereux. Mais Iſabeau ne s'attendoit pas à trouver dans ſon fils un de ces génies violens & indomptables avec leſquels il eſt difficile de lutter dans la carriere du crime. Ce prince nommé *Jean-ſans-peur*, mais non pas *ſans reproche*, avoit dans l'ame tous les caracteres de la ſouveraineté individuelle; il étoit hautain, hardi, cruel, vindicatif; entraîné par des paſſions fougueuſes, incapable de ſcrupules ni de remords. Il étoit peut-être le ſeul homme qui pût faire trembler la ſuperbe Iſabeau.

Cependant elle ne ſentit pas tout-à-coup ce qu'elle en avoit à craindre. Elle continuoit à déployer une autorité formidable. Les mécontentemens du peuple, ſes murmures contre le duc d'Orléans lui firent redouter l'uſage nouveau qui s'in-

troduiſoit de porter des épées, des dagues & des couteaux de chaſſe. Depuis que les communes avoient conſenti à la dégradation du déſarmement, la ſoldateſque ſeule avoit le droit de porter le fer; elle avoit ſeule le privilege d'attaquer, & celui de ſe défendre étoit interdit au citoyen. Que dis-je! au citoyen... Y avoit-il des citoyens? Les planteurs laiſſent-ils des armes aux mains de leurs malheureux eſclaves (1)? La reine défendit donc ſé-

(1) Nos vils hiſtoriens ne manquent pas de blâmer le port d'armes. » C'eſt à la licence de nos guerres civiles, dit le » *ſieur Villaret*, que nous ſommes redevables de cette cou» tume barbare qui transforme un commis, un clerc, un » artiſte, un bourgeois paiſible, un homme de lettres en » guerriers redoutables, ſans que la valeur nationale y ait » gagné. Nous ne ſommes certainement pas plus braves que » les Grecs & les Romains, & nos ancêtres ſous les Clovis, » les Martel & les Charlemagne. Les hommes deſtinés pour » combattre avoient ſeuls le droit de porter l'inſtrument » néceſſaire à la défenſe de l'état : le reſte de la nation ne » cherchoit point à ſe décorer d'un appareil militaire auſſi » embarraſſant qu'inutile, & qui, devenu commun à tous » les états, ne diſtingue perſonne ".

Mépriſable eſclave! on te paſſe d'avoir été encore en 1770, ſoumis en aveugle à la chimere des diſtinctions : on voit bien que ton génie n'étoit pas de ceux qui devancent les tems : mais en 1770, étoit-il permis à un homme qui ſavoit lire & écrire de conſacrer la maxime des tyrans, que nul ne peut être armé, qu'eux & leurs ſatellites; que les gardes prétoriennes ont ſeules la funeſte puiſſance d'égorger au nom de l'empereur; que le fer ſera comme l'or, la ration des brigands. Tu nous cites l'exemple des Grecs & des Romains, tu dis que nous ne ſommes pas plus braves qu'eux. Non, car ils avoient le courage d'être libres, & toi la lâcheté d'être eſclave de nature, c'eſt ainſi qu'Ariſtote appelle les eſclaves volontaires. Le port d'armes eſt un droit que la nature donne à tout individu, puiſqu'il eſt un attribut du droit de ſe défendre contre la force : ſi une loi quelconque le donne à une portion de la ſociété & le refuſe à l'autre, elle conſacre le droit d'oppreſſion, elle ceſſe d'être

vérement le port d'armes; on obéit, mais ce ne fut pas ſans murmures: tout le peuple ſe réuniſſoit à charger de malédictions la miſérable princeſſe, auteur de la miſere commune: on l'appelloit publiquement la *grande gaure*, terme immodeſte qui exprimoit l'affreuſe diſſolution de ſes mœurs. Le nouveau duc de Bourgogne profita de ces diſpoſitions générales pour demander une place dans le conſeil, & l'on n'oſa la lui refuſer: il ſe hâta de conclure le mariage de Marguerite ſa fille aînée avec le dauphin, & celui du comte de Charolois ſon fils, avec Michelle de France, quatrieme fille d'Iſabeau, car l'hiſtoire doit nommer les choſes par leur nom, & l'on ne forcera pas une plume véridique à nommer du nom d'un mari les enfans d'une infâme adultere. Ces alliances préparoient au duc un crédit capable de balancer celui de d'Orléans, & Iſabeau commençoit à conſidérer ce jeune homme avec l'inquiétude qui précede la crainte, & qui ſemble annoncer à un fa-

---

loi; car elle eſt elle-même une infraction à la loi naturelle. Les Grecs & les Romains ne portoient point d'armes en tems de paix, mais il ne leur étoit pas défendu d'en porter: mais ils n'avoient point à craindre les ſoldats d'un tyran. Chaque citoyen étoit ſoldat en tems de guerre, & après le combat rentroit dans ſa ville & dans ſa maiſon en citoyen paiſible. En 1770, on ſavoit qu'une armée permanente étoit le fléau le plus redoutable à la liberté; que c'étoit un inſtrument de tyrannie; que c'étoit un glaive dans la main d'un furieux: & un lâche hiſtorien vouloit nous faire croire que le port d'armes attribué aux citoyens étoit un fardeau embarraſſant & inutile. Embarraſſant pour lui ſans doute; qu'auroit fait de la liberté un être ſans courage & ſans énergie? il faut un maître à celui qui ne ſait que ramper.

meux brigand qu'il pourroit être vaincu dans ſa profeſſion.

Elle ne ſe trompoit pas; la premiere taille impoſée l'année précédente n'ayant ſervi qu'à alimenter ſon avarice & nullement aux préparatifs de guerre, elle propoſa d'en lever une ſeconde en 1405. Le duc de Bourgogne s'oppoſa vivement à cette nouvelle meſure; il repréſenta avec véhémence la miſere générale, les vices de l'adminiſtration, la ruine de l'état, les malheurs des peuples, ſon juſte mécontentement; il offrit ſa perſonne, ſes biens, ſes troupes pour défendre l'état s'il étoit attaqué; il ajouta au reſte que ſi l'édit paſſoit malgré ſes réclamations, ſes états en ſeroient exempts, & qu'il garantiroit ſes ſujets d'une taxe injuſte. L'édit paſſa, & Jean-ſans-peur ne s'étoit pas flatté de l'emporter cette premiere fois ſur le crédit de la reine. Mais il ſut adroitement ſe prévaloir aux yeux du peuple de cet acte de dévouement à ſes intérêts. Les peuples eſclaves ſont ſi facilement éblouis par les ſervices qu'on paroît vouloir leur rendre! Le duc devint l'idole de la nation : il eut l'adreſſe de s'éloigner de Paris immédiatement après cette affaire : il vouloit faire deſirer ſes ſecours, il vouloit faire haïr de plus en plus ceux qui les avoient rendus inutiles, il vouloit garantir ſa province du fardeau de l'impoſition nouvelle, pour offrir à la nation un objet de comparaiſon avantageux à un ſouverain qui avoit l'art de paroître juſte.

Iſabeau fut abuſée par ſon départ; elle crut qu'il laiſſoit un champ libre à ſa puiſſance, & témoigna indiſcrétement ſa joie par une familiarité plus ſcandaleuſe que jamais avec le duc d'Orléans. Les

fêtes recommencerent à la cour ; le luxe y devint exceſſif, les parures des femmes annoncerent par leur éclat & leur ſuperfluité qu'elles avoient perdu tout reſpect d'elles-mêmes (1). Les hommes efféminés ſembloient lutter avec elles en richeſſes extérieures ; chaque jour la reine inventoit des modes nouvelles, & chaque jour, brûlant d'une nouvelle ardeur pour ſon coupable beau-frere, elle faiſoit auſſi pour lui de nouvelles acquiſitions, & multiplioit les impôts pour aſſouvir les deſirs de l'inſatiable favori. Le roi éprouvoit en 1405 un des retours de ſon affreuſe maladie, & ce miſérable prince reſſentoit toujours les atteintes de la pauvreté au milieu d'une cour faſtueuſe & diſſolue. Iſabeau, profitant de ſon attaque de folie, donna le gouvernement de Normandie à d'Or-

(1) Mon intention n'eſt pas d'interdire aux femmes vertueuſes le ſoin de leur perſonne ; rien ne s'accorde moins avec l'idée qu'on ſe fait de leur ſexe, qu'un extérieur ſale & dégoûtant. La propreté ; l'élégance, la grace dans les formes & la nature des vêtemens ſont liées au contraire à l'image de ces êtres ſenſitifs & délicats dont les organes flexibles ſont aiſément choqués & dégoûtés des objets déſagréables. J'attache même une de leurs vertus domeſtiques à ce ſoin habituel de leur perſonne, néceſſaire pour rendre leur vue agréable à leurs maris, à leurs enfans, à la ſociété de leurs maris. Mais je dis que la ſimplicité des atours eſt une image de la ſimplicité de leurs mœurs. Je dis que les ornemens de luxe prodigués ſur les vêtemens & la toilette d'une femme indiquent en elle une paſſion étrangere à ſes devoirs, une idolâtrie d'elle-même, qui décele le deſir d'inſpirer au-dehors cette même idolâtrie. Je lui vois enfin les goûts d'une courtiſanne ; pourquoi lui ſérois-je la grace de croire qu'elle n'en a pas les mœurs ? L'Athénienne étaloit de riches bijoux, des bracelets, des ceintures de prix : voilà mes ornements lui dit la modeſte Spartiate, en lui montrant ſon mari & ſes enfans. De laquelle des deux un homme libre auroit-il voulu être l'époux ou le fils ?

léans. Il eſt des momens où le peuple le plus eſclave ſe fatigue de ſes fers : s'il ne briſe pas ſes chaînes, il les ſecoue du moins, & ce bruit effraie les tyrans. Les Normands refuſerent de reconnoître le nouveau gouverneur ; notre inconſidéré deſpote fut envoyé à Rouen pour faire exécuter les volontés de la reine ; il menaça les habitans de les déſarmer. Ils répondirent ſans détour qu'ils ne reconnoiſſoient d'ordre que ceux du roi, & le duc ne remporta pour tout fruit de ſon voyage que la honte & le déſeſpoir d'avoir échoué. C'étoit ſans doute le duc de Bourgogne qui avoit préparé cet orage. Le téméraire favori éprouva au conſeil même que le crédit de ſa maîtreſſe avoit reçu quelque atteinte, lorſqu'elle demanda au roi de confirmer la nomination au gouvernement de Normandie. Charles VI, qui étoit alors dans un inſtant de ſanté, la refuſa, & choſe ſinguliere, il allégua l'oppoſition générale de la province comme une raiſon à laquelle un *prince du ſang* devoit ſe ſoumettre. Cet intervalle de raiſon dura peu ; il ſembloit qu'ayant beſoin de ſa démence perpétuelle pour opérer elle ſeule le mal qu'il auroit fait lui-même, Iſabeau avoit l'art fatal d'en augmenter ou d'en diminuer les accès.

On apprend tout-à-coup au milieu des bruyantes orgies de la cour que le duc de Bourgogne approche de Paris avec des troupes nombreuſes : l'effroi s'empare de cette femme & de ſes partiſans ; d'Orléans le premier prend le parti de la fuite, & Iſabeau joint à l'impudeur de le ſuivre, l'audace de donner ordre qu'on lui amene le dauphin à Corbeil où elle va trouver ſon complice. Le duc de Bourgogne apprit en entrant dans Pa-

ris que ce jeune prince & ſa femme étoient partis le matin ; il court ſur leurs traces, & les ramene, du conſentement même du dauphin qui ne ſuivoit ſa mere qu'à regret. Iſabeau ne ſe crut pas en ſûreté à Corbeil ; elle ſe rendit à Melun d'où elle donna des ordres pour lever des troupes. Ces ordres acheverent de la perdre ; on ſut qu'elle vouloit emmener le dauphin en Allemagne ; on apprit qu'elle y avoit fait paſſer de très-grandes ſommes d'argent, & qu'on venoit d'arrêter à Metz des mulets chargés d'or ; enfin l'on ne doutoit pas que la France ne fût trahie, & l'indignation publique nommoit Iſabeau & d'Orléans.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Pariſiens les armes dont on les avoit privés arbitrairement ; il eut ſoin d'empêcher que les citadins fuſſent gênés par le ſéjour des gens de guerre ; il ne put ſauver les campagnes des déſordres que commettent toujours les ſoldats armés par le deſpotiſme, mais il en diminua le poids ; enfin il eut l'adreſſe de paroître un tyran ſupportable, & dans ce ſiecle de préjugés, même à ce titre, il ſe fit aimer. Il avoit eu horreur de l'état où il avoit trouvé Charles VI ; le plus miſérable des habitans du royaume auroit trouvé dans un hôpital les ſecours que lui refuſoit ſa femme : on ne l'y auroit pas abandonné cinq mois ſans le changer de linge ; la gangrene n'auroit pas menacé ſes chairs corrompues par les lambeaux de ſes habits & par l'humidité de ſes excrémens. Cette ſituation effrayante atteſta au duc de Bourgogne juſqu'où la reine portoit l'oubli, non pas du devoir conjugal, mais de la ſimple humanité. Dans la plus malheureuſe condition de la vie, eſt-il

une femme qui ne ſe dépouillât même du dernier vêtement néceſſaire à la pudeur pour en couvrir un époux affligé de tant de maux ? Si la tendreſſe paſſée, le ſouvenir de ces liens ſi puiſſans & ſi chers n'agiſſoient pas ſur l'ame d'une épouſe, la pitié ſuffiroit pour exiger d'elle des ſoins conſolans ; ſi enfin elle avoit le cœur froid à tous ces ſentimens, le reſpect d'elle-même, l'amour de ſa réputation, la crainte d'exciter le mépris & l'horreur, lui preſcriroient au moins d'obſerver les loix de la décence extérieure. Répétons-le, il n'y a que ſur le trône, il n'y a que dans les cœurs endurcis des femmes couronnées qu'on trouve des exemples atroces de barbarie, d'impudeur, d'abnégation totale de tout ſentiment, de tout reſpect humain.

Malgré tant d'horreurs dont le glaive ſeul auroit dû punir l'infâme reine, les oncles du roi négocierent une paix ſimulée ; Iſabeau reparut dans Paris, elle oſa s'y remontrer, y traîner encore avec elle le duc d'Orléans, qui enfin, en 1407, fut aſſaſſiné preſque ſous ſes yeux par le duc de Bourgogne, auſſi ſcélérat, mais plus adroit que lui. Le bruit général accuſa ce prince du meurtre ; il s'en défendit d'abord, croyant que ſes complices ſe déroberoient à la vigilance des loix ; mais l'un d'entre eux ayant été arrêté, la terreur s'empara de l'ame du coupable, il fit, ſans qu'on le lui demandât, l'aveu de ſon crime, & s'enfuit précipitamment de la cour. Mais bientôt rappellant ſon audace, il leva des troupes, revint dans Paris, y entra en vainqueur, & contraignit encore une fois la coupable Iſabeau de fuir ſon approche. Ce n'étoit là qu'une reſſource

ordinaire à un criminel assez puissant pour se défendre : mais que le duc de Bourgogne ait poussé l'impudence jusqu'à justifier publiquement, par le ministere d'un prêtre avocat, l'assassinat dont il avoit fait l'aveu, qu'il ait coloré cette perfidie du nom de politique & de raison d'état, qu'il ait fait approuver le meurtre d'un frere au misérable insensé de la personne duquel il s'étoit emparé, c'est ce qu'on auroit peine à croire si la raison humaine n'avoit désormais classé la race des rois & des princes parmi les différens genres d'animaux carnaciers. Le duc ne tint pas cependant aux préparatifs d'Isabeau & de la duchesse d'Orléans. Le peuple commençoit à se détromper; il voyoit bien que ce tyran-ci n'étoit ni plus modéré, ni moins ambitieux que l'autre, & il ne tarda pas à devenir indifférent sur le choix du joug qui l'attendoit. Isabeau à son tour obligea le duc à quitter Paris, y rentra elle-même, & reprit sa premiere autorité; on pouvoit s'en reposer sur elle du soin de la rendre odieuse : loin d'adoucir les charges du peuple, loin d'obéir à l'opinion générale, elle exigea de la ville de Paris des secours nouveaux, alléguant de prétendus besoins que son luxe démentoit. Le crime de Jean de Bourgogne, quoique présent à l'esprit du peuple, ne pouvoit l'emporter sur l'horreur qu'inspiroient tous les crimes d'Isabeau; & quoique la nation, mécontente de tous deux, n'eût voulu dépendre ni de l'un ni de l'autre, elle en revint encore à préférer le duc de Bourgogne.

Alors occupé à secourir l'évêque de Liége contre ses sujets rebelles, il ne laissoit pas d'intriguer encore à la cour de France; & lorsqu'il eut

concouru à remettre les fiers Liégeois ſous le joug du monſtre dont ils furent les triſtes victimes (1), il revint à Paris accompagné de ſes troupes victorieuſes, & la reine fut obligée de fuir une troiſieme fois; mais elle emmena avec elle le miſérable roi qui lui ſervoit d'otage, & dont le ſort digne de pitié ne contribua pas médiocrement à la réconciliation qu'on cherchoit à ménager entre le duc & la reine. Le peuple avoit reçu Jean-ſans-peur, comme un dieu tutélaire; mais ce prince ſentoit bien que l'abſence du roi donneroit à ſa conduite les apparences d'une rebellion, s'il ne cherchoit pas à ramener Charles dans les murs de Paris; ainſi ſon audace ſe vit maîtriſée par l'adreſſe d'Iſabeau. Il conſentit à faire lui-même les premieres démarches vis-à-vis de cette femme, afin de ménager la bienveillance des Pariſiens; mais ſi dans la vue de leur plaire il contenoit autour de lui ſes troupes dans les regles de la diſcipline, il n'en étoit pas de même depuis les rives de la Loire juſqu'aux frontieres de Flandres,

(1) » L'évêque, plutôt tigre que paſteur, dit Mézeray, ne pouvoit ſe ſaouler de carnage; leur ſoumiſſion n'appaiſa point ſa rage ſanguinaire. Quand il fut rétabli, il s'acharna non-ſeulement ſur les coupables & ſur les chefs, mais ſur les femmes & ſur les enfans, ſur les prêtres & les religieux. On ne voyoit tout autour de Liege & des villes qui en dépendent, que des forêts de roues & de gibets, & la Meuſe regorgeoit de la foule de ces malheureux, qu'on y jettoit deux à deux liés enſemble ". Peuples, n'eſpérez jamais compoſer avec vos deſpotes; ſi vous avez une fois un avantage ſur eux, hâtez-vous de les anéantir, autrement attendez-vous à toutes les horreurs des vengeances les plus atroces. Duſſé-je être accuſé de provoquer au meurtre, je dirai avec *Billaud de Varennes* : » La tyrannie qui s'abreuve de ſang, ne peut être étouffée que dans le ſang ".

où les campagnes inondées de brigands armés, préſentoient de tous côtés l'image des horreurs qui accompagnent les diſcordes civiles. Il ſe fit donc à Chartres, en 1409, une ſorte de paix ſimulée entre les enfans du duc d'Orléans, & le duc de Bourgogne ; le roi donna des lettres d'abſolution, revint à Paris avec ſa femme & ſon fils, & tout parut calme durant quelques inſtans. Mais quel calme, grand Dieu ! il préſageoit les plus horribles tempêtes. Iſabeau de Baviere n'avoit pas encore de parti à oppoſer au duc de Bourgogne, il lui falloit le tems d'en former un, & elle eut bien la patience de ménager pendant neuf ans les événemens favorables à ſes projets de vengeance. Elle s'étoit retirée à Melun, d'où elle venoit rarement à la cour ; & ſa politique adroite laiſſant aux factions le tems de ſe former, elle paroiſſoit ſe maintenir dans une neutralité parfaite entre les d'Orléans & le duc de Bourgogne : ce n'étoit pas qu'elle n'encourageât tacitement les premiers ; & bientôt par ſes ſoins ſe formerent au ſein de Paris, ces deux partis trop fameux des *Armagnac* ou *Orléanais* & des *Bourguignons*, diſtingués par les bandes rouges & blanches, & la croix de St. André. Le duc de Bourgogne étoit alors le plus fort ; il avoit à ſa diſpoſition le roi, le dauphin, & la ville de Paris. La reine & le duc d'Orléans avec leurs partiſans ne deſiroient ardemment que le pillage de cette grande ville, & nourriſſoient en attendant leur ardeur ſanguinaire, par le ravage perpétuel des provinces & des campagnes. Jean-ſans-peur, à ſon tour, n'oppoſoit à leurs brigandages que de ſemblables dévaſtations auſſi déſaſtreuſes pour le peuple ; lié

avec les Anglois, nos ennemis dans ces tems d'ignorance & de barbarie, il se servit d'eux, en 1412, pour venir repousser les Armagnac des environs de Paris; aussi-tôt la reine & ses partisans chercherent plus que jamais à se liguer avec ces mêmes Anglois. Isabeau avoit des moyens plus assurés de parvenir à une association avec eux: il est vrai que ce moyen étoit le démembrement de la France; mais il ne répugnoit point au cœur de cette femme impie. Elle ne se proposoit pas moins que de céder la province de Guyenne aux Anglois, aux conditions qu'ils l'aideroient à ruiner la faction de Bourgogne, & peut-être ce complot alloit réussir, si l'université de Paris n'en avoit averti secrétement Charles VI, alors dans un état de raison. La seule idée de vendre ses provinces aux ennemis, l'électrisa si fortement, qu'il prit les armes & marcha en personne contre les Orléanois: l'étonnement qu'inspira cette démarche fit plus que la force d'une puissante armée; elle suspendit l'ardeur des conjurés. Le duc d'Orléans, qui avoit fait venir le duc de Lancastre avec les Anglois, fut obligé de les congédier à ses fraix; & Charles ayant fait la paix, rentra en 1413 à la satisfaction des François.

Mais ce traité dura peu; & bientôt un troisieme ennemi naturel de la France parut dans l'arene: c'étoit le dauphin, âgé de seize ans, & déja empoisonné de tous les vices de sa mere; déja digne du trône, il s'occupoit des moyens d'y monter, & se livroit d'avance à tous les excès de la puissance absolue, sans consulter la reine avec laquelle il ne prétendoit nullement partager l'autorité. Le duc de Bourgogne fut cependant

assez habile pour réprimer sa témérité ; mais il n'y eut pas moins enfin quatre partis animés à la perte les uns des autres, & dont le peuple étoit tour-à-tour le jouet & la victime. Isabeau, d'Orléans & les Anglois formoient trois partis, dont les motifs de réunion momentanés étoient cependant des intérêts tout opposés ; ils travailloient tous à démembrer la France ; mais chacun pour soi seul ; le dauphin vouloit régner, & piller l'état à son tour ; le duc de Bourgogne vouloit conserver l'autorité dans ses propres mains pendant la vie du roi ; & les gens les moins insensés se rallioient autour du malheureux Charles VI, qui, par la misere de son état, faisoit cause commune avec le peuple, & devenoit, comme lui, le jouet des tyrans.

Comme femme, Isabeau devoit être la plus adroite dans le crime : elle imagina d'entretenir des négociations de mariage entre le jeune fils du roi d'Angleterre & Catherine sa fille ; elle fit accorder entre la France & les Anglois une treve d'un an, à commencer du mois de février 1414, & se flatta de profiter habilement de cet intervalle. Elle avoit offert d'abord pour la dot de la princesse une somme de huit cents mille florins d'or, & quinze villes dans la Guyenne & le Limosin. Le roi d'Angleterre avoit écouté ces propositions, ensuite il avoit demandé davantage ; & ses prétentions s'accroissant à mesure que la reine y prêtoit l'oreille, il sembloit attendre l'expiration de la treve pour nous attaquer. En effet, au commencement de 1415, les Anglois descendirent en France par le Havre, & renouvellerent ces horribles scenes dont le brave Duguesclin nous

avoit délivrés ſous le regne précédent ; enfin l'affreuſe bataille d'Azincourt vint mettre le comble aux déſaſtres de la France, & ce monument de deuil offre aux ſiecles futurs un exemple fatal des crimes d'une reine (1).

Heureuſement pour la France que le flambeau de la guerre porte également la deſtruction chez les vainqueurs & les vaincus ; ſans cela Henri V étoit maître de notre ſort ; mais ſon armée ſortit des champs d'Azincourt preſque auſſi épuiſée que la nôtre : à peine les reſtes languiſſans de ces fameux vainqueurs purent-ils ſe traîner juſques à Calais,

(1) Et vous, coupables repréſentans de la nation Françoiſe aux premiers momens de ſa gloire, vous qui avez donné à des rois, dont la conſervation eſt déja un de vos crimes publics, l'initiative dans le droit de paix & de guerre ; vous auſſi, vous avez votre part à l'horreur qu'inſpire aux citoyens le ſouvenir des journées de Crecy, de Poitiers & d'Azincourt ! Oui, malgré vos précautions ſemblables aux préambules des édits royaux, lorſqu'un jour (& ce ſera peut-être demain) un roi ou une reine trouveront le ſecret de nous faire attaquer, & ſauront nous provoquer une guerre *défenſive*, lorſque l'ennemi pénétrant dans nos foyers, les inondera de ſang, marchera ſur nos corps palpitants ; lorſqu'une ſoldateſque eſclave ira vous arracher à vous-mêmes & la vie & l'or que vous avez reçu pour armer des tyrans d'un pouvoir formidable, parlez criminels agioteurs de la paix des nations, que répondrez-vous à la voix gémiſſante de vos concitoyens, de leurs épouſes, de leurs fils maſſacrés ? Quand vous ſerez entourés des vapeurs empoiſonnées qui s'éléveront des champs imbibés par vous ſeuls du ſang françois, que répondrez-vous à ceux qui reſteront & qui vous diront : hommes avides, c'eſt par vos mains que nos freres viennent de périr ? Je vois déja la poſtérité indignée, foulant aux pieds vos fragiles ſtatues d'un jour, écrire en traits de ſang ſur les faſtes de l'hiſtoire, vos noms déteſtables, à côté des noms de ces perfides ſénateurs qui alloient aux temples rendre grace des forfaits de Néron.

Calais, & il en périt encore une grande partie avant d'entrer dans les ports d'Angleterre. Le dauphin qui n'avoit pu s'oppoſer aux armes des Anglois, faute d'expérience ou peut-être de volonté, mourut à la fin de cette même année; il mourut empoiſonné : les différentes factions s'accuſerent réciproquement de ce crime; mais s'il en faut croire la probabilité, on n'en peut ſoupçonner que cette furie à qui la perte d'un fils ne dut pas coûter davantage que celle de tant de François aux champs d'Azincourt. Jean, ſon ſecond fils, ayant ſuccédé au titre de dauphin, n'en jouit que très-peu de tems, & mourut, le 5 avril 1416, avec les mêmes ſymptômes que ſon frere; il ſemble que l'implacable Iſabeau pourſuivit tous ſes enfans mâles avec une égale fureur, & qu'elle voulut, dans ſes projets contre la France, ne ſe réſerver que des filles dont elle pût ſe ſervir habilement pour vendre le royaume à des étrangers. Mais ſa haine pour Charles, le dernier de ſes fils, ne put jamais s'aſſouvir dans le ſang de ce prince, aſſez prudent pour ne pas s'expoſer à ſa rage, aſſez méchant pour lutter avec elle dans la carriere des empoiſonnemens & des aſſaſſinats.

A peine fut-il, pour ainſi dire, maître des affaires, qu'il témoigna tous les mécontentemens que lui cauſoit depuis long-tems la conduite de ſa mere, une haine irréconciliable pour le duc de Bourgogne & ſon parti; il daigna montrer auſſi la plus profonde terreur des maux auxquels la France étoit en proie. Mais qu'on ne s'y trompe point : il n'en fut effrayé que parce qu'il ne les avoit pas faits. Le connétable d'Armagnac avoit

été défait par les Anglois devant Harfleur ; le duc de Bourgogne exerçoit sans ceſſe toutes ſortes de brigandages ſur les terres de France hors de ſon apanage. Le roi d'Angleterre avoit fait une ſeconde deſcente & s'étoit emparé de pluſieurs places en Normandie. Ce prince étoit toujours en traité ouvert avec Iſabeau & Jean-ſans-peur, & ſe ſervoit alternativement de l'un & de l'autre pour piller l'état. La reine, au ſein des déſaſtres publics, n'en vivoit pas avec moins de faſte & de licence : depuis la mort de ſon cher d'Orléans, un gentilhomme, nommé Bois-Bourbon, étoit devenu ſon favori, & peut-être elle gardoit moins de bienſéances avec lui qu'avec le duc. Si Charles VI avoit joui de ſa raiſon, il auroit été d'un tempérament jaloux, de ſorte que dans ces intervalles, il n'étoit pas difficile de le diſpoſer à cette paſſion. Le connétable d'Armagnac & le dauphin réſolurent d'éloigner cette femme dangereuſe, & de lui ôter les moyens de vendre l'état. Ils inſpirerent au roi le deſir d'éclaircir les ſoupçons qu'ils lui firent concevoir, & un ſoir il alla ſurprendre ſa femme à Vincennes où elle s'étoit formé un lieu de retraite & de débauche qu'elle auroit pu appeller ſon iſle de Caprée. Charles y vit l'amant qu'on lui avoit indiqué, & cette fois, dans la plénitude de ſa raiſon, il agit vraiment en *monarque*. Bois-Bourbon fut arrêté dans l'inſtant, mis à la queſtion le ſoir même, & dans la nuit précipité dans la Seine, lié dans un ſac de cuir, ſur lequel on avoit écrit ces mots horribles : *Laiſſez paſſer la juſtice du roi*. Iſabeau fut reléguée à Tours, ſous une ſévere garde ; & d'Armagnac & le dauphin ſe ſaiſirent

des trésors qu'elle avoit amassés & déposés dans la tour de Vincennes.

Personne n'auroit plaint le sort de cette furie ; si le connétable & son fils avoient gouverné avec sagesse ; mais ces deux hommes étoient aussi des monstres altérés de rapines & de sang. Les proscriptions, les détentions, les confiscations, les supplices, le ravage des campagnes & des villes, tous les crimes enfin marchoient à leur suite comme à celle d'Isabeau. Le poids des charges devenu tel que le peuple ne pouvoit plus payer, & s'exiloit volontairement pour échapper à la mort ; les victoires du roi d'Angleterre, qui se multiplioient chaque jour ; enfin, l'état violent où se trouvoient toutes les classes de l'état au milieu de semblables convulsions, engagerent une grande partie du peuple & des villes de province, à se rendre au duc de Bourgogne. Isabeau, animée d'une nouvelle fureur contre son fils, son mari, irritée de voir tant de désordres dont elle ne profitoit pas, & d'échouer dans ses projets avec l'Angleterre, oublia l'inimitié qu'elle avoit jurée à l'assassin de d'Orléans, & fit faire des propositions à Jean de Bourgogne. Celui-ci l'enleva de Tours, & la conduisit à Troyes, où elle créa un parlement, prit le titre de *reine, par la grace de Dieu*, & donna des édits en son propre nom. Là, elle combina ses projets de vengeance conçus depuis si long-tems, & jamais abandonnés ; & en 1418, on vit, dans les murs de Paris, un massacre si horrible que la Saint-Barthélemi seule a pu le faire oublier. Les portes furent livrées au duc de Bourgogne & à toute sa faction. A peine Tanneguy-du-Chastel, prévôt de Paris, eut-il le tems de sauver

le dauphin, que ſa mere n'avoit pas commandé qu'on épargnât. Le peuple rempliſſoit toutes les rues & couvroit les places publiques : la plus grande partie avoit arboré la croix de St. André, ſigne de la faction bourguignone. Les cachots ne purent contenir tous ceux qu'on y précipitoient, & dont les maiſons étoient livrées au pillage. Le connétable fut pris ; & tandis que le dauphin avoit été conduit ſecrétement à Melun par ſon libérateur, une journée plus affreuſe encore ſe préparoit. Le 12 juin, tout étoit prêt, la fureur du peuple étoit excitée par les moyens ordinaires, les promeſſes, l'argent & le vin. Les émiſſaires d'Iſabeau étoient les membres de cette *antique nobleſſe*, ſi fiere des ſervices qu'elle a rendus *à ſes rois* : c'étoient les Luxembourg, Harcourt, Chevreuſe, Chatelux, &c. C'étoient ces *appuis du trône* qui ſe noyerent dans le ſang de leurs pareils & dans celui du peuple, pour obéir à une reine, à une panthere couronnée. Le peuple conduit par elle, quoiqu'elle en fût haïe & mépriſée, courut en foule aux priſons qu'il avoit remplies les jours précédens. Tous les priſonniers ſont maſſacrés ſans diſtinction de ſexe ni d'âge. Le connétable, le chancelier, des évêques, des magiſtrats deviennent les premieres victimes ; tous les priſonniers tombent ſous le fer, ſans qu'on daigne s'informer quel eſt leur crime ou leur faute. Ceux du grand châtelet ſoutiennent un ſiege, & donnent l'exemple unique d'hommes détenus défendant le cachot qui les renferme ; ils ſont vaincus, on les précipite vivans du haut des toîts ſur les piques des aſſiégeans : dans les cours du palais, on marchoit dans le ſang & ſur les cadavres. De-là les conjurés ſe répandent dans les différens quartiers de la ville :

tout ce qui pouvoit être soupçonné de quelque liaison avec le connétable, de quelque rang qu'il soit, est massacré, lui & toute sa famille; & au milieu de tant d'horreurs, il est facile de penser que les vengeances particulieres eurent occasion de s'exercer dans le trouble & la confusion d'une pareille suite d'attentats. Les tigres égorgerent des femmes grosses, & l'excès de la cruauté alla jusqu'à leur ouvrir les flancs, & à considérer les enfans palpiter dans ces entrailles privées de sentiment; les nobles, les preux chevaliers, assistant à ces tragiques exécutions à la tête des soldats, crioient à ces forcénés : *Courage, mes enfans, vous servez votre reine.* Le pillage étoit joint à ces horreurs; plus de quatre mille hommes périrent, & toutes leurs fortunes passerent aux mains des brigands qui les avoient immolés. A peine l'infâme reine eut-elle appris la réussite de son projet, qu'elle & son nouveau favori, le duc de Bourgogne, prirent la route de Paris : tranquille & satisfaite, elle parut dans les rues de cette malheureuse ville, sur un char dont l'éclat & la magnificence formoient un contraste effrayant avec le sang qu'on avoit vu ruisseler la veille; elle-même, parée avec faste & immodestie, escortée de douze cents hommes d'armes, faisoit joncher son passage de fleurs. Elle descendit à l'hôtel St. Paul, où l'imbécille Charles VI la reçut comme une femme chérie, & le duc de Bourgogne comme le frere le plus tendre.

Il s'agissoit d'achever les crimes commencés avec tant de succès; on arrêta successivement toutes les personnes suspectes; l'ombre de la

nuit favoriſoit les enlevemens arbitraires : le miniſtere de la loi s'exerce en plein jour ; le deſpote, qui abuſe de ſon nom ſacré, ne marche que dans les ténebres. Les troupes qui cernoient Paris, & qui épuiſoient ſes environs de vivres & d'argent, réveillerent encore la fureur du peuple ; le maſſacre des priſonniers recommença ; il falloit bien faire périr ainſi des innocens à qui les juges les plus iniques n'auroient pu trouver des crimes : tout ce qui reſtoit encore de la faction des Armagnac fut anéanti, comme étant la cauſe de la famine qu'on avoit habilement préparée. Comme ce n'eſt jamais le peuple qui commet des excès de cette nature & de cette durée ; comme il ne ſe porte même que rarement à un acte de vengeance paſſagere, comme elle eſt preſque toujours excitée alors par des cauſes intermédiaires, les attentats longs & réfléchis ſont toujours l'ouvrage des brigands ſalariés par les brigands en fonction ; mais ces brigands ſalariés, accoutumés au crime & à l'indépendance qui le produit, finiſſent par embarraſſer les brigands qui les ont payés. Iſabeau s'étoit ſervie d'eux ; elle ne tarda pas à les craindre, & à ſentir que ſix mille bandits à ſa ſolde au milieu de Paris pourroient tourner contre elle les armes qu'elle leur avoit fournies ; elle fit alors marcher contre eux les ſoldats qui n'avoient pas été employés à favoriſer leur miniſtere : les chefs qu'ils s'étoient donnés furent pendus. On éloigna le reſte, ſous prétexte de leur faire faire le ſiege de deux places dont les garniſons étoient ſecrétement autoriſées à venir faire des courſes juſqu'aux portes de la

ville ; ils furent repouſſés : c'étoit encore une convention ; & quand il voulurent rentrer dans Paris, on leur ferma les portes. Maniere admirable ſans doute de ſe délivrer d'une troupe d'aſſaſſins, que de les bannir de la capitale & de les envoyer dans les provinces & dans les campagnes, exercer l'art affreux qu'ils venoient d'étudier ſur les marches du trône : politique bien digne d'une femme & de quelques tyrans !

Aux calamités de cet affreux événement ſuccéda une épidémie cauſée par les chaleurs exceſſives, & par la foule des morts entaſſés dans les cimetieres, au ſein de la ville alors mal ſaine & mal bâtie. La corruption de l'air, enflammé par la ſaiſon, rendit la contagion ſi funeſte, qu'entre les deux fêtes de la Vierge, près de cent mille habitans avoient péri. Les prêtres ne pouvoient ſuffire à rendre les devoirs funebres ; & dans la crainte d'augmenter la conſternation publique, on n'annonçoit plus les convois par le ſon des cloches, & l'on célébroit un ſeul ſervice pour dix à douze morts. O mes concitoyens ! vous qui vouliez être libres, vous qui peut-être croyez encore que vous êtes libres, calculez ce qu'ont coûté à vos ancêtres les crimes d'une ſeule reine ! Ouvrez les annales de Rome libre, de Sparte, d'Athenes, de tous les peuples qui ont connu la liberté ; cherchez-y une ſeule des calamités que vous préſente en foule l'hiſtoire ſanglante des états monarchiques ; cherchez ſi vingt batailles, auſſi déſaſtreuſes même que celles de Chéronée, ont coûté aux vaincus autant d'hommes qu'un jour des atroces vengeances de vos reines ; examinez s'il exiſte dans

ces heureux états un seul exemple d'un pouvoir absolu accordé à des femmes : pouvoir encore plus monstrueux, s'il est possible, lorsqu'il se trouve abandonné à des êtres foibles, dont la nature a limité les facultés physiques & morales : non, vous ne voyez s'ouvrir ces théâtres d'infamie & d'impiété que lorsque ces états, avilis, dégradés, corrompus, eurent admis dans leur sein le poison de la monarchie, coalisée avec un vil sénat, jaloux de partager le honteux salaire des délateurs, & le produit ensanglanté des confiscations. Alors, avec les Néron, les Caligula, les Domitien, les Caracalla, vous voyez régner les Agrippine, les Poppée, les Domitia, les Faustine & tout ce ramas de prostituées qui environnent les trônes, & les occupent ; ah ! ces vils insectes, nés dans le sang & nourris dans la substance infecte des cadavres de leurs victimes, n'ont jamais souillé la lumiere égale & pure qui éclaira le sol des peuples libres. C'est là qu'on a vu des hommes, de grands hommes ; c'est là qu'on a vu des femmes chastes, modestes, courageuses, dévouées à leur patrie, à leurs époux, à leurs enfans ; c'est là qu'ont existé Véturie, Cornélie, Porcia, & tant d'autres qui, en honorant leur sexe, ont fait le bonheur de l'autre. Heureux peuples ! les écrivains, fatigués de leur marche dans la carriere fangeuse des états monarchiques, tournent vers vous des regards qui les consolent ; le cœur navré, les mains presque teintes de ces torrens de sang qu'ils voient répandre sous leurs yeux, ils se disent : Hélas ! puisque la paix & les loix ont régné dans quelques endroits de la terre, ils peuvent y renaître encore.

Paſſons rapidement ſur les intrigues qui ſuivirent les 12 juin & 21 août de cette fatale année ; rappellons ſeulement le ſiege de Rouen entrepris par les Anglois, toujours en traité ouvert avec Iſabeau & le duc de Bourgogne, pour obſerver que le dauphin, ce même Charles VII, que d'imbécilles ou de lâches hiſtoriens ont preſque déifié pour avoir conquis *ſon royaume*, entama lui-même des négociations avec le roi d'Angleterre, & que s'il avoit été aſſez puiſſant dans l'état pour offrir avec la poſſibilité de donner, lui-même auroit conclu le traité honteux qu'Iſabeau conſomma en 1420 ; mais ſes promeſſes ne pouvant être d'aucun effet, & Henri ne voulant traiter du royaume de France qu'avec une force ſuffiſante pour ſe rendre maître des conditions, pourſuivoit ſes conquêtes en Guyenne & en Normandie. Le dauphin, qui ne voyoit plus d'eſpoir de lutter contre ſa mere, chercha du moins à ſe venger ; le moyen eût été difficile pour un citoyen. Ceux qui ſont obligés de ſe reſpecter, ſavent réprimer même un juſte reſſentiment : quant aux êtres placés au-deſſus des loix, quant aux malfaiteurs inviolables, les aſſaſſinats s'offrent d'eux-mêmes à leur penſée. Le pere du duc de Bourgogne avoit fait maſſacrer d'Orléans, l'amant chéri d'Iſabeau. Le duc de Bourgogne, héritier des dégoûtantes faveurs de cette femme, les avoit achetées par le maſſacre de la faction d'Orléans ; le dauphin, à ſon tour, feint de conclure un traité avec le duc de Bourgogne, & le fait aſſaſſiner ſous ſes yeux, à Montereau, en 1419. Quel enchaînement de crimes ! Eſt-ce donc l'hiſtoire des antropophages que nous liſons ? Non,

c'eſt celle des François; ils ont enduré tous ces maux : on veut les faire renaître, & ils ſe croient libres !

On penſe bien que la fureur d'Iſabeau s'accrut encore au récit de l'attentat que venoit de commettre le dauphin : elle appella auprès d'elle Philippe de Charolois, fils aîné du duc de Bourgogne, & preſſa l'exécution des traités projettés avec le roi d'Angleterre. Le ſacrifice du royaume entier lui paroiſſoit à peine ſuffiſant pour ſe venger. Quoi ! tous les objets de ſon ambition & de ſa lubricité lui échappoient ! elle avoit commis tant de forfaits, verſé tant de ſang, envahi tant d'or, pour attirer dans ſes bras tant de complices que ſa laideur auroit fait fuir, & tout cela pour n'en recueillir aucun fruit ! Pouvoit-elle ſupporter cette idée ? Non, il falloit déshériter cet indigne fils qui oſoit être auſſi criminel que ſa mere; il falloit vendre aux ennemis les reſtes de ce royaume épuiſé d'hommes & d'argent; il falloit lui livrer ces çampagnes, ces vergers, ces guérets ſtériles, ſur leſquels la faulx du deſpotiſme avoit paſſé; pour appaiſer les mânes de trente mille hommes que la faim venoit de faire périr pendant le ſiege de Rouen ; il falloit charger de nouvelles chaînes leurs miſérables enfans, & trafiquer d'eux, comme d'un vil troupeau qu'on ne daignoit plus nourrir. On offrit la couronne à Henri V ; il l'accepta, & le traité de Troyes, du 21 mai 1420, livra le royaume de France à l'étranger. Henri, en épouſant la princeſſe Catherine, fut reconnu héritier de la couronne, pour en jouir, lui & ſes hoirs à toute perpétuité, indiviſément avec celle d'Angleterre. Iſabeau & le duc de Bourgogne, comme

représentans de l'imbécille monarque, remettoient dès-lors en son nom à l'Anglois la régence de l'état, vu son incapacité : c'étoit à ce titre que tous les ordres de l'état devoient lui prêter serment de fidélité; il devoit à son tour s'engager à respecter les loix du royaume, à conserver les privileges, franchises & immunités de l'état, enfin tout le vain appareil des sermens usés par les princes, & dont ils se sont fait un usage journalier. Henri eut à peine épousé la fille d'Isabeau, qu'impatient d'entrer en possession du superbe domaine que lui assuroient l'imbécillité du peuple & l'infamie de la reine, il s'approcha de Paris, en s'emparant des villes importantes qui résistoient encore à ce nouveau genre d'oppression. Il traînoit après lui le malheureux Charles, que sa femme avoit eu la bassesse de rendre témoin de ce honteux traité. Isabeau & le duc de Bourgogne l'accompagnoient à leur tour & sentoient déja qu'en donnant un nouveau maître à l'état, ils s'en étoient donné un à eux-mêmes. Le despotisme Anglois s'exerça sans ménagement sur les malheureux François; le régent, convoquant à Paris une espece d'assemblée d'états-généraux, y dicta des ordres absolus, & par la refonte des monnoies, il s'empara du huitieme de l'argent monnoyé du royaume. Afin de prouver combien les sermens sont utiles, & combien ils sont sacrés, sur-tout aux rois, il se hâta de rétablir en Normandie les aides & gabelles, quoiqu'il eût promis solemnellement de les abolir. Enfin, il employa tous les moyens iniques au pouvoir d'un *chef suprême de la nation*, pour affermir ses droits insensés. Comment n'y auroit-il pas réussi en 1420? Trois siecles sont écoulés, & les tems sont peu changés!

Que les parlemens ont toujours été vils ! que tous ces grands corps revêtus d'une autorité quelconque, ou conſentie ou non conſentie, ou achetée ou déléguée, ſont dangereux lorſque cette autorité ſe prolonge au-delà d'un terme court & invariable, lorſque le germe de la corruption peut s'y introduire, lorſque le délire de la ſouveraineté s'empare de leurs foibles cerveaux ! L'hérédité de la couronne étoit alors un objet de vénération (& c'eſt encore en vain que la philoſophie en a démontré l'extravagance) ; cependant, le parlement de Paris, ce *ſénat auguſte*, ce prétendu repréſentant de la nation, docile & ſoumis aux volontés criminelles d'une femme, reconnut la vente publique qu'elle venoit de faire du royaume de France, délivra les *lettres de ratification de cette folle enchere*, & conſentit non-ſeulement au dépouillement de *l'héritier légitime* & de ſa poſtérité, mais fit encore, dans toutes les formes judiciaires, le procès à ce même héritier, au nom & *de par* la volonté de l'uſurpateur, pour l'aſſaſſinat du duc de Bourgogne, & cela en préſence de Charles VI, qui paſſoit pour le pere de l'accuſé, & qui étoit certainement le véritable roi de la France, qui enfin ne pouvoit être dépoſſédé, même a titre d'imbécille, ni par ſa femme, ni par le ſénat, ni par des étrangers, mais ſeulement par la voix du peuple. Qui croiroit qu'une plume libre & indépendante dût tracer la juſtification d'un roi, ou d'un *prince royal !* cependant on eſt forcé d'avouer que le ſénat pariſien fut plus lâche & plus vil encore que le dauphin n'avoit été traître & méchant ; & que, malgré tous les crimes que ce prince avoit déja commis, le parlement en commettoit un plus grand encore en

couronnant celui d'Iſabeau, & en violant pour elle toutes les loix obſervées dans le royaume, & que le peuple ne lui avoit pas ordonné de changer.

Iſabeau s'étoit trompée deux fois de la même maniere! pour anéantir la faction des Armagnacs, elle avoit appellé dans Paris des brigands qui l'embarraſſerent enſuite; pour ſe venger de ſon fils, elle ſe vendit elle-même à un brigand étranger dont elle devint la victime : elle avoit cru régner ſous le nom de ſa fille & de ſon gendre ; elle s'étoit réſervé de grands honneurs, de grandes richeſſes, une maiſon faſtueuſe, des tréſors d'une valeur conſidérable ; elle croyoit jouir du luxe & de la molleſſe qui convenoient à ſes goûts impurs, de l'autorité dont elle étoit toujours avide, du produit des impôts dont elle n'étoit jamais ſatisfaite, du plaiſir de répandre le ſang dont elle étoit inſatiable. Elle fut trompée dans ſon attente. Henri V quitta la France, après avoir recueilli ſeul tout ce qu'il put en arracher des ſubſides ; après avoir donné une garde angloiſe à Charles VI, avoir réglé ſans avis toutes les affaires de l'état ; & emmena ſa femme avec lui, laiſſant Iſabeau ſous la tutelle du comte d'Exceter, ſans aucun pouvoir & aucun maniement dans les affaires. Confinée dans l'hôtel de St. Paul, avec ſon mari, elle y conſidéroit déja dans l'abaiſſement & l'oubli la ſuite funeſte des horreurs qui avoient ſouillé ſa vie. En 1422, la mort vint frapper à la fois & Charles VI & Henri V ; celui-ci périt le 31 août, laiſſant un fils âgé d'un an, & Charles termina ſa miſérable carriere le 21 octobre. Iſabeau eſpéra goûter encore quelques douceurs du pouvoir abſolu, ſous la minorité du prince ſon petit-fils, & devint plus

acharnée que jamais à la ruine de Charles VII. Mais à la honte de ſes perfides projets, le duc de Bedford fut nommé régent du royaume, & dès ce moment les Anglois, qui avoient gardé quelques meſures avec la reine, du vivant de Charles VI, ne diſſimulerent plus l'horreur qu'elle leur inſpiroit. Ils lui payerent mal ſes penſions, l'accablerent d'outrages, ſe complurent à répéter devant elle que Charles étoit un bâtard, & lui firent au moins connoître l'aiguillon du remords; » ſi » bien, dit Mézeray, qu'elle déchut juſqu'à ce » point de mépris qu'elle n'oſoit ſortir par les rues » qu'elle ne fût montrée au doigt. Dans cette mi» ſere extrême, & ſes ſanglans outrages, ſes lar» mes, ſon unique recours, ne ſervoient que de » riſée, & ſon affliction que de jouet; car quelque » indignité qu'elle ſouffrît, elle excitoit bien plus » la colere des gens de bien que leur pitié". Elle vécut dix ans dans cet état de privation & d'abaiſſement, ſupplice lent & douloureux, digne de celle qui avoit paſſé quarante années de ſa vie à faire le malheur de l'humanité : châtiment juſte & ſévere qui venge la poſtérité du ſilence des loix méconnues alors par l'univerſalité du genre humain. Cette femme, où plutôt ce monſtre formé de tous les vices des deux ſexes, mourut en 1333, dévorée par le chagrin que lui cauſoient tous les jours les conquêtes de ſon fils ſur le prince anglois. Toujours occupée des moyens de lui nuire & de le perdre, ſes derniers ſuccès lui cauſerent un ſaiſiſſement qui l'emporta. Son corps, dont à peine on daigna prendre ſoin; fut conduit à Saint-Denis, dans un petit batelet, accompagné ſeulement de deux ou trois domeſtiques & d'un ſeul prêtre.

Le règne de Charles VII n'eſt pas pour nous fertile en événemens ; ce prince, dont les inclinations reſſembloient ſi fortement à celles de ſa mere, ne ſe porta durant ſon regne à moins d'actes de deſpotiſme & de cruauté qu'Iſabeau, que parce qu'il fut long-tems malheureux, long-tems opprimé par la force irréſiſtible des événemens. Long-tems il eut beſoin des hommes, & les rois même courbés ſous le poids de ce beſoin impérieux, ſavent flatter ceux qui daignent les ſervir ; mais Charles VII vainqueur abandonna Jeanne d'Arc à la vengeance des Anglois, & par ce trait d'ingratitude ſe montra indigne du nom d'homme, & même de cette réputation de guerrier, la ſeule que nos prétendus héros paroiſſoient ambitionner. Il avoit enlevé aux princes d'Angleterre le fatal honneur d'exercer ſur les François le coupable empire de la royauté. Les hiſtoriens l'ont appellé le *ſauveur de la France*. Eh ! miſérables ! avant de déifier l'aſſaſſin du duc de Bourgogne & de tant d'autres, jettez les yeux ſur le regne de Louis XI, ſur le fils de ce prétendu *ſauveur de votre pays*, & dites-nous, ſi vous l'oſez, quel eſt parmi les *ſouverains* anglois, celui que vous n'auriez peut-être préféré à ce tyran ! Dites-nous enſuite ce qu'il nous importoit d'appartenir à un maître ou à un autre, & ne craignez pas alors de ravaler votre Charles VII à la claſſe des rois, la derniere de l'humanité.

Sa femme Marie d'Anjou eſt à peine connue dans l'hiſtoire ; cenſeurs ſéveres, mais non pas injuſtes, nous ne lui ferons pas un crime d'avoir donné le jour à Louis XI ; ce crime fut involontaire. Il ſemble que les maîtreſſes & les favoris régnerent ſeuls ſur le cœur & l'eſprit de

Charles VII. Quoique douze enfans nés de cette princeſſe ſemblent atteſter qu'elle eut toujours quelque part à l'attachement de ſon mari, on doute ſi le comte de Dunois ne doit pas avoir l'honneur de cette nombreuſe filiation. Des auteurs malins, quoiqu'à demi diſcrets, nous ont tranſmis la paſſion du galant chevalier pour la belle reine, & quoiqu'ils aient, comme de raiſon, repréſenté Marie, comme ayant toujours marché ſur le bord du précipice ſans y tomber jamais, l'expérience nous apprend que ſur le trône l'exercice d'une vertu ſi conſtante eſt preſque impoſſible. Mais qu'elle ait été chaſte ou foible, elle ne fut coupable d'aucun crime public, & ne mérita point de figurer avec Frédégonde, Iſabeau & leurs pareilles. Agnès Sorel, plutôt reine que Marie d'Anjou, traînant à ſa ſuite tous ces plaiſirs, enfans du luxe, de la molleſſe & de l'oiſiveté; Agnès Sorel célébrée par les poëtes du tems, par les romanciers, les hiſtoriens, par toutes ces peſtes publiques, vrai fléau des peuples, Agnès réuſſit à endormir ſon royal amant dans le ſein de la volupté, à l'éloigner des affaires publiques, à livrer aux favoris l'or de l'état qu'elle partageoit avec eux. En vain a-t-on répandu cette fable, que lorſqu'il étoit à Loches où à Chinon, traînant ſon inutile exiſtence au bal, dans les concerts, à la chaſſe, gravement occupé des plans & du deſſin de ſes parterres & de ſes parcs, tandis que le duc de Bedfort marchoit de conquêtes en conquêtes, Agnès, irritée de ſon indolence, lui dit qu'un aſtrologue l'ayant inſtruite que ſa deſtinée l'appelloit à faire le bonheur du plus grand roi

du

du monde, elle alloit ſe rendre à la cour de Henri VI, auquel il abandonnoit honteuſement la plus *belle couronne de l'univers ;* en vain, ajoute-t-on que Charles VII, réveillé par ce *noble* diſcours, ſe *mit à la tête de ſes troupes, reprit le deſſus ſur ſes ennemis, & vint à bout de les chaſſer de ſes états.* Ces contes abſurdes font rire de pitié : quels motifs les écrivains vont-ils chercher pour faire de l'hiſtoire un inſipide roman ! dénaturant tous les faits, aviliſſant d'un côté ce qu'ils exaltent de l'autre, ils ont loué Charles d'avoir *reconquis ſon royaume*, ils ont vanté ſa bravoure, ſon habileté, ſa conſtance ; & d'un autre côté ces vertus prétendues n'ont été que l'ouvrage d'une femme, & la ſeule crainte de la perdre fit tout le ſuccès des armes de leur prince ; & les nations ſont ainſi trompées ! & quelques êtres mépriſables, intéreſſés à les faire languir ſous le poids des chaînes & des erreurs, calculent froidement les moyens de leur dérober les crimes des rois, & de leur rendre ſupportables l'exiſtence de la royauté, qui eſt le plus grand de tous les crimes, & dont il eſt impoſſible de ſaiſir toutes les ramifications.

Les rois ne ſauroient être aimables ; le crime les environne, tout porte autour d'eux ſon empreinte funeſte ; le glaive eſt toujours ſuſpendu même ſur leurs complices ; celui qui les a le mieux ſervis leur paroît le plus à craindre, ſouvent il doit ſa chûte à ſa trop grande habileté. Qui pourroit donc les aimer ? Sont-ils faits pour ſentir ou inſpirer l'amour ? La maîtreſſe d'un roi ne peut être qu'une femme avide, l'or ſeul peut la dominer ; Agnès Sorel appartint à Charles VII, elle fut

donc ambitieuſe & intéreſſée, comme une autre. Peut-être elle ne commit pas d'autres forfaits que celui de preſſurer la nation; d'épuiſer le tréſor public; d'accroître la molle inertie du caractere de Charles VII : mais dès-lors, elle mériteroit d'être comptée parmi nos reines. Haïe du dauphin Louis XI, elle fut quelquefois en butte à la colere de ce monſtre naiſſant; quelques auteurs prétendent qu'elle en reçut même un ſoufflet, & que cette *impoliteſſe* fut cauſe de la ſeconde retraite de ce prince en 1445. D'autres ont nié ce fait, mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle fut peut-être heureuſe de ne pas ſurvivre à Charles VII, après lui avoir dévoilé une conſpiration de ſon abominable fils, dont il ne méritoit pas, comme pere, d'être outragé. Quand on dit qu'elle fut heureuſe, c'eſt en ſuppoſant qu'elle ne fut pas empoiſonnée par Louis XI, ce qu'on a eu lieu de ſoupçonner violemment. Elle mourut à Jumieges, le 9 janvier 1449, âgée environ de quarante ans.

Charles VII marqua de vifs regrets à ſa mort, & conſerva long-tems ſon ſouvenir; mais la molleſſe dans laquelle elle l'avoit fait vivre, & dont il ne pouvoit ſortir, lui fit chercher de nouveaux ſujets de diſtraction. Ses amours avec la baronne de Villequier, niece d'Agnès, n'ont rien de remarquable, ſinon les biens immenſes dont il la combla. Il commença par retirer des mains du duc de Bourbon qui l'avoit achetée, la terre de Meignelais, dont madame de Villequier portoit le nom, & qu'il falloit bien, à quelque prix que ce fût, remettre dans la famille d'une maîtreſſe de roi. Enſuite, il lui fit préſent des iſles d'Oleron, de Mayenne & d'Arvert, avec une penſion exorbi-

tante pour le tems, & dont elle jouit même après ſa mort. Elle eut autant de crédit qu'Agnès, & moins de prudence; elle pilla le tréſor, diſpoſa des emplois & des bénéfices avec plus d'impolitique, & après la mort de Charles VII, fuyant les ſoupçons de Louis XI, elle ſe retira en Bretagne, où elle devint comme à la cour de France, ſouveraine du *ſouverain.*

Ni femme, ni maîtreſſe, ni aucunes facultés humaines, ſi monſtrueuſes qu'elles fuſſent, ne pouvoient lutter contre le caractere profondément atroce de Louis XI. Frédégonde même auroit échoué; il n'eſt donc pas étonnant que les femmes aient été nulles ſous l'empire de ce deſpote, le plus effrayant qui ait régné ſur la France: mais le regne de ſon fils ramene ſur la ſcene une régente que nous ne devons pas oublier. C'étoit la dame de Beaujeu, fille aînée de Louis, à laquelle, en 1483, il laiſſa la puiſſance royale pendant la minorité de ſon fils. Charlotte de Savoye ſa femme, malheureuſe & mépriſée tout le tems de ſa vie, auroit pu réclamer les droits que l'uſage & la ſervilité des corps adminiſtratifs avoient, pour ainſi dire conſacrés en faveur des meres de nos rois. Mais cette femme, que l'éclat du trône n'avoit point corrompue, parce qu'elle n'en avoit jamais joui, qui n'avoit trouvé que des privations dans ces poſtes où ſes pareilles s'étoient raſſaſiées d'or & de jouiſſances, au ſein du luxe & des vices, n'étoit ſuſceptible d'aucune ambition. Le malheur l'avoit atteinte, il l'avoit inſtruite, & le repos de la vie privée lui étoit plus cher que cette puiſſance criminelle que n'ambitionnent d'acquérir & de conſerver que des méchans ou des im-

bécilles. Elle ne voulut point la disputer à sa fille; & sa retraite volontaire suivit la retraite forcée où Louis XI l'avoit tenue dans la pauvreté depuis son avénement à la couronne.

Anne de Beaujeu étoit d'un caractere différent. Si Louis XI avoit pu aimer, sans doute il lui auroit accordé quelque sentiment. Elle avoit presque toujours vécu à sa cour; elle y avoit puisé l'ivresse du rang suprême, c'en fut assez pour ne pas rejetter l'occasion de l'exercer, au moins pour quelque tems. Imprégnée de tous les vices monarchiques, artificieuse, dissimulée, vindicative, plus instruite & plus éclairée que son pere, elle promettoit d'être digne de régner. Cependant les ducs d'Orléans & de Bourbon, le premier, frere, & l'autre, oncle de Charles VIII, entreprirent de l'emporter sur elle; elle dissimula profondément avec eux, avec la foible portion de l'état qui prenoit part aux affaires, & même avec le peuple, réduit aux derniers excès de la misere & de l'avilissement. Au-lieu de repousser avec hauteur les prétentions de ses deux adversaires, elle les combla de bienfaits & leur donna les premieres charges de l'état. Si elle ne vint point à bout par-là de satisfaire leur ambition, elle s'entoura au moins de cette opinion si mépriſée par les despotes de tout genre, lorsqu'ils se croient les plus forts, & caressée par eux jusqu'à la bassesse, quand ils éprouvent des revers. Les deux princes, ne pouvant vaincre leurs ennemis à force ouverte, imaginerent de demander à grands cris l'assemblée des états-généraux. Anne de Beaujeu frémit à cette proposition : » On n'envisageoit dès-» lors ces grandes assemblées (dit l'historien *Gar-*

» *nier*, auſſi vil que ſes prédéceſſeurs *Villaret* & » *Vély*) que comme le contre-poids de l'autorité » royale, & l'on croyoit qu'il étoit dangereux » d'accoutumer le peuple à diſputer avec *ſon maî-* » *tre*". L'exacte vérité eſt que la ſeule apparence d'une aſſemblée d'hommes, élus par le peuple & pour le peuple, a toujours fait trembler les deſpotes; mais qu'alors ces aſſemblées ſans principes, ſans lumieres ſans force, & pour tout dire en un mot, ſans intention, ne mettoient aucun frein à la tyrannie, n'empêchoient point les mœurs de ſe corrompre, la juſtice de ſe vendre, la raiſon de s'égarer, & la vertu de s'anéantir. Je dirai plus : tant que l'eſprit humain n'aura pas fait un pas de plus vers la ſublimité de la raiſon naturelle, c'eſt en vain qu'on attend de grands biens d'aucune aſſemblée pareille. Elle ſera du moins plus utile que dans les ſiecles paſſés, me dira-t-on; d'accord : mais tandis qu'elle ſera influencée par tout autre que le ſouverain; tant que l'or pourra couler d'une main vénale, dans la main d'une portion vénale de ſes individus, les loix qu'elle vous préſentera ne ſeront que des illuſions morales, des fantômes politiques, ſubſtitués à la réalité des loix naturelles. Ces loix factices ne ſont pas celles que demanderoit un peuple parfaitement inſtruit, une nation libre & majeure; elle voudroit avoir un corps d'inſtitutions de morale & de politique univerſelles, réfléchies & méditées par un grand nombre d'HOMMES, & non par cinq ou ſix *enfans* (1); elle verroit qu'on l'a

(1) Nos jeunes Lycurgues de 1789, 90 & 91, nos petits légiſlateurs, Barnave, Duport, Charles & Alexandre La-

trompée par de fauſſes apparences, qu'on a violé ſes droits, qu'on a déſordonné ſes idées, & que dès-lors des légiſlateurs perfides ſe ſont flattés d'avoir acquis un droit de propriété ſur les perſon-

---

meth, Démeuniers, Chapelier, qui, réunis dans leurs *petits* comités, croient raſſembler en eux ſeuls les lumieres de toute la nation, croient auſſi que les hommes *font* des loix, & qu'ils ſont, eux, appellés à *faire* des loix. *Faire* des loix! quelle abſurdité! eſprits ignorans & bornés! apprenez donc à remonter aux cauſes premieres, avant de juger des effets, & ſur-tout avant d'en diriger la marche. Le cultivateur qui enſemence le champ qui vous nourrit a-t-il *fait* le grain de bled? Le vigneron qui plante le cep, *fera*-t-il le fruit qui doit fournir la boiſſon qu'il vous prépare. Ils reçoivent de la nature ces matieres premieres que ne façonne point la main inſuffiſante des mortels; ils ont par degrés appris à leur donner la culture; d'abord leur intelligence bornée ne put tirer qu'un parti groſſier des doux fruits de la terre; elle ne ſe perfectionna que par degrés: eh! qui ſait ſi l'on ne peut atteindre à un plus haut degré? N'en eſt-il pas ainſi des facultés métaphyſiques de l'homme? Les loix des ſociétés ne ſont-elles pas fondées ſur ces mêmes principes éternels qui régiſſent l'univers matériel, & dont l'immutabilité empêche la diſſolution de tous les élémens qui compoſent cet univers? Ceux qui ont dévoilé ce que nous connoiſſons du ſyſtême du monde, ont-ils *fait* le monde? Ceux qui ont dévoilé ce que nous connoiſſons des loix naturelles qui régiſſent l'homme, ont-ils *fait* l'homme? Toutes les loix dans l'acception la plus indéfinie du mot, ne ſont-elles pas, pour nous, préexiſtantes dans la nature de toutes les choſes animées ou inanimées, comme l'étoient dans le ſein de la terre les métaux que le haſard nous a fait découvrir. Les hommes peuvent-ils jamais faire autre choſe que l'application des loix éternelles dont leurs beſoins ſociaux leur ont fait ſentir la néceſſité? Si l'on avoit dit aux légiſlateurs de Rome, de Sparte & d'Athenes qu'ils faiſoient des loix, ils auroient demandé ſi l'on croyoit qu'ils euſſent *fait* la nature, pour avoir découvert & appliqué les principes de la nature. Ce n'eſt pas ici le lieu de développer ces idées; mais dans le grand nombre d'abſurdités qu'a fait naître l'idée abſurde de *faire* les loix, une des plus fortes ſans doute eſt celle de nos ſublimes écoliers. *Les aſſemblées à venir*, diſent-

nes & les opinions. Elle le verroit, elle ne le ſouffriroit pas; elle ſauroit couper le mal dans ſa racine & détruire, juſques dans leur ſource fangeuſe, ces inſtitutions d'une politique arbitraire, inventées par l'égoïſme d'un légiſlateur deſpote, & reſpectées par l'égoïſme de pluſieurs tyrans coaliſés, & vendus au premier.

De ſemblables raiſonnemens étoient fort au-deſſus du peuple françois en 1483; mais peut-être Anne de Beaujeu pouvoit-elle comprendre de quelle conſéquence étoient les états-généraux, & ſi ce fut un crime en elle d'en empêcher d'abord le raſſemblement, c'en fut un de plus de contribuer à les rendre inutiles. Ce qui peut faire croire qu'elle en ſentoit parfaitement le danger pour une autorité qu'elle ne regardoit pas comme légitime, ce fut les moyens qu'elle employa pour ſe ſouſtraire à leur influence? Elle fit, d'elle-même, en faveur du peuple, tout ce que le peuple auroit pu exiger d'eux; elle le ſoulagea de la foule d'impôts déſaſtreux dont Louis XI l'avoit écraſé; elle rendit la liberté à tous les accuſés qui languiſſoient dans les fers, victimes

---

ils, *ne peuvent être conſtituantes; elles ne peuvent ni changer, ni ajouter à la conſtitution.* C'eſt-à-dire, de par la puiſſance ſurnaturelle de l'aſſemblée nationale des François en 1791, il eſt défendu à l'eſprit humain de paſſer les bornes poſées par elle: & ſe trouvât-il dans la légiſlature prochaine des Solon, des Lycurgue, des Platon, des Locke, des Rouſſeau, ils ne pourront, dans la recherche de la vérité, aller au-delà du point où ſe ſont arrêtés le gentil Barnave & le gentil Duport. Tel eſt cependant à la lettre le ſens ridicule du raiſonnement de ces perroquets qui ont un peu lu, & jamais réfléchi; qui *font* des loix, & ſont encore à ſavoir que les loix exiſtent avant les hommes, & que ſans leur exiſtence éternelle les hommes n'exiſteroient pas.

des ſoupçons du tyran. Un mot, un geſte, un regard, la communication d'une penſée, avoient été punis par les arreſtations arbitraires. Si l'art de l'imprimerie avoit été découvert alors, ah! comme Louis XI ſe ſeroit complu à en étouffer les progrès! heureux s'il avoit pû même en écraſer le perfide inventeur! Qu'il auroit épargné de ſoins à tous les deſpotes qui devoient lui ſuccéder! Anne de Beaujeu ne ſe contenta pas d'ouvrir les portes des cachots; elle mit à la place des innocens qu'elle rendit à la lumiere les vils ſuppots de la tyrannie de ſon pere, & les livrant à la rigueur des juges, elle prévint habilement les demandes que les états n'auroient pas manqué de lui faire; elle alla même juſqu'à reſtituer les biens confiſqués aux factieux (de tous tems les ennemis du deſpotiſme ont été des factieux); elle s'environna donc de l'opinion dont elle avoit beſoin, pour faire préſumer qu'aucune autorité politique ne feroit plus de bien que la ſienne; & lorſque les états-généraux s'aſſemblerent en 1484, le peuple ne les croyoit déja plus néceſſaires. La puiſſance des parlemens, s'élevant par degrés au-deſſus des aſſemblées d'états, parce que celles-ci ne s'étoient jamais rendues permanentes, ne tendoit jamais qu'à favoriſer la puiſſance royale contre celle de la nation, afin de ſe rendre néceſſaire aux rois, & enſuite à lutter contre l'autorité royale, pour éblouir le peuple, ſe faire regarder comme un boulevard entre lui & le trône, & ſe vendre plus cher à la cour. Ainſi Anne de Beaujeu, aſſez inſtruite pour juger parfaitement de la ſituation du royaume, commit un véritable crime national, que l'inſouciance des députés aux

états-généraux, ne ſeconda que trop bien. Les orateurs firent de longs diſcours; citerent emphatiquement les Grecs & les Romains, qu'ils ne connoiſſoient que de nom; comparerent à Salomon le jeune Charles, âgé de quatorze ans, & preſque réduit à l'imbécillité par la tyrannie de ſon pere; annoncerent les plus grands biens, les plus grandes proſpérités; firent quelques réglemens qu'on n'obſerva pas; accorderent des ſubſides, c'étoit là l'important; ſtipulerent que le roi n'auroit pas le droit de les accroître ſans le conſentement des peuples; (on le promit & on ne le tint pas) déclamerent beaucoup contre les déſordres paſſés, & ne prirent aucune meſure pour empêcher qu'il n'en fût commis à l'avenir; indiquerent dans tous les ordres de l'état des réformes auxquelles la régente ne fit d'attention qu'autant qu'elles ne pouvoient nuire à ſes intérêts, diſputerent fortement ſur leur propre ſalaire, & ſe ſéparerent le 14 mars, laiſſant toute l'autorité entre les mains d'Anne de Beaujeu, & comblant publiquement le roi de louanges & de bénédictions, parce que le royal marmot avoit *étendu la main*, & répondu à l'orateur des états *qu'il avouoit ce qu'ils venoient de faire.*

» Ainſi ſe termina, dit l'hiſtorien Garnier, » cette *célebre* aſſemblée qui avoit paru ſi *formi-* » *dable* à l'autorité royale ". Imbécille écrivain, en quoi donc as-tu vu qu'elle ſongeât ſeulement à mettre un frein aux uſurpations des tyrans? Où étoient alors les principes d'après leſquels on pouvoit briſer cette monſtrueuſe idole? Où étoient les idées du juſte & de l'injuſte, les notions des droits de l'homme, celles de ſes devoirs, le ſen-

timent de ſa force ? Cette aſſemblée de 1484, fut, comme toutes celles qui l'ont précédée & *ſuivie*, un vain ſimulacre, une repréſentation théâtrale, où les députés ignorans d'une nation ſans force & ſans vigueur, vinrent au ſein de la capitale, jouer devant des hommes nuls, un rôle d'hiſtrions ſalariés pour le divertiſſement d'un carnaval, & où *le roi* & la *famille royale*, placés *gratis* dans les loges d'honneur, daignerent applaudir, par fois, à la farce indécente, du ſacrifice de vingt millions d'hommes. Nation inſouciante & irréfléchie, c'eſt ainſi qu'on vous a toujours trompée ! c'eſt ainſi qu'avec du pain & des *ſpectacles* on vous a toujours enchaînée, avilie, dégradée ! c'étoit ainſi qu'avec des pantomimes, des couleurs variées, des aigrettes, des cordons, des ſouris flatteurs, ou vous a courbée devant un homme ! c'eſt alors que les ſatellites de cet homme ont marché inſolemment ſur votre tête ! Ah ! lorſque le ſénat, vengeant la dignité romaine humiliée par un inſtant d'erreur, délivra ſa patrie des violateurs impies de toutes les loix, il ne compoſa point avec eux ; il les bannit de ſes murs, il les envoya porter au loin la vapeur empoiſonnée de leurs préſens & de leurs careſſes ; aſſez grand pour s'en garantir lui-même, loin d'uſer les forces de Rome par une lutte pénible de trois années, il la rendit libre tout-à-coup, & ne lui enſeigna qu'enſuite les loix par leſquelles elle devoit demeurer libre. Mais le ſénat romain étoit compoſé d'hommes : Rome étoit peuplée par des hommes, & nous ne fûmes jamais que de foibles enfans.

Anne de Beaujeu de l'ignoroit pas ; elle ſavoit

qu'en laiſſant paſſer le premier feu, & cédant à l'impétuoſité naturelle aux hommes de peu de ſens, on ne tardoit pas à les voir, fatigués d'eux-mêmes, s'endormir dans le ſein d'un calme apparent. Sans cette connoiſſance du caractere françois, elle, qui n'avoit aucun titre à la régence que le caprice d'un pere haï & mépriſé, ſe ſeroit-elle flattée de le conſerver? ſe ſeroit-elle flattée que des hommes réfléchis cruſſent la main d'une femme, capable de ſoutenir l'empire menacé d'une diſſolution prochaine? auroit-elle cru l'emporter ſur les princes proches parens du jeune roi? auroit-elle enfin cru pouvoir demeurer maîtreſſe du gouvernement, lorſque Charles VIII, majeur par les loix établies & reçues, n'avoit beſoin que d'un conſeil de régence dans lequel une femme n'auroit point été admiſe? Ce fut donc en elle un crime politique de profiter de la connoiſſance qu'elle avoit acquiſe du caractere françois; elle auroit dû au contraire le diriger vers un meilleur état de choſes; mais careſſer un peuple pour l'aſſervir! améliorer ſon ſort pour acquérir ſeul le droit de le rendre pire! s'en faire applaudir, aduler, pour augmenter enſuite le poids de ſes chaînes, c'eſt une œuvre de ténebres qui n'appartient qu'à des tyrans, & qui voue à l'exécration des ſiecles préſens & futurs, tout individu ou toute collection d'individus qui s'en rend coupable!

On ne tarda pas à s'appercevoir qu'Anne de Beaujeu n'avoit contenu ſon reſſentiment contre les princes & ſur-tout contre le duc d'Orléans, que pour ſe procurer les moyens de lui donner un libre eſſor. On dit que plus d'une cauſe avoit

allumé en elle contre ce prince un courroux qui, dans les femmes, ſe calme rarement. On dit que, ſenſible à ſa jeuneſſe & à ſa bonne mine, elle lui avoit montré des diſpoſitions très-favorables, & que le duc d'Orléans avoit dédaigné l'offre de ces faveurs vénales. Madame de Beaujeu, à qui les paſſe-tems des courtiſannes n'étoient pas étrangers, avoit eu, pour le poëte Martial d'Auvergne, des bontés fort particulieres. Il paſſoit pour l'auteur d'un *Manifeſte* ou *Proclamation*, qu'elle avoit fait publier avant les états, & où elle avoit, ainſi que de coutume, développé les plus ſublimes comme les plus fauſſes intentions, relativement au bonheur du peuple. Ce pauvre homme avoit à peine conſommé ce chef-d'œuvre de la politique uſée des tyrans, que le changement de ſa patrone frappa ſes regards ſurpris; & non content de s'être fié à un goût paſſager, il fut aſſez fou pour ſe déſeſpérer d'en avoir été dupe, & pour ſe jetter par la fenêtre : ſans doute le duc d'Orléans ne voulut point courir les mêmes riſques, & ce fut un crime irrémiſſible. La vindicative fille de Louis XI fit bientôt ſuccéder à ſa faveur premiere les dédains & les affronts perſonnels. Le duc ne lui épargna pas les marques de mépris; & un jour qu'il jouoit à la paume avec le roi, la princeſſe ayant pris le parti de Charles VIII, le duc d'Orléans, piqué d'une préférence injuſte, ſe ſervit d'une expreſſion groſſiere & dont le ſens n'étoit nullement équivoque. Après une ſemblable violence, il ſentit qu'il n'avoit qu'un ſeul parti à prendre, quitta la cour & ſe retira auprès du duc d'Alençon. La guerre s'alluma, & l'on vit encore périr des hommes,

parce que madame de Beaujeu étoit galante, & le duc d'Orléans indifférent.

Mais ce prince éprouva qu'elle étoit, dans ces premiers momens, plus puiſſante & plus habile que lui. D'abord elle lui fit faire des propoſitions. Le duc ſavoit trop bien qu'il ne devoit pas ſe fier à ſa parole; il refuſa, prit les armes, & ſe vit enfin obligé de ſe rendre & de demander lui-même, comme une grace, ſon pardon & ſon rappel à la cour. Anne lui dicta impérieuſement des conditions auxquelles il fallut ſe ſoumettre; elle agiſſoit comme ſon pere en maître abſolu, & nul n'oſoit lui réſiſter, parce qu'elle s'étoit rendue toute-puiſſante ſur l'eſprit du jeune roi, dont elle ne partageoit encore l'amitié avec perſonne. Le duc, obligé de ſe conformer aux circonſtances, ne tarda pas à ſe rendre redoutable à cette femme hardie. Les intrigues qui régnoient dans le duché de Bretagne, ſoumis au joug d'un prince imbécille & d'un miniſtre prévaricateur, réveillerent l'ambition du duc d'Orléans; il ſollicita Landais de venir à ſon ſecours; il imagina que cet audacieux favori payeroit, de la main de l'héritiere de Bretagne, l'appui qu'il lui prêteroit; & quoique marié à la ſœur d'Anne de Beaujeu, cette femme étoit ſi diſgraciée de la nature, qu'il eſpéroit faire diſſoudre facilement un mariage mal aſſorti. Ce n'étoient pas là les vues de la régente. Procurer un établiſſement ſemblable à un des princes, n'étoit pas une politique digne de la fille de Louis XI; d'ailleurs, elle vouloit ménager cette alliance à ſon frere, & l'on peut dire qu'elle entendit parfaitement le ſecret abominable de la ſcience diplomatique;

qu'elle ſut mieux que perſonne ſur le trône mettre en feu deux ou trois empires, pour faire réuſſir une intrigue de cabinet. Les prétendans à la ſucceſſion du duc de Bretagne, Anglois, Allemands, François, furent tous déconcertés dans leurs projets; elle trouva le ſecret de régner juſques à la cour du vieux duc; & quoique Charles VIII même, parvenu à l'âge de dix-ſept ans, ſe laſſât de ſon joug & parût ſouvent importuné de ſon deſpotiſme, elle ſut conſerver, malgré lui-même, cette autorité qu'il ne pouvoit ni ſupporter, ni réprimer. Elle ſe vengea cruellement de Philippe de Commines, qui s'étoit oppoſé à ſes volontés. Cet hiſtorien de Louis XI, le ſeul homme de ſa cour qui eût oſé être, à ſes yeux, honnête & vrai, le ſeul qui eût échappé aux atroces perſécutions des plus odieux tyrans de la France, fut enfermé, par ordre de ſa fille, au château de Loches, & reſta huit mois dans une des cages de fer, que le cardinal de la Balue y avoit inventées, pour *le bon plaiſir* de Louis XI, *ſon maître*. Le duc d'Orléans fut long-tems auſſi ſon priſonnier; & pendant qu'elle exerçoit à ſon gré cette ardente paſſion pour la vengeance, qu'elle attiſoit le feu de la guerre étrangere, elle impoſoit les peuples, & n'épargnoit pas le tréſor public; enfin elle réuſſit à tous ſes projets, par tous les moyens criminels connus aux tyrans. Elle vint à bout de marier ſon frere avec Anne de Bretagne, & de rompre indignement ſes engagemens avec Marguerite d'Autriche : ce mariage ne fut pas même tout-à-fait l'époque de ſa chûte. Malgré la hauteur & la fierté de cette princeſſe, lorſque Charles VIII s'engagea dans les

guerres d'Italie, elle trouva quelque tems encore le moyen de lutter avec elle & d'être de nouveau régente ſous le nom de ſon mari, à qui le roi avoit confié l'adminiſtration. Elle mourut en 1522, ayant amaſſé de très-riches tréſors, fait beaucoup de mal public & particulier, recueilli beaucoup d'éloges de la part des ſangſues publiques qui l'aidoient à dévorer l'état, des poëtes à qui elle payoit bien d'aſſez méchans vers, & des plats hiſtoriens de ſon tems qui ne vivoient, comme du nôtre, que du produit de leurs baſſeſſes.

La célebre Anne de Bretagne, tant vantée par les mêmes écrivains, porta ſur le trône de France une humeur hautaine, un caractere impérieux & vindicatif. Elevée en princeſſe, en fille de *ſouverain*, elle en eut tous les vices, hors un ſeul; elle ne fut point débauchée : elle n'avoit eu que le tems d'annoncer ce qu'elle devoit être avant la mort de Charles VIII. Dominée, en quelque choſe, par le génie de madame de Beaujeu, elle lui avoit fait ſentir ſeulement qu'elle ne plioit qu'avec difficulté; mais l'âge de la ſœur du roi, & l'habitude de ſe faire obéir, avoient intimidé la jeune perſonne, qui n'avoit point encore de créature à la cour, & qui fut preſque toujours éloignée de ſon mari, emporté par la folle ambition de conquérir des pays qu'il ne pouvoit garder, de commander à des hommes dont il ne connoiſſoit pas le génie, & par cette gloire exécrable ſi long-tems attachée à l'effuſion du ſang humain. Anne de Bretagne ne put développer entiérement ſon caractere, qu'après la mort de ce prince. Le ſeul acte de deſpotiſme

qu'elle ſe permit, fut d'éloigner de la cour ce même duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, ſon ſecond mari. Elle avoit eu un fils de Charles VIII; ce fils mourut âgé de trois ans, & ſa mere en conçut un exceſſif chagrin. Charles, au contraire, dont l'eſprit étoit foible & petit, avoit déja conçu de la jalouſie contre cet enfant; il le vit mourir avec joie; & ſous prétexte de diſtraire la reine, non content de ſe livrer ſans réſerve à tous les plaiſirs de la cour, il en fit naître de nouveaux, au milieu deſquels le duc d'Orléans montra tant de gaieté, qu'Anne en fut choquée : ce ſentiment n'auroit pas été blâmable dans une mere; elle étoit en droit de ſoupçonner le duc d'Orléans de ſentir trop vivement que cette mort l'approchoit du trône d'un degré; mais ce qui devint vraiment coupable dans une reine, fut la volonté impérative de l'éloigner de la cour dans un tems où les mécontentemens des princes devenoient toujours l'origine des guerres civiles, de le calomnier aux yeux du roi, & de lui faire croire que le duc agiſſoit contre ſes intérêts dans le gouvernement de Normandie. Le duc fut obligé de ſe retirer à Blois, ſubjugué pour la ſeconde fois par le caractere d'une femme. Mais alors il avoit acquis de l'âge & de l'expérience; il ſe voyoit en effet héritier préſomptif de la couronne. Charles étoit valétudinaire; il eut la prudence de demeurer paiſible & de ne rien entreprendre de contraire à ſes intérêts. La mort de Charles le mit en ſa place en 1497, & le ſort d'Anne de Bretagne changea en même-tems que le ſien. Les clauſes du contrat de réunion l'obligeoient à épouſer le ſucceſſeur

ceſſeur de Charles; mais ce ſucceſſeur étoit marié; ce ſucceſſeur étoit offenſé; & ſi Louis XII eût été aſſez raiſonnable pour croire que ſans l'addition de la Bretagne il avoit aſſez d'hommes & de pays à gouverner, ou bien ſi, d'après la noble coutume des rois, il avoit cru par la force des armes pouvoir annuller un contrat & violer ſes ſermens, de reine de France, Anne devenoit ſimplement ducheſſe de Bretagne, ou bien peut-être elle devenoit ſouveraine fugitive & déchue de ſes titres & de ſes poſſeſſions; mais Louis XII, frappé de la manie des conquêtes du Milanès, ne pouvoit concevoir le deſſein d'aller chercher des états au-delà des monts, & celui d'abandonner une portion de terres annexées à la France. Il fit rompre ſon mariage avec Jeanne de France, qui ne lui avoit donné jamais aucun ſujet de mécontentement, qui même avoit empêché de tout ſon pouvoir les ſuites cruelles de la vengeance d'Anne de Beaujeu, non ſans être elle-même expoſée à des diſgraces perſonnelles : il allégua le frivole prétexte de la non conſommation du mariage; il en fit prononcer la nullité par le pape Alexandre Borgia, le plus infâme de ceux qui ont porté la thiare, & offrit ſa main à la ducheſſe Anne, qui avoit été fort tranquille ſpectatrice de l'outrage préparé à Jeanne, ſa belle-ſœur, après vingt-quatre ans de mariage; qui profita de ſa dépouille, ſans honte & ſans ſcrupule, & donna ſa main au roi le 8 janvier 1499, à Nantes, où elle s'étoit retirée depuis la mort de Charles VIII. Pour un prince qui a prétendu donner l'exemple d'une fidélité ſans tache à ſa parole & à ſes ſermens, c'étoit mal débuter. Paſſons ſur les extravagances

qui rempliſſent les pages de l'hiſtoire de ce roi ſi ſage, ſur les crimes ordinaires aux meilleurs d'entre ces ennemis nés de notre exiſtence : ne parlons que de ſa femme. Avide autant qu'ambitieuſe, elle n'oublia jamais ſes intérêts. On a exalté ſes vertus conjugales, on a loué les ſoins qu'elle prit de Louis XII dans ſa maladie de Blois, en 1505. Quelle pitié ! ces ſoins étoient-ils perſonnels ? ne ſe bornoient-ils pas à conſidérer dans une molle inactivité les peines que ſe donnoient les autres ; à paſſer quelques heures du jour auprès du malade, & à queſtionner ſur ſon état des médecins attentifs à cacher les vérités qui peuvent déplaire à ces demi-dieux, auxquels à peine on oſe faire entrevoir qu'ils ſont aſſujettis à la loi commune (1) ? Ce n'eſt pas dans ces conditions hors de la nature, qu'on trouve ces ſoins aſſidus & touchans, ces peines continues & perſonnelles, dont la conſtance atteſte l'inquiétude & l'anxiété d'un cœur vraiment pénétré. Auſſi lorſqu'Anne de Bretagne s'attiroit les louanges des courtiſans, peut-être parce que dans cette circonſtance il n'y avoit ni bal, ni jeu chez elle, elle faiſoit charger ſur la Loire quatre grands bateaux de tout ce que le tréſor de la couronne avoit de plus précieux, de tous les meubles & les bijoux du plus grand prix, tous effets qui ne lui appartenoient à aucun titre. Que cette femme étoit attachée à ſon époux !

(1) Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit fait un ſtatut par lequel il étoit défendu, ſous peine de la vie, de *prévoir* la mort du roi. Lorſqu'il fut proche de ſa fin, perſonne n'oſoit lui annoncer qu'il étoit tems de s'y préparer, & ce fut un acte de courage de la part d'Anthony, ſon médecin, de lui dire cette vérité.

combien elle étoit abſorbée par de tendres inquiétudes ſur ſa maladie! Le maréchal de Gié, qui déja n'avoit pas eu le don de lui plaire, à titre d'ancien ſerviteur de Charles VIII & de Louis XII, crut devoir empêcher cette ſpoliation; il fit arrêter les bateaux entre Saumur & Nantes; & certainement ſi le roi étoit mort, il auroit rendu à l'état un grand ſervice, en conſervant des richeſſes nationales, qui ont été regardées comme telles, même par les plus deſpotes & les plus prodigues de nos rois: mais ce fut un crime irrémiſſible aux yeux de celle qui avoit commis le vol. Sa haine & ſa vengeance ne connurent point de bornes: elle perſécuta Louis XII avec opiniâtreté, juſqu'à ce qu'elle en eût obtenu d'abord l'exil de ſon favori, juſqu'à le menacer de retourner en Bretagne, s'il ne la délivroit de lui. Louis XII, *le pere du peuple*, étoit l'enfant ſoumis de ſa femme; il y conſentit, & Gié ſe crut encore heureux de n'éprouver qu'un exil. Il ſe retira dans une terre près d'Angers; mais en l'éloignant du roi, Anne avoit cru ſe mieux ménager les moyens de le perdre; elle qui étoit coupable de vol, & dans un moment qui en agravoit encore la baſſeſſe, oſa bien accuſer le maréchal du crime de péculat & de lezemajeſté: il fut arrêté, conduit en criminel d'état, d'Orléans à Chartres, de Chartres à Dreux, de Dreux à Paris, où le procureur-général du parlement conclut à la mort, ſur une procédure dictée par la reine, & bâtie ſur d'abſurdes dépoſitions. Louis XII gémiſſoit de la dureté de ſa femme, & *n'oſoit* lui réſiſter; car nos rois, *deſpotes* envers leurs *ſujets*, ont toujours été les plus imbécilles des maris. La reine voyant que le parlement de Paris

n'oſoit ſuivre les odieuſes concluſions du procureur-général, fit renvoyer l'accuſé par-devant celui de Toulouſe, qu'elle regardoit comme plus ſévere; cependant elle ne put obtenir, même à cette cour adulatrice & fanatique, un arrêt de mort contre le malheureux Gié; mais il y fut dépouillé de tous ſes emplois, ſuſpendu du grade de maréchal de France pour cinq ans, & banni de la cour pendant ces cinq années. Elle avoit été chercher des conſultations contre lui juſqu'en Italie; elle avoit porté la haine juſqu'à faire tous les fraix de la procédure, montant, en 1506, à la ſomme de trente & un mille livres. Non contente de cet arrêt arbitraire, un autre ordre auſſi arbitraire condamna l'accuſé à la priſon. Il fut transféré encore à Dreux, où, par un raffinement de vengeance digne du caractere particulier des femmes méchantes, elle le fit garder par les témoins vendus qui avoient dépoſé contre lui, & qui l'accabloient d'outrages. On rapporte que cet infortuné, dont la barbe blanche avoit cru dans les cachots, s'en couvroit le viſage, lorſque ces monſtres pouſſoient à l'extrêmité leurs inſultantes railleries (1).

(1) Le vil d'Argentré, panégyriſte impie de cette femme cruelle, prétend que le peuple applaudiſſoit à cet acte barbare; un autre chroniqueur, ſon écho, ajoute cette plate réflexion. » *Que ne dit point le peuple contre les malheureux, » pour peu qu'il ſoit applaudi* » ? Non, meſſieurs les valets de cour, non, ce n'eſt point ce que vous appellez *le peuple* qui ſe réjouit du malheur, qui inſulte aux malheureux. *Le peuple* eſt bon, ſenſible, humain, généreux : ſi quelquefois il ſouffre ſon propre malheur & celui des autres, c'eſt parce qu'il ne connoît pas toujours les moyens qu'il a d'en punir les auteurs. Il a toujours le ſens droit aſſez pour juger vos

» Ce n'étoit là, disent les auteurs, qu'un par-» ticulier sacrifié à la vengeance d'une grande » reine ". Comme si ce n'en étoit pas assez! Un seul crime de cette nature, commis par une citoyenne, la rendroit l'objet de l'horreur de sa famille & de tous ceux qui la connoîtroient. Mais les historiens veulent que les têtes couronnées nagent au milieu des forfaits, & immolent des milliers de victimes! Il ne faut pas s'étonner s'ils ont écrit l'histoire avec tant de satisfaction, & s'ils ne sont embarrassés que de l'abondance des crimes qu'ils ont eu à recueillir. Anne en a fourni d'autres à ses flatteurs. Après la bataille de Ravennes, Louis étoit, en 1512, maître de Rome & du pape Jules II. Anne, la dévote Anne trahissant à la fois & la France & son mari, arracha à ce foible prince un traité scandaleux avec le pontife romain, & lui fit honteusement

---

ministres & vous; s'il se trompe un moment dans quelques circonstances, c'est lorsqu'il est égaré par *vous*; mais alors ne prenez pas son silence ni pour adhésion, ni pour approbation : il est plus prudent que vous ne le croyez; il attend de vous avoir démêlés pour prononcer votre arrêt en pleine connoissance de cause.

Quant à ceux que vous prétendez qui outragent au malheur, c'est vous-même, vous qui en justifiez les auteurs; vous qui encensez leur puissance; vous tous qui cherchez à l'affermir lorsqu'elle chancelle, à la relever lorsque sa chûte est presque consommée; vous qui méritez d'en devenir la victime, & de trouver des plumes plus vraies que la vôtre, qui fassent aussi placarder les murailles de papier bleu, & annoncer, non pas comme vous & vos pareils, des calomnies contre le peuple & contre ses défenseurs, mais les dures vérités qui caractérisent, par exemple, un Dandré, & consors. C'étoit ainsi que la fameuse colonne d'Athenes apprenoient aux peuples le nom des traîtres, & les vouoit au mépris public.

abandonner & ſes alliés d'Italie, qui l'avoient ſecouru d'hommes & d'argent, & l'objet pour lequel on avoit ſacrifié la vie & les biens d'une foule de François, & levé ſur tous des taxes onéreuſes. Elle étoit tellement d'intelligence avec le pape, que la Bretagne avoit été exceptée ſeule de l'interdit lancé, en 1510, contre le royaume.

La couronne de France n'étoit pas aſſez brillante pour elle; elle regrettoit depuis long-tems ſon premier mariage projetté avec Maximilien, archiduc d'Autriche, & depuis empereur; auſſi fit-elle les plus grands efforts pour empêcher le mariage de Claude, ſa fille aînée, avec François, comte d'Angoulême, depuis François Ier. Elle avoit juré en elle-même de la donner à Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, afin de lui donner auſſi la Bretagne qu'elle regrettoit d'avoir alliée à la France; ſi Louis XII l'emporta ſur ce ſeul point, elle fut au moins inexorable ſur la célébration du mariage qui ne ſe fit point tant qu'elle vécut; & dans le contrat, elle fit inſérer la clauſe ridicule que, ſi elle avoit un fils, elle pourroit lui donner le duché de Bretagne, *ſi bon lui ſembloit.*

Le deſir du faſte ſur ſa perſonne & dans ſa maiſon fut porté en elle juſqu'à la folie. On auroit dit à la cour qu'il y avoit deux ſouverains. Elle fut la premiere de nos reines qui s'entoura de gardes attachés à elle ſeule; elle établit en outre, pour elle ſeule, une bande de cent gentilshommes bretons, qui la ſuivoient par-tout plus ſervilement que des valets. C'étoit, vraiment, pour l'*antique nobleſſe bretonne*, une fonction bien auguſte

que de garder l'anti-chambre d'une femme; & en général nos *chevaliers* françois ont joué jusqu'ici un rôle bien flatteur lorsque, confondus avec les valets-de-pied & les coureurs de nos augustes monarques, ils ont, comme ceux-ci, exercé auprès d'eux les fonctions les plus serviles & les plus dégoûtantes.

Anne, avare, ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit encore le défaut social d'être pédante. Aussi mal élevée que le sont ordinairement les princesses, elle se piquoit d'aimer les lettres, & de savoir les langues. Comme elle donnoit des audiences, car elle auroit été bien fâchée de ne pas jouer le rôle de roi, elle avoit la manie de mêler, dans ses entretiens avec les étrangers, quelques mots de leurs langues, afin de leur faire soupçonner qu'elle en étoit instruite. Un jour, Grignaux, un homme de la cour, auquel elle s'adressoit souvent lorsqu'elle avoit une pareille scene de pédanterie à donner au public, lui apprit quelques mots espagnols d'une signification obscene. Elle devoit gravement les débiter le lendemain à un ambassadeur d'Espagne. Grignaux cependant en avertit le roi qui, après en avoir ri, en prévint sa femme, & peu s'en fallut que cette plaisanterie ne valût à Grignaux un châtiment semblable à celui du malheureux Gié.

Elle mourut âgée de trente-sept ans, à Blois, le 2 janvier 1514. Louis XII la regretta beaucoup; & certes, on ne peut attribuer ces regrets qu'à l'imbécillité maritale dont j'ai parlé plus haut : car je ne vois pas de plus détestable caractere de *femme mariée*, que celui d'Anne de Bretagne. Je ne parle pas des crimes publics & particuliers que

François Ier., dont l'humeur galante & prodigue l'allarmoit. Ce fut même ce mécontentement qu'elle avoit fomenté avec ſoin qui détermina Louis à ſe remarier, dans l'eſpoir d'avoir un fils. François Ier., encore plus étourdi qu'ambitieux, auroit riſqué de ſe donner à lui-même un roi dont il auroit été pere, ſi Marie n'avoit pas eu dans le cœur une paſſion qui la préſervoit des empreſſemens de ce prince; & la ducheſſe d'Angoulême, qui ne connoiſſoit ni la ſituation du cœur de la princeſſe, ni la puiſſance d'un amour innocent, obſerva ſon fils avec un ſoin extrême. Enfin le jeune & imprudent François devint roi, & partant pour l'Italie dès la même année, laiſſa la régence dans les mains de ſa mere. Cette qualité ſans doute auroit dû regarder Claude ſa femme; mais ce qu'avoit prédit Anne de Bretagne ſur le ſort de ſa fille ne ſe confirmoit que trop, & Claude, toujours aſſervie aux caprices & à la hauteur de ſa belle-mere, ne fut pas même heureuſe avec ſon mari, auſſi ſoumis à Louiſe de Savoye, que l'avoit autrefois été le pieux Louis IX à l'impérieuſe Blanche. Au reſte, cette nullité à laquelle ont été réduites quelques-unes de nos reines, & que des citoyennes auroient droit de trouver injuſte & inſupportable, a ſauvé aux premieres la funeſte puiſſance de faire du mal, & les a dérobées à la haine de leur ſiecle & du nôtre. Claude fut aſſervie, elle auroit voulu dominer. Elle eſt morte regrettée au moins de ceux qui la ſervoient: Louiſe de Savoye eſt encore haïe & mépriſée.

Les premiers choix qu'elle fit faire à l'imprudent François Ier., furent déſaſtreux pour l'état. Le duc de Bourbon, qui depuis long-tems lui avoit

inſpiré une paſſion fort vive, à laquelle cependant il ne répondoit pas, obtint la charge de connétable, & l'infâme Duprat, premier préſident du parlement de Paris, l'office de chancelier *ou miniſtre de la juſtice*, poſte dangereux, dans lequel on n'a point encore vu d'hommes integres. Duprat ne balança point entre la gloire de remplir ſon devoir, & l'infamie de violer ce qu'il y avoit dans le royaume de loix établies pour remplir les coffres d'un jeune étourdi & d'une vieille avare. L'un en vouloit pour le dépenſer ſans meſure, tantôt à faire la guerre, tantôt à faire l'amour. L'autre vouloit théſauriſer pour elle, & accroître ſes poſſeſſions particulieres. Duprat, qui voyoit bien qu'elle régneroit au moins conjointement avec ſon fils, ſongea, pour ſe maintenir, à les ſatisfaire tous deux. C'eſt à lui & aux deux tyrans ſes maîtres qu'on a dû la ſublime invention de la vénalité des charges de judicature; idée qui nous a valu pendant deux cents ſoixante-quinze années l'avantage de remettre nos vies, notre honneur, notre liberté, nos biens à la merci d'une troupe de juges ignorans, bornés, avides, joueurs, débauchés, en un mot, à des hommes qui, ayant acheté leur exiſtence, étoient toujours occupés des moyens de la vendre. O ſublime inſtitution royale! comment ont-ils conſenti à te détruire, ou comment, revenu de leur *délire de raiſon*, ne t'ont-ils pas recréée (1)?

(1) Ce n'eſt pas qu'avant cette époque, les parlemens ne ſe fuſſent montrés ſouvent les eſclaves des rois; ce n'eſt pas que la non-vénalité des charges eût donné juſqu'alors des juges parfaitement integres & juſtes, ils étoient au choix

Il n'y avoit pas, dans la nouvelle création des charges que propoſa le chancelier Duprat, & qui cependant augmenta conſidérablement le corps parlementaire, de quoi ſuffire aux beſoins ou plutôt aux deſirs de François Ier. & de ſa mere. Louiſe de Savoye exigea une augmentation de tailles, François n'y vit rien d'impoſſible ; le peuple étoit fait pour payer, & lui pour recevoir : le complaiſant Duprat leur dit qu'on pouvoit ſe paſſer de l'octroi des états-généraux ; & en effet on impoſa la nation, & la nation paya. Le parlement fit des remontrances ; on crut qu'il vouloit remplir ſa miſſion de défenſeur du peuple : il ſe fit applaudir ; & quel étoit l'unique ſentiment dont il étoit animé ? Le regret de voir introduire dans ſon ſein une foule d'hommes qui alloient diviſer en plus petites portions les tréſors, dont la vénalité des charges ouvroit une ſource intariſſable. François Ier. rejetta les remontrances ſur cet objet, ſur celui de l'accroiſſement de la taille, & ſur l'immenſe autorité qu'il abandonnoit à ſa mere, en lui confiant la régence.

Ce n'étoit point encore aſſez pour une ſeule année ; Louiſe de Savoye & ſon fidele Duprat

---

du roi, leurs places étoient à vie, deux points capitaux qui ne pouvoient que ſervir perpétuellement d'entraves à la probité & à la vertu. Mais lorſqu'on y eut joint encore la vénalité d'une charge dont il falloit remplacer le capital & groſſir les intérêts, ce fut alors qu'on vit régner toute la perverſité humaine dans cette claſſe de fonctionnaires publics, la plus importante de l'organiſation civile. L'or ſeul dicta tous les jugemens particuliers ; l'or devint la balance du bonheur public ; & le ſalut de l'état eut ſon taux fixe comme les actions à la bourſe, ſelon la hauſſe ou la baiſſe des deſirs d'un roi ou d'une femme.

engagerent François à l'abolition de la pragmatique & à l'établiſſement du concordat. Que de richeſſes la cour de Rome n'a-t-elle pas acquiſes par l'imbécillité de ce honteux traité! Apparemment que Louiſe fut magnifiquement récompenſée de l'avoir fait conclure; & que lui importoient en ce cas les dilapidations qui devoient s'enſuivre?

Après ces opérations, dont la moins onéreuſe auroit dû couter la tête à Duprat, & valoir la dépoſition à un roi, ſi les François avoient été des hommes, François Ier. quitta ſes états, & courut en Italie, jaloux d'acquérir, comme ſes deux auguſtes prédéceſſeurs, le titre de *héros*, en faiſant maſſacrer des hommes. Au moins Louis XII en faiſant des conquêtes inutiles, faſtueuſes, en les faiſant au prix du ſang précieux des peuples, avoit bien traité les vaincus; ſoit juſtice ou politique, il avoit été fidele à ſes engagemens: les places fortes, remplies de garniſons françoiſes, étoient bien entretenues, les troupes bien payées, la diſcipline y étoit conſervée, les Italiens n'avoient point à ſe plaindre. Mais tandis que François combattoit à Marignan, tandis qu'on y admiroit en lui le courage d'un brigand, une autre ſorte de brigandage s'exerçoit par les mains de ſa mere. Cette miſérable femme s'entendoit avec les tréſoriers, ceux-ci avec les officiers-généraux; non-ſeulement il n'y eut plus d'exactitude dans les paiemens, mais on retrancha ſouvent même ſur les ſommes qui devoient être payées ſans retard. Les troupes ſe mutinerent, commirent des déſordres: les Italiens opprimés par cette force armée, s'en vengerent d'abord par des aſſaſſinats, enſuite

ſe révolterent. Le général Lautrec devoit recevoir trois cents mille écus pour le paiement & l'entretien des places & des troupes : quoique Samblançai, ſur-intendant des finances, ſe fût engagé à les fournir, ce fut en vain que Lautrec les demanda ; ce fut en vain qu'il peignit d'une maniere énergique & touchante non-ſeulement les beſoins preſſans où ſe trouvoit ſon armée, mais encore l'affreuſe détreſſe où elle ſe trouva réduite. La déſertion, la miſere, les aſſaſſinats lui en firent perdre l'élite ; avec elle, il perdit le Milanès. Ce n'eſt pas cette conquête que regrettent les philoſophes amis de la paix & de l'humanité ; ce n'eſt pas de voir paſſer ſous la domination d'un homme plutôt que d'un autre des peuples deſtinés à languir ſous le joug deſpotique de l'un ou de l'autre, mais le ſang qui coula, les crimes qui ſe commirent, deux vaſtes & riches portions du monde qui furent ravagées, & toujours pour ſatisfaire l'ambition, la vanité, la rapace avarice d'un ſeul individu. Et des peuples éclairés veulent encore conſerver dans leur ſein le germe de tant d'iniquités ! ils veulent claſſer dans la ſociété des êtres raiſonnables & civiliſés, les brutes ou les antropophages ! au-lieu de purger leur ſol des brigands qui l'infeſtent, ils veulent compoſer avec eux, & leur faire leur part. Inſenſés ! la part du voleur eſt la dépouille entiere des voyageurs, & ſa ſûreté conſiſte à leur ôter la vie ; voilà l'unique traité entre eux.

Depuis 1515 juſqu'en 1522 l'adminiſtration des finances les conduiſoit à un épuiſement total : non contente de l'augmentation des tailles, la ducheſſe d'Angoulême, qui ſembloit s'être établie régente

perpétuelle, avoit cédé, vendu ou aliéné une partie des domaines : la quotité des impôts étoit portée à trois millions ſix cents mille livres, le double de ce qui s'étoit perçu ſous Louis XII & Charles VIII; & cependant les places fortes françoiſes n'avoient point été réparées, les garniſons manquant de tout s'étoient diſſipées, il étoit dû même aux troupes des ſommes conſidérables; tous les revenus de l'état ſe diſſipoient dans des traités ruineux, & dans les dons énormes accordés aux favoris, aux courtiſannes, à leurs valets, & au faſte d'une cour voluptueuſe. Anne de Bretagne avoit la premiere imaginé d'attirer auprès d'elle ce que juſqu'à la mort de Louis XIV, on avoit fort improprement nommé les *filles d'honneur* de la reine & des princeſſes. C'étoient dans l'origine de jeunes demoiſelles pauvres, qui, ſous le prétexte d'embellir la cour & de chercher des établiſſemens, ne cherchoient, le plus ſouvent, que des amans & des intrigues. François Ier. n'étant pas encore ſatisfait de ce coup-d'œil dont ſa mere avoit ſoin d'étaler les charmes pour diſtraire davantage ſon eſprit léger & inattentif, attira les femmes de la ville & même de la province, dont la jeuneſſe & la beauté pouvoient lui fournir d'agréables divertiſſemens. De ce moment, les femmes les moins riches voulurent toutes paroître à la cour; les maris prudens voulurent en vain les retenir ou dans leurs terres ou dans leurs maiſons; lorſqu'elles ne pouvoient obtenir d'y être conduites, elles faiſoient parvenir au roi même des plaintes ou de la jalouſie ou de la parcimonie de leurs époux. Le galant monarque manifeſtoit ſes deſirs; c'étoient des ordres, & le pere de famille

étoit obligé de ſacrifier ſa fortune pour vendre enſuite ſon repos & ſon bonheur; car l'épouſe adroite ſavoit bien trouver des moyens de ſoutenir ſa dépenſe & de briller dans le faſte & l'éclat. Le tréſor public avoit trois maiſons à ſoutenir, celle de la reine, la moins brillante, & celle où François Ier. daignoit le moins ſe faire voir; celle de Louiſe de Savoye, qui étoit véritablement la cour, & celle de Marguerite, ducheſſe d'Alençon, ſœur de François Ier. Samblançay, ſur-intendant des finances, & le moins corrompu des miniſtres, avoit ſouvent fait à la mere du roi des repréſentations inutiles ſur le faſte, les dépenſes ſuperflues, les voyages perpétuels, les dons inſenſés, les penſions énormes, les graces irréfléchies, les emprunts à la ville, la création des rentes perpétuelles; tout cela ne faiſoit qu'alimenter un moment l'avidité des pillards, ſans apporter aucun remede aux maux réels. La claſſe ſtérile des rentiers s'accroiſſoit, l'entretien des armées, quoique mal payées, épuiſoit toutes les reſſources; Duprat s'aviſa d'ordonner à toutes les claſſes de l'état de porter leur argenterie à la monnoie: chacun fut taxé à tant de marcs, & cet acte deſpotique dont on voyoit le premier exemple, ce *vol public* de la bourſe de chaque particulier, n'éprouva aucune contradiction. On recourut encore à la vénalité des offices de judicature, & l'on augmenta le parlement de Paris d'une quatrieme chambre, afin d'avoir de l'argent, ſans que *le miniſtre de la juſtice* s'aviſât de réfléchir que c'étoit augmenter la foule des juges oiſifs & ignorans, que d'attacher à l'exercice des mêmes fonctions une trop grande quantité de fonctionnaires. Le parlement

parlement fit des remontrances; elles furent repouſſées avec hauteur : Duprat prétendit que le parlement devoit à la nation l'exemple de l'obéiſſance. Le parlement ſavoit bien le contraire ; cependant après de grands efforts, le parlement obéit. On ne ſait pas au milieu de ces déſordres quel eſt le ſentiment qui domine ceux qui ſe chargent du ſoin de les retracer, ou la pitié ou l'indignation pour un peuple ſorti des bornes de ſon ancienne ſtupidité, & qui ſe livre lâchement au joug que lui impoſent trois individus. On ne ſait ſi l'on doit blâmer bien ſévérement les corps parlementaires, de n'avoir pas porté la réſiſtance juſqu'au point de s'immoler ſeuls pour une nation endormie dans les fers, & pour ainſi dire, orgueilleuſe de ſa nullité. Mais, comme le mal n'en eſt pas moins un mal, parce que celui qui l'endure veut bien le ſouffrir, Louiſe de Savoye, François Ier., Duprat n'en ont pas moins mérité la rigueur de la loi, comme perturbateurs & violateurs de la foi & du repos public, comme aſſaſſins de pluſieurs nations, & deſtructeurs de celle qui les avoit vus naître.

Le miſérable Samblançay paya cher l'imprudence d'avoir conſervé un poſte où il ne pouvoit faire aucun bien; Lautrec revint d'Italie, après la ruine de notre armée & la perte du Milanès. L'imbécille monarque ignoroit la cauſe des maux que nous avions ſoufferts; il demanda fiérement au général compte de ſa conduite : Lautrec ne lui diſſimula pas la vérité. François Ier. accuſa Samblançay de négligence dans l'expédition des ſommes néceſſaires; le ſur-intendant les avoit remiſes à la ducheſſe d'Angoulême : François Ier. fit des

reproches à ſa mere ; Louiſe de Savoie avoua d'abord qu'en effet il lui avoit été compté quatre cents mille écus, mais qu'ils provenoient de ſes biens propres, & n'avoient rien de commun avec les affaires de l'état : le ſur-intendant aſſura le contraire. On nomma des commiſſaires pour examiner les faits ; Samblançay produit une quittance motivée de la ducheſſe : on l'accuſe de faux & de péculat. Duprat fait d'abord ſuſpendre la procédure, pour avoir le tems de nommer une commiſſion à ſon choix, & Samblançay eſt condamné au gibet à la place de la ducheſſe d'Angoulême.

Le véritable crime de ce miniſtre fut d'avoir livré une ſomme auſſi conſidérable à la ducheſſe, qu'il devoit bien connoître ; d'avoir caché au roi la remiſe de cette ſomme ; d'avoir ſacrifié l'armée d'Italie à la crainte d'offenſer une femme & de perdre ſa place : mais ce ne fut point là le motif de ſa condamnation. Louiſe fut un monſtre d'avarice & de cruauté ; François Ier. en fut un autre de ſouffrir la mort infâme d'un vieillard qui, dans un poſte exercé ſous trois rois, n'avoit pas fait plus de mal qu'un autre, & qu'il avoit depuis ſon enfance appellé ſon pere. Accordez à vos rois le droit monſtrueux de faire grace, c'eſt-à-dire, de ſe placer au-deſſus des loix, ils n'en uſeront jamais qu'en faveur des plus grands ſcélérats ; ce ſont leurs pairs.

Il étoit dit que ce ſeroit en Italie que Louiſe cauſeroit toujours la ruine de l'état. Le connétable de Bourbon venoit de perdre ſa femme en 1621 : elle étoit héritiere de biens immenſes. A quarante-cinq ans, madame d'Angoulême, qui depuis long-

tems voyoit le connétable avec des yeux très-favorables, & à laquelle en outre ſa fortune n'étoit pas indifférente, lui propoſa ſa main. Bourbon n'avoit pas trente ans. Qu'on juge ſi une femme uſée par les plaiſirs de toute eſpece pouvoit être un objet fort intéreſſant! Il la refuſa : quel affront pour une femme dévorée de toutes les paſſions de ſon ſexe! Elle jura de s'en venger. Si ce n'avoit pas été la mere d'un roi, cette vengeance auroit été obſcure : elle ſe ſeroit bornée, ſans doute, à un courroux de ſociété. Si elle avoit été juſqu'au crime, la loi en auroit fait juſtice ; mais il fallut ſacrifier la France entiere, parce qu'un jeune homme avoit refuſé la main d'une vieille & dégoûtante coquette.

Duprat & Poyet, qui fut depuis chancelier, ne manquerent pas de ſe réunir pour ſacrifier encore le connétable au reſſentiment de leur maîtreſſe. D'abord elle eſſaya ſi les affronts pourroient lui ramener un homme dont la fierté ſe bleſſoit facilement. Au camp de Méziere & à Valenciennes, elle le fit priver arbitrairement des honneurs dus à la place de connétable, & les fit accorder au duc d'Alençon, en qualité de premier prince du ſang. Ce n'étoit pas une choſe d'uſage. Ce grand titre de *prince* diſparoiſſoit dans les camps devant la premiere des dignités militaires. Quelqu'un que la ducheſſe avoit mis dans le ſecret, remarquant combien Bourbon étoit ſenſible à cette innovation, lui indiqua le moyen de recouvrer ſes prérogatives & de plus grandes encore. Le connétable répondit que le roi, ſuivant en cela l'impulſion d'une femme qui n'avoit pas plus *d'équité que de pudeur*, il ne pouvoit lui

en ſavoir mauvais gré. Ce propos, que les hiſtoriens traitent d'*inſolent*, & qui eſt ſimplement celui d'un homme d'honneur, tenu devant témoins par un homme d'un caractere froid & réſervé, fit comprendre à Louiſe de Savoye qu'elle n'avoit plus qu'à ſe venger; c'étoit un trait digne d'elle que d'enlever au connétable les grands biens dont il étoit poſſeſſeur, & que ſon avidité lui rendoit auſſi chers que la perſonne de Bourbon. Elle ſe prétendit héritiere de Suſanne de Bourbon, & ſa demande, mal fondée, portoit cependant avec elle un caractere de probabilité ſuffiſant pour un avocat tel que Poyet, un miniſtre tel que Duprat, & pour des juges qui venoient d'acheter leurs charges. Comme le haſard pouvoit cependant la faire ſuccomber, & qu'il falloit au moins que ſa jalouſe rage fût ſatisfaite, Duprat imagina de faire encore réclamer la ſucceſſion de Suſanne, par le domaine du roi, & deux avocats célebres par leurs talens & leur improbité, parurent dans l'arene; Poyet, avocat de la ducheſſe, & Lizet, avocat du roi; Montholon, avocat du connétable, avoit également du mérite pour le tems, & il y joignit dans cette occaſion un grand courage, en luttant à la fois ſur une cauſe juſte, contre un roi & contre Louiſe de Savoye. Malgré les efforts de Poyet, l'autorité de Duprat, les ordres impératifs de madame d'Angoulême, l'inertie apparente de François Ier., malgré le bon droit du connétable, le parlement de Paris n'oſa publiquement adjuger les biens en litige à la mere du roi, mais il en ordonna le ſequeſtre, par proviſion, au profit du domaine. Louiſe fut contente. Le connétable, obligé à la

reſtitution, demeura réduit à la plus ſimple fortune ; privation inſupportable ſans doute à un homme élevé dans toutes les chimeres du rang & des richeſſes. S'il avoit eu aſſez de lumieres, aſſez de philoſophie & de probité pour ſe guérir du délire de la grandeur, abandonner la cour, aller vivre paiſiblement dans une campagne avec des hommes, il auroit réellement puni la ducheſſe d'Angoulême & François Ier. ; mais la maniere dont il ſe vengea prouve qu'il tenoit de près à la race réprouvée dont il étoit en ce moment la victime. Sa déſertion fut un crime, non pas tel que l'ont jugé des eſprits vulgaires, parce qu'il trahit *ſon maître*, mais parce qu'il trahit ſa nation, parce qu'il conduiſit contre elle des troupes ennemies, parce qu'il verſa de ſa main le ſang de ſes concitoyens, parce qu'enfin il ſe montra l'ennemi des François autant que s'il eût été leur roi.

La reine Claude n'exiſtoit plus en 1524 ; elle avoit terminé ſon ennuyeuſe carriere, victime de l'indifférence de ſon mari, des hauteurs de ſa belle-mere & du mépris des frivoles courtiſans, dont l'imbécille ſervage ſuit toujours l'impulſion du *maître*, & ne careſſe ou ne dédaigne que d'après lui. François Ier. laiſſa la régence à ſa coupable mere, en 1525, & paſſa dans le Milanès, où la bataille de Pavie fut l'ouvrage du connétable de Bourbon, du ſort de l'armée, de l'imprudence du roi & de l'avantage qu'auront toujours des peuples qui combattent chez eux. Louiſe de Savoye ne ſe trouva pas médiocrement embarraſſée, lorſqu'elle apprit que ſon fils étoit priſonnier de Charles-Quint. La conſternation répandue dans Paris ajouta encore à la ſienne ; la

douleur y étoit peinte ſur tous les viſages. Les vils hiſtoriens prétendent que la captivité d'un *roi chéri*, *admiré de toute l'Europe*, étoit la cauſe de cette *triſteſſe accablante*. Accoutumés à conſidérer toute la nation dans le ſeul être qui la dévaſte, ils ne voient pas que chaque famille qui avoit à déplorer la mort d'un pere, d'un frere, d'un fils, d'un ami, ne pouvoit qu'offrir l'image du déſeſpoir ; & ſi la captivité du ſoi-diſant héros pouvoit y ajouter un degré, c'eſt qu'on devoit préſumer quels tréſors on alloit demander pour ſa délivrance. On accuſoit la ducheſſe d'Angoulême de ce nouveau déſaſtre ; on ſe rappelloit la violence de ſes paſſions, ſon avarice, ſon amour de la vengeance, mais on n'avoit ni le ſens, ni la fermeté d'abandonner dans les fers un inſenſé qui, en s'y précipitant lui-même, avoit en outre fait périr des milliers de citoyens plus utiles que lui. Que les François auroient paru grands, s'ils avoient dit à l'empereur : Vous avez ambitionné la fauſſe gloire de tenir un roi dans vos chaînes, eh bien ! gardez-le ; la nation n'a nul beſoin de lui, ſa mere peut le délivrer en qualité de citoyen ; mais il n'a pas mérité de nous que nos veuves & nos orphelins augmentent leur miſere pour ramener dans leur ſein la cauſe de tant de maux. Mais comment ſe feroit-on élevé alors à ce degré de morale ? nous ſommes encore ſi fort au-deſſous !

Auſſi le délire de la délivrance du roi s'empara de tous les eſprits ; & quoique la ducheſſe d'Angoulême fût en horreur, on reſpecta ce roi juſques dans la perſonne & dans l'autorité de ſa mere : on convoqua à Lyon une aſſemblée, non pas d'états-généraux, mais une ſorte d'aſſemblée de no-

tables des trois ordres. On ne peut nier que le duc de Vendôme ne ſe comportât alors avec beaucoup d'habileté. Puiſque l'objet unique étoit la délivrance du roi, il falloit de l'union pour l'opérer, & ce n'étoit pas le moment d'ôter la régence à madame d'Angoulême; auſſi ſe garda-t-il bien de la prendre, quoiqu'elle lui eût été offerte, & quoiqu'il eût perſonnellement à ſe plaindre d'elle. Ce fut donc elle qui commença les négociations; & comme elle n'avoit ni réflexion, ni généroſité, elle ne conſulta le duc de Vendôme que pour la forme, agit comme à l'ordinaire ſelon ſon caprice, maltraita le parlement, qui ne ſe croyoit pas obligé de ſouſcrire en aveugle à toutes ſes volontés, & dépenſa beaucoup en fraix & en démarches, dont on auroit évité la plus grande partie, ſi on avoit ſu les combiner. Enfin le roi fut racheté, & ce fut plutôt parce que les puiſſances de l'Europe craignoient l'agrandiſſement de la maiſon d'Autriche, que par les égards prétendus que la ducheſſe d'Angoulême n'étoit pas capable de s'attirer. Mais un ſpectacle vraiment révoltant dans la ſituation terrible où étoient les affaires de France, ce fut la pompe ridicule qu'elle mit au voyage de Bayonne, lorſqu'elle alla au-devant du captif: elle conduiſoit avec elle les deux enfans qu'on donnoit en otage de leur pere; un ſentiment de crainte & de douleur auroit empoiſonné dans l'ame d'une citoyenne le plaiſir de revoir ſon fils; mais Louiſe de Savoye craignant que le malheur n'eût engagé ce prince à réfléchir ſur ſes cauſes & ſes effets, voulut, dès ſon arrivée, le diſtraire par la jouiſſance des plaiſirs auxquels il étoit enclin, & dont il avoit été privé quelque

tems. Elle conduisit à sa suite les plus belles femmes de la cour, entre autres, cette mademoiselle d'Heilly, depuis duchesse d'Etampes, qui s'empara de son cœur, & sut fixer son humeur légere.

Par ce moyen odieux, Louise de Savoye conserva l'autorité, quoique le terme de la régence fût expiré; elle employa tout ce que la nature lui avoit donné de talens en intrigues, pour retirer les jeunes princes des mains de l'empereur. François Ier. n'étoit-il pas bien mépriſable d'abandonner de pareils intérêts à la conduite d'une femme? Le ſort des provinces du royaume & celui de ſes fils le touchoit-il ſi peu qu'il ne pût abandonner un moment ſon férail & ſa chaſſe? Ne devoit-il pas au moins confier de ſi importantes négociations à des hommes habiles dans les ſecrets de la diplomatie? Cette ſcience infernale, véritable ſcience des deſpotes, qu'on oſe encore citer & reconnoître dans un pays prétendu libre, gouvernoit alors toutes les nations de l'Europe. Appartenoit-il à des femmes de s'en mêler? Auſſi le traité de Cambray, qu'on appella la paix des dames, fut-il très-onéreux à la France & déshorant pour le roi: on le vit lâchement abandonner ſes alliés d'Italie, les ſacrifier à la haine de l'empereur; on le vit diſſimuler avec baſſeſſe des projets ſur leſquels les envoyés de ces mêmes princes lui demandoient des éclairciſſemens; enfin, fuir leur abord, lorſqu'il fut rendu public, & laiſſer à Charles-Quint le triomphe d'avoir rendu ſon alliance ſi mépriſable qu'aucun prince de l'Europe n'auroit plus daigné la demander ni l'accepter. On le vit plus lâchement encore proteſter contre ce même traité dans toutes les cours du

royaume où il fut enregiſtré, comme ſi ces actes furtifs avoient pu annuller la honte de violer publiquement ſes promeſſes. Eléonor d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, fut le lien de cette paix: elle paſſa en France, & y donna la main à François Ier. Les deux fils furent rendus à leur pere; mais combien en coûta-t-il! & à quelle miſere le peuple fut-il réduit (1)! Les ſommes que nous coûtent les folies & les crimes des rois, ſont le ſecret des cabinets, & ce ſecret eſt la honte des nations.

Le traité de Cambray fut conclu le 25 août 1529, & la ducheſſe mourut en 1352, âgée de cinquante-quatre ans. Cette claſſe d'êtres dégénérés qui occupent les trônes, ſont plongés dans un tel délire, qu'ils croient que la nature entiere s'occupe à régler ou à prédire leurs deſtins. Pendant ſa maladie, elle vit une nuit ſa chambre extrêmement éclairée; croyant d'abord que les femmes qui la ſervoient faiſoient un trop grand feu, elle les en reprit; mais ayant appris que c'étoit une comete, & l'ayant apperçue elle-même, » ce » ſigne, dit-elle, ne paroît pas ordinairement pour » des perſonnes ordinaires; il m'annonce la mort, » il faut s'y préparer ". Quelle extravagance! & doit-on s'étonner, après cela, qu'ils ſe croient tout permis? Elle avoit fait quelque bien aux poëtes & aux gens de lettres, pour en être louée avant

(1) On ſait bien qu'il en coûta deux millions d'écus d'or pour la rançon des princes; mais ſait-on ce que Louiſe de Savoye, & ſon cher Duprat ſe partagerent pendant le cours des négociations? & ſait-on la part qu'ils eurent même à la ſomme capitale, lorſque le traité eſt tout à l'avantage de l'empereur?

& après ſa mort; auſſi le fut-elle, malgré tous les vices dont elle étoit douée, malgré tous les crimes publics dont elle étoit coupable. Concuſſions, péculat, injuſtices, vengeances criminelles, attentats à la liberté & à la propriété des citoyens, intolérance, fauſſeté, libertinage, avarice ſordide, ambition démeſurée, tel eſt le tableau de ſon caractere & de ſa vie, & elle gouverna la France pendant dix-ſept ans.

A meſure que la cour de France devenoit plus galante, les maîtreſſes commençoient à y jouer le rôle de reines & de régentes; les mœurs ſe corrompoient davantage, le luxe prenoit un accroiſſement prodigieux. Tout n'eſt qu'apparence & frivolité par-tout où les femmes donnent ce qu'on appelle le ton. On obſerve que la ducheſſe d'Etampes fut la premiere qui entreprit de gouverner l'état. Les autres s'étoient bornées à leur rôle de courtiſannes; & en cela on peut dire qu'elles donnoient aux reines un exemple dont celles-ci auroient dû profiter. Avant madame d'Etampes, François Ier. avoit eu ſucceſſivement pluſieurs femmes, entre autres, la célebre comteſſe de Château-Briant, qui paya cher l'erreur fatale où l'avoit entraînée l'hommage du prince adultere. Elle fut cruellement aſſaſſinée par ſon mari, & ce crime ne fut point puni par l'indigne roi, dont elle fut oubliée auſſi-tôt qu'il ne la vit plus. Une autre femme, nommée la *belle Feronniére*, enlevée par force à ſon époux qui l'aimoit, & dont il étoit aimé, fut encore la victime de l'emportement d'un homme jaloux & offenſé. Ne pouvant lutter contre la force, il parut ſouffrir ſon malheur avec patience; mais il alla chercher dans des lieux hor-

ribles un mal qu'il communiqua à ſa femme, qui, à ſon tour, en fit ſentir les atteintes au raviſſeur, & ſi fortement que jamais il ne put en guérir. Le poëte *Dollet* paſſoit pour fils de François Ier., & d'une fille appellée *Curcare :* François le regardoit comme tel, quoiqu'il ne l'avouât pas. Dollet eut le malheur d'adopter quelqu'une des héréſies qui occupoient en ce moment toute l'Europe, & François Ier. le laiſſa brûler en 1547. Nous laiſſons à penſer quel étoit en effet cet homme qu'on a loué, & qui peut-être a été un de nos rois les plus cruels & les plus abſolus.

Mademoiſelle d'Heilly, *fille d'honneur* de Louiſe de Savoye, s'étant livrée à lui, fut bientôt mariée, & gratifiée du titre de ducheſſe d'Etampes : elle parvint au plus haut degré de faveur & de crédit ; elle devint le canal de toutes les graces, &, comme on peut le croire, elle n'oublia pas ſa famille dans la diſtribution qu'elle en fit. Cette famille étoit nombreuſe ; ſon pere avoit eu trente enfans de trois différentes femmes ; il y en avoit à-peu-près la moitié de vivans, qu'il fallut placer & doter aux dépens de l'état : il fallut lui bâtir des hôtels, lui acheter des terres, lui meubler des châteaux, lui entretenir une maiſon brillante, enrichir en outre ſes créatures & ſes favoris ; car la maîtreſſe d'un homme uſé comme François Ier. ſe dédommage en ſecret des ſacrifices honteux & pénibles qu'elle fait à ſon avarice. Bientôt ce ne fut point aſſez ; il fallut qu'à ſon tour elle bouleverſât le royaume, comme auroient pu faire une reine ou une régente : ſa jalouſie éclata contre Diane de Poitiers, ducheſſe de Valentinois, maîtreſſe du dauphin ; & pour éviter

que ſon parti ne l'emportât à la cour, elle ſe hâta de s'en former un autre, & ſe tourna du côté du duc d'Orléans, frere du dauphin. Elle fit donner à ſon favori les plus brillans emplois; elle s'oppoſa de tout ſon pouvoir au progrès des armes françoiſes contre l'empereur. Son avidité la rangea même du parti de Charles-Quint; d'abord elle conſeilla au roi de le faire arrêter à Paris, de lui faire annuller le traité de Madrid, & de le contraindre à conſommer l'inveſtiture du duché de Milan. François Ier., qui n'avoit qu'une généroſité de parade, l'employa en cette occaſion où elle n'étoit nullement néceſſaire. Quel mal moral y avoit-il à ſe rendre maître d'un brigand accoutumé lui-même à violer la foi des ſermens, à uſer de repréſailles envers lui, à en exiger l'accompliſſement d'un traité ſolemnel & l'annihilation d'un acte que François avoit accepté dans les fers, & que la nation n'avoit pas conſenti? Si ce prince avoit eu véritablement de la vertu, il auroit diſtingué ce qui bleſſoit la vertu ou ce qui s'accordoit avec elle; mais lorſqu'on ſe fait un exercice de convention, ou plutôt de décoration, d'une pratique vertueuſe, il eſt bien rare qu'on ne l'applique pas mal à propos; car l'eſprit ne conduit pas le cœur. Il ſe piqua donc d'une fauſſe généroſité, ſacrifia l'intérêt national à ſon fantôme de gloire perſonnelle, & ſe fit un mérite d'avertir l'empereur des conſeils que lui donnoit la ducheſſe d'Etampes. Eh! qui ſait ſi François, en faiſant cette confidence à Charles-Quint, n'avoit pas le deſſein d'attirer ſur ſa maîtreſſe ou les égards ou les bienfaits de ſon rival? Ce manege n'eſt que trop digne de la baſſeſſe du *rang ſuprême*; mais

ne prononçons point ſur un ſentiment intérieur que nous ne pouvons garantir. Les rois nous diſpenſent de ſcruter leurs cœurs ; la corruption nous en eſt aſſez démontrée par leurs actions.

Quoi qu'il en ſoit, Charles, bien averti, ſut ménager la ducheſſe, lui faire des préſens ſi conſidérables & avec tant de délicateſſe apparente, que cette femme ne balança pas à former avec lui des liaiſons contre la France. N'étoit-ce pas faire un crime de diviſer les deux princes, lorſque de l'enſemble de leurs opérations devoit réſulter le ſort de la France, le ſalut des troupes & la fortune des peuples ? Elle qui avoit conſeillé l'arreſtation de l'empereur, ne permit plus qu'on profitât des occaſions favorables d'humilier ce prince. Les propoſitions des Gantois, en 1539, ne furent point acceptées ; l'occaſion du voyage d'Afrique, ſi favorable à des deſſeins vraiment politiques, fut négligée ; enfin la guerre fut déclarée le 4 juillet 1541. Il paroît prouvé par les mémoires du tems que la ducheſſe, fidelle à ſes engagemens avec l'empereur, trahiſſoit tous les projets de la cour de France, que même elle avoit communiqué à ce prince les chiffres des généraux & des miniſtres, & qu'en un mot elle fut une des principales cauſes des déſaſtres de la guerre. Elle avoit un agent qui la ſervoit à la cour de Charles-Quint, c'étoit le comte de Boſſie ; & il eſt prouvé que cet homme, qu'on croit avoir même obtenu d'elle des faveurs très-particulieres, vendit plus d'une fois la France à *ſa majeſté* impériale, entre autres, lors de la priſe d'Epernay. Il eſt certain que Charles fut parfaitement inſtruit du moment où il falloit attaquer cette ville rem-

plie de proviſions pour les ſubſiſtances de l'armée. Cette perte, funeſte pour l'état, fut ſuivie de la perte de Château-Thierry, également pourvue de farines & de bleds, & livrée par la même trahiſon. Les troupes impériales vinrent faire des courſes juſqu'à Meaux. Paris en fut ſi épouvanté, que les habitans ne penſerent qu'à ſe ſauver, comme s'ils n'euſſent eu *ni emplois*, *ni dignités*, *ni biens*, *ni maiſons*, *ni roi*, *ni patrie* (1).

On admira beaucoup la généroſité du ſouverain, qui, *tout malade qu'il étoit*, ſe fit tranſporter à Paris pour y *remettre la paix*. Cet acte de vertu étoit vraiment héroïque; mais il auroit fallu commencer par ne pas laiſſer continuellement à des femmes le maniement des affaires; ne pas donner ſa confiance à d'indignes miniſtres vendus à ces mêmes femmes, & en admettant même l'abſurde ſuppoſition que Dieu, dans ſa ſageſſe, avoit fait une claſſe d'hommes appellés *princes* & *rois*, ne pas ſe perſuader qu'il les eût faits pour manger impunément les autres hommes. Cette philoſophie, bien qu'exceſſivement bornée, eût cependant mieux valu que le prétendu héroïſme de venir ſe montrer lorſque tout étoit perdu, & de croire que la préſence d'un ſeul être alloit réparer le mal qu'il avoit fait. Les haſards qui ſauverent la France ſont

(1) On reconnoît à ce langage les lâches adorateurs du gouvernement deſpotique ou monarchique, ce qui eſt la même choſe. Les *emplois* & les *dignités*, qu'étoient-ils au prix de la vie que ces malheureuſes victimes vouloient conſerver? Les maiſons ne devoient-elles pas, dans cet excès de danger, être abandonnées au pillage. Le *roi* n'étoit-il pas le premier ennemi de la choſe publique? Et quant à la *patrie*, que ſignifie ce mot dans les états deſpotiques?

connus. De nouveaux traités onéreux, & même déshonorant dans le régime d'alors, éloignerent Charles-Quint. La mort du duc d'Orléans, empoisonné, dit-on, par Diane de Poitiers, annulla quelques-unes des clauses qui avoient lié l'empereur; & le roi, qui approchoit de sa fin, qui avoit à regretter son fils qu'il avoit beaucoup aimé, & à réfléchir sur tous les crimes de sa vie, s'amusoit follement à faire soutenir en champ clos l'honneur de sa maîtresse, qu'on accusoit de ne lui être pas fidelle. Cet insensé *chevalier François* mourut enfin, & avec lui cessa le regne de la duchesse d'Etampes, non moins débordée, non moins criminelle que toutes les reines & courtisannes que nous avons vues passer sous nos yeux.

François! vous avez pu frémir plus d'une fois, en voyant retracer les horreurs dont vos reines se sont souillées! vous avez dû verser des pleurs sur le sort de vos peres; leur sang répandu par ces furies a dû crier vengeance au fond de vos cœurs: eh bien! vous n'avez pas encore vu les plus détestables. Catherine de Médicis va paroître, & après elle... Lisez & jugez. Mais qui croyez-vous avoir à juger? ces femmes perfides, corrompues, abruties? Non; vous-mêmes. Lisez encore une fois; & en fermant le livre, dites si vous êtes libres, si vous êtes dignes de l'être.

N'oublions pas de rappeller que la fin du regne désastreux que nous venons de parcourir, fut souillée par l'horrible massacre des Vaudois, que du lit des courtisannes, François Ier. signa l'ordre de faire passer au fil de l'épée, pour *cause de religion*, des hommes, des femmes, des enfans; que les parlementaires de Toulouse, les prêtres & les sol-

dats ſe diſputerent l'affreux honneur d'exécuter cet ordre ſanguinaire avec une barbarie atroce, & de tremper leurs mains dans le ſang de ces hommes ſimples, de ces paiſibles cultivateurs qui adoroient Dieu en ne faiſant point de mal, en chériſſant leurs ſemblables, en obſervant les loix de l'humanité & celles de la nature. Le crime fut ſi grand, il fut accompagné de circonſtances ſi épouvantables, que François Ier., tout roi qu'il étoit, en eut des remords, & qu'en mourant il ordonna à ſon fils d'en pourſuivre & d'en punir les exécrables auteurs. Eh bien! c'étoit par lui qu'il falloit commencer; au-lieu d'une pompe funebre, monument de flatterie & d'eſclavage, il falloit porter ſes reſtes dans les déſerts autrefois ſi fertiles des malheureux Vaudois, & ſur un rocher aride, graver ces mots terribles : *François Ier., aſſaſſin de pluſieurs milliers d'hommes.*

Henri II, ſon fils, capable d'imiter en tout point un ſi odieux modele, monta ſur le trône en 1547; avec lui, l'on vit régner à la cour tous les vices & tous les crimes. Une femme ſans pudeur en fut bannie, la ducheſſe d'Etampes diſparut : elle fut remplacée par deux autres, la reine & Diane de Poitiers, ducheſſe de Valentinois. Cette reine étoit Catherine de Médicis : elle eſt nommée, elle eſt dépeinte. Diane cependant maîtriſoit ſon génie, & ne lui laiſſoit à exercer que ſon penchant à la débauche. Diane, à quarante ans, flétrie & uſée par ce même penchant, s'y livroit encore avec fureur. L'empire avec lequel elle gouvernoit le féroce Henri II, âgé de vingt-neuf ans, paroît encore incompréhenſible. Elle étoit maîtreſſe des affaires du royaume; & le prince idolâtre craignoit

gnoît ſi fort qu'on ignorât l'excès de ſa ſtupidité, que dans les tournois, dans les ameublemens, ſur les frontiſpices des bâtimens, il faiſoit placer le croiſſant, l'arc & les fleches que cette *chaſte déeſſe* avoit choiſis pour attributs. » L'âge, dit » Mézeray, qui avoit les brillans de la jeuneſſe » dans ſes yeux, allumoit plus fort les flammes » de la lubricité dans ſon cœur; elle étoit injuſte, » violente & altiere envers ceux qui lui déplai- » ſoient. Le roi l'aimoit, parce qu'elle étoit ar- » dente en amour, & ce tempérament la portoit » à chercher, avec beaucoup d'autres, le comble » du plaiſir ".

Elle avoit débuté, dans la carriere du crime, par empoiſonner le duc d'Orléans. Dès que ſon amant fut roi, elle s'empara de tout, nomma les miniſtres, les ambaſſadeurs, vendit les graces, les charges, diſpoſa des finances & de la juſtice; elle régna enfin. Le chancelier Olivier fut diſgracié; il n'étoit point aſſez eſclave: ne pouvant le dépoſſéder, elle donna les ſceaux à Bertrandi, duquel elle avoit acheté la complaiſance; elle obtint dans l'adminiſtration des finances des droits particuliers, choſe que n'ont encore oſé faire nos reines les plus hardies. Henri lui fit bâtir le château d'Anet (1). Ses richeſſes devinrent im-

(1) Que des poëtes à gages aient du vivant de Diane & de Henri II, flatté, adulé juſqu'à la plus exceſſive lâcheté cette femme impure, on eſt accoutumé à cet aviliſſement de la part des gens de lettres: mais que Voltaire, dont le génie brillant & hardi a fait luire le flambeau de la vérité au milieu des erreurs du fanatiſme, & terraſſé ce monſtre juſqu'alors invincible; que ce même homme qui, en ce ſens, a préparé la révolution françoiſe, qui, manquée chez

menſes, & ſon crédit s'en accrut avec la facilité de prodiguer les biens de l'état & de s'environner de créatures.

Une grande vérité que j'ai déja rappellée plus haut ſe prouve dans toutes les circonſtances où

---

nous, n'en ſervira pas moins d'exemple aux autres nations; que cet homme, ſupérieur aux préjugés, que des prêtres menteurs avoient mis à la place des plus ſublimes vérités, n'ait pu s'élever au-deſſus des rois, & ait avili à leurs pieds ce génie que nous admirons: c'eſt une choſe qu'on a peine à croire, & qui fait honte à l'humanité! Rappellons ici ces vers du neuvieme chant de la Henriade. (Il parle de l'amour.)

Il voit les murs d'Anet bâtis aux bords de l'Eure;
Lui-même en ordonna la ſuperbe ſtructure:
Par ſes adroites mains avec art enlacés,
Les chiffres de *Diane* y ſont encore tracés;
Sur ſa tombe, en paſſant, les plaiſirs & les graces
Répandirent les fleurs qui naiſſoient ſur ſes traces.

C'eſt ainſi que le poiſon de la louange enivre ceux ou celles qui ſuccedent à des monſtres ainſi déifiés. Une femme vicieuſe, & placée de maniere à faire de grands maux à l'humanité, jette les yeux ſur la Henriade; l'auteur de Mahomet s'eſt proſtitué ſur le tombeau de Diane de Poitiers, d'Eliſabeth, de Henri IV. Celui qui a dévoilé combien d'hommes ont péri pour la religion des fanatiques, a célébré des conquêtes, & voulut qu'on verſât des flots de ſang pour un roi. Celle qui lit d'auſſi pernicieux ouvrages, doit ſe flatter qu'on la louera auſſi quoi qu'elle faſſe. Ah! ſi Voltaire n'avoit pas fait Brutus.... & comment a-t-il fait Brutus, & s'eſt-il montré toujours eſclave des rois & dans ſes actions & dans ſes ouvrages? Il leur a donné des leçons, vont me dire ſes ſectateurs. Je demande ſi c'étoit aux rois ou aux nations qu'il falloit apprendre leur métier. Quand il a voulu détruire le fanatiſme, a-t-il donné aux prêtres de ſtériles maximes? Non, il a ſu montrer aux hommes à briſer le ſceptre de la ſuperſtition; il devoit leur enſeigner à détruire celui de la royauté. Voltaire étoit courtiſan, riche, ambitieux de gloire & d'honneurs; il a été l'ami des grands. Rouſſeau fut pauvre, déſintéreſſé, malheureux; il fut philoſophe & ami de l'humanité.

l'on voit les femmes en action, c'eſt que l'exercice de toute eſpece de pouvoir, joint à la vie ſenſuelle, & ſouvent luxurieuſe à laquelle elles ſe livrent, les rend cruelles & féroces; & une obſervation non moins importante, c'eſt que l'habitude du vice les rend preſque toujours ſuperſtitieuſes. Dans un ſiecle où le fanatiſme régnoit avec un empire abſolu, toutes les courtiſannes ſe montrerent barbares & intolérantes. Diane ne contribua pas peu à nourrir dans l'ame de Henri la férocité qui lui étoit naturelle. La confiſcation des biens des infortunés qui périſſoient tous les jours dans les bûchers, ne ſervoit pas d'un léger aliment au zele des perſécuteurs, & Diane n'étoit pas la derniere à partager ces horribles dépouilles. Elle perſécuta *Marot* avec acharnement; elle voulut voir l'interrogatoire du *tailleur du roi*; elle fut témoin de ſon ſupplice, & ce ne fut pas le ſeul bûcher dans lequel elle vit jetter des victimes.

Allamand, préſident de la chambre des comptes, étoit à la tête des plus grandes affaires de finance; & pendant vingt-cinq ans, la protection de Diane, le mit en droit d'exercer les brigandages les plus odieux, ſur-tout dans la partie des gabelles: à la fin, on ſe laſſa de ce fléau, & le parlement de Paris crut devoir y mettre ordre. Dumenil, procureur du roi, conclut contre lui à la corde, & à de fortes reſtitutions. Les pieces du procès ayant compromis la ducheſſe de Valentinois, il conclut incidemment contre elle à une pareille reſtitution des ſommes qu'elle avoit reçues à titre de dons & de gratifications, entre autres, d'une ſomme de quinze cents écus, &

d'une autre de ſoixante-ſeize mille livres. On juge bien que les loix ne furent point écoutées, & que les concluſions ne furent pas ſuivies. Allamand paya une amende; il pourſuivit le cours de ſes concuſſions; Diane continua ſes brigandages juſqu'à ce qu'enfin la mort de Henri II lui fît céder la place à Catherine de Médicis; & ce fut au château d'Anet qu'elle termina une vie ſouillée de crimes, de vices & de vols monſtrueux.

Médicis avoit été amenée en France en 1533; c'étoit le 28 octobre qu'elle avoit épouſé Henri II. Les fêtes de ce fatal mariage durerent trente-quatre jours. Sa profonde diſſimulation fut miſe à l'épreuve dès l'inſtant de ſon arrivée. Elle comprit qu'elle ne pouvoit vaincre deux femmes puiſſantes, & qu'elle perdroit à jamais tout crédit à la cour, ſi elle oſoit lutter ouvertement avec elles; elle ſut être à la fois l'amie de la ducheſſe d'Etampes & de la ducheſſe de Valentinois. Comment une femme ſi jeune peut-elle concilier des intérêts auſſi oppoſés, & n'être pas un monſtre de perfidie & de duplicité? Les ſatyriques du tems nous apprennent qu'elle ſe dédommageoit des froideurs de Henri II dans cette cour de jeunes femmes qu'elle s'étoit formée lorſqu'elle n'étoit encore que dauphine, & qu'on avoit nommée *la petite bande;* c'étoit en effet une bande fort joyeuſe que celle de ces *petites dames;* & leurs amuſemens variés, la chaſſe, les courſes à cheval, les danſes, les feſtins, les parties ſecretes dans les maiſons de Chambord, de Fontainebleau, de Madrid, contraſtoient d'une maniere vraiment remarquable avec les bûchers, les roues & les gibets, où chaque jour voyoit expirer de malheureux proteſ-

tans. On ne ſait pas comment il ſe fit que, pendant dix ans, Médicis fut ſtérile. Ou elle étoit fort prudente dans le vice, ou ceux qui l'entouroient étoient malheureux. On attribuoit à Henri II le défaut d'héritiers; on prétendoit qu'il y avoit en lui un vice de conformation; ſans doute on parvint ou à détruire ce vice, ou à lui perſuader qu'il n'exiſtoit plus, ou bien enfin à le convaincre que l'intérêt de la nation exigeoit qu'il eût des ſucceſſeurs. L'adroite dauphine eut la liberté de devenir enceinte, & en 1543, elle mit au monde François II, qui régna un an après la mort de Henri II. Diane de Poitiers avoit démêlé le caractere de Médicis. Henri diſoit, en parlant d'elle : *On ne connoît pas le caractere de ma femme, c'eſt une brouillone; qu'on lui donne entrée au gouvernement, elle gâtera tout.* Elle obtint cependant les honneurs du couronnement en 1549; elle fit une entrée magnifique, & procura aux Pariſiens, pour leur argent, le plaiſir de voir une farce très-coûteuſe, & le début d'une comédienne qui devoit leur faire dans la ſuite verſer des pleurs & du ſang. Cette ſcene n'avoit été ſollicitée par elle que pour obtenir la régence. Mere de trois enfans, car elle s'étoit hâtée d'en avoir, elle avoit cru, en ſe montrant au public, forcer ſon mari à la commettre au ſoin du gouvernement, pendant ſon expédition d'Allemagne. Elle réuſſit, fut nommée régente en 1552, & ne négligea rien pour lever des taxes ſuffiſantes à l'entretien de l'armée; elle fit continuer les perſécutions contre les hérétiques, tandis qu'au dehors le fer des ennemis moiſſonnoit autant d'hommes que les bourreaux en faiſoient périr au ſein de la France.

Henri II eut lieu d'être ſatisfait d'elle à ſon retour ; elle lui avoit fourni de l'or, elle avoit fait couler le ſang. Que d'attraits pour le cœur d'un roi ! Ce monſtre fut cependant averti que le parlement, fatigué de punir, avoit ſuſpendu les châtimens qui, révoltant les eſprits, donnoient de nouvelles forces à ce qu'on appelloit erreur ; il frémit de rage, vint tenir une *ſéance royale*, permit qu'on délibérât devant lui, & voulut connoître, pour les perdre, ceux qui défendoient la liberté des opinions. Au ſortir de cette ſéance, il s'écria » qu'il vouloit voir brûler Anne Du» bourg à ſes yeux". Non, tu ne le verras pas, la mort t'attend, elle t'appelle, elle va délivrer la France de tes forfaits : mais, hélas ! elle n'eſt point un châtiment de tes crimes ; ce n'eſt point la loi qui frappe ta tête coupable, & les hommes ne ſont point vengés.

Devenue parfaitement libre de développer ſon caractere odieux. Médicis ſe montra telle qu'elle étoit lorſque Henri ne fut plus. L'année 1559 n'étoit pas écoulée, que la diſcorde régnoit à la cour ; les princes étoient outragés & humiliés ; le connétable de Montmorency forcé à la retraite ; les Guiſes élevés juſqu'aux marches du trône ; & la redoutable Catherine, ſecondée par l'infernal génie de cette maiſon, achevant de corrompre les mœurs, d'anéantir la juſtice, & de ſaper les fondemens des loix, régnoit immédiatement au-deſſus des Guiſes ; dont les mains allumoient les flambeaux avec leſquels elle embraſoit l'état.

Elle érigea, preſque auſſi-tôt après ſon avénement, une nouvelle chambre du parlement, ſemblable au tribunal de l'inquiſition ; on la nomma

chambre ardente, parce qu'elle faiſoit brûler ſans rémiſſion, ni commutation, tous les malheureux accuſés d'héréſie. Des juges, qui, ſur des actions & des délits réels, ont peine à diſtinguer l'innocent du coupable, oſerent, ſur la foi des délateurs, juger de la conſcience des hommes. Le préſident Minard & l'inquiſiteur Démocharès alloient chercher les coupables dans le ſein des maiſons, juſqu'au fond des caves; afin d'irriter l'eſprit crédule du peuple, ils ſuppoſerent que les proteſtans avoient mêlé à leurs cérémonies religieuſes des outrages à la pureté des mœurs : le chancelier Olivier voulut interroger lui-même les délateurs, & ne put les convaincre d'impoſture dans leurs dépoſitions contre l'avocat *Trouillac* & ſa famille. Un de ces hommes, vendus au deſpotiſme, avoit dit qu'une des filles de cet honnête bourgeois lui étoit tombée en partage dans une orgie nocturne. Les filles d'honneur de la reine, irritées de l'outrage qu'on faiſoit à leur ſexe, s'emparerent de l'eſpion, & lui faiſant des queſtions d'autant plus ſingulieres qu'elles n'étoient pas dictées par les formes juridiques, il ſe déconcerta devant elles. Olivier voulut en vain profiter de cet étrange haſard, l'erreur étoit accréditée, elle ne fut point détruite; bientôt le ſupplice d'Anne Dubourg, les déſordres commis dans cette maiſon du fauxbourg St. Antoine, qu'on appelloit *la petite Geneve*, par le conſeiller Bragelonne & ſes ſatellites, le pillage de toutes les maiſons de Paris marquées ſur la liſte des inquiſiteurs, la fuite des habitans, les outrages qu'eſſuyoient les femmes, les cris des enfans abandonnés qui, du ſeuil de leurs habitations, à peine couverts des vêtemens qu'on leur avoit laiſſés,

demandoient aux paſſans leurs parens & du pain, ſans qu'aucun voiſin oſât les retirer dans la peur d'attirer ſur ſoi le même fléau : tels furent les exploits qui ſignalerent l'érection de la chambre ardente, les premiers momens du regne de Médicis, & le miniſtere du cardinal de Lorraine.

L'excès du malheur contraint à la réſiſtance ; les proteſtans irrités formerent un parti conſidérable par leur nombre & par la valeur de leurs chefs ; malheureuſement ils n'étoient pas ſecondés par la nation. Il n'y avoit point de nation ; il n'y avoit qu'un peuple eſclave & ſuperſtitieux. Si la conſpiration d'Amboiſe fut dirigée contre les Guiſes, ou contre Médicis & ſes fils, c'eſt un point qu'on n'a pu éclaircir. Quoi qu'il en ſoit, les conjurés furent découverts, livrés au ſupplice ; & après l'exécution des coupables, la ville d'Amboiſe vit maſſacrer, en un ſeul jour, tous ceux qui étoient ou accuſés ou ſoupçonnés d'avoir eu part à la conſpiration. L'horreur de cette affreuſe journée fut accrue le lendemain par le ſpectacle qu'offrit, aux premiers rayons du ſoleil, la Loire enſanglantée, roulant avec ſes flots les corps des malheureuſes victimes immolées la veille. L'infâme Médicis, accompagnée du roi, des princes ſes freres, & des femmes de la cour, jouiſſoit de ce ſpectacle du haut d'une galerie, élevée devant le château d'Amboiſe. La ſeule Anne d'Eſt, ducheſſe de Guiſe, verſant des larmes à la vue des potences, des bûchers & des bourreaux, demanda la permiſſion de ſe retirer ; elle étoit cependant catholique, mais humaine ; c'étoit la ſeule femme de la cour qui eut l'ame de ſon ſexe. Le chancelier Olivier, las de parler d'humanité ſans être entendu, couvert du ſang

des malheureux qu'on le forçoit de condamner, accablé de leurs reproches, & du remords de n'avoir pas défendu les loix du royaume contre les premieres entrepriſes du cardinal de Lorraine, ne put ſurvivre à tant de crimes, & mourut de douleur (1).

La conjuration étoit diſſipée; mais il reſtoit aux Guiſes & à Médicis une impreſſion de terreur dont ils crurent ſe délivrer par des menaces & des troupes prêtes à marcher. Catherine ne pouvoit penſer à des guerres étrangères, ni à de nouvelles conquêtes; ſes crimes avoient épuiſé la France d'hommes & d'argent. Le cardinal de Lorraine cherchoit à faire un accommodement avec Eliſabeth, reine d'Angleterre; & en traitant avec elle, il ſentit plus d'une fois qu'il avoit affaire à un tyran plus habile que lui. Les affaires de France occupoient ſon attention; elle avoit à la fois le deſir de ſecourir

(1) Olivier fut vraiment à plaindre, quoique miniſtre d'un roi; il ne fut que foible, & maîtriſé par le pouvoir tyrannique. Caſtelnau, l'un des plus vertueux des proteſtans, interrogé par lui ſur divers points de la religion, lui rappella qu'auparavant, à ſa terre de Louville, il l'avoit vu penſer comme lui. » Comment ſe peut-il faire, ajouta-t-il, que l'un de nous ait tellement changé d'opinion que nous ne puiſſions plus nous entendre? Alors vous étiez dans la diſgrace, & vous parliez vrai. Malheureux eſclave de la faveur, pourquoi faut-il que, pour complaire à des hommes qui vous mépriſent, vous trahiſſiez Dieu & votre conſcience"? Le même Caſtelnau, écoutant lire la ſentence qui le condamnoit comme criminel de leze-majeſté, s'écria que » ſi c'en étoit un d'avoir pris les armes contre les Guiſes, il n'y avoit qu'à les déclarer rois. Les bons François qui demeureront après moi, dit-il, prendront garde qu'ils ne prennent cette qualité; quant à moi, la mort me délivre de cette crainte". C'étoit, en 1560, un crime de *leze-majeſté* de prendre les armes contre les Guiſes.

les proteſtans, d'entretenir le feu des guerres inteſtines qui ravageoient le royaume, de s'introduire dans les provinces maritimes, de rentrer dans Calais, ou de s'emparer enfin de quelque place qui lui donnât un libre accès en France. Eliſabeth & Médicis avoient toutes deux la même maxime, *diviſer pour régner.* Eliſabeth ne la mit jamais en uſage qu'au dehors; Catherine, diviſant tout autour d'elle, fut encore plus atroce que la reine d'Angleterre.

Charles IX régnoit depuis 1651. Médicis avoit été accuſée de la mort de François II, ſon fils aîné; on ne l'en a jamais juſtifiée que par des conjectures & des préſomptions : on ne l'a pas non plus convaincue. François étoit foible, valétudinaire; à la vérité, ſa vie entiere promettoit une longue enfance, pendant laquelle elle devoit ſe flatter de gouverner toujours. Mais ſa femme étoit belle, d'un caractere doux & humain, c'étoit Marie Stuard; elle avoit en horreur le ſang & les perſécutions; elle pouvoit faire ombrage à la furieuſe Catherine : & pourquoi un crime lui eut-il coûté, s'il fût un ſeul moment où elle le crût néceſſaire à ſes intérêts? Le roi d'Eſpagne avoit envoyé des ſecours à la maiſon de Lorraine; Médicis avoit été déclarée régente, pendant la minorité de ce prince, âgé de dix ans. En 1562, il y avoit, en France, quatorze armées toutes oppoſées les unes aux autres, dans leſquelles on voyoit combattre les fils contre leurs peres, les freres contre les freres, les amis contre les amis; vieillards, femmes, enfans, renfermés dans l'intérieur des villes, n'oſoient lever les mains au ciel pour demander la victoire;

tel parti qu'elle favoriſât, elle devoit coûter des pleurs, & ſouiller leur nom. Ici un pere attendoit qu'un fils audacieux vint, la tête de ſon frere à la main, recueillir un ſanglant héritage; là une femme au déſeſpoir s'imaginoit déja recevoir, attendoit l'affreuſe nouvelle que ſon mari lui avoit été enlevé par un fils parricide, qui alloit porter la flamme & la mort au milieu des foyers paternels; une autre trembloit que le fanatiſme, armant ſon époux & ſes fils mêmes contre elle, ne la forçât de fuir devant ceux dont l'amour & la nature auroient dû faire ſes défenſeurs. L'enfant maſſacré ſur le ſein de ſa mere, imploroit en vain la pitié de ſes parens. Les vainqueurs mêmes, dans ces horribles combats, les vainqueurs, ſouillés du ſang de leurs proches & de leurs concitoyens, trouvoient, au ſein de leurs familles, la mort qu'ils venoient de donner. Plus de parens, plus d'amis, la nature étoit muette, l'amitié détruite, tous les liens briſés : l'humanité inconnue, & ſon nom même oublié! On voyoit accourir de tous côtés des hommes de toutes les nations, conduits par l'eſprit de rapine, qui, indifférens pour les deux partis, venoient ſervir l'un ou l'autre, & ſeconder la fureur des malheureux François. Le pillage, la déſolation, les villes ravagées, brûlées, le ſang coulant de toutes parts, telles étoient les œuvres de la régente.

Le prince de Condé ne luttoit que foiblement contre elle; il avoit beſoin de ſecours, il la connoiſſoit implacable; il ne vouloit pas tomber entre ſes mains, il ſe détermine à demander du ſervice à Eliſabeth, il offre de lui remettre le Havre, comme place de ſûreté; elle promet des gar-

niſons pour Dieppe & Rouen, des ſecours pécuniaires : il y conſent, & les hiſtoriens oſent le blâmer. Le duc de Guiſe avoit, diſent-ils, défendu la France après la bataille de St. Quentin, chaſſé les Eſpagnols & le duc de Savoye, empêché le débarquement des troupes. Mais quel dommage auroient pu cauſer les ſuccès paſſagers de ces troupes ennemies, en comparaiſon des maſſacres d'Amboiſe, de Vaſſy, de Gaillac, & toutes les horreurs qui les ſuivirent & les précéderent ? La déroute générale la plus ſanglante, la plus complete, auroit-elle jamais eu de ſuites plus funeſtes que ne le fut l'horrible ſcene du 24 août 1572 ? En vain l'on prétend que le prince de Condé, Coligny, Châtillon, réduits au déſeſpoir par la tyrannie, appelloient à leur ſecours les ennemis de l'état. La philoſophie n'admet plus ces outrageantes diſtinctions : ce n'eſt plus d'après ces démarcations barbares qu'on doit juger les actions préſentes & paſſées. Les ennemis de l'état, étoient-ce les Anglois ; non, c'étoient la régente, ſes miniſtres, ſes favoris, ſes eſclaves, les prêtres fanatiques, les magiſtrats & la nation elle-même que ſon aveuglement & ſa lâcheté rendoient ſa propre ennemie : les chefs proteſtans ſe ſentoient aſſez généreux pour traiter les Anglois en alliés, tant qu'eux-mêmes auroient agi comme tels, & aſſez forts pour les repouſſer, s'ils avoient voulu devenir uſurpateurs. Eh ! quelle uſurpation encore ! Tyran pour tyran, ne valoit-il pas mieux ſubir dans ce moment le joug d'Eliſabeth que celui de Médicis ? Eliſabeth étoit reine ; à ce titre, aujourd'hui, ſon nom me paroît exécrable ; à ce titre, elle a mérité l'animadverſion des hommes libres ; à ce titre, Brutus en

auroit délivré le monde entier : mais dans les genres d'animaux féroces il eſt des eſpeces plus carnacieres les unes que les autres ; & il en eſt qui ſe jettent ſur la proie ſans que la faim les preſſe : telle étoit Médicis.

Si, dans un ſiecle d'abrutiſſement, la mémoire de Condé a reçu quelque tache, ce ne ſont point les clameurs des Guiſes qui la lui ont imprimée, c'eſt le peu de ſuccès qu'il obtint, ce dont la parcimonie d'Eliſabeth fut la principale cauſe. Si la bataille de Dreux lui avoit été favorable, s'il étoit rentré dans Paris triomphant, & armé pour le ſalut de l'état d'une juſte vengeance contre la tyrannie & le fanatiſme ; ſi les loix des nations avoient jugé Médicis & ſon fils, Condé auroit paſſé pour un grand homme, & ſe fût-il placé ſur le trône, les peuples auroient béni ſon uſurpation.

Le ſuccès de l'armée royale ne fut pas complet ; Coligny reprit les places de Normandie ; la reine d'Angleterre envoya de nouveaux ſecours en argent, & procura des levées en Allemagne. Chaque jour voyoit naître de nouvelles ſcenes, où chaque parti ayant tantôt des avantages, & tantôt le deſſous, la rage éclatoit également de part & d'autre ; mais ſi les proteſtans étoient cruels, à qui en étoit la faute ? Que demandoient-ils ? La paix & le libre exercice de leur religion. Que répondoit-on à de juſtes demandes ? Médicis publioit des édits par leſquels il étoit libre à chacun de leur courir ſus par-tout où on les rencontreroit, & de les maſſacrer ſans diſtinction & ſans pitié. Eh ! quel eſt l'homme aſſez patient pour ſupporter de pareilles horreurs, & ne pas devenir cruel, quand il eſt aux mains avec de barba-

res ennemis? Guiſe enfin fut aſſaſſiné; on accuſa l'amiral Coligny : s'il avoit ordonné ce meurtre, il auroit employé la ſeule voie qui exiſtât alors de détruire les méchans; mais ce qui perſuade qu'en effet cet aſſaſſinat ne fut point ſon ouvrage, c'eſt qu'il le nia, en ajoutant avec une noble véracité qu'il le deſiroit depuis long-tems, & qu'il croyoit dans ſa conſcience que c'étoit un bien pour l'état. Médicis perdoit un appui; mais elle en étoit déja fatiguée : ſon génie altier craignoit d'en être dominé. Jalouſe des crimes qu'elle lui voyoit commettre, elle auroit voulu les ordonner tous; elle ne ſouffroit qu'impatiemment d'en partager & l'invention & l'exécution. Auſſi-tôt après ſa mort, elle conçut un nouveau moyen de vaincre les proteſtans. Ils devenoient peu à peu les plus forts; elle leur propoſa la paix, & les inſenſés l'accepterent ſans autres conditions qu'un traité ſigné par leur ennemie, & enregiſtré par des parlemens, ou vendus, ou impuiſſans. Les conditions en étoient même trop avantageuſes pour devoir les tromper; & cependant ils le furent. Le traité fut conclu à Amboiſe le 19 mars 1563; & ſon effet le plus prompt fut d'ôter au prince de Condé tous les alliés qu'il s'étoit fait, & entre autres, Eliſabeth qui, trompée dans toutes ſes eſpérances, ne put ſavoir que très-mauvais gré au prince de Condé de ce qu'elle devoit appeller foibleſſe de ſa part, & de ce qui vraiment en méritoit le nom. La prudence humaine ne doit jamais permettre d'accommodement entre des ennemis forcenés comme l'étoient les fanatiques & les proteſtans, comme le ſont les rois & les nations, comme le ſeront toujours les eſclaves des rois & les hom-

mes libres. Quel eſt le traité capable de lier le crime & la vertu, la grandeur & la baſſeſſe ?

Tous les regnes de nos reines ſe reſſemblent par des caracteres généraux; ou régentes, ou femmes des rois, elles ont toujours multiplié autour d'eux l'attrait des plaiſirs corrupteurs; elles ont plongé dans la molleſſe les ames qu'elles vouloient aſſervir, & les ont abruties pour les rendre violentes & cruelles. Médicis, qui tenoit de ſon pays des idées plus variées de débauche, & un tempérament plus emporté que les François, paſſa auſſi en inventions de cette nature toutes celles qui avoient employé cet odieux moyen, & donna l'exemple à celles qui l'ont ſuivie. Ses fils furent donc toujours, & toujours par ſes ſoins, entourés d'objets laſcifs; elle les transforma tout-à-fait en brutes : ils n'eurent plus rien de la nature de l'homme; & à cette époque les êtres chaſtes ſont involontairement forcés de jetter un voile ſur les mœurs effrayantes d'une cour plus diſſoſue peut-être que celle de Rome eſclave, peut-être plus encore que celle de Louis XVI.

Charles IX, en 1666, arrivé à l'âge de majorité, ſe propoſa, par le conſeil de ſa mere, de faire un voyage dans les provinces de France; Médicis avoit réuſſi à diviſer les proteſtans de leurs alliés : déja les traités étoient violés en pluſieurs points, déja les proteſtans murmuroient; mais leur imprudence les avoit affoiblis, & la reine formoit le déteſtable projet de leur ruine entiere. Les préparatifs du voyage annoncent un enchaînement de fêtes & de plaiſirs; la paix ſemble en être l'unique but; tous les divertiſſemens auxquels on paroît ſe livrer, perſuadent au peu-

ple imbécille que ſes *maîtres* ne veulent lui inſpirer que joie & ſécurité : mais Médicis a d'autres vues, & ſans pouvoir les démêler, elles allarment les proteſtans. Le prince de Condé ne ſuivit point la cour, il demeura dans ſon gouvernement de Picardie ; & pendant l'abſence du roi, les chefs des deux partis, ne ceſſerent de s'offenſer mutuellement par des affronts & des querelles ; dans les différentes villes où ce prince s'arrêtoit, il arrivoit chaque jour des couriers d'Eſpagne, de Savoye, de Rome & d'Allemagne ; leurs miſſions étoient ſecretes, le royaume étoit en pleine paix : quel étoit le but de ces fréquentes ambaſſades dans un voyage de plaiſir ? On publioit qu'il n'y en avoit d'autre que l'entrevue de Bayonne avec la reine d'Eſpagne ; mais on venoit de découvrir une conſpiration formée contre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, & ſon fils Henri : on devoit les enlever, & les remettre aux mains de Philippe, roi d'Eſpagne. Les proteſtans qui accompagnoient la cour, & qui étoient environnés d'objets propres à exciter des ſoupçons violens, ne purent pénétrer la profondeur du myſtere que Médicis employa dans le ſéjour de Bayonne. Les fêtes, les tournois, les danſes, le délire d'une joie apparente, une troupe de jeunes princes & de ménades ivres de vin & de débauche, déroboient à la vue des plus inquiets obſervateurs les deſſeins ténébreux de Médicis. Toute ſa conduite a prouvé que ce fut là qu'on forma le projet d'aſſaſſiner tout le parti calviniſte, & que pendant ſept ans elle travailla ſans relâche à faire éclore la nuit de la St. Barthélemi. Au départ de la reine d'Eſpagne, Charles IX vint à Nérac, où réſidoit

réſidoit Jeanne d'Albret; cette princeſſe y avoit détruit l'exercice de la religion catholique : il le rétablit avec violence, & engagea la reine à l'accompagner dans la capitale. Jeanne y conſentit par l'impuiſſance d'y réſiſter. Il l'accabloit de careſſes; mais pendant la route, il lui montroit, d'un œil farouche, les traces du ſang des citoyens morts dans la derniere guerre civile, les monaſteres & les égliſes renverſés, les croix & les ſtatues des ſaints mutilées, enfin tous les déſordres commis par ſon parti. Jeanne d'Albret, priſonniere au milieu de cette cour qu'elle déteſtoit; tournoit de triſtes regards vers ſon fils, dont l'intérêt la forçoit au ſilence; mais les careſſes & les proteſtations du roi ne lui inſpiroient ni confiance ni ſécurité.

Quelque fût le plan qu'on avoit adopté à Bayonne, on avoit beſoin d'un génie auſſi profond dans le mal que Médicis l'avoit reçu de la nature, pour opérer la réuſſite des moyens néceſſaires. Cette réuſſite dépendoit, non pas de la combinaiſon des événemens paſſés, non de celle des événemens préſens, mais de ceux qu'on feroit naître. Que de diſſimulation & d'intrigues il falloit mettre en uſage! que de reſſorts il falloit faire jouer! que d'êtres à ſéduire ou à tromper! que de têtes à ſacrifier! de crimes à commettre! d'argent à répandre, & par conſéquent à lever! de correſpondances à établir! d'eſpions à ſoudoyer! Quarante êtres, doués de l'eſprit le plus malfaiſant, auroient dû ſuffire à peine pour diriger tant d'attentats; une ſeule femme crut pouvoir s'en charger, & elle réuſſit.

L'artifice étoit néceſſaire dans l'état où étoient

les provinces de France, agitées par les soupçons, troublées par les craintes, par le souvenir des maux passés, & par la défiance ordinaire aux malheureux. Médicis avoit tant de fois trompé les calvinistes, & tant de fois même déjoué les espérances des catholiques, que rien ne pouvoit lui rendre la confiance des premiers, & qu'il falloit de grands attentats pour en inspirer aux autres. Charles IX, quoique élevé par elle, quoique docile & soumis, la gênoit quelquefois par ses emportemens. Le fanatisme & la tyrannie luttoient dans son ame féroce contre toute espece de dissimulation; la résistance enflammoit ses passions, & souvent il laissoit échapper des secrets importans. Les protestans avoient engagé les princes d'Allemagne à lui faire demander l'exécution des traités, la liberté de conscience, sans acception de tems, de lieux & de personnes. Le roi, frémissant de colere, fut à peine capable d'en réprimer le transport: il repoussa durement de si justes propositions; & Médicis, sentant bien quel tort l'imprudence de son fils pouvoit lui faire, chercha du moins à calmer l'esprit des ambassadeurs, par des honneurs & des préfens. Cependant elle avoit tout lieu de craindre que ses projets ne fussent pénétrés: on faisoit imprimer des livres contre elle; on publioit des maximes tendantes à autoriser le *régicide* (1). Un jour, en allant à la

(1) On a eu raison de classer le meurtre des rois dans un autre rang que l'assassinat; le mot *homicide* ne pouvoit les regarder. Je voudrois, tant qu'il existera des rois, qu'on eût soin de conserver ce mot, *régicide*. Au premier examen, lorsque nous voyons qu'on a inventé un mot, comme s'ils étoient d'une espece différente de la nôtre, nous croyons

meſſe, elle trouva ſous ſes pas une lettre, par laquelle on l'avertiſſoit que ſi elle ne permettoit pas l'exercice de la religion réformée, elle éprouveroit le ſort du préſident Minard & du duc de Guiſe (1). On l'exhortoit à craindre la colere de Dieu, & *le déſeſpoir des hommes.* Le prince de Condé, remarquant ſon extrême aſſiduité au ſervice de la religion catholique, ſon exactitude affectée à en obſerver toutes les pratiques, ſa vigilance à les faire également obſerver aux femmes de la cour, aux officiers de ſa maiſon, & à couvrir ainſi de ce voile ſacré leurs débauches & les ſiennes; voyant que le crédit du cardinal de Lorraine s'accroiſſoit de jour en jour; qu'en différentes occaſions les catholiques inſultoient impunément les proteſtans, il jugea, ainſi que l'amiral, qu'il étoit prudent de prendre des précautions pour l'avenir. Théodore de Beze avoit remplacé Calvin à la tête des égliſes proteſtantes de Geneve; il donnoit aux François des avis de tout ce qui ſe préparoit contre eux; des armemens du duc d'Albe, monſtre dévoué dans les Pays-Bas à toutes les fureurs du roi d'Eſpagne; il demandoit des ſecours au prince de Condé, dans le cas où le duc viendroit aſſiéger Geneve. Le prince lui envoya un corps de proteſtans de la Bourgogne, du Lyonnais & du Dauphiné; & de ſon côté,

---

qu'on a voulu les placer dans une région ſupérieure. En effet, nos peres ignorans & ſuperſtitieux ont pu avoir cette penſée; mais nous, à qui une longue expérience n'a pas enſeigné à détruire la royauté, quoiqu'elle nous ait appris à juger les rois, conſervons avec eux le mot *régicide*, c'eſt comme ſi on diſoit *lionicide*, *tigricide*, &c.

(1) Le préſident Minard fut tué d'un coup de fuſil.

ſongeant à ſe mettre en état de défenſe, il s'adreſſa aux princes allemands & à la reine d'Angleterre.

C'étoit là ce que vouloit Médicis. Ce n'étoit plus elle qui avoit rompu les traités; les proteſtans avoient conçu des défiances qu'elle n'avoit pû prévoir; ils ſe préparoient à prendre les armes contre *leur roi*, ſans avoir été attaqués : ils étoient donc dans leur tort, & cette ſituation à laquelle elle les avoit amenés peu à peu, étoit capable d'intimider les princes qu'ils ſollicitoient en leur faveur. Le titre de *rebelles* avoit un pouvoir ſurprenant dans ces tems d'ignorance des loix naturelles : on ſecouroit quelquefois les *opprimés*; mais le mot *rebellion* repouſſoit des hommes incapables de ſentir que la rebellion envers des rois n'eſt que la *juſte défenſe de ſoi-même.*

On ne peut pas dire cependant que les prétendus rebelles n'aient pas uſé d'une grande prudence dans cette nouvelle rupture entre eux & la cour. Les grands armemens du roi d'Eſpagne leur fournirent un prétexte de repréſenter à Charles IX qu'il étoit allarmant, même pour l'intérêt de la France, qu'un voiſin puiſſant & artificieux faiſant des préparatifs conſidérables, il étoit de la prévoyance d'un ſouverain de ſe tenir ſur la défenſive. Feignant d'ignorer qu'une partie des troupes eſpagnoles devoit paſſer en France, ils préſentoient au roi & à ſa mere un moyen de revenir à eux-mêmes; & leur offrant pour le ſalut de l'état leurs ſervices, leurs biens, & les bras de tous ceux de leur religion, ils leur fourniſſoient de ſuffiſantes cautions de leur foi. Ces offres ayant été mal reçues, la charge de connétable refuſée avec hau-

teur au prince de Condé, il réſolut enfin de ne plus garder de ménagement avec la reine. Médicis, craignant qu'il ne ſe hâtât de prendre un parti auquel elle n'étoit pas encore préparée, feignit un moment d'avoir réfléchi ſur ſes avis & ſes propoſitions : elle aſſembla un conſeil, y appella les principaux du parti proteſtant, propoſa un *plan de défenſe pour les frontieres*, mit en délibération ſi l'on déclareroit la guerre à l'Eſpagne, & pouſſa l'artifice juſqu'à envoyer un ambaſſadeur à Philippe, pour le détourner du deſſein de paſſer en Flandres, & lui demander raiſon de ſes préparatifs de guerre. Cet envoyé, dont les inſtructions avoient été publiques dans le conſeil, fut précédé par un moine, chargé d'inſtruire en ſecret le roi d'Eſpagne du motif de cette comédie. L'ambaſſadeur n'étoit point dans la confidence ; il arrive, explique le ſujet de ſa miſſion ; Philippe le reçoit avec beaucoup de hauteur, lui parle des mécontentemens qu'il a reçus de la France, refuſe de lui dévoiler ſes motifs, & remplit ſon rôle avec tant d'intelligence à la fois & de baſſeſſe, que le pape Pie V, ne pénétrant pas un pareil myſtere, ſe hâta d'envoyer un nonce à la cour de France, pour empêcher la rupture qui lui paroiſſoit près d'éclater entre les deux couronnes, & dont les ſuites lui ſembloient oppoſées au grand projet de ruiner dans toute l'Europe le parti des proteſtans (1).

(1) Le plan de défenſe des frontieres, préparé dans le cabinet de Médicis, reſſembloit aſſez aux ſuperbes projets de notre fameux comité militaire, compoſé pour la plupart de *Céſars* imberbes, apprentis dans l'art de la guerre, & qui

Le prince de Condé fut au moment de croire à cette farce insultante ; l'amiral, plus éclairé par l'expérience, lui dévoila l'intrigue à-peu-près telle qu'elle avoit été conçue, & tous deux se préparèrent à l'attaque. La révolte éclata le 28 septembre 1567. Les ordres donnés secrétement à Geneve & dans les villes protestantes de France furent si bien exécutés, qu'il y eut tout-à-coup cinquante villes prises, & qu'à la tête d'un corps de cavalerie considérable, le prince, l'amiral & leurs amis s'avancerent jusqu'à Rozay, petite ville proche de Meaux. Castelnau en ayant donné avis à la reine, empêcha malheureusement Condé de se rendre maître de Charles IX, alors à Mouceaux, gardé par très-peu de monde. Médicis avoit dédaigné les conseils du farouche Montluc, d'autant plus lâche d'être l'esclave des rois & des prêtres, & l'ennemi des hommes, qu'il avoit des lumieres, des talens, & qu'il n'étoit rien moins que dévot. Elle se trouva surprise, & c'étoit dans

---

n'ont encore vu que des feux d'artifices & des bombes de carton. Il y avoit même ce rapport, de plus ; que si notre comité vouloit que la France fût mise en état de défense du côté par où elle peut être attaquée, il *voudroit* aussi, en sa qualité de souverain, que son plan fût inviolable & suivi. Comme Médicis, il a proposé ce qu'il ne veut point exécuter ; comme elle, il se croiroit infaillible s'il lui prenoit envie de fortifier nos places frontieres. Mais la ridicule ambassade auprès de Philippe est vraiment le modele du manifeste envoyé au mois de mai dernier par le sieur Montmorin à toutes les cours étrangeres. Ce fut un trait digne de Médicis, & plus d'un des alliés de Louis XVI auroit pu en être la dupe, & trembler qu'enfin *égaré par des idées populaires*, ce *prince* fût rentré dans la route de la raison. Sans doute des couriers expédiés en secret leur ont épargné cet excès d'erreur, & nous seuls avons un moment donné dans ce piege.

ces occaſions ſeules où elle étoit ſujette à la frayeur. Elle demanda des avis à tous ceux qui l'environnoient; le premier fut d'appeller les Suiſſes au ſecours du roi; le chancelier de l'Hôpital offrit ſeul un conſeil généreux. » Renvoyons, » dit-il, ces troupes étrangeres, & raſſurons les » calviniſtes, qui, gagnés par cette condeſcen- » dance, poſeront les armes. M. le chancelier, » repliqua la reine, voulez-vous promettre qu'ils » n'auront d'autre but que de ſervir le roi? Oui, » madame, répondit l'Hôpital, ſi l'on m'aſſure » qu'on ne les veuille pas tromper ". C'étoit exiger de Catherine ce que la nature avoit mis hors de ſon pouvoir. L'avis d'environner le roi de lances & d'épées prévalut. C'eſt au milieu des armes que les tyrans ſe croient en ſûreté; il faut des gardes & des fortereſſes à ceux qui veulent faire le mal, qui le font, & qui craignent le châtiment. Tandis que le roi revenoit à Paris, le prince de Condé parut vers Meaux avec ſes troupes; il vit ou crut voir qu'il n'étoit point aſſez fort, & ſe retira. Charles IX profita de ce moment pour tirer de fort loin quelques coups de carabine, & l'on publia que ce *prince courageux* avoit voulu engager l'action. Dès ce moment, les opérations des proteſtans perdirent tout leur effet; la bataille de Saint-Denis fut déſaſtreuſe, & le dernier parti qui leur reſta fut de ſe replier ſur les frontieres, & d'y attendre le ſecours que leur amenoit le prince Caſimir. Une armée ſans habits, ſans paie, ſans bagage, obligée de chercher un abri dans les lieux écartés, d'arracher du pain & des vivres au payſan ſurpris, accablée de fatigue & de toutes les intempéries d'une ſaiſon rigoureuſe, étoit ſoute-

nue par la confiance qu'elle avoit dans une cauſe qu'elle croyoit juſte. L'armée royale bien payée, bien nourrie, logée dans les grandes villes, marchoit ſans ordre & ſans vigueur, mépriſant l'autorité d'un enfant, du duc d'Anjou qui la commandoit, qui étoit fils de Médicis, & qui conduiſoit ſes ſoldats contre leurs freres & leurs amis. Cette armée, quoique floriſſante en apparence, n'auroit pas donné le ſpectacle attendriſſant qu'offrit la jonction de l'armée proteſtante & de celle du prince Caſimir. Après une longue attente, cette armée paroît; la joie ſe répand parmi les ſoldats; les chefs ſeuls paroiſſent conſternés; les troupes étrangeres croyoient toucher cent mille écus en joignant leurs alliés; il n'y en avoit pas deux mille dans la caiſſe. Le prince de Condé & les autres capitaines repréſentent aux officiers leurs beſoins & leur embarras; ceux-ci haranguent leurs ſoldats; chacun, à l'envi, livre ce qu'il a conſervé de plus précieux: cette armée ſans paie en ſoudoie une autre; on forme une ſomme de quatre-vingt-dix mille livres; les étrangers ſe montrent auſſi généreux que les François; ils ſe contentent de ce prêt modique, & le prince de Condé revenant ſur ſes pas, rentre en France en janvier 1568. C'eſt dans les momens où, favoriſé par les circonſtances, le crime regne & répand au loin la terreur & la déſolation; c'eſt lorſque les êtres foibles, rampant à ſes pieds, ſemblent vouloir ſe dérober à ſon action, lorſque les inſtrumens de ſa fatale puiſſance levent ſeuls une tête hardie, qu'on voit éclater auſſi les plus grands traits de courage. Il ſemble que la nature outragée réuniſſe toutes ſes forces au ſein de quelques êtres privilégiés,

& qu'elle veuille consoler l'humanité par le tableau imposant de la vertu combattant seule pour elle-même.

Condé ne put jouir long-tems de l'avantage qu'il s'étoit procuré en conservant les troupes de Casimir. Médicis avoit profité de son absence ; elle avoit préparé des moyens infaillibles de séduction. Aucune des soldatesques européennes n'est moins à l'épreuve de l'or que les Allemands ; aucune ne paroît plus éloignée de toute énergie & de tout sentiment de dignité. Les dons de la reine opérerent une désertion nombreuse : elle fit circuler en même-tems une fausse copie des propositions faites au prince de Condé, & prétenduement refusées par lui : on y promettoit aux calvinistes la liberté de conscience. Les Allemands trouverent injuste de se battre pour des hommes qui avoient eux-mêmes refusé les conditions qu'ils desiroient ; ils se retirerent ; les places conquises furent rendues, & les chefs obligés de signer, le 26 mars, un nouveau traité qu'ils savoient bien qu'on alloit violer comme les autres. Les parlemens eux-mêmes, ces prétendus pacificateurs, ces barrieres entre le *trône & les sujets*, contribuoient à ébranler ces traités douteux, & leurs enregistremens étoient en quelque sorte des déclarations de guerre ; ils y désapprouverent la doctrine protestante, & déclaroient que l'arrangement pris par l'édit ne pouvoit durer que jusqu'au moment où le royaume seroit réuni sous une même croyance. Personne n'ignore que le parlement de Paris n'enregistra l'édit de 1560, que sous la réserve d'un arrêt secret, par lequel on pouvoit l'interpréter, lorsque l'exécution en seroit réclamée ; personne n'ignore

combien les regiſtres de ces grands corps contiennent de monumens de baſſeſſe, d'ignorance & de mauvaiſe foi; & c'eſt ce dédale d'erreurs & d'horreurs qu'on voudroit ramaſſer dans les traces fangeuſes du deſpotiſme.

Avant la fin de l'année, le triomphe de Médicis ſembloit aſſuré : on ne ménageoit plus les calviniſtes; les chaires retentiſſoient contre eux des plus groſſieres injures; dans les temples où l'on oſoit encore adorer Dieu avec des mains teintes de ſang, on publioit que la foi n'étoit pas due aux hérétiques; que la paix leur laiſſoit la facilité de reprendre des forces, qu'il falloit la rompre & ne leur faire aucun quartier, que le maſſacre étoit une action pieuſe, juſte & utile. L'effet de ces diſcours étoit, à coup ſûr, des émeutes publiques, après leſquelles les malheureux proteſtans offenſés étoient encore punis comme ſéditieux, ou des aſſaſſinats dont ils ne pouvoient obtenir juſtice. Malheur, dans Paris ou dans les provinces, à ceux qu'on ſavoit conſerver ou ſeulement avoir eu des liaiſons avec les chefs des proteſtans; le poignard, le poiſon, le ſupplice lent du cachot les détruiſoient, & avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient cauſer. En trois mois, il périt plus de dix mille perſonnes par ces moyens déteſtables. Implacable fanatiſme! monſtre qui, même en expirant, viens encore de faire couler du ſang à Nîmes, à Montauban & ailleurs! quand donc ſeras-tu effacé de deſſus la terre avec tout ce que tu as érigé & tout ce qui te prête encore un appui (1) ?

(1) Il n'eſt pas ſûr que le fanatiſme n'ait pas quelque part

Les armes repriſes de part & d'autre, les défaites de Jarnac & de Montcontour, l'aſſaſſinat du prince de Condé, la perte de pluſieurs autres chefs proteſtans, le découragement des troupes, les intrigues perpétuelles de Médicis, tout la conduiſoit à la conſommation de ſon grand projet. Le mauvais ſuccès du ſiege de Saint-Jean d'Angély ſeul pouvoit ſauver encore les calviniſtes; ils ſe

---

à l'eſpece de contre-révolution que l'on vient d'éprouver à Paris, la ville de France la moins digne de la liberté, la plus courbée ſous le joug de l'intérêt perſonnel, la plus enſevelie dans le luxe & la molleſſe, la plus corrompue par l'influence maligne de la cour. Le fanatiſme n'oſe ſe montrer à découvert, il eſt vrai : mais ſoyons ſûrs qu'il habitera toujours auprès de ce trône que viennent de relever des hommes coupables éblouis par un indigne ſalaire. Soyons ſûrs que lorſque d'énormes prérogatives, ſoutenues par d'énormes richeſſes auront mis un roi en état de lever contre la nation l'étendard de la rebellion, ce ſera au nom de Dieu qu'il s'écriera : Peuple, rentrez ſous le joug que vous avoient impoſé *mes ancêtres*. Ce ſera au nom de Dieu que des prêtres fanatiques prêcheront une obéiſſance ſervile au peuple étonné, ſurpris & vaincu. Ce ſera au nom de Dieu que les hommes libres tomberont ſous le glaive; que tous les amis de l'humanité périront ſans défenſe, & qu'il ne reſtera que le ſouvenir de cette révolution ſi bien commencée, ſi mal ſoutenue, & anéantie au moment où elle alloit s'achever. Funeſte préſage! me dira-t-on? il n'eſt malheureuſement que trop fondé. Calculons la guerre déclarée aux amis de la vérité, aux patriotes, aux hommes libres, leur incarcération; l'erreur dans laquelle on a jetté quelque portion des provinces, pour avoir le tems de conſommer la trahiſon méditée par l'aſſemblée nationale; d'exercer impunément la perverſité des tribunaux; d'ériger au nom de la loi profanée un pouvoir ſupérieur à toutes les loix, & de former une légiſlature, corrompue d'avance, & incapable de remédier à nos maux. Calculons tout ce qui s'eſt écoulé depuis le 17 juillet dernier, & oſons croire que la liberté peut renaître, ſans un miracle nouveau de cette providence qui nous avoit ſi bien dirigés.

défendoient avec courage ; ils devoient recevoir des ſecours puiſſans des Pays-Bas & de l'Allemagne : la reine fit publier & dans les Pays-Bas & en Allemagne, que la paix étoit faite & ratifiée entre eux & la cour. Les princes & les chefs ſuſpendoient les levées d'hommes ; le moment du ſecours fut manqué, & lorſqu'on fut éclairci de cette infernale ruſe, il n'étoit plus tems. Preſſés de toutes parts, malheureux par-tout, jamais ſecondés par le peuple, & toujours ſurpris par les artifices de la reine, ils conſentirent enfin à la paix du 15 août 1569. Le roi, la reine-mere, les princes, le conſeil, les grands du royaume, Jeanne d'Albret, Coligny, ou en perſonne ou par leurs fondés de pouvoirs, la jurerent ſolemnellement à Saint-Germain-en-Laye. On en fit paſſer la nouvelle à la Rochelle, & le jeune Téligny la porta vers l'armée proteſtante, où elle fut également reçue & jurée. Les conditions en étoient avantageuſes, le ſceau le plus réel ſembloit être le mariage projetté du jeune Henri, roi de Navarre, avec Marguerite, ſœur du roi. Le duc de Guiſe avoit prétendu à la main de cette princeſſe ; mais Charles IX, trop orgueilleux pour y conſentir, & trop épris de ſes projets de vengeance pour y renoncer, ordonna un jour au bâtard d'Angoulême, ſon frere, de tuer le duc de Guiſe. La reine, informée de cet ordre, en fit avertir le duc, qui ſe hâta d'épouſer Catherine de Cleves, veuve du prince de Croy.

Tout paroiſſoit rentré dans l'ordre ; la profonde diſſimulation de Catherine, parfaitement ſecondée par ſon fils, raſſuroit de plus en plus les crédules proteſtans. Comment pouvoient-ils imagi-

ner cependant que des ennemis acharnés à leur perte, des hommes assez lâches pour que tous les moyens leur eussent paru bons & faciles, pussent, au moment où ils avoient sur eux les plus grands avantages, leur donner tout ce qu'ils avoient inutilement demandé les armes à la main, le libre exercice de leur religion, excepté à la cour, le droit à toutes les places & charges de l'état, la restitution de tous les biens confisqués, & enfin quatre villes de sûreté à leur choix, & dans lesquelles ils eurent le droit de placer des gouverneurs & des garnisons à leurs ordres? Il est vrai, & c'est un fait à remarquer, qu'elles ne leur furent accordées qu'aux conditions que les princes de Béarn & de Condé firent serment de les remettre dans deux ans. Pourquoi ce tems de *deux ans*, qui fut précisément l'époque de la Saint-Barthélemy? C'est que Médicis savoit bien qu'il lui falloit ce tems encore pour ménager les circonstances favorables, & accomplir les odieux sermens qui s'étoient faits à Bayonne, entre elle & son odieuse fille, que les historiens & les fades romanciers ont cherché à nous rendre si intéressante, & que peut-être on n'a jamais considérée sous le point de vue révoltant de négociatrice d'un traité sanguinaire.

Les calvinistes auroient-ils dû s'en rapporter à la foi de tant d'êtres perfides? Ils auroient succombé sous le poids de la guerre, dira-t-on: eh bien! ils seroient morts en défendant leur foi, leur liberté; ils auroient péri volontairement; ils n'auroient pas été massacrés sous le fer des bourreaux. Ces courageux ennemis des Romains, qui brûlerent leur ville & s'ensevelirent sous ses rui-

nes, plutôt que de ſe rendre, ont laiſſé à leur poſtérité un glorieux exemple de ce que peut ſur l'homme une juſte idée de ſa dignité.

Médicis eut à peine vu régner autour d'elle cette ſécurité qu'elle n'aimoit pas, mais qui lui étoit néceſſaire, qu'elle en profita pour marier ſon fils : elle lui fit épouſer Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur; le mariage fut célébré à Spire, le 22 octobre 1570, & conſommé le 26 novembre de la même année. La pompe la plus inſultante régna dans la fête : les étoffes de prix, les broderies les plus riches, les tiſſus d'or & d'argent diſputoient d'éclat avec les diamans & les pierres précieuſes; les vaſes & les meubles brilloient, ainſi que les habits, par la rareté de la matiere & des ornemens précieux. Les Allemands, éblouis d'une magnificence à laquelle ils ne s'attendoient pas après de ſi longues années de déſaſtres, s'écrioient que le royaume étoit *inépuiſable*. Ils n'obſervoient pas le contraſte de cette richeſſe apparente avec la pauvreté des campagnes; ils ne comparoient pas l'éclat de ces richeſſes factices avec la nullité des richeſſes réelles de l'agriculture & du commerce. La gaieté, ou plutôt la joie ivre & inſenſée des imbécilles habitans des cours, cachoit à leurs yeux la douleur concentrée des villes, les viſages flétris de ceux à qui tant de malheurs & de pertes récentes n'avoient laiſſé que des pleurs à répandre. Ils n'entendoient pas les cris douloureux des veuves redemander à Médicis le pere de leurs triſtes enfans; les vieillards, courbés ſous le poids de l'âge & de la miſere, lui dire d'une voix éteinte : » Barbare ! tes ordres ſangui» naires ont moiſſonné ceux dont la main devoit

» nous fermer les yeux ". Les infortunés ſe déroboient aux regards, ou gardoient un morne ſilence : c'eſt ainſi qu'un éclat trompeur cache ſouvent des plaies profondes & envenimées ; c'eſt ainſi qu'on eſt abuſé par le calme des monarchies, & qu'on y croit heureux celui que la peur rend immobile, & qui porte au fond de l'ame le poiſon lent de la douleur.

Quel étoit, on le répete encore, l'aveuglement des proteſtans, lorſqu'ils n'oſoient ſoupçonner la foi de Médicis, & qu'à cette fête ils voyoient des tableaux repréſentans Charles ſous la figure de Jupiter, & ſa mere, avec les attributs de Junon, foudroyant les huguenots ſous l'image des Titans ; lorſque ces peintures étoient couronnées de diſtiques, dont l'idée étoit parfaitement liée aux projets qu'on méditoit ; lorſqu'enfin cette mal-adreſſe inconcevable ſembloit être un effet de cet eſprit de vertige & d'aveuglement dont les tyrans ſont quelquefois frappés ? Les ambaſſadeurs des princes ligués à Ausbourg parurent moins perſuadés de la probité du roi ; ils l'exhorterent, dans leurs complimens de félicitation, à entretenir la paix avec les religionnaires, & à les traiter *avec bonté*. Avec bonté ! Des hommes, des milliers d'hommes implorer *la bonté* d'un pygmée, qu'un ſouffle auroit anéanti ! Quelle honte ! & qui pourroit dire que tant de lâcheté ne mérite pas le ſalaire qu'elle obtient des rois, les fers & la mort ?

Quelle que ſoit la diſſimulation des femmes, leur organiſation phyſique les portant à une fréquente irritabilité, les rend preſque toujours impatientes d'arriver au but qu'elles ſe propoſent ; de cette impatience naît le défaut naturel de pro-

fondeur dans les idées & de calcul dans les moyens. Médicis même laiſſoit quelquefois échapper à ſa politique adroite des imprudences qui auroient dû éclairer ſes ennemis. Telle fut l'expoſition de ces tableaux, monumens de haine & de vengeance; telle fut encore l'imprudence d'augmenter les garniſons des villes voiſines de celles où les proteſtans en avoient placé eux-mêmes d'après le traité: c'étoit un acte capable de les éclairer; auſſi furent-ils ſur le point de l'être. Les principaux chefs ſe retirerent à la Rochelle, & ne ſe ſéparerent point, comme ils l'avoient annoncé : ils augmenterent à leur tour leurs garniſons; & lorſqu'on les interrogea ſur cet acte de méfiance, ils répondirent qu'ils avoient pris les mêmes précautions que le roi; qu'ils étoient obligés de ſe raſſembler pour faire ſur leurs biens la répartition de leurs dettes; que d'ailleurs ils ne pouvoient habiter la cour, où les Guiſes obſédoient ſans ceſſe la perſonne du roi. Médicis ſentit ſon imprudence, & ſe hâta de la réparer. Il n'eſt pas ſûr que le projet du mariage de Henri de Navarre & de Marguerite, ſœur de Charles, fût ſincere. Charles avoit pu la refuſer au duc de Guiſe, ſans avoir le deſſein de la marier au roi de Navarre; mais alors on ſentit qu'il falloit preſſer la concluſion de cet hymen, ou qu'on alloit effrayer les proteſtans. Jeanne d'Albret en reçut les propoſitions poſitives avec peu de joie, & ne s'engagea encore à rien. Les deux partis dominans ſembloient n'être occupés que de mariage. L'amiral de Coligny venoit d'épouſer mademoiſelle d'Entremont, malgré les perſécutions du duc de Savoye, dont elle étoit ſujette, & qui, ne pouvant arrêter ſa perſonne, s'empara de

ſes

ſes biens. Coligny venoit en même tems de marier ſa fille au jeune Téligny, gentilhomme ſans fortune, mais homme de bien. Le prince de Condé alloit donner la main à Marie de Cleves, ſœur du duc de Guiſe, & Médicis faiſoit à la reine d'Angleterre des propoſitions en faveur du duc d'Anjou, ſon fils bien aimé.

Coligny, trompé par Charles IX & Médicis, craignoit la pétulance de ſes calviniſtes; dont quelques-uns avoient une foi moins aveugle que lui. Il auroit voulu d'ailleurs punir le roi d'Eſpagne des horreurs qu'il commettoit dans les Pays-Bas, & ſecondant le courage des héroïques Bataves, cueillir à la fin de ſa carriere quelques-uns des lauriers que promet la liberté. Ces provinces épuiſées cherchoient, dans ce moment, à ſe jetter ſous la protection d'une puiſſance aſſez forte pour les ſecourir. L'Angleterre étoit vivement ſollicitée par le prince d'Orange, & l'on prévoyoit bien que la politique Eliſabeth ne laiſſeroit pas échapper cette occaſion d'agrandir ſon influence ſur les états d'Europe. Coligny crut que la France devoit diſputer cet avantage à cette princeſſe, & ſe venger des troubles que Philippe avoit excités dans ſon ſein. Louis de Naſſau, frere du prince d'Orange, paſſa en France chargé de faire des propoſitions au conſeil. Médicis & ſon fils le reçurent avec toute la diſſimulation dont ils étoient capables, & comme le but principal étoit de ramener l'amiral à la cour, Charles feignit de ne vouloir répondre à Naſſau, qu'après avoir conféré d'un objet auſſi important avec un vieillard dont l'expérience pouvoit ſeule guider ſa jeuneſſe.

L'amour-propre, le véhicule de toutes nos ac-

tions, devient ſouvent un de nos plus grands ennemis : l'amiral ne tint pas à l'artificieuſe marque de confiance d'un roi ; malgré les pleurs de ſa fille, les prieres de ſon gendre, les inquiétudes de ſa femme, les terreurs de ſes amis, il voulut impérativement venir trouver ce *jeune prince*, dont un ſouris perfide l'avoit plongé dans un fatal délire. Il n'écouta, ni avis ni conſeil ; & lorſque Charles alla vers la fin de l'été à Blois pour y chercher Jeanne d'Albret & ſon fils, il trouva le crédule vieillard avec eux. » *Je vous tiens*, en» fin, lui dit-il, avec une joie perfide, *je vous* » *tiens, & vous ne me quitterez pas quand vous le* » *voudrez* ". On lui entendit répéter plus d'une fois ſans pouvoir ſe déguiſer : » *Oui, ce jour* » *eſt le plus beau de ma vie* ". Arrivée à Paris, Médicis courut ſe jetter, pour ainſi dire, dans les bras du vieillard, l'accabla de careſſes, de marques de diſtinction, d'eſtime, de faveur particuliere, enfin de ces témoignages menteurs dont les rois ſont prodigues lorſqu'ils veulent ſéduire & tromper, & par leſquels ſe ſont laiſſé enivrer des hommes qui auroient dû être aſſez grands pour les fuir ou les anéantir. La reine de Navarre avoit à oppoſer au mariage de ſon fils avec Marguerite, des obſtacles qui devoient lui paroître inſurmontables ; la différence de religion, & toutes les formalités d'une célébration que cette différence rendoit preſque impraticable. Les careſſes de Médicis, & la complaiſance de ſon fils qui ſembloit tout applanir, la ſurprenoient & ne l'éblouiſſoient pas. Jeanne d'Albret avoit beaucoup des vices du rang ſuprême ; eh ! qui peut échapper à la contagion de cet état contre nature ? Mais elle avoit

tant ſouffert par les circonſtances, & par une lutte pénible & continuelle avec des tyrans ſupérieurs en force, qu'elle avoit moins perdu qu'un autre de l'eſſence de l'humanité. Elle avoit de l'eſprit, de la pénétration, & ſi elle avoit été citoyenne d'un pays libre, elle auroit pu avoir des vertus. Médicis ſe ſentoit intimidée en ſa préſence; ſon ſilence obſervateur, qui alloit glacer juſques dans ſes replis cette ame criminelle, ne lui inſpiroit cependant que plus de fureur; & ce fut ſans doute la contrainte qu'elle lui impoſoit, qui décida ſa perte.

L'amiral ſe flattoit que la guerre avec l'Eſpagne étoit réſolue; Charles, étudiant avec ſoin la marche que lui dictoit ſa mere, avoit ſi adroitement coloré ſes deſſeins, que tous deux étoient parvenus à tromper même les catholiques, qui murmuroient preſque tout haut de ce changement de ſcene. Ils déſapprouvoient le mariage du prince de Béarn; ils croyoient voir déja les calviniſtes triomphans; & l'erreur dans laquelle on les jettoit, paſſa juſques chez l'étranger. Le roi d'Eſpagne s'en inquiéta; le pape envoya une ambaſſade, & menaça de ne point accorder de diſpenſes. » *Oh! que ne* » *m'eſt-il permis de m'expliquer*, dit un jour Charles » au légat qui le preſſoit vivement? *Encore un peu* » *de tems*, ajouta-t-il, *& le ſaint pere ſaura combien* » *cette alliance eſt utile à la religion, & combien j'y* » *ſuis fidele*". Médicis enfin vainquit tous les obſtacles, & le mariage ſe conclut. *Si les noces ſe font à Paris*, diſoit le pere du duc de Sully, *les livrées en ſeront vermeilles.* Jeanne d'Albret avoit été faire un voyage dans ſes états; on ſembloit n'attendre qu'elle pour la célébration; elle arrive à Paris à la

fin de mai 1572. Médicis étoit laſſe d'endurer le tourment de ſa préſence, de craindre ſa pénétration : le 9 juin, l'infortunée n'étoit plus, un poiſon ſubtil avoit délivré d'elle & la mere & le fils. Que penſer de Henri ſon fils déja en âge de ſe marier, déja guerrier, déja roi, & déja capable de fouler aux pieds la cendre de ſa mere ? C'étoit pourtant cet Henri IV ; ce roi, l'idole des aveugles François, ce dont il eſt ſi étonnant qu'ils ſe ſoient détrompés ſans faire un pas, un ſeul pas de plus.

Rien ne fut capable d'éclairer l'amiral ; ni la mort de Jeanne d'Albret, ni les armemens ſubits qu'on faiſoit vers la Rochelle, ni les emprunts, enfin aucune des apparences de trahiſon qui ſe multiplioient autour de lui. Tous les avis qu'on lui donna furent ſuperflus, il ne les recevoit plus qu'avec colere, & enfin, il revint de ſon château de Châtillon, dans lequel il avoit paſſé quelques jours, pour aſſiſter aux noces brillantes du roi de Navarre. Quelques hiſtoriens prétendent que Charles IX, vaincu par la bonne foi de Coligny & des religionnaires dont il étoit environné, avoit de de bonne foi lui-même accepté les plans de guerre contre l'Eſpagne, & qu'il cherchoit à ſecouer l'autorité de ſa mere. Il eſt très-vrai que Médicis, touchant preſqu'au terme de ſes travaux, feignit de ſe défier de l'amitié que ſon fils témoignoit à l'amiral ; il eſt vrai que les Guiſes & leurs adhérens murmuroient fort haut, & publioient que le roi, ſéduit, alloit abandonner les intérêts de la religion catholique, & immoler ſes *fideles ſerviteurs* au reſſentiment invétéré des calviniſtes. Ils ſe plaignoient des hauteurs, des menaces, des inſultes

qu'ils recevoient, diſoient-ils, journellement de ces hommes dangereux. Médicis, verſant des larmes ameres, faiſoit courir le bruit qu'elle alloit quitter la cour. Elle la quitta en effet; & Charles, rempliſſant à ſon tour le rôle qu'on lui avoit donné, va la trouver, ſe plaint de ſa fuite, & la conjure de lui en expliquer la cauſe. On la diſſimule d'abord, on feint de ne l'inſtruire qu'à regret, & on lui dévoile enfin un prétendu complot des religionnaires & de l'amiral pour s'emparer de ſa perſonne, & immoler tous les catholiques. Cette feinte découverte ſert de prétexte ſuffiſant pour faire promptement rappeller les catholiques épars, les Guiſe, Nemours, Nevers, d'Elbœuf, Montpenſier, avec toute leur ſuite de nobles ſcélérats, mendiant des crimes & du pain, ſur les traces de ces antiques *ſoutiens du trône*. Les hiſtoriens prétendent juſtifier Charles IX, & nous faire croire à la réalité de cette ſcene : & quelles ſont les ſources où ils puiſent leurs imbécilles aſſertions ? Les mémoires de ces aſſaſſins qui entrerent au conſeil, où le jour du maſſacre fut déſigné, & n'en ſortirent que pour commettre cet exécrable attentat (1), Tavannes, Retz, Villeroy, Gondy,

(1) Il n'y a plus de jugement fixe à porter aujourd'hui ſur les ouvrages qu'on a lus autrefois & qu'on regardoit comme eſtimables. *Anquetil* a paſſé pour un écrivain integre & libre; on a cru voir de ſa part un grand courage à dévoiler, dans l'*eſprit de la ligue*, les trames odieuſes de ces tems déplorables. Et cependant on y trouve un tel reſpect pour la royauté, une attention ſi minutieuſe à écarter de la perſonne de Charles IX le ſoupçon de barbarie & de duplicité, à rejetter toute la haine ſur ſa mere & ſes conſeillers, qu'on eſt forcé de dire qu'un tel auteur eſt plus mépriſable d'avoir caché la vérité, parce qu'il étoit capable

Birugues, monſtres dignes d'être les ſoldats d'un roi ; que dis-je ! ce n'eſt point aſſez, ils étoient dignes d'être rois eux-mêmes. Et c'eſt donc ſur leur foi qu'on oſe nous préſenter Charles IX comme ſéduit, entraîné, trompé, tandis que toutes ſes actions, ſes démarches, ſes diſcours nous prouvent qu'il étoit le digne éleve de l'atroce Médicis. Ah ! peut-être en effet qu'élevé par une autre femme, il n'auroit été ſur le trône qu'un criminel ordinaire ! Peut-être que les leçons de Médicis graverent plus profondément dans ſon ame le penchant au vice, la ſoif du ſang, l'amour du mal ; mais à l'époque où l'on prétend le juſtifier, ſon éducation étoit conſommée, ſon cœur gangrené contenoit, comme celui de ſa mere, tous les poiſons de l'enfer.

Il falloit bien un prétexte pour aſſaſſiner les proteſtans ; il falloit bien tenter de colorer, aux

---

de la voir, & qu'il mentiroit s'il diſoit qu'il ne l'a point vue ; plus mépriſable encore, en ce que rien ne l'empêchoit de la dire. Il étoit prêtre, & il a bien oſé combattre le fanatiſme ! Il étoit homme, & il n'a oſé accuſer un roi ! S'il n'avoit pu le faire ſans compromettre ſa vie ou ſa liberté, on lui pardonneroit ; mais lorſqu'il a écrit, le domaine de l'hiſtoire appartenoit à tous, & la mémoire de Charles IX étoit auſſi odieuſe que celle de Néron & de Caligula. Quel eſt donc le motif qui l'a fait ſouiller ainſi ſa plume & ſa conſcience ? Seroit-on forcé de le placer au rang des auteurs mercenaires qu'un intérêt ſecret a guidés ? Oui, Anquetil a montré du courage en blâmant rigoureuſement les catholiques. Mais, en 1783, le fanatiſme ne perſécutoit plus ceux qui ne faiſoient que raconter les faits connus & conſtatés ; il ne pourſuivoit plus que la liberté des opinions ; mais en 1783 la royauté avoit des bénéfices & des penſions à diſtribuer. Un auteur a dit, que *ſi la peſte avoit de l'or & des cordons à donner, elle trouveroit des hommes aſſez lâches pour dire qu'elle eſt de droit divin.*

yeux de la France & de l'Europe, le changement ſubit des careſſes & des bienfaits en un maſſacre général; il falloit bien raſſembler des brigands faits pour exécuter un pareil complot, & l'on ne pouvoit déplacer toute la *nobleſſe* du royaume, ſans une raiſon apparente de la faire mouvoir. On tente d'abord d'aſſaſſiner Coligny; un *gentilhomme* nommé Maurevel, appellé publiquement *le tueur du roi*, déja coupable de pluſieurs aſſaſſinats, ſe charge de cette expédition, & la manque. Quel embarras! Médicis, éperdue, ne ſait comment prévenir les ſuites d'un coup auſſi peu prévu. Les proteſtans s'allarment, on demande juſtice; les tribunaux vendus informent ſur toute autre choſe que le délit commis. On arrête des calviniſtes innocens, on les précipite dans les cachots, & l'aſſaſſin demeure en ſûreté. La reine & ſon fils vont voir le bleſſé. Charles lui promet une éclatante vengeance auſſi-tôt qu'on aura trouvé le coupable; l'amiral l'indique, il feint de ne point entendre, ſe retire en l'appellant *ſon pere*, en lui promettant de déclarer enfin la guerre à l'Eſpagne, & court au conſeil ſigner l'arrêt de la proſcription générale.

Le jour en eſt enfin fixé, l'ordre ſe donne, la joie féroce de Charles peut à peine ſe contenir. Médicis, tremblant qu'il ne ſe décele lui-même, l'exhorte à diſſimuler; on agite ſi l'on exceptera quelques-uns des calviniſtes: » Non, s'écrie le » jeune tigre, *non. Je ne veux pas qu'il en reſte* » *un ſeul qui puiſſe me le reprocher*". La nuit du jour fatal arrive, Médicis attend avec impatience le ſon de la cloche: & la préſence de Marguerite, femme de Henri, l'importune. Elle lui or-

donne de se retirer ; sa sœur veut en vain l'arrêter, Médicis lui reproche durement qu'elle veut donc perdre l'état ; hélas ! reprend madame de Lorraine, s'ils soupçonnent quelque chose, ils la tueront : » N'importe, réplique la barbare Médicis, il faut qu'elle sorte ».

La cloche fatale se fait entendre, elle porte une joie féroce dans l'ame de ces animaux avides de carnage. Les cris, les hurlemens, le cliquetis des armes les assure que leurs ordres sont remplis. Les protestans à demi-nuds veulent courir chez l'amiral ; massacrés à sa porte, ils tombent sur le corps de celui qu'ils venoient défendre. Ceux qui approchent du Louvre, repoussés à coups de piques, reçoivent encore dans les flancs le plomb meurtrier que leur lance, du haut d'un balcon qui existe encore, la *main royale* du monstre dont ils réclament la foi : ceux qui fuient rencontrent les *gentilshommes* du duc de Guise & la milice bourgeoise. Malheureux soldats, jadis armés pour la défense de vos concitoyens, & c'est vous qui les massacrés pour l'intérêt d'un roi ! On enfonce les portes des maisons ; les jeunes hommes traînent dans les rues les vieillards, les femmes & les filles, les massacrent & les précipitent dans la Seine ; des femmes plongent leurs mains dans le sang : des enfans de dix ans écrasent des enfans au maillot. Les haines personnelles se joignent à la rage du fanatisme. Au milieu du massacre général, des catholiques expirent sous le fer des catholiques ; des héritiers abrégent les jours de leurs parens ; des gens de lettres tuent leurs émules, des amans leurs rivaux ; des fils & des filles, recevant la mort des mains qui les ont nourris,

cherchent en vain la pitié dans le cœur de leurs parens. La plupart, conſternés d'une rage ſi ſoudaine, ſe laiſſent égorger ſans réſiſtance; d'autres en mourant, implorent le Dieu de clémence, au nom duquel on les moiſſonne impitoyablement. O juſtice éternelle! ton nom eſt dans la bouche de ces monſtres! De ſix à ſept mille maiſons inondées de ſang, une ſeule oſa ſe défendre. Le comte de Montgomery & une centaine de ſes amis, logés un peu loin du Louvre, furent avertis aſſez à propos, pour s'enfuir à moitié nuds juſqu'en Normandie. Le marquis de Biron, ayant fait pointer le canon de l'arſenal ſur les catholiques, donna le loiſir à quelques malheureux de ſe retirer dans cet aſyle. Le maſſacre dura trois jours, &, tandis que les meurtriers couverts de ſang & de pouſſiere, cherchoient encore des victimes dans les lieux les plus ſecrets, Médicis, Charles & la cour ſe promenoient dans la ville, dans de leſtes & galans équipages, ſuivis d'un brillant cortege d'hommes richement vêtus, & de femmes couronnées de fleurs & de pierreries, à qui cet horrible ſpectacle de cadavres & de bleſſés preſque nuds, & luttant encore contre les horreurs de la mort, ne fourniſſoient que des obſervations obſcenes, accompagnées de geſtes laſcifs, d'éclats de rire, & de termes capables de faire rougir même dans les derniers degrés de la baſſeſſe & de la corruption. Ce n'étoit pas encore aſſez; Médicis voulut voir de ſes yeux le cadavre défiguré de l'amiral de Coligny; elle fit le voyage de Montfaucon, où on l'avoit traîné, pour jouir de ce ſpectacle, & repaître les regards de Charles IX de la vue de cet homme

que, huit jours auparavant, il avoit nommé ſon pere. Charles IX étoit-il trompé ? étoit-il l'eſclave des volontés de ſa mere ?

Cette horrible boucherie parcourut toute la France, & dura près de deux mois. Il périt quarante mille proteſtans (1). Les cadavres y demeurerent ſans ſépulture, les rivieres furent tellement infectées, que durant long-tems leurs eaux & leurs poiſſons furent un objet d'horreur pour les habitans de leurs rivages. On ſait qu'au milieu de ce carnage, il exiſta des hommes dont la vertu ne fut ébranlée, ni par la crainte, ni par les promeſſes des tyrans. Les gouverneurs de pluſieurs villes & de pluſieurs provinces, expoſerent leurs vies pour ſauver celles de leurs freres ; & c'étoient cependant des catholiques & des gentilshommes. Plaçons à côté d'eux le bourreau de Lyon, qui répondit aux magiſtrats, que ſes fonctions étoient de délivrer la ſociété des malfaiteurs qui en troubloient le repos ; mais qu'il ne ſavoit obéir qu'à la vigilance des loix. N'oublions pas l'évêque de Lizieux, Jean Hannuyer, dont le zele vraiment ſaint, ouvrit aux proteſtans ſon palais & ſon égliſe, & leur fit trouver un aſyle aux pieds des autels, qu'il refuſa de profaner. Rappellons avec reſpect ces traits d'humanité ; ceux en qui nous les admirons n'étoient pas faits pour vivre dans une monarchie ; leur ame, élevée à

(1) Elle fut moins violente en Bretagne & en Bourgogne, dit Mezeray, là où il y avoit moins de proteſtans ; moins en Languedoc & en Gaſcogne, où ils étoient aſſez forts pour ſe défendre ; mais cette tempête fut plus cruelle à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Lyon, à Toulouſe, à Bordeaux, à Rouen & à Angers.

la hauteur des vertus républicaines, auroit été dans ſon véritable élément (1). Le vicomte d'Orthès & le comte de Teudes, gouverneurs de la Provence & du Rouſſillon, payerent de leur vie leur zele pour leurs concitoyens. Ils moururent empoiſonnés.

Quoiqu'on ne puiſſe admettre l'imbécille ſuppoſition que Charles fut plus excuſable que ſa mere, on ne niera pas que l'un & l'autre n'aient été frappés de terreur après l'exécution de Paris. L'incertitude des démarches de Médicis en eſt une preuve; d'abord elle écrit le premier jour dans les provinces, que cet événement eſt le fruit de l'animoſité des catholiques & des proteſtans, des Guiſe, des Condé, des Coligny; que ſon fils n'y a aucune part, & qu'il ne ſonge point à rompre les traités de paix. Dès le lendemain, elle

(1) Fénelon étoit ambaſſadeur en Angleterre lorſque la nouvelle de cet attentat parvint à la cour d'Eliſabeth. Anéanti par la douleur & la honte, il fallut l'aller notifier à la reine. Quel fut ſon effroi, lorſqu'en arrivant au palais, il vit ſur tous les viſages des traces d'horreur; un profond ſilence régnoit dans les ſalles: il paſſe au milieu d'une foule de courtiſans vêtus de noir, de femmes vêtues de noir, couvertes de longs voiles noirs: la ſalle d'audience étoit tendue de noir. La reine l'y attendoit vêtue de deuil, les cheveux épars, & ſans aucune eſpece d'ornemens. L'ambaſſadeur, troublé de cet appareil lugubre, n'obtint pas un ſalut, ni même un regard de tous ceux qu'il rencontra; à peine lui fut-il poſſible de prôférer un ſeul mot. Eliſabeth lui épargna la néceſſité des explications, & ce fut au ſortir de cette audience qu'il oſa bien écrire à Charles IX, qu'il *rougiſſoit de porter le nom de François.* La leçon étoit forte, ſans doute! mais combien elle auroit été plus accablante encore ſi c'eût été dans le ſénat d'un pays libre, que l'ambaſſadeur du tyran eût reçu un ſemblable accueil, ſi le deuil de l'humanité avoit été pris par des citoyens, & non par des courtiſans qui n'agiſſoient encore ici que ſous les ordres d'un maître!

envoie des catholiques connus porter l'ordre verbal d'exercer les mêmes horreurs. Le troiſieme jour, elle conduit ſon fils au parlement; & là, le monſtre oſe faire la dénonciation du complot imaginaire de l'amiral & de ſon parti, ajoutant que ce coupable ſujet vouloit exterminer la famille royale, placer ſur le trône le prince de Condé, & s'en défaire enſuite pour y monter lui-même. Le préſident de Thou ſentant l'impéritie d'une ſemblable démarche, ne ſe prêta qu'à regret à la néceſſité d'en ordonner la tranſcription ſur des regiſtres dont l'exiſtence devoit atteſter à la poſtérité les crimes d'une régente & d'un roi. Dans tout le cours des années précédentes, les parlemens n'avoient cédé en fureur ni aux prêtres, ni aux courtiſans; ils avoient perſécuté les calviniſtes avec acharnement; leurs arrêtés enchériſſoient encore ſur les ordres qui leur étoient donnés; & quand on voit un corps de magiſtrats, à qui l'étude des loix devroit faire haïr la tyrannie, ſe porter aux plus horribles excès pour le ſervice des tyrans; lorſqu'on lui voit inſtituer une proceſſion annuelle pour célébrer l'anniverſaire de la Saint-Barthélemi; lorſqu'on le voit écrire à Médicis pour l'engager à réformer de ſa maiſon, non-ſeulement les valets gentilshommes, mais juſqu'aux valets gagés pour les plus baſſes fonctions, s'ils n'étoient pas catholiques, quelle idée doit-on ſe faire de l'importance que ces grands corps attachoient à leur exiſtence, ſous le titre pompeux de *ſoutiens de la nation?* Les parlemens de province, pour la plupart, avoient ſignalé leur zele frénétique d'une maniere auſſi effrayante. La Saint-Barthélemi fut applaudie par

eux avec autant d'impudeur, & il n'y a pas long-tems que, par leur ordre, on en célébroit encore l'anniverſaire dans pluſieurs villes.

Le préſident de Thou, plus éclairé, plus humain que le reſte de ſon infâme & vénale compagnie, devoit ſe retirer d'une cour vendue à Médicis; il ne le fit pas, & en cela il ſe rendit coupable. Il faut ſe perſuader qu'un homme en place ne peut jamais faire le bien, s'il n'eſt entouré d'hommes de bien, & qu'il doit la quitter, s'il ſe trouve au milieu des brigands. C'eſt un ſophiſme en pareil cas, que d'attribuer la réſidence au deſir d'opérer le bien. Je demande ſi un honnête homme s'obſtinoit à reſter dans une caverne de voleurs, ſous le prétexte qu'il veut eſſayer de les convertir; ſi, ſous ce prétexte, il s'en faiſoit ſalarier & nourrir, s'il les accompagnoit dans leurs courſes, & ſe chargeoit du maniement de leurs tréſors, & qu'enſuite il vînt à être pris par la maréchauſſée, je demande ſi les loix ne le jugeroient pas comme complice des voleurs chez leſquels il prétendroit avoir voulu faire le bien? De Thou & le parlement de Paris s'apprêterent donc à faire le ſupplément du 24 août, en commençant l'horrible procès à la mémoire de ces malheureux dont la mort tragique ne ſatisfaiſoit point aſſez la rage de Médicis. Elle-même, toute ſouillée de leur ſang, indiqua encore d'autres victimes. Les délations recommencerent leur cours; des témoins ſans noms, ſans domicile, vinrent dépoſer vaguement ſur des faits controuvés, & contre les hommes de bien qu'on leur avoit indiqués d'avance. Ils firent, pour la plupart, des rapports abſurdes, que des

juges integres auroient rejettés comme conçus dans un état d'ivreſſe. Ce fut ſur une procédure auſſi ridicule qu'odieuſe, que Briqueneaut & Cavagnes furent pendus, que la mémoire de Coligny fut flétrie par un arrêt infamant, & que d'autres amis ou parens des chefs du parti périrent, ou par les derniers ſupplices, ou dans les cachots, pour expier, non pas le complot qu'ils avoient formé contre la cour, mais celui que la cour avoit trop bien conſommé contre eux.

Tout avoit réuſſi à l'impie Médicis; mais les calviniſtes, revenus de leur premiere ſtupeur, s'étoient fortifiés à la Rochelle, à Nîmes & à Montauban; il fallut en faire le ſiege, & ce fut à cette époque où l'on put juger que Charles IX étoit moins qu'elle familiariſé avec le crime. Son imagination ſembloit lui retracer, d'une maniere ſiniſtre, les objets d'horreur dont il avoit été environné. Il s'éveilloit la nuit en ſurſaut; il croyoit voir des ſpectres, du ſang, entendre des armes, des cris, des gémiſſemens; il parcouroit ſes appartemens avec effroi, & ſembloit ne contraindre qu'avec peine l'horreur que ſa mere lui inſpiroit. Ses reproches fréquens, ſur-tout ſur le ſiege de la Rochelle, purent bien déterminer Médicis à ſe délivrer de ce fils ſous lequel elle comprit que ſa régence alloit expirer. Auſſi après avoir péniblement conduit l'intrigue qui donna au duc d'Anjou la couronne de Pologne, on la vit faire tous ſes efforts pour le retenir à la cour; & lorſqu'enfin elle fut obligée de conſentir à ſon éloignement, » *partez, mon fils*; lui dit-elle, *vous* » *n'y ſerez pas long-tems*". Déjà Charles ſe ſentoit atteint de cette étrange maladie qui termina

ſes jours : maladie cruelle, ſans doute, mais non pas aſſez en comparaiſon des châtimens qu'auroient mérité ſes crimes. La paix s'étoit faite, pour la quatrieme fois, entre lui & les calviniſtes : mais qui pourroit calculer toutes les intrigues dont Médicis étoit ſans ceſſe occupée à la cour pour y conſerver ſon autorité, ne pas ſuccomber aux mécontentemens de ſon fils, aux reſſentimens des princes, à la haine des proteſtans, & ſe préparer une nouvelle régence ſous le nom d'un prince foible, dont l'éternelle enfance lui promettoit un pouvoir abſolu ? Il falloit toujours des victimes à cette ame altérée de ſang, & fréquemment les ſupplices préparerent ou conſommerent ſes projets. Tels furent ceux de la Mole & Coconas, dont le plus grand tort étoit d'avoir été les favoris de Marguerite de Navarre & de la ducheſſe de Nemours, avantage qu'ils partageoient avec beaucoup d'autres, & qui les avoit malheureuſement engagés à entrer dans le complot d'enlever de la cour les princes qu'on y tenoit, pour ainſi dire, priſonniers. Marguerite, dont l'eſprit léger & inſoucient n'a jamais montré de conſtance que dans la débauche, ne ſavoit rien diſſimuler à ſa mere. Son indiſcret amant lui ayant confié le projet des proteſtans, elle courut le découvrir à Médicis, & vit périr ſans regret celui qu'elle avoit cru honorer des plus hautes faveurs, bien ſûre qu'elle trouveroit d'autres hommes aſſez lâches pour les briguer après lui.

Charles IX mourut enfin le 30 mai 1574, fatigué de la vie, abhorrant ſa mere, craignant pour ſa femme & ſa fille, qu'il laiſſoit entre ſes mains ; & tourmenté par le poids & l'atrocité de

ſes crimes : il laiſſa cependant la régence dans les mains de cette furie, en attendant le retour de ſon frere. A peine fut-elle en poſſeſſion de ce pouvoir, qu'elle ſe ſignala par la mort d'une grande victime : elle fit trancher la tête à Montgommery, celui qui, dans le tournois de 1559, avoit tué Henri II, & qui depuis avoit porté les armes contre les catholiques. Charles IX lui avoit fait grace après la Saint-Barthélemy ; & depuis la paix de la Rochelle, il ſembloit être à l'abri. Mais la farouche Médicis, qui n'avoit jamais pardonné, lui fit faire ſon procès, comme complice de la conjuration de l'amiral. Le parlement trouva qu'il étoit trop coupable, puiſque la reine l'avoit condamné, & il expira ſur un échafaud. Cette cruelle exécution, à laquelle on étoit fort éloigné de s'attendre, irrita les proteſtans ; & lorſque Henri III arriva, le feu de la guerre civile étoit déja prêt à éclater ; & ce prince, plus ſenſible à l'éclat des fêtes qu'on lui donnoit ſur ſa route, paroiſſoit fort peu inquiet du ſort de la France & du ſang des hommes. Le poiſon défaiſoit Médicis de ceux à qui elle ne pouvoit faire de procès. Damville venoit d'en ſentir les atteintes ; & malgré la douceur de ſon caractere, il avoit pris le parti de ſe joindre aux confédérés, & d'attendre avec eux le moment de ſe venger. Médicis ſavoit bien qu'elle n'avoit rien à craindre de ſon fils ; auſſi le reçut elle avec joie. Ce prince regardoit les *cruautés utiles* comme juſtes & permiſes ; il étoit vain, léger, inappliqué, eſclave de la molleſſe & des plaiſirs, encore plus eſclave de ſes maîtreſſes & de ſes mignons, prodigue des biens du peuple, brave au moment d'une action, lâche au fond de

ſon

ſon palais, aimant ſur-tout l'indolence & le repos, enfin propre à laiſſer Médicis maîtreſſe de renverſer le royaume, ſi *tel étoit ſon plaiſir.*

La fierté du cardinal de Lorraine commençoit à fatiguer cette femme; il fut empoiſonné; perſonne ne pouvoit être auprès d'elle à l'abri de ſes coups; nul n'étoit aſſez ſon ami pour ne pas avoir à redouter le fer ou le poiſon. Les proteſtans, raſſemblés d'abord à Milan, enſuite à Nîmes, paroiſſoient être en force & diſpoſés à tout tenter pour leur vengeance & leur liberté. La reine d'Angleterre les encourageoit par ſes conſeils & ſes ſecours; les princes d'Allemagne & le prince d'Orange ne les abandonnoient pas. Médicis travailloit à réunir contre eux l'Eſpagne & l'Italie; & pendant ce tems, Henri III s'occupoit à des proceſſions, ou bien paſſoit des journées entieres à ranger, dans mille ſens différens, des pierreries ſur la toilette de ſa nouvelle épouſe, ou bien à examiner les préparatifs de ſon ſacre, & à nourrir ſes petits chiens, dont il étoit preſque idolâtre, comme de ſes mignons, juſqu'à les aller demander dans les maiſons, ou les voler au coin des rues; enſuite à mortifier, à inſulter même les femmes de la cour, & ſur-tout Marguerite, ſa ſœur, qu'il haïſſoit, & le duc d'Alençon, ſon frere, avec lequel il ſe querelloit ſans relâche: enfin le duc, las de la vie qu'il menoit, entra dans une conſpiration contre lui. Henri, muni de quelques preuves, vouloit qu'on lui fît ſon procès. Médicis eut beaucoup de peine à l'en empêcher. Ce n'étoit pas qu'elle aimât le duc d'Alençon, mais il entroit dans ſes plans de ne jamais abandonner un parti qui l'aſſuroit de régner ſur

l'autre, & elle ſe ſervit toujours de tous ſes enfans pour faire contre-poids à l'autorité des uns des autres, & ſe la rendre néceſſaire au milieu de leurs différends. Henri III eut à peine exhalé ſon premier tranſport, qu'il s'endormit dans ſon inſouciance ordinaire, & le duc d'Alençon en fut quitte pour eſſuyer de ſa part des mortifications plus fréquentes, & pour être plus en butte à l'inſolence de ſes favoris. Jamais on ne s'eſt trouvé dans une poſition plus cruelle que le duc : né ombrageux & méfiant, il ne pouvoit ſe repoſer ſur une mere qui avoit déja ſacrifié deux de ſes fils; il n'éprouvoit pas la plus légere incommodité qu'il ne ſe crût empoiſonné. Ses amis étoient ſans ceſſe aux priſes avec ceux de ſon frere, & à tout moment il croyoit être aſſaſſiné; enfin il ſe détermina à la fuite, lorſque Médicis eut donné l'ordre d'étrangler à la Baſtille les maréchaux de Montmorency & de Coſſé. Ils furent ſauvés par les preſſantes prieres de Sauvré, gouverneur de cet affreux ſéjour, qui demanda du tems, & eut le bonheur d'en obtenir. Cette réſolution ſanguinaire n'en ayant pas moins porté la terreur dans l'ame des princes, le duc & les Montmorency ſe déroberent promptement, & joignirent l'armée des confédérés. Caſimir étoit prêt à entrer en France à la tête d'un corps conſidérable de troupes Allemandes; le frere du maréchal de Montmorency crut l'inſtant favorable pour ſe dévouer au ſalut du priſonnier; il s'avança lui-même, formant, pour ainſi dire, l'avant-garde de Caſimir. Médicis lui fit dire que s'il ne s'arrêtoit pas, elle lui enverroit les têtes des priſonniers. » Qu'elle » le faſſe, répondit le général, & elle ne poſſede

» rien en France où je ne laiſſe des marques éter-
» nelles de ma vengeance ". L'homme de courage eſt preſque ſûr d'intimider le méchant. Catherine interdite, prit un parti contraire; elle délivra Montmorency & Coſſé; leur frere entra en France, & fut battu près de Langres, par le duc de Guiſe, ſurnommé le balafré, après cette journée dans laquelle il reçut une bleſſure au viſage. Ce ſuccès auroit été plus complet, ſi Henri III ne s'étoit, malgré Médicis même, obſtiné à lui refuſer des ſecours, ce qui fit prévoir dès-lors que le duc lui étoit ſuſpect. Bientôt la reine, moins puiſſante qu'elle ne l'avoit eſpéré, ne vit d'autre moyen de veiller à ſon ſalut, & d'éviter les haſards d'une guerre qu'elle avoit allumée, que de faire avec les religionnaires une treve de ſept mois, par laquelle elle accorda les conditions les plus avantageuſes poſſibles : elle s'obligea de payer l'armée de Caſimir, & de donner en ôtage les villes de Niort, Angoulême, la Charité, Bourges, Saumur & Mézieres; de payer les garniſons qu'on placeroit dans ces villes aux ordres du duc d'Alençon & du prince de Condé, & d'entretenir à ce dernier une garde de ſuiſſes, d'arquebuſiers & de gendarmes. Ainſi la ſituation de Médicis étoit changée; elle commençoit à porter le poids de ſes crimes : haïe & mépriſée des deux partis, perſonne n'oſoit ſe repoſer ſur des promeſſes tant de fois violées; perſonne ne pouvoit ſe croire auprès d'elle à l'abri du fer ou du poiſon : mais elle n'étoit laſſe pour cela ni de crimes, ni de ſang; & plus elle ſe ſentoit humiliée, & plus elle ſe débattoit, pour ainſi dire, dans la fange où elle s'étoit plongée.

La cour de Henri III étoit devenue un cloaque impur où séjournoient tous les vices, où fermentoit le levain corrompu de toutes les passions. Les femmes n'y rougissoient plus des choix les plus vils (1) ; par le plus complet renversement de principes & d'usages, elles alloient elles-mêmes men-

(1) Je n'appelle pas des choix vils, ceux que les préjugés ont long-tems placés dans la classe ridicule des rangs & des distinctions. La bassesse ne réside pas dans l'état qu'un homme peut exercer : mais il existe des différences dans l'éducation, les habitudes, les mœurs, les sentimens, & ces différences en mettront toujours une dans l'attachement d'un sexe pour l'autre ; il est impossible que nul sentiment délicat ait accès entre une femme éclairée, instruite, accoutumée au raffinement de la vie, exercée à la pratique des vertus sociales, & un homme droit, honnête, juste, mais dont l'esprit sans culture ne pourra ni recevoir ni lui communiquer les douces impressions auxquelles elle est habituée. S'il joint encore à la rusticité des habitudes grossieres, elle en sera encore plus rebutée ; de sorte qu'un tel attachement ne peut être qu'un choix de pure brutalité, & c'est en cela que l'on peut dire encore que ce sont des *choix vils*. Mais il en est d'une autre espece ; si à la meilleure éducation, au langage le plus agréable & le plus séduisant, à l'écorce la plus polie, un homme joint une ame flétrie par le vice, des goûts crapuleux, des habitudes dégoûtantes, c'est là principalement ce que j'appelle dans une femme un *choix vil*, car l'ame seule peut être avilie.

Dans les états monarchiques, presque tous les attachemens sont de cette nature ; ils entrent tous dans la premiere classe, le cœur n'y a jamais aucune part ; une passion absolûment brutale en est l'objet, le but & le motif. La plupart même des mariages, quoique sanctionnés par la loi, ne sont qu'une profanation de la loi. Mais il y a souvent cette différence que la vilité des choix est l'ouvrage de la tyrannie des parens, qui sacrifient à l'or le bonheur de leurs enfans, & leur tracent eux-mêmes le chemin du crime en les unissant à des êtres vils, dont les défauts ou les vices les forcent trop souvent de part & d'autre à souiller la pureté des nœuds qui doivent faire la sûreté de tout les contrats qui nous lient les uns aux autres dans la vie sociale.

dier l'acceptation des faveurs qui n'avoient plus assez de prix pour qu'on s'empressât de les chercher. Des vices, jusqu'alors inconnus en France, avoient été apportés par l'Italienne, & n'avoient que trop bien germé autour d'elle. Il n'y avoit plus à cette cour ni politesse, ni galanterie ; on n'y connoissoit que la plus crapuleuse débauche ; & la grossiéreté des manieres & du langage y répondoit à la brutalité des passions. Les juremens y étoient communs aux deux sexes ; les conversations y rouloient toujours sur des tableaux ou des scenes dégoûtantes ; les lectures y étoient obscenes comme les idées ; & dans la fureur qui animoit sans cesse ces satyres & ces ménades, ils savoient souvent former & accomplir dans leurs orgies les crimes favorables à leurs intérêts ou à leur licence. Ce fut au milieu de cet amas d'infamie où se plongeoit avec délices Marguerite, femme de Henri, & digne fille de Médicis, qu'elle médita le meurtre de Duguast, favori de Henri III. Duguast avoit encouru sa haine, parce qu'il avoit souvent parlé d'elle à son frere en termes aussi peu mesurés que bien dus à son infâme conduite. Il est vrai que celle de Henri ne lui permettoit guere de censurer sa sœur, & qu'il appartenoit moins encore à Médicis de donner à son fils & à sa fille des leçons de pudeur ; mais Duguast pouvoit dire la vérité, puisqu'il le vouloit : elle est le domaine de tous. Marguerite ne pouvant parvenir à écarter le favori, trouva des assassins, & il fut poignardé dans son lit, presque sous les yeux du roi, qui ne daigna pas le venger.

Médicis cependant continuoit toujours à divi-

ſer ; la treve n'empêcha point les hoſtilités de recommencer de part & d'autre ; les armées étrangeres vinrent encore ravager la France, déja déchirée par les mains de ſes enfans. Le roi de Navarre s'évada de la cour, & forma un parti d'autant plus redoutable qu'au moins le chef en étoit eſtimé. Mais bientôt les Guiſe, fatigués des incertitudes perpétuelles où les plongeoit le caractere ambigu de Médicis, & allarmés du danger auquel les expoſoit ſon ame cruelle dans les vengeances, formerent le projet de faire leur ſort eux-mêmes, & de ſe rendre aſſez redoutables pour faire la loi à la cour, & aſſez puiſſans pour en devenir quelque jour les arbitres. Ce n'eſt pas ici le lieu de développer les commencemens de cette ligue déſaſtreuſe qui fut la ſuite des forfaits de Médicis, & qui a produit une longue ſuite de crimes au milieu deſquels la France ne s'eſt point anéantie, parce que ſans doute la providence la réſerve, dans un ſiecle ou deux, à de plus hautes deſtinées (1).

La ſuite des années de l'odieuſe Médicis, nous préſente toujours le même enchaînement de crimes nationaux & particuliers ; des traités perpé-

(1) Oui, dans un ſiecle ou deux : on a cru, on a dû croire qu'elle y devoit arriver plus tôt. On doit être détrompé. Il faut qu'il n'y ait plus en France que des hommes & du fer pour qu'elle arrive au degré de liberté qu'elle ſembloit avoir atteint. Où eſt l'eſprit de liberté ? Il eſt dans la claſſe appellée encore le peuple, parce qu'il eſt pauvre, actif & vigoureux. Où eſt l'eſprit d'eſclavage ? Dans les claſſes inſtruites, parce qu'elles ſont riches & efféminées. Or elles ont mis le peuple ſous l'empire de l'or & du fer. Il faut du tems avant qu'il ſe ſoit reſſaiſi du dernier. Il y parviendra ; mais quand ?

tuels faits & rompus ſans autre néceſſité que celle de régner toujours & de ne donner jamais l'avantage à aucun parti ; des aſſaſſinats, des brouilleries, des débauches honteuſes ; des concuſſions, des vols publics, des guerres continuelles, la dévaſtation de tout l'empire, la miſere publique, tel eſt le tableau de ſa vie entiere. Enfin, la ligue s'étant accrue en puiſſance au point de devenir formidable, Guiſe étant entré dans Paris, plus en roi qu'en ſujet, la journée des barricades, la fuite du roi, le ſang qui coula dans ces circonſtances, réveillerent Henri III. Il ſe voyoit au moment d'être précipité de ſon trône. Sa mere temporiſoit encore afin de régner, ou avec ſon fils, ou avec les Guiſe. Il ſortit de ſon inertie, mais en véritable roi, ce fut par un crime. Il aſſemble les états à Blois, pour la ſeconde fois depuis ſon regne ; & là, au-lieu de ſe mettre ſous la ſauvegarde de la nation, de lui demander juſtice, & de faire juger la maiſon de Lorraine comme perturbatrice du repos de l'état, il ſe venge par un lâche aſſaſſinat ; les Guiſe ſont poignardés, & Médicis troublée de ce qu'elle appelloit un *acte de vigueur*, ſe voyant parvenue au terme de ſon pouvoir, puiſqu'il avoit commis un attentat ſans la conſulter, tomba malade, & finit ſa criminelle vie ſans témoigner ni remords ni repentir, ſans être épouvantée du paſſé, ſans inquiétude ſur l'avenir, elle qui prétendoit s'être raſſaſiée de ſang pour la gloire de Dieu, & le maintien de la religion catholique !

Louiſe de Lorraine, femme de Henri III, ne prit pas plus de part aux affaires publique, que la femme de Charles IX. Ces deux femmes étoient

des bigotes, ſans eſprit & ſans caractere. Encore Eliſabeth d'Autriche montra-t-elle plus de ſens dans ſes opinions. Quoique zélée catholique, quoique Autrichienne, elle déteſta le forfait de la Saint-Barthélemy, & l'imbécille Louiſe, toujours occupée à faire dans le palais de petites chapelles, de petits oratoires, ne voyoit pas ſans des tranſports de joie les ſuccès des Guiſe contre les religionnaires. Elle fut aimée d'abord avec paſſion, enſuite dédaignée par ſon mari. Elle reçut avec la même impaſſibilité les témoignages d'amour & ceux de mépris. Elle ſe conſola toujours avec ſes livres de dévotion, ſes pélerinages & ſes proceſſions, des ſales attachemens du roi, & pria Dieu toute ſa vie, ſans ſavoir & ſans comprendre ce que c'étoit que Dieu, ni ſes œuvres.

Mademoiſelle de Château-Neuf, maîtreſſe de Henri, étoit d'un autre caractere; ſi la naiſſance ne l'avoit pas appellée au trône, elle étoit au moins digne d'en approcher. Antoine Duprat, petit-fils du chancelier, s'étant malheureuſement aviſé de parler d'elle dans les termes convenables à une courtiſanne, elle le rencontra un jour ſur le quai de l'Ecole; elle étoit à cheval & lui à pied; elle marche droit à lui, le renverſe, & de ſang-froid le foule aux pieds de l'animal dont elle excitoit la furie en le preſſant fortement de l'éperon: elle n'étoit cependant alors que maîtreſſe du duc d'Anjou, car Charles IX vivoit encore. Lorſque Henri III épouſa Louiſe de Lorraine, ce ne fut pas ſans éprouver de vifs reproches de la part de mademoiſelle de Château Neuf; & dans le commencement de ſon mariage, elle donna à la reine autant de chagrins que celle-ci étoit capable d'en

prendre. Le comte de Brienne, cadet de la famille de Luxembourg, avoit aimé Louise de Lorraine; Henri III le savoit, il proposa au comte de lui donner Château-Neuf en échange. Brienne ne trouva pas de proportion dans l'offre galante du roi; & ce prince ayant manifesté à cet égard une volonté très-déterminée, le jeune homme préféra la fuite au déshonneur de s'allier à une fille publique. Château-Neuf prétendit lutter quelque tems contre la reine; & Médicis, à qui sa belle-fille s'en plaignoit quelquefois, ayant fait de vains efforts pour réduire cette fille ambitieuse à un respect au moins extérieur pour l'épouse légitime, perdit patience un jour qu'elle s'avisa de paroître au bal, sous les mêmes habits & la même décoration que Louise. Henri III lui-même trouva mauvais qu'elle vînt faire parade aux yeux de sa femme des prodigalités insensées dont il usoit avec elle. Elle eut ordre de ne plus paroître à la cour. Le dépit lui fit épouser un Italien; il eut le malheur de ne lui être pas fidele, elle le poignarda de sa main. Elle épousa ensuite Philippe d'Altovitis, baron castillan, qui fut tué par ordre du grand prieur de France, peu avant la Saint-Barthélemy; elle fut mere d'une fille nommée Marseille d'Altovitis, parce que la ville de Marseille la tint sur les fonds de baptême.

La plus véritable passion de Henri III avoit été pour la princesse de Condé; elle en fut la victime; tant il est vrai qu'on ne peut approcher des rois, sans être ou criminel ou malheureux. D'abord, livrée malgré elle à ce prince par son propre frere, & par l'impudique reine de Navarre, elle ne parut sacrifier qu'à regret ses de-

voirs & ſon penchant à la vertu. Lorſqu'elle ſe fut ainſi donnée par force, elle demeura fidelle à cet amant qu'elle n'avoit pas recherché, & ſupporta, ſans ſe plaindre, les juſtes mécontemens de ſon mari. A peine Henri III fut-il monté ſur le trône, qu'il forma le projet de faire rompre ſon mariage avec le prince, & de l'épouſer : il le lui écrivit; mais la jalouſe Médicis, redoutant le génie de la princeſſe & celui de ſon pere, le duc de Nevers, s'occupa des moyens de parer ce coup, comme fatal à ſa puiſſance. La princeſſe mourut; on ne douta pas que ce ne fût par un crime, mais on n'a jamais ſu de quel main partit le poiſon, ſi ce fut Médicis, la maiſon de Lorraine, ou le prince de Condé lui-même, qui ſe hâterent d'immoler cette infortunée à leur ſûreté ou à leur vengeance.

Il faut que Marguerite de Valois, premiere femme de Henri IV, ait paſſé mille fois toutes les bornes dans l'excès de ſes débordemens, puiſqu'enfin les hiſtoriens du tems, & les plus modernes n'ont oſé ni la juſtifier, ni même l'excuſer. Formée du ſang italien, ſes penchans furent précoces; dès l'âge de douze ans, elle eut des liaiſons avec le jeune d'Entragues, & un nommé Charry, capitaine de la garde du roi. Sa tendreſſe pour le duc d'Anjou même ne fut pas innocente; & lorſque devenu roi, il ſe plaiſoit à la mortifier, il ne ſe ſervoit que du droit que toute femme qui s'oublie accorde à l'homme auquel elle ſe livre. Lorſqu'elle épouſa Henri IV, elle en témoigna beaucoup de joie; & lorſque Médicis demanda aux femmes qui l'entouroient ce que penſoit ſa fille de ſon alliance; une d'elle lui dit

qu'elle avoit ſujet d'en être ſatisfaite, puiſqu'elle l'approchoit du trône, ſi ſon mari devenoit roi. Médicis conçut de l'ombrage de cette eſpece de prophétie, & répondit qu'elle aimeroit mieux la voir morte mille fois, que de la voir reine de France par ſon mariage avec le roi de Navarre. Il paroît qu'elle n'étoit pas informée des projets ſanguinaires de la St. Barthélemy; il n'étoit pas d'ailleurs de ſon intérêt d'y tremper contre ſon mari. D'après cela, on peut écrire qu'elle en fut innocente. Menacée elle-même par de farouches aſſaſſins, qui à peine conſerverent aſſez d'empire ſur eux-mêmes pour la reſpecter, elle fut en proie à des frayeurs perſonnelles, que ſans doute on lui auroit épargnées. Ce n'eſt pas que Henri IV ne l'en ait ſoupçonnée; mais il paroit que ſa méfiance étoit ſans fondement, & il y en avoit aſſez des mœurs de cette femme pour la lui rendre odieuſe. Après la Mole pendu pour le projet d'enlever le duc d'Alençon, & plus encore parce qu'il étoit l'amant de Marguerite, & que le roi en étoit jaloux, elle eut ſucceſſivement des intrigues avec un nommé *Bidé* & Buſſy d'Amboiſe; Henri III ne pouvoit ſouffrir cette conduite, non qu'il eût le droit d'être ſévere, mais les hommes ont un ſecret penchant à la jalouſie qui les porte à ne pouvoir ſouffrir que d'autres jouiſſent après eux d'un bien même qu'ils mépriſent. Auſſi Marguerite eut-elle dans ſon frere le plus impitoyable perſécuteur de ſes intrigues. La Torigny, ſa confidente, lui fut arrachée avec violence; Buſſy fut banni de la cour, & aſſaſſiné enſuite en 1579, on ne ſait pas quel ordre. Accuſée enſuite par ſon frere d'avoir donné les mains à l'évaſion de

ſon mari ; elle fut retenue dans ſon appartement, à la ſollicitation de ſa mere ; & Henri III n'oſant ſe venger ſur elle, & imaginant que la Torigny avoit pu favoriſer cette intrigue, fit courir à la maiſon où elle demeuroit des gens chargés de la noyer dans une petite riviere voiſine. Déja cette malheureuſe étoit liée ſur un cheval, lorſque deux officiers, qui alloient joindre le duc d'Alençon, la délivrerent. On peut juger que Marguerite ne garda pas le ſilence ſur un pareil éclat, & que le duc d'Alençon s'en plaignit hautement, ainſi que le roi de Navarre. Mais ce n'étoit rien pour Marguerite que de recevoir des ſatisfactions, la mort de Duguaſt ſeule put la ſatisfaire ; & après ce crime, elle demanda la liberté d'aller rejoindre ſon mari. Long-tems elle lui fut refuſée ; mais comme on crut avoir beſoin d'elle, on l'envoya en Flandres négocier en faveur du duc d'Alençon. Médicis & Henri III prétendoient bien profiter des avantages qu'on voudroit faire à ce prince, s'il étoit vrai que les Pays-Bas penchaſſent vers la France, pour ſe délivrer du joug eſpagnol. Marguerite partit donc avec l'agrément de ſon frere ; elle montra beaucoup d'eſprit dans ces négociations ſans fruit, & pitoyables en elles-mêmes, lorſque l'on conſidere la grandeur des projets confiés à des femmes, & à quelles femmes encore ! à des courtiſannes, à des proſtituées, ſans caractere, ſans lumieres, ſans étude, incapables de régler ſeulement l'adminiſtration d'une fortune particuliere. Marguerite n'y apporta que de l'eſprit, de la ſagacité ſans jugement, & revint ſans avoir rien conclu. Elle alla enſuite joindre Henri en Gaſcogne ; elle y mena des filles

dont le roi devint amoureux, & de ſon côté elle forma des liaiſons avec Turenne & Clermont d'Amboiſe. Cette complaiſance qu'ils avoient l'un pour l'autre dans leurs amours, n'empêcha point qu'ils ne ſe brouillaſſent pour des choſes plus ſérieuſes. La religion en fut le ſujet. Qui croiroit que Marguerite fût capable d'en ſoutenir les intérêts? Malgré cela, elle le quitta en aſſez bonne intelligence pour revenir à Paris, où elle acheva de ſe brouiller avec Henri III. Un courier que ce prince envoyoit à Joyeuſe, l'un de ſes mignons, alors à Rome, fut arrêté; on lui enleva une lettre de quatre pages, toute entiere de la main du roi. Celui-ci en accuſa ſa ſœur, & en préſence de Médicis, il la traita comme la derniere des femmes abandonnées, & lui ordonna de quitter ſa cour. A peine étoit-elle en chemin qu'il fit courir après elle, fit arrêter les femmes qui la ſuivoient, les fit outrager & frapper par ſes gardes, & ramener à l'abbaye de Ferrieres, où elles ſubirent devant lui-même un interrogatoire ſcandaleux ſur la conduite de la reine. Le roi de Navarre, regardant cet affront comme perſonnel, quels que fuſſent les torts de ſa femme, ſe crut obligé d'en demander l'explication au roi; il ne ſe crut pas obligé de répondre, & Henri de Navarre ne crut pas que cette femme méritât qu'il allumât pour elle une autre guerre civile. Les reproches de Henri III lui avoient appris que, depuis ſon mariage, elle avoit eu de Jacques de Harlay de Chauvallon un fils dont la naiſſance avoit été tenue ſecrete; & ce n'étoit pas un titre à l'eſtime de ſon mari, qui d'ailleurs ne lui pardonnoit pas d'avoir mérité une ſcene qui la rendoit la fable de toute l'Europe.

Elle ne laiſſa pas d'avoir de nouvelles intrigues à Nérac, & bientôt elle quitta ſon mari pour ſe ſauver à Agen, qui lui avoit été donné en dot, en alléguant un peu tard que ſa conſcience ne lui permettoit pas de vivre avec un hérétique. Cette pieuſe femme s'y plongea de nouveau dans le plus ſcandaleux libertinage, & cette infamie & les extorſions de la dame Duras, ſon intendante, la rendirent odieuſe aux habitans. Lorſque la ville fut priſe par le maréchal de Matignon, elle eut à peine le tems de ſe ſauver en croupe derriere Lignerac, un de ſes favoris, & courut s'enfermer à Carlat, dans les montagnes d'Auvergne. Les habitans de cette fortereſſe, peu diſpoſés en faveur de ſa réputation, qui la ſuivoit par-tout, voulurent la livrer à Henri III; elle s'évada; mais elle ne put éviter le marquis de Canillac, qui la ſuivoit par ordre de ce prince, & la conduiſit au château d'Uſſon. Là, elle eut recours à l'empire de ſes charmes; elle réuſſit: Canillac devint l'eſclave de ſa priſonniere, lui livra le fort, où elle demeura, quoique libre, dans un eſclavage forcé; mais elle ſut l'adoucir par ſes amuſemens ordinaires. Dans ſa retraite à Agen, elle avoit eu encore un fils d'un nommé *Aubiac*; celui-ci l'ayant été trouver à Uſſon, fut ſacrifié à la jalouſie de Canillac. Le galant Durfé eut ſon tour, & ce ſont les rêveries de cette brillante paſſion qu'il nous a rendues dans ſon roman d'Aſtrée. Son aventure s'y trouve enveloppée dans l'hiſtoire de Lindamor & de Galathée. On doit convenir que les poëtes ſont d'étranges menteurs; car ſi jamais femme a offert un contraſte plus parfait avec les chaſtes berge-

res du Lignon, c'eſt aſſurément l'impudente Marguerite. Malgré cet enchaînement d'intrigues, elle eut beaucoup à ſouffrir dans ce château; elle y ſentit l'indigence; & n'étant plainte ni ſecourue de perſonne, elle éprouva que s'il en coûte un peu pour combattre ſes paſſions, il en coûte ſouvent plus cher pour s'y être livrée.

Enfin Henri IV étant monté ſur le trône de France, Marguerite fut ſollicitée de conſentir de bonne grace à un divorce néceſſaire. Elle ne le voulut jamais, tant qu'il le lui demanda en faveur de Gabrielle d'Eſtrées; elle ne vouloit pas, diſoit-elle, céder la place à une proſtituée. Certes, Gabrielle auroit pu dire, & même avec plus de raiſon, qu'elle occuperoit le trône auſſi bien qu'une femme publique : elle conſentit à ce qu'on lui demandoit, lorſqu'il fut queſtion du mariage du roi avec Marie de Médicis; & en 1605, elle vint à Paris, & eut la baſſeſſe de rendre hommage à la nouvelle reine & de groſſir ſa cour; elle aſſiſta même à la cérémonie du ſacre, & tout cela, pour avoir la liberté de vivre à Paris, où ſon humeur libertine avoit plus de reſſources pour ſe ſatisfaire. Elle acheta deux maiſons, l'une dans la capitale, dans le quartier qui forme aujourd'hui la rue de l'Univerſité, & une autre à Iſſy, près Paris. Elle étoit dans cette derniere, lorſqu'elle apprit l'aſſaſſinat de Henri IV : elle ne ſongea uniquement qu'à elle, & à la crainte que la régence ne tombât dans les mains de quelques-uns des princes avec leſquels elle n'eût pas de liaiſons. Lorſqu'elle ſut que Marie avoit été nommée, elle demeura tranquille, continua ſa vie accoutumée, vécut avec tous les hommes qui com-

poſoient ſa cour, & en particulier avec un nommé *Comine*, muſicien de ſa petite cour, que les autres valets appellerent *le roi margot*. Loin de lui déplaire, c'étoit la flatter que de chanter & de publier ſes plaiſirs. Maynard, célebre poëte du tems, n'avoit chez elle que ce vil emploi. Je ne ſais quel eſt le plus mépriſable, ou celui qui fait le mal, ou celui qui a la baſſeſſe de l'encenſer.

Les déſordres continuels d'une vie licencieuſe, commencée à douze ans, terminée à ſoixante-deux, l'avoient tellement épuiſée, que ſur les deux dernieres années elle devint preſque imbécille, ombrageuſe, craintive, hypocondriaque, ſujette à de violentes attaques de nerfs. Elle mourut en 1615, dans un état fort triſte, mais ſans avoir fait la plus légere réflexion ſur ſes vices, & ſans regretter une vie perdue au ſein de la débauche & de l'oiſiveté. Malgré le dégoût qu'elle inſpira, le profond mépris dont elle s'eſt couverte, quoiqu'on ſe diſe que la malheureuſe victime de la miſere, qui ſe traîne dans l'opprobre au milieu des places publiques, pour un morceau de pain, arroſé ſouvent des larmes du déſeſpoir, eſt moins odieuſe, moins vile qu'une femme élevée par le haſard au plus haut des dignités humaines, & qui ſe conduit comme la plupart de nos reines, cependant il faut avouer qu'entre elles, Marguerite de Navarre ſe diſtingua par une modération peu ordinaire; elle ne commit qu'un ſeul crime; un ſeul aſſaſſinat fut ordonné par elle : quel excès de vertu!

Avant de montrer ſur la ſcene tragique de nos royales ennemies une ſeconde Italienne & de nouvelles ſcenes odieuſes, nous jetterons un coup-d'œil

d'œil ſur la vie des maîtreſſes régnantes de notre antique idole Henri IV. Il fut deſpote comme un autre; ſa conquête fut un acte de deſpotiſme; il régna deſpotiquement, & les maux qu'il a faits ſont peut-être plus grands que ceux qu'ont faits ſes pareils; parce que les peuples eurent le malheur de l'aimer.

Madame de Sauves fut la premiere de ſes maîtreſſes, dont les intrigues eurent quelque part aux affaires politiques. Elle étoit petite-fille du malheureux Samblançay, condamné à être pendu, à la place de Louiſe de Savoye, mere de François Ier., dame d'atour, c'eſt-à-dire, en langue françoiſe, l'une des femmes-de-chambre de la reine-mere; elle jouiſſoit en cette qualité de toute la conſidération que les cours attachoient au titre de valets des rois. Henri ſe déclara en faveur de cette femme preſque auſſi-tôt après ſon mariage avec Marguerite : le duc d'Alençon la courtiſoit auſſi; & après la mort de Charles IX, Médicis ſe ſervit d'elle pour brouiller enſemble ces deux princes, dont on craignoit la réunion. Elle employa donc ſes talens pour l'intrigue, & ſur-tout celui de la plus habile coquetterie, à tenir ſans ceſſe les deux rivaux entre la crainte & l'eſpérance. Ils paſſerent inſenſiblement de l'ombrage à une jalouſie déclarée, & de cette jalouſie à une haine qui ne leur permit plus de conſidérer aucun objet de politique ou d'ambition. Ainſi, ce n'eſt point aſſez que les nations ſoient victimes de l'avarice & du deſpotiſme des rois & des princes, ce n'eſt pas aſſez que l'avidité des courtiſannes les dépouille de leur ſubſiſtance, il faut encore qu'elles ſoient ballotées par les petites intrigues des boudoirs, & que

ſouvent le deſtin d'un état, ou d'un parti dépende d'un regard ou d'un geſte impoſteur! Si le roi de Navarre & le duc d'Alençon s'étoient unis étroitement d'intérêt, le dernier, qui toute ſa vie pencha vers le calviniſme, auroit embraſſé la cauſe des proteſtans, & l'alliance de ces deux hommes auroit porté un coup déciſif en faveur de ces braves & premiers défenſeurs de la liberté d'opinions. Le duc d'Alençon contraint à partir, parce qu'enfin l'intérêt de ſa vie l'emporta ſur l'amour du libertinage, Henri demeura ſeul poſſeſſeur des charmes peu intacts de la belle de Sauves; il s'applaudit du triomphe, comme ſi la place n'avoit pas eu plus d'un occupant, & ne quitta qu'à regret cette conquête banale, lorſqu'il y fut obligé, comme le duc, par une auſſi preſſante néceſſité. Dans ſa premiere jeuneſſe, Henri n'étoit pas conſtant; l'éloignement mit fin à ſa paſſion pour madame de Sauves : le duc d'Alençon, revenu à la cour, ſuccéda au roi de Navarre, ou plutôt à tous ceux qui avoient rempli l'intervalle. Elle s'attacha dans la ſuite le duc de Guiſe, quoiqu'elle eût trente-ſix ans; & ce fut dans ſes bras qu'il paſſa la nuit du 22 décembre 1588, époque de ſon aſſaſſinat. Elle mourut elle-même le 30 ſeptembre 1617.

Nous ne parlerons de la belle Foſſeuſe, fille d'honneur de la reine Marguerite, que pour rappeller la part qu'elle eut, par ſes intrigues, à la ſeptieme guerre des calviniſtes & des catholiques : le feu s'alluma uniquement parce que Henri III avoit averti Henri de Navarre que ſa femme vivoit avec le vicomte de Turenne; & pour venger l'honneur paſſé de Marguerite, il

fallut que toutes les femmes & filles qui l'entouroient engageaſſent leurs amans à prendre les armes. Foſſeuſe étoit aimée du roi, elle n'étoit point haïe de la reine; elle enflamma la colere de ce prince, &, comme il n'étoit pas le ſeul qui eût part à ſes faveurs, il ſe trouva environné de jeunes inſenſés qui exciterent en lui cette ardeur belliqueuſe, le fléau des empires, & allumerent le flambeau de cette guerre appellée la *guerre des amoureux*.

Si l'on vouloit parler de toutes les maîtreſſes de Henri IV, on feroit un volume, & la répétition des mêmes aventures ne ſeroit pas fort intéreſſante. Paſſons à Gabrielle d'Eſtrées, preſque reine & digne de l'être par beaucoup de vices & de défauts inhérens à la royauté. Née en 1575, âgée de quatorze ans, d'une rare beauté, jointe aux graces les plus ſéduiſantes, elle avoit déja plu lorſque Henri IV la vit. Bellegarde connoiſſoit ſes charmes, & il étoit de caractere à y mettre un prix. Il eut l'indiſcrétion de vanter un bonheur qu'on pouvoit lui envier. Henri devint curieux, il voulut voir les perfections qu'on lui avoit dépeintes en un langage paſſionné; il ſe ſatisfit, & Bellegarde vit bien qu'il ſeroit victime d'une lutte inégale entre le maître & l'eſclave. Bientôt le premier ordonna de renoncer à une paſſion à laquelle ni lui ni Bellegarde ne pouvoient commander. Le deſpotiſme le plus violent s'exerça dans un des objets qui devroient être le plus étrangers au deſpotiſme; & Gabrielle, d'abord fidelle en apparence à ſon premier amant, ne ſe piqua probablement de délicateſſe, qu'autant qu'elle pouvoit donner un nouveau prix aux ſacrifices que Henri

exigeoit d'elle. Elle porta même fort loin l'artifice pour une jeune fille de quinze ans; elle ſut, auſſi bien qu'une femme conſommée dans le métier de la coquetterie, déſeſpérer ſon royal amant, & s'aſſurer de ſa conquête avant de lui rien accorder. Perſonne n'ignore les dangers que courut Henri dans le voyage de Mantes à Cœuvres, dans une circonſtance où le ſort de l'armée dépendoit de ſa préſence. C'étoit ſans doute une folie à de braves gens de verſer leur ſang pour les intérêts d'un homme; la guerre civile, excitée pour ce fantôme abſurde de l'hérédité, étoit une extravagance nationale : mais, n'importe, cette démence étoit générale; & ce n'étoit pas moins un crime à Henri IV d'expoſer ſes troupes pendant ſon abſence à être maſſacrées par le parti ennemi, ou de s'expoſer à être tué lui-même, & à ruiner tout l'eſpoir qu'elles avoient la bonté de placer en lui. Ne pouvant rien gagner dans ſa retraite ſur une fille ambitieuſe, dont le projet n'étoit pas de n'être qu'une maîtreſſe de paſſade comme les autres, il prit le parti de faire venir M. d'Eſtrées à Mantes, ſous le prétexte du ſervice qu'il pouvoit lui rendre dans ſon conſeil. Mais le pere ne faiſoit pas les mêmes calculs que ſa fille; ſon intention n'étoit pas de trafiquer de ſon honneur. Bellegarde auroit pu être écouté, parce qu'on pouvoit lui donner Gabrielle en mariage; mais M. d'Eſtrées ne ſavoit pas qu'outre Bellegarde, le duc de Longueville avoit parlé d'amour, & n'avoit pas été rebuté. Il avoit même, dit-on, des lettres qu'on voulut ravoir : il demanda les ſiennes, & moins loyal que pré-

voyant dans ſa reſtitution, à tout événement, il garda celles qui parloient le plus clairement; il vouloit avoir des armes contre le crédit auquel pouvoit parvenir la nouvelle favorite. Mais en a-t-on jamais contre les aſſaſſinats? Gabrielle s'apperçut du larcin, & en conſerva un tel reſſentiment, qu'en 1595, elle le fit tuer d'un coup de mouſquet à Dourlens, dans une ſalve d'honneur que lui faiſoit la garniſon.

M. d'Eſtrées, s'appercevant que le roi & ſa fille avoient enfin une intelligence enſemble, ſe hâta du moins de la marier, & agréa la recherche de M. de Liancourt, dont le bien étoit convenable, mais dont le corps & l'eſprit n'étoient pas propres à faire oublier à une jeune & belle fille les offres galantes d'un roi. Auſſi ne ſe prêta-t-elle aux volontés de ſon pere qu'avec une extrême répugnance. Le mariage ſe fit cependant, & Gabrielle ou réſiſta courageuſement à ſon époux, ou du moins le fit croire à ſon amant. Dès qu'une fois elle lui eut perſuadé que Bellegarde & Longueville n'avoient rien obtenu, un vieux & laid mari ne paroiſſoit pas fait pour être plus favoriſé. Henri ne tarda pas à ſe déclarer ouvertement; il manda M. de Liancourt auprès de lui, avec ordre de conduire auſſi ſa femme; & l'ayant une fois en ſon pouvoir, il l'emmena ſeule au ſiege de Chartres, avec la marquiſe de Villars, ſa ſœur, & la marquiſe de Sourdie; ſa tante, vint la joindre afin de lui donner les leçons de monde & d'uſage convenables à la premiere perſonne de la cour. Le chancelier Chiverny devint amoureux de madame de Sourdie, & par conſéquent très-favo-

rable à la paſſion du roi pour ſa niece. Ainſi, dans le tumulte des armes, au ſein des malheurs inſéparables d'une guerre civile, on voit un roi & un chancelier, mépriſablement occupés d'une intrigue d'amour & des courtiſannes, habiter ſcandaleuſement ou des villes aſſiégées ou des camps, & donner à de jeunes ſoldats l'exemple de la molleſſe & des voluptés. Enfin, la fortune ayant favoriſé leur parti, Henri IV entra dans Paris le 22 mars 1594, & Gabrielle accoucha de ſon premier enfant, Céſar, duc de Vendôme, au mois de juin ſuivant. A peine fut-elle parvenue à ce but ſecret de tous ſes deſirs, qu'elle forma le projet de devenir reine de France; projet d'autant plus inſenſé qu'il heurtoit de front tous les préjugés reçus, & qu'elle ne pouvoit s'attendre à l'emporter ni ſur les uſages établis, ni ſur la reine Marguerite, ni ſur le crédit des amis du roi. Henri IV adopta bien ſes idées, & le prouva par la légitimation ſubſéquente du fils qui lui étoit né: mais cela ne ſuffiſoit pas; & Henri IV lui-même ſentoit qu'un roi ne pouvoit franchir abſolument les bornes des préjugés qui gouvernent ſon ſiecle, quoique la raiſon puiſſe les déſavouer. Il importoit peu à la nation que ſon roi épouſât une femme née dans ſa caſte, ou dans telle autre; entre Gabrielle ou Marie de Médicis, le choix devoit être fort indifférent à un philoſophe (1). Mais les nations ne l'étoient pas

(1) On prétend que ſi les rois (tant que les peuples en ſouffriront) ſe marioient au moins à des femmes de leur pays; ces femmes, toujours dangereuſes, auroient au moins l'avantage d'être citoyennes du pays, & de ne pas apporter

& ne le ſont point encore aſſez pour ne pas s'éblouir par les mots pompeux d'*alliances brillantes*, de *traités avantageux*, & ſur-tout par le ſpectacle des fêtes, des noces & des galas. Le couronnement de l'empereur vient encore d'attirer une foule d'étrangers, avides d'aller, d'un bout de l'Europe à l'autre, admirer à Francfort des bottes garnies d'or & de pierreries.

Juſqu'à la naiſſance de ſon fils, Gabrielle encore incertaine de ſon crédit avoit négligé de ſe faire des créatures : de ce moment, elle n'épargna rien pour ſe former un parti nombreux ; elle fit nommer Sully, que le roi balançoit à placer à la tête des finances à cauſe de ſa religion ; elle eſpéroit beaucoup de ſa reconnoiſſance ; elle rompit avec le duc de Bellegarde, & réſolut de ne plus donner à ſon amant aucun ſujet d'inquiétude. Elle n'acquit pas un tel aſcendant ſur l'eſprit de Henri ſans commettre de ces crimes politiques, inſéparables de l'avidité des femmes couronnées. Sully la regarde comme le principal moteur de la guerre d'Eſpagne déclarée en 1595, dans un tems où il eût mieux valu laiſſer dans le repos la France épuiſée

---

les haines héréditaires & invétérées qui ſéparent les différentes nations. Qu'on ſe détrompe, & qu'on ceſſe de compoſer toujours avec les principes majeurs. Prenez quelque citoyenne que vous voudrez choiſir, prenez-la même vertueuſe dans le ſein de ſa famille, placez-la ſur un trône, environnez-la de la pompe des cours, de flatteurs, de courtiſans, de valets gagés pour la trouver belle, ſpirituelle, juſte, humaine, bienfaiſante, pour exalter ſes moindres actions, & vous en ferez, avant ſix mois, une reine auſſi ennemie de l'humanité que l'Italienne la plus perfide, ou l'Autrichienne la plus hardie. C'eſt dans le trône qu'eſt le principe du mal.

par cinq regnes déſaſtreux. Mais Gabrielle, du haut de ſa grandeur imaginaire, regardoit les hommes comme des troupeaux, & l'or de la nation comme un inſtrument utile à l'élévation de ſon fils; elle vouloit avoir la Franche-Comté pour Céſar de Vendôme, & il falloit faire périr des François pour former un apanage à cet embryon. A meſure que Sully apportoit du remede aux finances de l'état, à meſure qu'il rempliſſoit le tréſor du prince, car c'étoit là le ſeul but du miniſtre & du roi, Gabrielle arrachoit tout ce qu'il lui étoit poſſible de riches établiſſemens & de dons précieux; ſans l'économie du miniſtre, elle auroit été une des maîtreſſes de roi les plus emportées par l'amour du luxe & des richeſſes: mais Sully, malgré ſes querelles fréquentes avec le roi & avec elle, fut auſſi inflexible qu'il le put, & ne lui laiſſa diſſiper que des ſommes beaucoup moins conſidérables qu'elle ne l'eût voulu. La naiſſance de deux autres enfans acheva d'établir ſon crédit ſur l'eſprit de Henri, au point que ce prince étoit preſque réſolu à la placer ſur le trône. Le mariage du petit Céſar avec la fille du duc de Mercœur, qui avoit ſi long-tems joué le role de ſouverain en Bretagne, ſembloit être le préſage de l'élévation de ſa mere, & cet avantage accordé à un bâtard, cette fortune immenſe aſſurée à ſes héritiers exciterent les plus grands murmures parmi la nobleſſe; les noces qui ſe célébrerent à Angers avec autant de pompe & d'éclat que ſi c'eût été ce qu'on appelloit autrefois un *fils de France*, & à préſent *un prince royal*, accrurent encore les mécontentemens. Gabrielle y étala un faſte de reine; les fêtes coûterent des ſommes conſidérables, & ce fut malgré

Sully, qui n'ignoroit pas les conſéquences de tant de pompe inutile & diſpendieuſe : mais il falloit bien cependant que le miniſtre cédât quelque choſe pour conſerver le pouvoir de refuſer plus ſouvent.

Marguerite cependant ne conſentoit point à ſon divorce, & le pape ne prononçoit point. Preſque tous les courtiſans que le roi avoit chargés des négociations à la cour de Rome, s'étoient ligués avec Sully pour trahir la paſſion de Henri, & veiller à ſes intérêts politiques. L'empire des rangs étoit tellement invétéré dans l'eſprit des François, l'autorité du monarque tenoit encore à tant de différentes circonſtances, les murmures de religion étoient encore ſi peu appaiſés, on avoit tant de ſoupçons ſur celle de Henri, qu'un mariage ſi étrangement diſproportionné dans les idées reçues ne pouvoit qu'entraîner des malheurs dont toute la France auroit été victime; on croyoit d'ailleurs fermement que Gabrielle étoit calviniſte en ſecret, & le peuple murmuroit hautement du ſcandale de ſa vie. Elle étoit regardée comme une ſangſue publique. Son faſte déplaiſoit, ſa hauteur lui faiſoit des ennemis, & ſon caractere dominateur la faiſoit redouter. Enfin, le jeudi-ſaint 1599, elle vint à Paris pour y faire ſes pâques; elle étoit enceinte de quatre mois : elle deſcendit chez le fameux partiſan Zamet, Italien de naiſſance, & riche de tous les biens qu'amaſſent les financiers, lorſque la miſere publique ſert d'alimens à leurs infâmes trafics. Là, Gabrielle ayant accepté une ſuperbe collation préparée pour elle, & mangé des fruits magnifiques, ſe ſentit atteinte d'un mal dévorant, à la violence

duquel elle ſuccomba la veille de pâques. Toute la France crut qu'elle avoit été empoiſonnée, & perſonne ne douta que Zamet ne fût coupable de ce crime; mais par qui fut-il ordonné? C'eſt ce qu'on n'a pas encore pu découvrir. Henri en témoigna la plus amere douleur, & Sully ſeul parvint dans les premiers momens à calmer ſon déſeſpoir. Il ne paroît pas cependant qu'il ait fait de recherches pour pénétrer les cauſes de la perte qu'il venoit de faire, & après quelque tems les charmes de mademoiſelle d'Entragues le captiverent dans de nouveaux liens.

Celle-ci étoit plus ſpirituelle que Gabrielle, & auſſi plus méchante; elle mit, comme la premiere, ſes faveurs au prix de cent mille écus d'or, qui vaudroient aujourd'hui cinq cents mille francs, & d'une promeſſe de mariage. D'autres les avoient eues à moins. C'étoit dans le moment où il falloit faire un fonds extraordinaire de quatre millions pour le renouvellement de l'affaire des Suiſſes; & l'on juge bien que Sully n'étoit pas d'avis de payer d'une ſomme ſi exorbitante l'ambition d'une coquette & celle de ſa famille, encore moins de lui laiſſer concevoir des eſpérances auſſi folles. Henri IV n'en donna pas moins tout ce qu'on lui demanda; preſque auſſi-tôt il la conduiſit à Lyon, lorſqu'il partit en 1600 pour marcher en Savoye, & pouſſa la folie juſqu'à lui envoyer les drapeaux pris ſur l'ennemi à la journée de Charbonnieres. Sully le voyoit à regret retomber dans un excès d'aveuglement que rien ne pouvoit juſtifier, mademoiſelle d'Entragues ayant tous les défauts de Gabrielle, & aucun des charmes qui

pouvoient excuſer une auſſi violente paſſion, n'étant ſur-tout rien moins que fidelle; il ſe hâta d'obtenir le conſentement de Marguerite à ſon divorce, de le faire prononcer par le pape, & de conclure ſon mariage avec Marie de Médicis. Ce fut avec un violent chagrin que Henri ſouſcrivit à cette alliance, & avec un vif dépit que mademoiſelle d'Entragues la vit conſommer. Elle s'emporta d'autant plus qu'elle étoit enceinte, & qu'elle avoit bâti ſur ſa groſſeſſe les mêmes projets que Gabrielle d'Eſtrées; mais ſes larmes, ſes menaces, ſes fureurs demeurerent inutiles; le mariage étoit réſolu : Henri la décora du titre de marquiſe de Verneuil. Elle eut le malheur de faire une fauſſe couche, & ſentit qu'il falloit prendre ſon parti; elle ſe ſoumit en apparence à la néceſſité, afin de conſerver ſon empire ſur le cœur de Henri : elle n'y réuſſit que trop bien, & dans la ſuite elle fut cauſe de tous ſes chagrins & de beaucoup de déſordres publics.

Marie de Médicis arriva en France le 3 de novembre 1600; elle étoit fille de François de Médicis, grand duc de Toſcane, & de Jeanne d'Autriche; ce ſang mêlé d'italien & d'allemand nous apporta les maux que nous ont toujours faits ces deux nations. Malgré les louanges exceſſives que lui donnent les hiſtoriens, & qu'ils répetent preſque dans les mêmes termes à chaque regne, pour chaque femme de ſouverain, il paroît que cette femme n'étoit pas fort belle. Son image, dans la galerie de Rubens au Luxembourg, nous donne l'idée d'une femme aſſez ordinaire; elle étoit encore moins aimable, entêtée, intrigante, jalouſe, fiere, défiante, orgueilleuſe, amie du faſte &

de la dépenſe, vindicative & abſolue; ſi elle eut à ſe plaindre du procédé de Henri IV, il faut avouer qu'elle ne fit rien pour le ramener; qu'elle n'employa ni douceur, ni complaiſance, ni égards; convenons auſſi que, pour une femme de ce caractere, il étoit difficile de ſoutenir la dépravation des mœurs de Henri IV, & que ſi le moyen de faire faire des réflexions à un mari qui s'oublie n'eſt pas de ſe rendre inſupportable par des plaintes & des éclats indiſcrets, le moyen de faire prendre patience à une femme n'eſt pas non plus de la raſſaſier d'outrages. Malgré l'économie de Sully, on dépenſa beaucoup pour les noces de Marie, & l'or qu'on employa auroit été mieux placé, ſi on avoit délivré le peuple de quelques taxes onéreuſes; cependant on remarqua qu'il y eut moins d'extravagances que ſous le regne précédent. Marie ne tarda point à donner des preuves de fécondité; elle accoucha le 7 ſeptembre 1601 du dauphin, qui fut depuis Louis XIII; ce fut une joie très-vive pour Henri, & en cela l'on ne peut rien voir que de fort naturel: mais ce qui eſt déplorable pour l'eſprit ſage qui étudie les mœurs des nations, c'eſt l'ivreſſe des peuples lorſqu'il naît un enfant à leurs tyrans. On diroit que ce ſont des enfans incapables de ſe conduire, & qui craignent de manquer d'un maître qui les guide.

Marie avoit reçu très-foidement la marquiſe de Verneuil, lorſqu'elle lui fut préſentée au nombre des femmes de ſa cour. La fameuſe Galigaï, favorite de la reine, parvint à gagner ſur l'eſprit de ſa maîtreſſe de ſe compoſer à l'égard de la marquiſe, ſi elle vouloit plaire au roi; Galigaï

avoit ſes raiſons ; elle vouloit être dame d'atour ; Henri ne le vouloit pas : elle imagina qu'en intéreſſant la marquiſe, elle parviendroit à ſon but ; elle lui promit en échange la bienveillance de la reine, & en effet elle auroit joui de quelque conſidération auprès de Marie, ſi elle eût été plus réſervée. Mais ſon eſprit malin & railleur ne ménageoit perſonne, & ſa haine particuliere contre Marie ne connoiſſoit point de frein ; ſa gaieté la rendoit pour ainſi dire néceſſaire à ce prince, que le ſérieux & l'humeur chagrine de la reine rebutoit. S'il n'avoit eu que la foibleſſe d'aimer madame de Verneuil, & qu'elle l'eût mieux mérité, il auroit été pardonnable, mais ſon amour pour les femmes le faiſoit paſſer toutes les bornes de la décence ; il avoit à la fois pluſieurs femmes & filles de la cour, & non content de ces paſſe-tems un peu trop variés, il expoſoit ſouvent ſa ſanté chez des femmes publiques. Marie ne pouvoit ſupporter des déſordres qui l'expoſoient elle-même, & leurs querelles fréquentes avoient preſque toujours pour objet quelque nouveau mécontentement de ce genre. Marie le menaçoit ſouvent de faire en public des affronts à celle qu'il aimoit, d'autres fois elle lui faiſoit craindre pour leur vie. Lorſqu'elle vouloit obtenir quelque grace pour Léonor Galigaï, pour ſon amant Concini, pour la foule d'Italiens dont elle avoit inondé la cour, elle éprouvoit ſouvent des refus du roi, qui n'aimoit pas les Italiens, & alors recommençoient les reproches ſur les infidélités, les bouderies & des querelles ſi vives, que ſouvent la nuit Henri étoit obligé de ſe lever, & de paſſer dans un autre appartement. C'étoit un moyen d'obtenir à la fin ce que l'on demandoit.

Ce fut ainſi qu'elle parvint à marier & à doter richement cette chere Galigaï avec ſon Concini, & que, malgré toute ſa mauvaiſe humeur contre la marquiſe de Verneuil, elle acheta cette complaiſance du roi, par toutes les complaiſances poſſibles pour la favorite, qui venoit d'accoucher preſque au même-tems qu'elle; & dans le même-tems où elle célébroit les noces de la Galigaï, & où elle ſe ſervoit, pour en embellir les fêtes, des talens & des charmes de madame de Verneuil, elle méditoit avec la marquiſe de Villars la trame la mieux ourdie pour la perdre. La marquiſe s'étoit flattée un moment d'être aimée du roi, c'en étoit aſſez pour être l'implacable ennemie de la Verneuil. Elle avoit eu l'adreſſe de ſe procurer des lettres de celle-ci, adreſſées au prince de Joinville depuis qu'elle étoit attachée à Henri. La reine y étoit maltraitée, le roi n'étoit pas ménagé. Le prince, plus jeune & peut-être plus aimable, y paroiſſoit être favoriſé par le cœur, & cela n'étoit pas flatteur pour un roi auſſi deſpote dans ſes plaiſirs que dans ſes conſeils: auſſi cette nouvelle ne manqua-t-elle pas d'exciter une vive fermentation dans l'ame du roi, & de produire entre lui & madame de Verneuil des ſcenes fort vives. Mais elle avoit trop d'eſprit pour être vaincue par de ſemblables ennemis; elle ſe défendit aſſez habilement pour donner à la colere de ſon amant le temps de s'appaiſer; puis elle lui repréſenta la haine dont on étoit animé contre elle à la cour, & en vint à lui perſuader, contre toute vraiſemblance, que ces lettres avoient été falſifiées par un ſecretaire du duc de Guiſe, qui avoit l'art d'imiter toutes ſortes

d'écritures. La reine fut querellée, la marquiſe de Villars bannie de la cour, le Prince de Joinville obligé de paſſer en Hongrie; le ſecretaire fut mis en priſon, lui qui n'avoit peut-être pas connoiſſance du fait; & la Verneuil triomphante, & contrefaiſant à ſon tour l'amante outragée, ſe laiſſa prudemment appaiſer par un don de ſix mille livres.

Tandis que cette femme & la reine jouoient, comme on dit trivialement, *à quitte ou double*, & qu'elles étoient l'une ou l'autre continuellement bien ou mal avec le roi, la marquiſe préparoit de grands chagrins à Henri. La conſpiration du comte de Soiſſons, dans laquelle entrerent M. d'Entragues ſon pere, le comte d'Auvergne ſon frere, le duc de Biron, & cette femme perfide elle-même, n'eſt ignorée de perſonne. Son but étoit de ſe faire déclarer la femme légitime de Henri IV, ſes enfans, les héritiers du trône, & de faire chaſſer Marie de Médicis, & déclarer le dauphin bâtard. Le but de Philippe, roi d'Eſpagne, avec lequel tous les conſpirateurs avoient ſigné un traité, étoit de cauſer en France une révolte générale, d'y rallumer le feu de la guerre civile, & de profiter de ce mouvement pour faire une invaſion (1). On ſait que le par-

(1) La cauſe de cette perfidie de la part de la marquiſe & de ſa famille venoit d'un refus qu'avoit fait le duc de Sully. Le comte de Soiſſons avoit demandé au roi une concuſſion de quinze ſous par ballot de toile qui entreroit ou ſortiroit du royaume; il avoit aſſocié la marquiſe à ce traité pour la valeur d'un cinquieme, & l'on avoit préſenté ce don comme un revenu de dix mille écus de rente; Sully démontra qu'il étoit au moins de trois cents mille écus, &

lement de Paris condamna tous ces coupables à différentes peines, & qu'en cela il agit ſelon les loix du royaume. On ſait que le roi ne fit grace, ſuivant le droit abſurde qu'il en avoit, & dont il uſoit ſuivant ſon *bon plaiſir*, qu'à la famille de madame de Verneuil; & lorſqu'on diviniſe encore ce prince, en général auſſi peu eſtimable qu'un autre, auſſi haïſſable à beaucoup d'égards, l'on ne ſe rappelle peut-être pas aſſez qu'un horrible complot contre la nation, une trahiſon qui pouvoit faire périr des millions d'hommes, dans laquelle on avoit rallumé les idées fanatiques de religion, ne put le détacher de cette femme odieuſe; qu'il reſpecta aſſez peu les intérêts de ſon peuple, qu'il fut aſſez inſenſible à l'outrage fait à ſa femme & à ſon fils, pour vivre encore avec la Verneuil, & qu'il ne l'abandonna que lorſqu'une autre paſſion eut effacé de ſon cœur le ſouvenir de cette paſſion effrénée qui avoit duré dix ans.

La reine l'avoit toujours haïe avec tant de fureur, qu'elle prit le parti de la patience avec toutes les autres femmes qu'il eut enſuite. Galigaï & Concini lui avoient d'ailleurs inſpiré des idées plus étendues. Henri IV, qui ſous le prétexte d'un projet vaſte & profond, n'étoit occupé que de conquérir la princeſſe de Condé, alloit partir pour une guerre dont le ſuccès étoit incertain,

---

qu'en outre c'étoit une entrave onéreuſe au commerce : la concuſſion fut retirée. Elle rappelle l'affaire des *alluvions* accordées aux Polignac en 1787, & révoquées ſur les repréſentations des parlemens de Toulouſe & de Bordeaux. Nous en parlerons dans la ſuite.

certain ; dont la durée pouvoit être longue. Il falloit que la reine fût régente ; ſon ſacre paroiſſoit être un préliminaire indiſpenſable ; il s'agiſſoit d'obtenir cette dépenſe au moment où les préparatifs de la campagne alloient diminuer les fonds amaſſés par l'économie de Sully ; il falloit donc uſer envers le roi de ces complaiſances adroites qui préparent l'homme le plus ferme à n'oſer ſe ſervir d'un refus formel, même pour une choſe qui lui déplaît. Marie, d'Italienne furieuſe & jalouſe, devint donc tout-à-coup une Italienne ſouple, careſſante & ſoumiſe. Les femmes de ce pays jouent ſans effort toutes ſortes de rôles. Marie obtint ce qu'elle deſiroit, non ſans oppoſition de la part de Sully, non ſans répugnance de celle de Henri. Ce prince ſembloit avoir des preſſentimens de ſon malheur, & l'on ſait par des autorités non douteuſes que ſon aſſaſſinat fut annoncé en Eſpagne avant d'avoir été commis en France, ou du moins avant qu'on eût pu phyſiquement en avoir reçu la nouvelle. L'entrée devoit ſe faire le dimanche 16 mai 1610, lorſque l'attentat de Ravaillac, arrivé le 10, termina la vie de Henri IV. Ainſi finit ce prince tant loué pendant ſa vie & après ſa mort ; ce prince malheureux ſans doute d'avoir vécu dans un rang dont la folie humaine eſt le principe, & qui avoit corrompu en lui quelques vertus, qu'au ſein de l'égalité le deſir & le beſoin d'être eſtimé auroient mûries & développées. Henri, ſelon toute apparence, auroit été un très-bon citoyen ; il fut mauvais roi : l'ambition lui fit verſer à grands flots le ſang des François ; il détruiſit la nation ſur laquelle il vouloit régner, & ſe crut quitte envers

elle pour quelques actes d'humanité paſſagere qui ne la dédommageoient pas de tous les fléaux que traîne après ſoi l'horrible fléau de la guerre. Devenu roi, il dut à ſon miniſtre le peu de bien qu'il fit au peuple; ſans lui, ſa prodigalité, ſon amour pour le jeu & pour les femmes auroient épuiſé les tréſors de la nation : on lui doit ſeulement la juſtice de dire qu'il ſut être contrarié par Sully, & apprécier les ſervices que lui rendoit cet homme integre. Mais étoit-ce pour le bien du peuple ou pour le ſien qu'il regardoit Sully comme un homme précieux ? Je réponds en rappellant le code des chaſſes, code effrayant, ſanguinaire, odieux, digne de Louis XI & de Charles IX, & je place ce code barbare, dont le poids tomboit ſur l'agriculteur, à côté du propos dériſoire & tant répété de *la poule au pot.* Oui, tu voulois diſois-tu, que chaque payſan la mangeât, cette poule, & pour le meurtre d'une bête fauve, tu voulois le faire battre de verges juſqu'à effuſion de ſang. J'en ai dit aſſez ; ce monument de ton hiſtoire fait ton oraiſon funebre.

Quant à Sully même, miniſtre eſtimable dans la foule des miniſtres qui devoient, qui doivent encore périr ſous le glaive de la loi, penſa-t-il ſeulement à établir une loi *conſtitutionnelle ?* Lorſqu'il conſidéroit de ſang froid les plaies de la malheureuſe France, lorſqu'il vit les maux qu'avoit produits une femme ſans foi comme ſans pudeur, traînant à ſa ſuite des prêtres ſans frein, des miniſtres abſolus, des juges corrompus, des ſupplices & des bourreaux, ſongea-t-il à prévenir le retour de ces déſordres ? Penſa-t-il qu'il

falloit profiter de ces momens de calme pour aſſembler les états généraux, pour donner à la nation un gouvernement ſtable, fondé ſur des loix dictées par la nature? Un de ſes moyens en finances fut de rendre héréditaire les charges de judicature ; ce n'étoit pas aſſez du premier genre d'hérédité qui venoit de couvrir la France de cadavres! il réprima l'avidité des partiſans, mais avec beaucoup de ménagement, parce qu'il crut toujours avoir beſoin des compagnies financieres, qui pouvoient d'un inſtant à l'autre fournir de l'argent. Il ménagea beaucoup auſſi les prétentions des parlemens, & ne mit aucun frein à leurs concuſſions, parce qu'ils enregiſtroient les édits; enfin ſes mémoires ne nous montrent pas la plus légere idée des droits de l'homme, ni de ceux des nations; pas une notion des loix qui pouvoient manquer à un royaume auſſi vaſte; aucun doute ſur l'étendue de l'autorité royale, aucun deſir d'aſſeoir ſur des baſes ſolides le bien qu'il pouvoit & devoit faire (1).

(1) Ce ſont cependant ces deux hommes qui long-tems ont été en France l'objet d'un véritable culte. Les François, raſſaſiés des maux qu'ils avoient ſoufferts ſans interruptjon pendant deux ſiecles, éleverent des autels à un roi & à un miniſtre qui leur laiſſerent enfin la jouiſſance de l'air qu'ils reſpiroient; qui ne leur demanderent peut-être que la moitié de leur ſubſiſtance, de leurs vêtemens, & les traitoient ce qu'on appelle en *bons maîtres*. On ſait bien que dans les colonies les malheureux noirs adorent preſque ce très-petit nombre de planteurs qui ne les font pas expirer ſous les coups & l'excès du travail; & cependant nos domeſtiques ici ne ſouffriroient pas le deſpotiſme même de ces *bons maîtres*. On n'eſt pas étonné de l'eſpece d'idolatrie d'une nation aſſez idolâtre pour endurer les Iſabeau de Baviere, les Médicis, & leurs lâches & barbares époux & pupilles; mais

Les cauſes de l'aſſaſſinat de Henri IV furent conſidérées ſous différens points de vue ; on n'a pu ſavoir poſitivement qui arma le bras de l'aſſaſſin Ravaillac. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que le fanatiſme fut ſon motif particulier; on ſoupçonna Marie de Médicis, & il n'y a que trop d'apparence contre elle. L'ambition dont elle avoit été ſaiſie tout-à-coup au moment du départ projetté du roi; ſon deſir immodéré de ſe faire couronner; le mécontentement qu'elle témoigna lorſqu'en lui réſervant la régence, Henri lui nomma un conſeil; celui de ſes chers confidens Concini & la Galigaï, lorſqu'ils apprirent que le connétable de Montmorency & le chancelier Sillery étoient nommés en cette qualité; les intrigues de ces deux perſonnages & celles de don Juan de Médicis, frere de la reine, dont les perfides conſeils n'avoient pas peu contribué à diviſer la cour; plus encore peut-être l'indifférence de cette princeſſe à la nouvelle d'un ſi grand événement; celle

---

on doit l'être de ce que des hiſtoriens, des poëtes, des philoſophes, ſe ſont abandonnés à ces accès de déraiſon. Voltaire, par ſa Henriade, a retardé le progrès des lumieres de plus d'un ſiecle, par rapport à la forme du gouvernement. Mably même, n'a pu ſe défendre d'une ſorte de reſpect pour la mémoire de Henri IV. Les Anglois, qui nous ont tracé de ſublimes vérités en tout genre, ont encenſé ce prince; & cependant, depuis le ſiecle de Louis XIV, la philoſophie avoit fait aſſez de progrès pour que d'excellens eſprits appréciaſſent parfaitement la conduite & le peu de vertus réelles de cette *idole de circonſtance*. S'ils redoutoient de faire luire tout-à-coup la vérité aux yeux des hommes encore trop foibles pour la ſoutenir, il falloit au moins ne pas contribuer à entretenir leur erreur, il falloit préſenter les faits, ſupprimer leurs propres réflexions, & conduire ainſi le peuple à les faire lui-même.

que l'on mit à ſe ſaiſir de l'aſſaſſin, & enſuite à l'interroger; la négligence avec laquelle il fut gardé; les précautions que prit le duc d'Epernon dès le premier inſtant, ce qui prouve qu'elles avoient été prévues; enfin la correſpondance que Marie n'avoit ceſſé d'avoir avec l'Eſpagne & la cour de Rome par le moyen de ſon frere & de Concini, dépoſent contre elle & l'accuſent du plus grand crime dont une femme puiſſe ſe rendre coupable. Ajoutons que ſa conduite, après l'événement, ne juſtifia que trop les impreſſions qu'elle avoit déja données au moment de l'aſſaſſinat.

Henri IV avoit été frappé à quatre heures de l'après-midi; à ſix heures, Marie avoit pris toutes les meſures néceſſaires pour ſe faire déclarer régente. Le conſeil étoit aſſemblé; le duc d'Epernon, avec un ton d'inſolence qu'une autorité ſupérieure pouvoit ſeule juſtifier, y avoit paru, la main ſur la garde de ſon épée: » Elle eſt encore » dans le fourreau, avoit-il dit, mais elle en » ſortira ſi la reine n'eſt pas déclarée régente; » quelques-uns d'entre vous demandent du tems » pour délibérer, leur prudence n'eſt pas de ſai- » ſon : ce qui peut ſe faire aujourd'hui ſans péril, » ſe fera demain au milieu du carnage ". Les membres du conſeil les plus ſenſés comprirent que la reine ne parloit point avec tant d'audace par la bouche d'un de ſes eſclaves, ſans être aſſurée d'un parti puiſſant. Tout ſervoit à prouver que ce parti étoit formé d'avance, & l'on ne pouvoit meſurer, dans un ſeul inſtant, toute l'étendue de ſes forces & de ſes différentes branches. Ils crurent plus prudent de céder que de

s'expoſer à cimenter de leur ſang le pouvoir dont Marie paroiſſoit ſi avide. Dès le lendemain, le parlement lui confirma le don de la régence, avec celui de la tutelle, au nom du jeune roi Louis XIII, âgé de dix ans. Si ce grand corps avoit bien voulu remplir ſes devoirs, c'étoit là le cas d'aſſembler les états-généraux; mais le parlement, qui ſeul avoit élevé Henri IV ſur le trône, s'étoit convaincu de ce moment qu'il repréſentoit la nation; il avoit même déclaré que les états-généraux n'étoient pas conſtitutionnels, parce que les états de Paris, aſſemblés par le duc de Mayenne, l'avoient été par une autorité illégitime. Dans la vue de reſter ſeul en poſſeſſion de l'honorable titre de repréſentans de la nation, il étoit néceſſaire en effet de conſacrer l'abſurde maxime, que la nation ne pouvoit pas s'aſſembler de ſon propre mouvement & ſans l'ordre du roi; ce qui ne fut jamais établi par aucune loi, par aucun acte quelconque; ce qui pouvoit être ſimplement d'uſage quand les rois étoient *tout*, & les peuples rien. Le parlement, ayant une fois prétendu que lui, petit corps d'individus, ſans miſſion du peuple, agréé par le roi, ayant acquis de la main du roi des charges vénales, ſoumiſes à un droit annuel payé au roi, repréſentoit les aſſemblées libres & générales des *champs de Mars & de May*, ou *les états-généraux du royaume;* que cependant les *états-généraux* n'étoient pas conſtitutionnels, n'avoit plus qu'à déclarer que la nation elle-même n'étoit pas *conſtitutionnelle.*

Enfin, Marie de Médicis eſt déja déclarée régente, avant même que les environs de Paris ſoient inſtruits de la mort du roi. Sully n'eſt pas même

conſulté ; ſa douleur le rend importun, ſon économie le rend à charge. Il y avoit quarante millions d'argent en réſerve, outre le revenu courant ; il fallut les remettre entre les mains des courtiſans & des favoris ; ce tréſor diſparut en moins de quatre ans : Sully s'écarta de lui-même, & débarraſſa les pillards de ſa préſence & de ſes reproches. Lorſqu'enfin le luxe & les diſſipations eurent réduit aux dernieres extrêmités & la régente & ſon foible miniſtre Luyau, & Concini, & la Galigaï, & tous les Italiens & les Eſpagnols qui régnoient avec une femme ſans génie, on fut tout-à-coup étonné d'entendre, en 1614, demander les états-généraux. Mais, quoiqu'en liſant l'hiſtoire de ce regne, on ſoit ſurpris d'entendre rappeller leur nom, on l'eſt peut-être davantage de voir qu'ils produiſirent un enthouſiaſme général, & rien de plus. Les diſputes de rang, d'ordres, de vérifications de pouvoirs, occuperent les premieres ſéances. Les trois ordres de l'état, & en général toutes les claſſes de la ſociété, ſe conſidéroient comme des armées en préſence, qui ne font encore que s'obſerver, en attendant le ſignal du combat. Le clergé, fier de ſes richeſſes, de ſes immunités, de ſes dons gratuits, ne ſentoit pas qu'il les perdroit ſi l'état tomboit en décadence ; il ne demandoit que la ruine du proteſtantiſme à quelque prix que ce fût. La nobleſſe eſpéroit s'enrichir des dépouilles du peuple ; tel a toujours été ſon rôle. Elle demandoit la ſuppreſſion de la vénalité & de l'hérédité des charges de judicature ; les parlemens auroient agi avec juſtice, prudence & raiſon, s'ils avoient, à leur tour, demandé qu'on détruiſît le fléau de la nobleſſe héréditaire. Le tiers état au-

roit voulu qu'on remédiât à la mauvaiſe adminiſtration des officiers de juſtice & des finances : mais ſes députés étoient pris dans ces deux corps qui vouloient ſa ruine : auſſi fut-il oublié dans les débats; c'étoit l'uſage. Rien n'étoit concerté, il n'y avoit aucun plan d'aſſis, peut-être point de but; la régente ſeule en avoit un, celui de régner & de voler arbitrairement. Les états ne purent, ou ne voulurent pas commencer leurs opérations, & on les ſépara lorſqu'à peine les pouvoirs étoient vérifiés : on nomma des *commiſſaires du roi*, pour conférer avec ceux des députés aux états; ceux-là traînerent en longueur, dégoûterent les députés, & ces états de 1614 offrirent, au dix-ſeptieme ſiecle, un ſpectacle bien plus étrange que ceux de Philippe-le-Bel au quatorzieme; ils finirent ſans même qu'on s'en apperçût. De nouvelles taxes vinrent au ſecours du tréſor royal; & Marie, voulant, à ſa maniere petite & bornée, diviſer auſſi pour régner, s'aviſa d'un autre plan qui ne put lui réuſſir qu'à brouiller, ſans porter aucun coup déciſif.

La nobleſſe & le clergé venoient de demander la publication du concile de Trente, & le rétabliſſement de la religion catholique dans le Béarn; preſque toutes leurs doléances tendoient à faire réformer partiellement les clauſes de l'édit de Nantes les plus favorables aux réformés. Marie de Médicis eſſaya de les faire avertir ſecrétement de ſe défier des diſpoſitions hoſtiles des catholiques; mais quoique les calviniſtes ne fuſſent que trop diſpoſés à s'inquiéter, il ne ſe trouva pas un homme capable de commander avec ſuccès des forces armées, quand même il y en auroit

eu : d'ailleurs, le grand mal du regne de Henri IV étoit d'avoir accoutumé au repos, à l'inſouciance & à la mortelle quiétude de l'eſclavage la ſeule portion d'hommes que la liberté des opinions pût conduire à la liberté politique & civile. Les réformés s'étoient endormis dans une douce confiance pour un roi qui les avoit toujours favoriſés. Le reveil paroît ſi dur ! on a ſi peu de force, lorſqu'on les a uſées au ſein de la molleſſe ! Le gouvernement étoit ſans force, les religionnnaires ſans courage, la nation anéantie. Le parlement n'avoit que des prétentions, & point de patriotiſme ; il s'aviſa, pour ſe rendre reſpectable aux yeux du peuple, de rendre le 8 mars 1615, un arrêt qui ordonnoit que les princes, les pairs, & les grands officiers de la couronne, qui ont ſéance & voix délibérative au parlement, & qui ſe trouvoient à Paris, ſeroient invités à venir délibérer avec le chancelier ſur les propoſitions qui ſeroient faites pour le ſervice du roi, le ſoulagement de ſes ſujets, & le bien de ſon état. La régente, étonnée de ce coup d'autorité imprévu, conſulta promptement les bons & fideles *ſujets du roi :* ceux-ci craignirent que le parlement, réuni aux grands, ne prétendit tout-à-coup rendre l'adminiſtration plus réguliere, & moins dépendante de l'incapacité & des paſſions du prince ; ils ſe rappelloient ce que les états-généraux avoient voulu ſous le regne du roi Jean ; & ce qui n'avoit pas eu ſon effet dans un tems d'ignorance, pouvoit s'opérer facilement en 1615. Marie ſe hâta d'ordonner aux magiſtrats de ne plus ſe mêler des affaires du gouvernement. De quoi s'inquiétoit l'inhabile régente ? les grands diviſés entre eux

ſe bornoient à intriguer ſans ſavoir ni ce qu'ils vouloient, ni ce qu'ils pouvoient. Les magiſtrats n'avoient point préparé le coup qu'ils vouloient porter; ils furent obligés à ſe taire, & peut-être trouve-t-on même le véritable ſecret d'appaiſer leurs efforts: d'ailleurs, nous n'en aurions pas été plus heureux. Si les grands avoient accru leur prépondérance, ſoutenus ſeulement par l'autorité parlementaire, le fruit de cette coalition contre l'autorité royale auroit été le rétabliſſement des fiefs. Combien la nation auroit été de tems encore à ſecouer le joug, ſi le régime féodal avoit pu renaître dans toute ſon étendue, puiſque les reſtes de cet infernal ſyſtême nous donnent encore tant de peine à détruire! Non, en 1614 il ne pouvoit s'opérer une heureuſe révolution; il falloit près de deux ſiecles pour en concevoir l'idée; il en faut peut-être encore un pour l'exécuter.

Marie de Médicis ne connoiſſoit aucun remede aux maux que lui cauſoit tous les jours ſa mauvaiſe adminiſtration; elle ſavoit faire toutes les ſottiſes du monde, & ſa foible tête ſe perdoit lorſqu'il s'agiſſoit de les réparer. Dès l'année de la mort de Henri IV, Concini & ſa femme avoient acheté le marquiſat d'Ancre pour une ſomme de cent trente mille livres. Ses égards pour le mari devinrent ſuſpects; on l'accuſa d'avoir eu pour lui des bontés très-particulieres; & les faveurs qu'elle accumula ſur ſa tête ne prouverent que trop qu'on ne ſe trompoit pas: elle en fit un maréchal de France, lui qui n'avoit jamais tiré l'épée. L'inſolent favori s'érigea bientôt en deſpote; rien ne fut reſpecté: les libertés de l'égliſe gallicane furent violées; les jéſuites devinrent

tout-puiſſans ; ils pouſſerent la démence juſqu'à demander qu'il leur fût permis d'écrire, & qu'il fût défendu de leur répondre. Le mariage du roi avec Anne d'Autriche, infante d'Eſpagne, & celui de Philippe, infant, avec Eliſabeth de France, furent conclus, contre tous les intérêts de la France. Ces alliances funeſtes ne pouvoient qu'effrayer les proteſtans, dont tous les intérêts ſe trouvoient bleſſés par l'intimité avec leurs plus redoutables ennemis. Henri IV avoit formellement interdit à la régente de former jamais aucune alliance avec l'Eſpagne, ou du moins de conſentir que ce fût avec l'héritier de la couronne, ou avec le roi, ſi elle venoit à le perdre avant la majorité de ſon fils ; il lui avoit conſeillé auſſi de ne point accorder de faveur marquée aux jéſuites, toujours prêts à embraſſer le parti de la cour de Rome contre les intérêts de la France : il lui avoit appris que c'étoit le moyen de ne pas indiſpoſer les religionnnaires, & de ne pas commencer une guerre qu'il ne ſeroit plus en ſon pouvoir de terminer ; mais comme elle étoit incapable de réflexion, elle l'étoit auſſi d'adopter un conſeil ſage, & la mort du roi lui fit bientôt perdre le ſouvenir des inſtructions qu'elle en avoit reçues. Louis XIII n'étoit pas encore majeur, que les princes, irrités de l'inſolence des favoris, s'étoient déclarés & ſe formoient un parti ; les proteſtans armoient ſecrétement, & la reine avoit auſſi ſes créatures prêtes à ſe montrer pour elle & pour les Concini. Le roi, longtems gouverné par eux, ne tarda pas à ſentir le poids de cette autorité exceſſive & mal dirigée. En perdant le titre de régente, Marie avoit con-

ſervé celui de mere, & c'étoit pour en abuſer qu'elle en réclamoit les droits. Louis, auſſi foible & auſſi bas que Henri III, ſe délivra du maréchal d'Ancre, comme ſon *auguſte ancêtre* s'étoit délivré des Guiſe par un aſſaſſinat. Concini fut tué par Vitry, capitaine des gardes, le 24 avril 1617. On trouva ſur lui des valeurs en papier pour 1,985,000 livres, & il avoit en outre pour 420,000 livres ſur les banques d'Italie. Peu de jours avant ſa mort, il avoit dit à quelques amis qui le blâmoient de ſon audace, *qu'il vouloit voir juſqu'où la fortune d'un particulier pouvoit aller.*

Quelle idée ne doit-on pas prendre de ce regne déſaſtreux, lorſqu'on voit une intrigante étrangere, un homme ſans conſidération, & un miniſtre ſans talens gouverner l'état! Ce miniſtre étoit le cardinal de Luynes, dont tout le mérite perſonnel ſe réduiſoit à dreſſer des oiſeaux au vol, & qui avoit obtenu à ce titre une place dans la vénerie du roi. Il ne ſavoit qu'amuſer puérilement ſon maître, & c'en étoit aſſez pour diſpoſer des deſtins de la France. Sous le gouvernement monarchique, quelles que ſoient les précautions que puiſſe prendre le peuple, ou par lui-même, ou par des repréſentans, le ſort de l'empire dépendra toujours des agens immédiats d'un homme inviolable, & aſſez riche pour n'avoir à ſon ſervice que des traîtres à la nation. Une vaine reſponſabilité ne les rendra point incorruptibles; ils ſavent trop bien que les loix n'atteignent point l'eſclave de l'homme ſupérieur aux loix. On verra donc toujours les rois choiſir des hommes ſans mérite & ſans vertu; & malgré toute la vigilance du

peuple ou de ſes mandataires, la machine politique ſe trouvera entravée, tantôt par une exécution lente, tantôt par des délais perfides, tantôt par l'ineptie & le défaut d'enſemble, tantôt par des changemens arbitraires dans la nature des loix & dans leur application. Quand on leur feroit rendre compte à chaque jour, à chaque heure, le progrès du mal ne ſeroit que ſuſpendu, le mal ne ſeroit point extirpé ; il ne peut l'être qu'en remontant à ſa ſource.

L'aſſaſſinat de Concini prépara la ruine de Marie de Médicis ; elle ſentit que ſon crédit étoit perdu : toute occupée de ſa ſituation, elle parut inhumaine envers ſa veuve, qu'elle avoit tant aimée, & laiſſa briſer ſans pitié cet inſtrument fragile qui ne pouvoit plus lui ſervir. » Si on ne peut lui dire » que ſon mari eſt mort, dit-elle, qu'on le lui » chante ". Expreſſion qui fait horreur, & qui caractériſe parfaitement l'ingratitude des rois. Elle refuſa de s'intéreſſer pour elle, & de demander ſa grace, qu'elle pouvoit encore obtenir. Léonor fut miſe en priſon ; & telle eſt la foibleſſe & la lâcheté des gouvernemens deſpotiques, qu'on ne lui fit point ſon procès, pour avoir abuſé de la faveur & de la confiance de la reine : on l'accuſa de judaïſme, de magie & de ſortilege : elle fut condamnée au feu ſur ces imbécilles chefs d'accuſation, par des magiſtrats dont on ne ſait ſi l'on doit accuſer le plus ou la démence ou la baſſeſſe. Cette malheureuſe, moins coupable que la reine, montra de la conſtance en marchant à un ſupplice ſi peu prévu, & mourut avec une fermeté qui ne fit qu'accroître la fureur de ſes ennemis.

Louis XIII, dont l'ame foible & féroce auroit

été capable des mêmes crimes que Charles IX, s'étoit écrié, en apprenant la mort de Concini : *Enfin, me voilà roi !* Il avoit raiſon, il venoit de conſommer un crime ; c'étoit ſon premier acte royal. De ce moment, il ôta la garde à ſa mere, qui, troublée de cet ordre tyrannique, lui demanda la permiſſion de ſe rendre à Moulins ; il lui en laiſſa la liberté ; mais à peine étoit-elle arrivée à Blois, qu'il la fit arrêter & renfermer dans le château : elle ſe ſauva de cette forteresſe, & ſe rendit à Angoulême, & de-là au pont de Cé, où elle fut prête à prendre les armes contre ſon fils.

Le cardinal de Luynes & ſes freres profiterent ſeuls de la mort de Concini ; il n'avoient pas renverſé le maréchal d'Ancre & banni la reine-mere pour le bien de l'état, mais pour le leur propre : ils ſe partagerent toutes les charges de Concini, & la fortune publique ne fit que changer de main, comme à toutes les mutations de miniſtere. Marie n'avoit été éloignée que pour n'avoir point à partager avec elle les tréſors que l'on prétendoit amaſſés ; mais il s'élevoit dans le conſeil un homme d'un génie plus étendu, dont les vaſtes projets demandoient une autre marche. Il entreprit de réconcilier Marie avec ſon fils : ce n'étoit pas qu'il fût ſuſceptible des ſentimens de la nature, ni qu'il voulût toucher le cœur de ſon *maître*, mais il craignoit que les intrigues de cette femme ne ſoulevaſſent en ſa faveur une partie du royaume ; & pour exécuter ſes deſſeins, il lui falloit la paix & la tranquillité qui diſpoſent à l'eſclavage. La mort du cardinal de Luynes, arrivée après le ſiege de Montauban, le 15 décembre 1621, fut un moment de triomphe pour la reine ; Richelieu ſe ſer-

vit habilement d'elle pour obtenir ſur l'eſprit du roi un crédit dont enſuite elle fut la victime. En 1623, il l'avoit rendue auſſi puiſſante que dans le tems de ſa régence; il obtint de ſa reconnoiſſance le chapeau de cardinal, qu'il ambitionnoit depuis long-tems, & qui lui étoit néceſſaire pour ajouter à ſa conſidération perſonnelle: elle ſeule pouvoit le lui procurer auſſi promptement, par ſes relations avec la cour de Rome. Dès ce moment, il ne ſe crut plus obligé à aucun égard envers elle; & comme il avoit beſoin d'un empire abſolu ſur l'eſprit de Louis XIII, qui ne l'aimoit pas, mais auquel il s'étoit rendu néceſſaire, il n'oublia rien pour l'aigrir de nouveau contre Marie. Comme elle ne ſavoit rien calculer, elle lui laiſſa le tems de s'emparer abſolument de ce prince, & ſe vit abandonnée de lui & de la cour, au moment où elle s'y attendoit le moins. Elle ajouta une autre imprudence à la premiere; elle refuſa tout accommodement entre elle & Richelieu, & mit Louis dans l'alternative de chaſſer ou elle, ou ſon miniſtre. Il ne balança point; & Marie, plongée dans un délire plus grand encore, par les ſuites de ſon caractere opiniâtre & irréfléchi, s'enfuit de Compiegne le 30 juillet 1631, & ſe rendit à Bruxelles, où elle fut reçue avec de grands honneurs. Mais lorſqu'elle fut ſortie de France, les apologies de ſa conduite, ſes manifeſtes & ſes lettres, furent inutiles. Richelieu triomphoit & ſavoit ménager la durée de cet avantage; il faiſoit valoir contre elle ſes liaiſons avec l'Eſpagne, la combinaiſon de ſes projets avec ceux de *monſieur*, ſon ſecond fils, le deſſein bien conſtaté qu'elle avoit eu de marier ce prince avec Anne

d'Autriche, en faiſant déclarer Louis XIII impuiſſant, ou bien en terminant ſes jours : enfin il inſinuoit qu'elle avoit trempé dans la conſpiration de Chalais, en 1626. On ignore ſi ce dernier crime auroit été capable d'effrayer Marie. Si elle avoit pu le commettre, & qu'elle l'eût cru néceſſaire à ſon ambition, il y a peu d'apparence qu'elle s'y fût refuſée ; mais ſoit que de pareils ſoupçons fuſſent bien ou mal fondés, ils devoient faire une vive impreſſion ſur un prince fanatique & d'un caractere ſoucieux & méfiant. Son humeur chagrine & ſon eſprit borné demandoient à être gouvernés ; mais il préféroit l'empire du cardinal, qui le débarraſſoit du fardeau des affaires, à celui de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche & de ſon frere, dont il étoit jaloux. Si le cardinal ſe trouvoit chargé du gouvernement, ce ne pouvoit être qu'en ſon nom ; au-lieu que les deux reines & le duc d'Orléans auroient eu tout l'honneur de l'adminiſtration, & l'auroient réduit à une nullité abſolue. Marie fut donc ſacrifiée à la haine du miniſtre ; ſon douaire & ſes biens furent ſaiſis ; ſes finances épuiſées, elle ſe vit en proie à l'horrible néceſſité d'avoir recours à la ſtérile pitié de ſes égaux. Les *ſouverains*, ſi prodigues pour eux & leurs favoris, de la ſubſiſtance de leurs *ſujets*, ne ſont jamais généreux. L'Angleterre donna à Marie quelques ſecours modiques, que les intrigues de Richelieu réduiſirent au point qu'elle fut obligée de repaſſer en Hollande, après un voyage à la cour de Londres. Les Hollandois craignirent de ſe brouiller avec le cardinal, & enfin la reine fugitive ne trouva d'aſyle qu'à Cologne, où les jéſuites daignerent lui payer une

ſi

ſi chétive penſion, qu'en 1642 elle manqua de bois au milieu de l'hyver, & périt preſque de miſere, vers la fin de juin de l'année ſuivante. Tant que les rois ne ſeront pas de ſimples citoyens, inveſtis ſeulement, comme tous les fonctionnaires publics, d'un pouvoir temporaire, délégué par les peuples; tant qu'ils ne ſeront pas comptables au peuple & ſoumis à la loi; enfin tant que l'impunité leur aſſurera le droit d'être criminels, un châtiment ſemblable à celui qu'éprouva Marie de Médicis, ſera une ſorte de juſtice accidentelle, dont le vulgaire rendra grace aux circonſtances; mais le philoſophe n'y verra qu'un effet du haſard, dont l'influence paſſagere ne ſatisfait point les loix, ne vènge point les hommes des maux qu'ils ont ſoufferts, & n'a jamais ſervi d'exemple aux têtes couronnées.

Après avoir perſécuté ſa mere par l'exil, par un procès en regle, dont il avoit chargé des commiſſaires, Louis XIII la voyant humiliée, pauvre & mourante, ne la traita pas moins avec une dureté exceſſive : mais que pouvoit attendre d'un fils ſur le trône, une mere telle que Marie de Médicis ? L'éducation qu'il en avoit reçue, la perſuaſion où il étoit qu'elle avoit voulu le faire aſſaſſiner, les doutes qui s'étoient élevés contre elle à la mort de Henri IV, la dureté du cœur, l'inhumanité innée dans l'ame des rois, leur indifférence ſur l'opinion publique, tout devoit préparer Marie à l'abandon total de ſon fils. Agrippine avoit commis toutes ſortes de crimes pour élever Néron à l'empire; Agrippine périt par l'ordre de ce monſtre.

Richelieu & Louis XIII régnoient enfin ſans obſtacle; le ſort qui n'avoit fait qu'un miniſtre

de Richelieu, ne lui avoit pas assigné sa place; il devoit lui donner une couronne. Audacieux, entreprenant, dissimulé, vindicatif, barbare, que lui manquoit-il pour être digne du trône? Le sang dont il en arrosa les degrés, n'effraya jamais le caractere farouche de Louis XIII; ces deux êtres étoient nés l'un pour l'autre. » Ce que Machiavel » conseille au tyran qu'il instruit, dit Mably, Ri» chelieu l'exécuta (1) ". Mably auroit dû écrire que Richelieu & Louis XIII l'exécuterent. Loin de nous ces ménagemens qui rejettent en entier sur des ministres les crimes qui souillent l'histoire des monarchies! Sans doute, les ministres des rois ne peuvent être que des tyrans subalternes; lorsque par hasard ils ont, comme Richelieu, un génie supérieur, ou simplement quelques talens de plus qu'un *monarque* ignorant, ils sont les auteurs des plans de tyrannie; mais en cela même, ils ne sont jamais que les organes ou les interpretes de la *volonté royale*. Supposez qu'on place tout-à-coup sur le trône un honnête citoyen, & qu'on lui donne pour ministre un Richelieu, son premier soin sera de le faire livrer au supplice. Louis XIII, au contraire, loin de contrarier le despotisme de son ministre, l'applaudissoit & l'encourageoit dans

(1) J'aurois dit plutôt que Richelieu fut tout ce que Machiavel nous montre dans *le prince* qu'il n'a pas prétendu instruire, mais faire connoître aux hommes. Comment de très-grands génies n'ont-ils pas vu que l'auteur du discours sur Tite-Live, & de l'histoire de Florence, avoit voulu donner des leçons au peuple, & non des préceptes aux rois? Comment ne l'ont-ils pas entendu crier aux nations : Tant que vous aurez des *princes*, voilà ce qu'ils peuvent être, & toujours ce qu'ils sont, plus ou moins?

toutes ſes opérations. Tous deux, parfaitement d'accord pour tout aſſervir à l'autorité royale, intervertirent l'ordre des tribunaux, & tous les magiſtrats céderent à l'impulſion d'un nouveau Louis XI, après cette fameuſe audience où ils furent contraints d'écouter, *à genoux*, les réprimandes de ces deux inſolens deſpotes, lors de la fuite du duc d'Orléans. S'il y eut dans les parlemens quelques hommes de bien, on les vit auſſi ſuſpendus de leurs fonctions, deſtitués de leurs offices, exilés ou traînés dans les priſons d'état. Les calviniſtes furent anéantis par la priſe de la Rochelle; les grands, humiliés par la crainte des coups d'autorité arbitraire, diviſés, affoiblis par les châtimens, redoutant ſans ceſſe les délateurs que Louis XIII accueilloit avec joie, tous ſuſpects les uns aux autres, tomberent dans l'abattement; les aſſemblées leur furent interdites; le deſpote ne leur permit que les armes à leur uſage perſonnel, mais leur défendit expreſſément d'en conſerver dans leurs châteaux; il leur défendit auſſi toute communication avec les étrangers, même avec les ambaſſadeurs des puiſſances, & finit par leur interdire ſévérement la ſortie du royaume; il rendit cette fameuſe ordonnance, par laquelle il étoit enjoint d'obéir, ſans délai, à tous les ordres du roi; il étoit permis ſeulement d'expoſer les raiſons qu'on pouvoir avoir de s'y ſouſtraire; & s'ils étoient réitérés, il falloit les exécuter ſans réplique, ſous peine de perdre charges ou emplois, ſans préjudice d'autres punitions dues à la déſobéiſſance; de ſorte que ſi le *monarque* avoit eu la fantaiſie d'ordonner à un homme de tuer ſon pere ou ſon enfant, il auroit fallu obéir ou périr. Tou-

tes les autorités, toutes les loix, tous les uſages, toutes les coutumes qui avoient paſſé en loix, tous les corps exiſtans, toutes les claſſes de l'état ſouffrirent un bouleverſement général. La diviſion des proteſtans détruiſit le ſeul germe de liberté qui exiſtât depuis Charles VIII ; les lumieres ſembloient ne s'être répandues en France que pour le profit des tyrans. Ces deux hommes perfides les firent ſervir à façonner la nation au joug monarchique ; ils avilirent les eſprits propres à éclairer leurs concitoyens ; les penſions, les bienfaits aſſervirent la plume de ces lâches adulateurs. Les autres claſſes furent amollies par l'uſage de ce que les arts, les ſciences & les lettres ont d'inutile & d'attrayant ; le luxe le plus effréné retint à la cour ces grands, accoutumés à mendier baſſement les faveurs des rois, pour étaler à leur ſuite un faſte inſolent. Louis XIII & Richelieu diſpenſoient d'une main l'or avec la ſervitude, & de l'autre les châtimens à tout être qui oſoit penſer.

Que d'horreurs préſente le tableau de ce regne déplorable ! que de proſcriptions ! que de ſang répandu ! que de veuves éplorées ! que d'orphelins gémiſſans ! que de crimes particuliers & publics ! & les François les ont ſoufferts, & les nations voiſines en ont été témoins ! Que dis-je ? elles ont éprouvé le même ſort, & l'Europe a encore des rois !

Si Henri IV eût vécu, jamais une Eſpagnole n'auroit été la femme de ſon fils. Anne d'Autriche, digne du ſang dont elle étoit née, apporta en France tous les vices de l'Eſpagne & ceux de la maiſon d'Autriche. Marie de Médicis, attachée à la cour de Rome, nourrie dans le fanatiſme

& la ſuperſtition, avoit cru ne pouvoir mieux ſervir la religion catholique, qu'en s'alliant avec de fideles ſujets des pontifes & de l'égliſe. Les Concini, gagnés par l'or de l'Eſpagne, avoient hâté cette fatale alliance, & le 24 novembre 1615, Anne d'Autriche épouſa Louis XIII : elle étoit âgée de quinze ans, & Louis étoit plus jeune qu'elle de cinq jours. Nés tous deux avec un cœur dur & altier, ils n'étoient pas plus capables l'un que l'autre de reſſentir & d'inſpirer de l'attachement ; auſſi n'éprouverent-ils jamais qu'une indifférence réciproque, qui dégénéra dans la ſuite en une haine fortement prononcée. Anne étoit fiere & abſolue : elle ne vit pas ſans chagrin qu'elle étoit ſoumiſe, avec toute la cour, à l'autorité de ſa belle-mere, & même obligée de lui céder le pas ou de diſputer avec elle ſur les honneurs de la préſéance. Elle montra, dans les commencemens de ſon regne, peu d'empreſſement à ſe mêler des affaires. A peine connoiſſoit-on quel étoit ſon caractere, lorſque la mort de Concini lui donna l'occaſion de le développer par un trait de froideur & d'inſenſibilité révoltante. Les deux favoris de Marie laiſſoient un fils âgé de dix ans, d'une figure intéreſſante & d'un caractere aimable. Ce malheureux enfant, errant dans le palais du Louvre, ne ſavoit où trouver un aſyle. » C'eſt moi, di-» ſoit-il, qui porterai long-tems la peine de l'or-» gueil de mes parens ". On lui avoit ôté ſon chapeau & ſon manteau, comme des marques diſtinctives d'un état dont il étoit déchu. Depuis deux jours, ſa douleur l'avoit empêché de boire & de manger. Le comte de Freſque en eut pitié ; il voulut intéreſſer la reine en ſa faveur ; il ob-

tint d'elle qu'on le lui ameneroit, après l'avoir engagé à prendre des rafraîchiſſemens. Elle l'accueillit avec beaucoup de douceur, & lui promit d'avoir ſoin de ſon enfance. Cette humanité n'auroit pu que lui faire honneur; mais comme on lui avoit dit que l'enfant danſoit avec grace, elle le fit danſer en ſa préſence, au ſon des inſtrumens, tandis que le ſang de ſon pere couloit encore, & qu'on allumoit le bûcher où alloit être jettée ſa mere. Dans quelle claſſe d'hommes, hors le rang *ſuprême*, trouveroit-on des exemples d'une pareille dureté de cœur?

Le retour de la reine-mere auroit renouvellé les débats entre les deux princeſſes, ſi le duc d'Orléans n'étoit devenu le point de réunion. Dès ſon arrivée en France, Anne d'Autriche avoit pris avec lui des manieres très-libres. Le prince obſervoit peu de cérémonial avec elle; & cela paroiſſoit d'autant plus étrange, qu'en Eſpagne, où l'étiquette eſt extrêmement ſévere, la princeſſe ne devoit point avoir appris à uſer d'une liberté ſemblable. On prétendoit que Louis XIII n'étoit pas d'une complexion capable de promettre des ſucceſſeurs au trône, & l'on croyoit que le duc d'Orléans auroit eu beſoin du même conſeil que la ducheſſe d'Angoulême avoit autrefois donné à François Ier., à l'égard de Marie d'Angleterre. Louis XIII, qui n'aimoit des femmes *que l'eſpece*, diſoit la reine Chriſtine, devint cependant fort jaloux de la ſienne, & ſe rendit le jouet de ſes courtiſans, & ſur-tout de ſes miniſtres, intéreſſés à demeurer ſeuls en poſſeſſion de tout le crédit. Une préférence marquée pour ſon beau-frere ne fut pas la ſeule galanterie qu'on attribue à la

reine ; il courut des bruits injurieux ſur elle, à l'égard du duc de Buckingham, favori de Charles II, roi d'Angleterre, & ambaſſadeur de ce prince en 1625. Le duc ſe déclara publiquement l'amant de l'Autrichienne. Richelieu en conçut du dépit; ils ſe brouillerent. Louis XIII, irrité, éloigna la dame d'atour de la reine, & chaſſa quelques-uns de ſes domeſtiques. L'ambaſſadeur partit; & quoi qu'en aient dit des auteurs mercenaires, il y a toute apparence qu'en effet Anne, qui ſouvent faiſoit des neuvaines pour avoir des enfans, cherchoit auſſi à s'en procurer par des moyens dont l'efficacité lui paroiſſoit mieux conſtatée.

Quant à la conſpiration de Chalais, petit-fils du maréchal de Montluc, il n'a pas été prouvé qu'Anne d'Autriche, ni même la reine-mere, y fuſſent entrées. On dit qu'il étoit queſtion d'ôter au roi ou la vie, ou la liberté, de faire prononcer la nullité du mariage de la reine, pour cauſe d'impuiſſance de la part de Louis, & de la marier avec le duc d'Orléans. On ajoute que les interrogatoires ſecrets du conſpirateur fourniſſoient des preuves contre les deux reines & contre Gaſton d'Orléans; mais on ne les fit point connoître. Si quelque choſe peut donner lieu à croire qu'Anne d'Autriche fût coupable, c'eſt qu'il eſt conſtant qu'elle ſe préparoit à épouſer le duc d'Orléans, lorſqu'en 1630, Louis XIII tomba ſi dangereuſement malade qu'on déſeſpéra de ſa vie : la propoſition en fut faite à Gaſton, & tous deux s'en occupoient, lorſque le roi ſe rétablit. Déja cruellement agité depuis la conſpiration de Chalais, ce prince dut regarder comme une nouvelle preuve

du crime ; de ſemblables négociations entamées pendant ſa maladie ; & lorſque Marie de Médicis eut quitté la cour, Anne d'Autriche demeura expoſée à tout le reſſentiment d'un mari dont la méfiance s'accroiſſoit chaque jour, & d'un miniſtre qui n'ignoroit pas les intrigues des Eſpagnols avec elle & avec ſa belle-mere, dont les intérêts étoient réunis avec les ſiens depuis qu'elle faiſoit cauſe commune avec Gaſton d'Orléans. Louis XIII fit défendre à l'ambaſſadeur d'Eſpagne de la voir auſſi fréquemment. Pour la ſeconde fois, on lui ôta ſes confidentes & ſes domeſtiques, & l'on fit peu d'attention à des menaces qui devoient être ſans effet.

En 1637 cependant, ſa correſpondance continue avec Marie fit naître encore des inquiétudes : elle employa contre le cardinal une maîtreſſe du roi, mademoiſelle de la Fayette, qui lui étoit toute dévouée, malgré leur rivalité : elles y employerent toutes deux le jéſuite Cauſſin. Anne s'entendoit avec le conſeil d'Eſpagne, pour empêcher l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, de ce coloſſe effrayant, dont la puiſſance & l'orgueil ébranlent l'Europe & fatiguent encore la France ; mais rien ne réuſſit à cette femme intrigante, que le projet de donner un héritier à Louis XIII. Quel fut le pere de cet enfant ? c'eſt encore une énigme. On prit toutes les précautions poſſibles pour en accorder les honneurs au roi. Mademoiſelle de la Fayette, retirée au couvent de la Viſitation, où elle ſe diſpoſoit à prendre le voile, eut, au commencement de décembre 1637, un entretien de quatre heures avec Louis XIII, qui étoit venu de Grosbois à Paris, exprès pour la voir. A ſon retour, le mau-

vais tems l'ayant forcé à chercher un abri, il le trouva au Louvre, chez la reine, qui lui offrit sa table & son lit. Cette partie sembloit être arrangée; car le roi quitta Paris dès le lendemain, & ne parut pas vivre depuis en meilleure intelligence avec la reine, qui cependant, neuf mois après, mit au monde ce trop fameux Louis XIV, à qui la France dut ensuite soixante années de malheurs.

Louis XIII savoit-il que la reine étoit enceinte, & se prêta-t-il à ce manege qui pouvoit ôter la couronne à un frere qu'il haïssoit? La demoiselle la Fayette avoit-elle opéré ce raccommodement momentané, ou pour couvrir la foiblesse de la reine, ou pour essayer en effet de faire naître un successeur au trône? Cette derniere conjecture paroît peu vraisemblable, lorsqu'on se rappelle que Louis XIII avoit toujours été soupçonné d'impuissance, & que l'on n'ignoroit pas que ses maîtresses n'étoient pour lui qu'une simple société de confiance & d'amitié. Quoi qu'il en soit, & de la complaisance de Louis XIII, qui peut-être crut que le ciel avoit fait un miracle en sa faveur, & de la chasteté plus que douteuse de la reine Anne, elle déclara sa grossesse, & Richelieu parut en être fort mécontent. Étoit-ce un jeu? vouloit-il cacher à son *maître* la part qu'il pouvoit avoir à cette intrigue? C'est encore ce qu'on ignore parfaitement. La naissance du dauphin fut suivie de près par celle du duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans. Après avoir souffert la naissance d'un premier enfant, il n'y avoit pas de prétexte à en défendre un second. Quoique la maternité dût rendre la reine plus chere à son mari, s'il avoit cru être le pere de deux fils, on ne voit pas qu'elle ait eu plus de crédit, ni qu'elle

ait obtenu plus de confiance de ſa part. Au lit même de la mort, Louis XIII ne l'ayant point encore appellée, elle envoya auprès de lui M. de Chavigny, avec ordre de lui demander pardon de ce qui pouvoit lui avoir déplu dans ſa conduite, le ſuppliant de croire qu'elle n'avoit jamais trempé dans la conſpiration de Chalais, ni conçu le deſſein d'épouſer Gaſton, ſon frere. Louis reçut cette ambaſſade avec beaucoup de froideur. » Dans l'état où je ſuis, » répondit-il, je dois lui pardonner; mais je ne » peux pas la croire ". Il étoit temps pour elle de ſe ſoumettre: on penſe bien qu'elle aſpiroit à la régence, & qu'elle la vouloit ſans aucune reſtriction. Il falloit que la néceſſité dictât à Louis XIII une loi bien impérieuſe pour le faire conſentir à laiſſer l'autorité à une femme & à un frere, qu'il paroiſſoit haïr également. Si le cardinal eût encore vécu, peut-être auroit-il agi autrement. Enfin il céda aux repréſentations, & nomma ſa femme régente, en lui confiant l'éducation des deux princes, ſes fils, avec l'adminiſtration des affaires publiques; il nomma Gaſton, ſon frere, à la lieutenance générale du royaume; mais il ordonna en même-tems que ni la reine, ni le duc d'Orléans, ne pourroient rien faire ſans l'avis du conſeil de la régence; compoſé de ſes couſins le prince de Condé & le cardinal Mazarin, du chancelier Séguier, du ſur-intendant des finances & du ſecretaire des commandemens, qualifiés tous de miniſtres d'état. Il ordonna que tout ſeroit délibéré dans ce conſeil, décidé à la pluralité des voix, & qu'il y ſeroit pourvu à la même pluralité, tant aux plus importans emplois & principaux offices de la couronne, qu'aux charges de ſur-intendant des finan-

ces, de premier préſident, de procureur-général au parlement de Paris, & de ſecretaire des commandemens. C'étoit donner des bornes bien étroites à l'autorité de la reine; & déja ſon ambition ne connoiſſoit plus de bornes : auſſi Louis XIII avoit à peine fermé les yeux, le 14 mai 1643, qu'elle ſongea aux moyens de faire anéantir ces reſtrictions, qu'elle trouvoit offenſantes. C'étoit le ſeul acte de juſtice qu'avoit fait dans ſa vie ce déteſtable roi, ſurnommé *Louis le juſte*, & il fut annullé dans vingt-quatre heures, tandis que les maux qu'il avoit faits à la nation ont préparé tous ceux qu'elle a endurés pendant un ſiecle & demi, & dont elle n'eſt qu'à demi délivrée.

Cette déclaration du roi avoit été ſignée le 19 avril; il mourut le 14 mai; le 15, la régente ſe tranſporta en grande pompe au parlement; & tandis qu'elle y ſignoit cette même déclaration, elle avoit reçu le ſerment des miniſtres de ſe départir de tous les droits qu'elle leur accordoit. Le comble de la dériſion des rois envers les nations, c'eſt le cérémonial qu'on pratique à leur égard: on fait tenir un *lit de juſtice* à un embryon de quatre ans & demi; on lui fait dire qu'il accorde la régence à ſa mere; un chancelier vient à genoux prendre *les ordres du roi;* une cour ſouveraine enregiſtre des *très-exprès commandemens du roi.* On ne voit point de pareils actes de folie dans les états où aucunes des charges ne ſont héréditaires, où, ſuivant l'ordre de la nature, les enfans ne ſont que des enfans & où l'on n'inſulte point à la dignité des hommes faits. Ces honteuſes génuflexions, ces farces dé-

goûtantes, rappellent l'admiſſion du cheval de Caligula au ſénat romain.

Mazarin s'empara bientôt de la confiance de l'ignorante princeſſe, qui n'avoit pas même autant d'eſprit que Marie de Médicis. Elle le fit premier miniſtre; un pareil choix déplut aux grands, & même au peuple, fatigué du joug inſupporble de Richelieu: mais tout étoit corrompu, avili, incapable d'aucune énergie; le miniſtre de Louis XIII avoit anéanti la force qui reſtoit aux grands; il ne leur avoit laiſſé que leur orgueil, leurs prétentions, & quelques biens; les magiſtrats n'exiſtoient plus, & le peuple, ſans dignité comme ſans appui, ne pouvoit rien exiger de ceux qui n'avoient pas encore ſenti qu'ils ne ſont rien ſans lui. Des femmes cabalerent contre Mazarin; non contentes d'être célébrées par des aventures galantes, elles ſe jetterent au travers des affaires politiques, & l'on vit régner dans la ridicule guerre de la fronde tout le déſordre & l'inconſéquence qui caractériſent les grands projets conduits par des têtes déſordonnées. La victoire du prince de Condé, cette victoire ſi célebre dans les annales de la France eſclave, & qu'a déja déſavouée, au nom d'un peuple libre, l'aſſemblée conſtituante dans ſes jours de gloire, avoit donné au commencement de la régence un éclat que fit diſparoître cette guerre, que le prince de Condé diſoit *qu'on ne pouvoit écrire qu'en ſtyle burleſque.* Anne d'Autriche n'eut guere d'autre part au gouvernement que ſes intrigues en faveur du cardinal Mazarin, & l'opiniâtreté qu'elle montroit à le ſoutenir; elle embraſſoit aveuglément tous les partis qu'il lui montroit, ſans les calculer, &

ſans en prévoir les conſéquences ; elle ne fut enfin qu'un docile inſtrument des volontés de cet homme dont le génie étoit preſque auſſi redoutable que Richelieu, & qui auroit été auſſi haïſſable s'il n'avoit pas eu le caractere ſouple & délié de ſon pays. La guerre de la fronde s'appaiſa ; le duc d'Orléans, le prince de Condé, le fameux coadjuteur de Retz & ſon parti céderent ; les femmes ceſſerent de clabauder ; & le cardinal, peu reconnoiſſant de la protection que lui avoit conſtamment accordée la reine, ne fut pas plutôt délivré par elle d'une partie de ſes ennemis, qu'il travailla à l'écarter de la confiance de ſon fils, & à s'emparer ſeul de l'eſprit du jeune prince : il y réuſſit complétement. Louis XIV ne manquoit à aucun des devoirs extérieurs envers ſa mere ; mais il ne cherchoit point à s'inſtruire auprès d'elle ; & après la mort du cardinal, elle ne fut point appellée au premier conſeil que tint le roi déja majeur : elle en fut mécontente ; mais elle ſe ſouvint heureuſement du ſort de Marie de Médicis ; & peu curieuſe d'aller terminer ſes jours à Cologne, elle ſe retira prudemment de toutes les affaires, & mourut tranquillement à la cour le 20 janvier 1666, dans ſa ſoixante-cinquieme année, ſans avoir fait aucun bien, mais ſans avoir fait autant de mal que beaucoup d'autres. On ne lui connoît aucune vertu, beaucoup de vices & de défauts ; elle paſſa ſa vie à intriguer, à brouiller, & il eſt à préſumer qu'elle eût été plus déteſtable, ſi elle n'avoit pas été ſoumiſe à l'aſcendant de deux hommes de génie, qui ne vouloient pas lui laiſſer partager le fruit de leurs crimes.

Mazarin avoit encore fait à la France le préſent d'une Eſpagnole Autrichienne. Louis XIV avoit épouſé, le 9 juin 1660, Marie-Thérèſe d'Autriche, fille de Philippe IV & d'Elriſabeth de France, ſœur de Louis XIII; elle avoit vingt-deux ans lorſque ſon pere préféra pour elle l'alliance de la France à celle de l'empereur. Mazarin la lui avoit fait propoſer en 1658, & pour l'y déterminer, il négocia en même-tems le mariage du roi avec Marguerite de Savoye. Le duc & ſa femme vinrent à Lyon, & y amenerent la princeſſe; le jeune roi en paroiſſoit content, lorſque le comte de Pimentel arriva *incognitò*, & vint offrir, de la part de ſon maître, la paix & l'infante Marie-Thérèſe. L'offre fut acceptée : le duc de Savoye, devenu le jouet de Mazarin, partit de Lyon précipitamment; & ſi ce prince avoit été plus puiſſant, ſans doute il s'en ſeroit ſuivi une guerre entre lui & la France, & deux peuples ſe ſeroient égorgés pour la querelle de deux familles. Le traité des Pyrénées fut la ſuite de cette alliance. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner les conſéquences de tous ces traités faits entre les rois & non entre les nations; mais il eſt conſtant que les *auguſtes monarques* n'en ont pas fait un ſeul que la France libre doive avouer, ſans les avoir examinés avec le plus grand ſcrupule, & les avoir modifiés, non d'après les idées étroites des deſpotes imbécilles, mais ſelon la dignité d'un peuple qui traite des plus grands intérêts de l'humanité.

Enfin, Marie-Thérèſe vint régner en France; les dépenſes exceſſives que la cour fit en cette occaſion préſageoient la magnificence du regne

de Louis XIV; & dans un roi qui disposé en maître de la fortune de l'état, la magnificence est criminelle. Le seul carrosse du roi étoit du prix de soixante-quinze mille livres, ce qui vaut aujourd'hui cinquante mille écus; la broderie des habits coûta deux millions. Les fêtes effacerent tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors, parce que le bon goût servoit plus à les embellir que la richesse même; tout ce que les arts ont de plus flatteur, ce que l'esprit peut avoir de plus séduisant, se disputerent le prix sous un prince avide de louanges, & prompt à les récompenser. Les poëtes, les orateurs, les historiens, les artistes s'empresserent à le flatter bassement. On lui répéta tant & de si bonne heure qu'il étoit le plus grand roi du monde, qu'il se le persuada; & quel est l'homme assez ferme, assez sage, pour que les honneurs de l'apothéose ne parviennent pas à lui faire croire, comme au fou de Séville, qu'il est ou Jupiter, ou Neptune?

Malgré cette grandeur empruntée, Louis XIV ne montra jamais ni ce courage, ni cette supériorité d'ame que lui attribuoient ses flatteurs; il ressembloit à ces idoles des Indiens renfermées dans de superbes pagodes, environnées d'or, de colonnes, de tapis, qui les dérobent à la vue, & qui n'offrent enfin, quand on les approche, qu'une espece de caricature dont l'homme instruit détourne les yeux, quoique les ignorans se prosternent devant elles.

Qui pourroit reconnoître du courage dans un roi qui ne s'expose jamais aux mêmes périls que ses soldats, & qui ne marchoit à leur tête que par esprit de parade & d'ostentation? Quel hom-

me eſt aſſez près de la corruption royale pour honorer du nom de grand, un roi dont les ordres ſanguinaires ont fait ruiſſeler le ſang dans preſque toute l'Europe ? En vain les plus beaux génies de la France ſe ſont proſtitués juſqu'à vanter en lui le meurtre, le carnage, la dévaſtation; en vain Boileau s'eſt-il traîné dans la pouſſiere; en vain l'auteur du ſiecle de Louis XIV, Voltaire, a-t-il flétri ſa renommée par des louanges ſerviles à un des plus déteſtables tyrans de la France; en vain tous les eſclaves de ſon tems, & même après lui, l'ont déifié, l'humanité ſe leve & s'écrie : Impitoyables flatteurs, race empoiſonnée, nourrie du ſang qui échappe à la ſoif inſatiable de vos maîtres, ſongez à l'invaſion de la Flandre, à celle de la Franche-Comté, à la guerre de la Hollande, au ravage de la Lorraine & de l'Alſace, aux deux embraſemens du Palatinat, à la guerre d'Angleterre, aux dragonnades, à la révocation de l'édit de Nantes; ſongez que ce long amas d'horreurs, cet enchaînement preſque incroyable de crimes, eſt l'ouvrage d'un ſeul homme ! Sainte humanité ! quand naîtra le jour où toutes les nations, attentives à ta voix, reconnoîtront leurs erreurs paſſées, chercheront enfin, dans la ſimplicité des loix de la nature, les baſes de l'équilibre politique du gouvernement, n'en ſouilleront plus la majeſté, & ne permettront plus qu'un être ait jamais le funeſte pouvoir de faire le malheur, ni même le bonheur des hommes ! Nous, écrivains françois, qui ne verrons jamais luire ce jour heureux, qui même n'oſons plus le prévoir en faveur de nos enfans, mais à qui la nature a donné un caractere

tere libre & vrai, efforçons-nous du moins de préparer la lumiere qui doit éclairer les races futures ; ne cédons point au torrent, n'adouciſſons point l'auſtérité de notre langage ; montrons la vérité à ceux qui l'aiment, & à ceux même qui la redoutent ; nommons tous les crimes par leur nom ; nommons auſſi les criminels. Un jour les peuples éclairés & heureux diront, en foulant la terre qui nous couvrira : *Ici repoſent des hommes qui furent nos amis ;* ils chercheront à connoître nos deſcendans : ils leur tendront les mains, & verſeront avec eux d'honorables larmes ſur la cendre de leurs peres.

Je viens de peindre les plus grands traits du regne de Louis XIV ; il fut auſſi mépriſable dans le cabinet, qu'il étoit barbare au dehors ; ſon hiſtoire eſt remplie d'infidélités de ſa parole, de fauſſeté dans ſa conduite, de traités faits & rompus par lui ſeul, de villes priſes au mépris de ſes promeſſes, de fauſſes garanties données & violées ſans ſcrupule, de déclarations ſignées au moment où il les démentoit ou par d'autres actes publics, ou par ſes actions, de fanatiſme d'un côté, d'impiété d'un autre, de meurtres, d'aſſaſſinats commis alternativement pour Jeſus-Chriſt, Calvin, Mahomet : ſa vie privée n'eſt pas plus digne de grace. Tandis que ſes ordres ſanguinaires ſemoient la mort dans tous les climats de l'Europe, le lâche monarque paſſoit ſa vie dans les bras des plus belles femmes de la cour ; il ne rougiſſoit pas de déshonorer ſon frere, & d'expoſer ſa belle-ſœur, *madame* Henriette, à la fureur d'un mari outragé. C'eſt un préjugé ſans doute que l'opinion qui aſſujettit un homme à

partager le déshonneur d'une femme infidelle ; mais enfin ce préjugé exiſtoit : étoit-il ſéant à un roi de manquer auſſi indignement de reſpect & d'égards pour ſon frere ? étoit-il pardonnable de ſéduire les filles attachées à la princeſſe, pour dérober aux yeux de *Monſieur* ce criminel attachement ? & n'étoit-ce pas agir en brigand, plutôt qu'en *roi*, en *légiſlateur*, en *pere*, titre que nos rois ſe ſont arrogé de tout tems, & qu'on voudroit même reſſuſciter encore ?

La dame de Beauvais, femme-de-chambre de la reine Anne d'Autriche, avoit été la premiere inclination de Louis XIV ; elle l'avoit initié, & en récompenſe elle reçut de lui le don d'une ſuperbe terre, dont il n'avoit pas le droit de diſpoſer plus que de tout autre bien : l'or dont il l'acheta appartenoit au peuple, & non à un jeune étourdi ou à une vieille intrigante. A cette premiere folie, ſuccéda mademoiſelle de Lamotte-Argencourt, plus jeune, plus aimable, mais auſſi plus légere, & à qui les préſens du roi ſervoient, dit-on, à s'attacher d'autres amans. Après elle, parut ſur les rangs Olympe Mancini, niece du cardinal Mazarin, fort belle fille & fort coquette, qui n'aſpiroit pas à moins qu'à la main du jeune roi. Le cardinal n'avoit pas cette ambition, elle auroit été contraire à toutes ſes vues d'intérêt, l'or de l'Eſpagne n'auroit pas coulé dans ſes mains ; & dès qu'il s'apperçut que la paſſion du jeune homme l'emportoit au-delà des bornes d'une galanterie, il ſe hâta de la marier : en 1657, elle épouſa le comte de Soiſſons, & il ſemble qu'étant devenue femme elle ſut ſe reſpecter ; car dans le tems de la maladie de Louis XIV, en 1658, elle s'in-

forma ſimplement de ſa ſanté, ſans envoyer en ſon nom; & loin de l'eſtimer davantage d'une réſerve qui faiſoit honneur à ſes mœurs, le ſuperbe monarque lui en ſut mauvais gré, & l'en punit dans la ſuite. Sa ſœur, Marie Mancini, devint à ſon tour l'objet d'une paſſion auſſi emportée que la premiere. Les nieces de Mazarin en vouloient abſolument à la couronne, & Louis XIV, comme l'amoureux du Feſtin de Pierre, la promettoit à toutes. La reine-mere, croyant que Mazarin réſiſtoit foiblement au violent deſir de ſon fils, s'emporta ſi vivement contre lui, le traita même avec tant de hauteur, lui fit des menaces ſi violentes, que le vieillard effrayé éloigna ſa niece, & bientôt après diſſipa les ſoupçons de la reine-mere par la concluſion du mariage avec la princeſſe d'Eſpagne. Marie épouſa le connétable Colonne en 1661, à-peu-près un mois après la mort de Mazarin. Ces filles avoient aſſez de bien pour prétendre à de grands établiſſemens; le miniſtre laiſſoit une ſucceſſion ſi conſidérable, qu'on l'a portée à une valeur de cent cinquante millions; ce qui peut bien n'être pas exagéré, ſi l'on y comprend les terres, les maiſons, les bijoux, le mobilier & l'argent. Son neveu *Mancini-Mazarini* avoit acquis le duché de Nevers, un des plus riches domaines de la France; & c'eſt de cette tige peu ancienne que ſont deſcendus les Nevers, qui s'étoient placés depuis au rang de la *haute nobleſſe.*

La reine parut fixer un moment le cœur volage de Louis XIV; mais les plaiſirs permis ne ſont rien pour un roi, & Marie-Théreſe qui s'étoit crue aimée, eut bientôt à eſſuyer des chagrins,

d'autant plus amers qu'elle eut la prudence de les dévorer : par une singuliere prédilection de la nature, elle fut du petit nombre de nos reines qui n'ont fait aucun mal à la nation ; auſſi fut-elle malheureuſe & dédaignée. Il faut, à des êtres auſſi corrompus que les rois, des femmes qui leur reſſemblent, autrement leurs triſtes compagnes ſont foulées aux pieds, comme le reſte de ceux qu'ils appellent leurs *ſujets*. Louiſe-Françoiſe de la Baume le Blanc, connue depuis ſous le nom de ducheſſe de la Valliere, fille d'honneur de Madame, attira les regards du prince : on prétend qu'elle l'aima véritablement, mais il paroît bien difficile, bien hors de la nature, que l'on puiſſe aimer ſon *maître ;* elle fut d'abord extrêmement ſurveillée par la reine-mere, qui auroit voulu prévenir les déſagrémens qu'elle prévoyoit pour ſa belle fille. Mademoiſelle le Blanc eſſaya de ſe dérober à la paſſion du roi, ou feignit de le vouloir ; & ſe retira dans un couvent. Louis XIV courut l'en arracher, & cela étoit facile à prévoir. Il la ramena auprès de lui ; elle y jouit dès-lors de la liberté qu'on lui avoit conteſtée juſqu'alors, & neuf mois après, le 2 octobre 1666, elle accoucha d'une fille, qui fut depuis légitimée ſous le nom de *mademoiſelle de Blois*. Le titre de pere donna de nouvelles forces à l'attachement du roi ; & cette fille qui, diſent les flatteurs, ne témoigna jamais à Louis XIV ni ambition, ni avidité, ſe laiſſa gratifier de la terre de Vaujour, & de la baronnie de Saint-Chriſtophe, qui furent érigées en duché pairie, ſous le nom de la Valliere, en faveur de la mere & de l'enfant. Le préambule des lettres patentes reſſemble à un chapitre de l'Aſtrée, & c'eſt une dériſion inſultante à

la nation qu'un acte public, enregistré au parlement, & dans lequel il est question des *rares perfections* de Louise le Blanc, de *l'affection singuliere* du roi pour elle, de *sa modestie*, de sa *beauté*, de la justice que le monarque trouve à récompenser les rares services qu'il a reçus de sa maîtresse; enfin, il y est dit qu'à titre de récompense, Louis XIV lui achete, de *ses deniers*, ces terres, *également* considérables par *leurs revenus* & par *le grand nombre de leurs mouvances*. De ses deniers! Et quels étoient les deniers de nos rois, de ceux-là qui n'avoient aucune propriété, aucun revenu fixe? C'étoient nos biens, nos travaux, nos sueurs qui leur servoient à doter leurs maîtresses, & à légitimer & enrichir leurs bâtards. L'année suivante, mademoiselle de la Valliere donna un frere à mademoiselle de Blois, & cet enfant fut encore légitimé sous le nom de *comte de Vermandois*. Cette seconde couche fut extrêmement pénible, & la Valliere ne recouvra point ses charmes, effacés sans retour par les souffrances. Louis XIV devint inconstant. Elle se retira aux Carmelites; & cette fois, l'amant fatigué de la jouissance, la laissa faire profession, & consumer le reste de sa vie dans les rigueurs d'une regle dont l'austérité portoit jusqu'à son comble la folie des vœux monastiques.

C'étoit à mademoiselle de Fontange que Louis XIV avoit sacrifié la Valliere; celle-ci étoit encore fille d'honneur de madame Henriette: elle se fit moins aimer que sa rivale. La Valliere étoit douce & modeste, l'autre devint fiere & dédaigneuse; elle ne fit de bien à personne; les courtisans lui reprocherent les prodigalités du roi, parce qu'elle ne les partageoit point avec eux. Elle eut

comme la Valliere, le titre de ducheſſe; le roi lui donnoit cent mille écus par mois, & preſque autant en bijoux, en étoffes, & autres ſuperfluités d'un luxe effréné. Sa faveur étoit au plus haut degré; elle triomphoit de tous ſes ennemis; mais elle eut un fils, & ſa figure s'étant altérée comme celle de la Valliere, elle s'apperçut, comme elle, que le prince, qui n'avoit aucune ſenſibilité, n'étoit ſuſceptible que des impreſſions des ſens; elle demanda la permiſſion de ſe retirer à Port-Royal; on la laiſſa partir; & comme elle étoit plus altiere que ſa rivale, elle ſupporta ſa diſgrace avec moins de réſignation.

Mais tandis que Louis XIV avoit eu ces deux maîtreſſes, tandis qu'il leur faiſoit des infidélités en faveur de ſa belle-ſœur, chez laquelle il paſſoit ſa vie, il avoit auſſi madame de Monteſpan; qui étoit toujours la favorite en titre, & dont la cour avoit certainement plus d'éclat que celle de la reine. Il l'avoit arrachée à un mari amoureux & délicat, qui réclamoit avec force contre cet outrage aux loix divines & humaines. Malgré ſon caractere inconſtant, elle conſerva ſon empire depuis 1668 juſqu'en 1683, & l'on vit à la fois à la cour une reine dédaignée & preſque oubliée; une maîtreſſe qui en jouoit preſque le rôle, & qui préſentoit à ſon amant cette autre reine de théâtre, madame de Maintenon, dont la conduite artificieuſe devoit l'éclipſer; une princeſſe, victime à la fleur de ſon âge des deſirs inſenſés de ce prince, & en même-tems toutes les filles de la cour dégradées & avilies juſqu'au rang de ſes maîtreſſes. Pendant ce tems, tous les états voiſins étoient jonchés de morts &

de mourans, & la France épuiſée n'avoit point aſſez d'or pour raſſaſier ce roi féroce & débauché, ſes miniſtres, ſes maîtreſſes avec leur nombreuſe lignée, ſes généraux & ſes prêtres; car il trouva le ſecret d'être toujours entouré de proſtituées, de moines & d'aſſaſſins, & c'eſt pour cela qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire entrer ici la nomenclature de ſes femmes, n'ayant rien à dire de celle qui avoit au moins des droits à ſon attachement, qui par cette raiſon n'y eut jamais de part, & qui mourut en 1682, dévorée de chagrin & d'ennui: elle avoit eu ſix enfans, mais aucun ne vécut, & elle voyoit naître & légitimer tous ceux de ſes rivales; elle portoit même la douceur juſqu'à les accueillir & les careſſer. Répétons-le; il falloit qu'elle fût ſinguliérement née, pour être Eſpagnole, Autrichienne, reine, n'avoir aucun vice, & même pratiquer des vertus.

Madame de Monteſpan eut neuf enfans, dont pluſieurs furent légitimés, enrichis; & entre ceux-ci, le duc du Maine joue un rôle important dans le regne ſuivant: elle mourut le 28 mai 1707; elle avoit depuis long-tems cédé la faveur à la fameuſe Maintenon, plus coupable qu'elle; & dans ſa jalouſie contre cette femme ambitieuſe & diſſimulée, il étoit toujours entré un ſecret preſſentiment, & enſuite un vif chagrin, des infamies dont elle partagea la honte avec ſon amant. Si quelque choſe peut racheter dans une femme le ſcandale d'une vie dépravée, c'eſt l'humanité; madame de Monteſpan ſe déclara ouvertement en faveur des malheureux proteſtans, & ne ceſſa de ſolliciter pour eux, tandis que la veuve Scarron les faiſoit égorger.

On connoît ſon hiſtoire. Née en 1635 dans les priſons de la conciergerie de Niort en Poitou, traînée en Amérique par un pere & une mere fugitifs, ramenée en France par ſa mere, & laiſſée par elle en ôtage dans les mains d'un de ſes créanciers, élevée par madame de Villette, ſa tante, dans la religion proteſtante, retirée de chez cette parente par des dévotes qui voulurent l'inſtruire des principes du catholiciſme, & n'en firent qu'une fanatique, elle ſe crut trop heureuſe d'épouſer, en 1650, le cul-de-jatte Scarron, quoiqu'elle eût beaucoup d'amans, &, dit-on, beaucoup de vertu. Elle ſe trouva riche au-delà de ſes eſpérances d'une penſion de quinze cents liv. que la reine-mere avoit accordée à ſon mari, qu'elle avoit perdue à ſa mort, & que madame de Monteſpan lui fit rendre. Elle ſe trouvoit encore trop heureuſe d'obtenir le titre très-ſubalterne de gouvernante des enfans de cette même Monteſpan, malgré l'oppoſition du roi, qui alors ne pouvoit ſouffrir ſa dévotion affectée, ſon ton dogmatique & l'auſtérité de ſa morale ſentencieuſe, toujours ſubordonnée à ſes intérêts. Longtems conſacrée à ce poſte humiliant, elle eut à ſouffrir des caprices & des hauteurs de ſa maîtreſſe; mais quoiqu'elle ſe plaignît perpétuellement d'être *obligée à élever de ſes mains les fruits du vice*, & qu'elle *offrit perpétuellement à Dieu les deſagrémens de ſon état*, elle enduroit patiemment les mortifications, dans l'eſpoir de parvenir à ce même degré de vice qu'elle ne blâmoit que dans madame de Monteſpan. Elle trouva le ſecret de ne rendre enfin compte de l'éducation des enfans qu'au roi ſeul, & dès-lors ſes artifices eurent un

plein ſuccès; elle prit ſur lui l'empire dont toute la France n'a que trop reſſenti les cruels effets. En faiſant le tableau des crimes de Louis XIV, on fait celui des crimes de cette eſpece de reine, qui mérita bien la couronne, ſi elle ne put jamais la porter. La guerre générale de la France avec l'Europe étoit accompagnée, par le miniſtere de cette femme impie, des horribles guerres de religion; les querelles du quiétiſme, la perſécution des gens les plus eſtimables de la cour, entre autres, celle de Fénelon, dont le plus grand crime étoit de n'avoir pas plié ſous le joug de cette vieille idole; enfin, la guerre imprudente de la ſucceſſion, le choix des plus mauvais conſeillers, des plus mauvais miniſtres, des prêtres les plus fanatiques, l'épuiſement des finances, la dette énorme de l'état, la miſere exceſſive du peuple, la ruine des campagnes, l'appauvriſſement du commerce, la révocation de l'édit de Nantes qui fit maſſacrer des milliers d'hommes, & fit perdre à la France tant de familles induſtrieuſes & utiles; tous ces fléaux ſont l'ouvrage de cette femme hardie, ainſi que celui de Louis XIV; & tous deux placés au même rang par l'inexorable burin de l'hiſtoire, méritent également chez un peuple libre, ou qui aſpire à l'être, d'être inſcrits à côté de ces tyrans dont le nom eſt une mortelle injure.

Comme autrefois tous les crimes ſe rachetoient par des fondations d'égliſe & d'hôpitaux, la Maintenon crut ſans doute obtenir le pardon des ſiens par l'établiſſement d'éducation de Saint-Cyr. Ce dévot perſonnage, qui répétoit ſans ceſſe que tous les *hommes étoient égaux devant Dieu*, ne le fonda

cependant que pour les filles de la nobleſſe; & ſon humilité prépara les inſtitutions les plus orgueilleuſes & les plus frivoles à des enfans nés dans la pauvreté, deſtinés à y rentrer au ſortir de cette ſomptueuſe maiſon : elle y mourut le 15 avril 1719, au milieu de ſes religieuſes & de ſes penſionnaires, c'eſt-à-dire, au milieu des flatteurs, & ne ſe rappellant ſûrement point qu'elle étoit née miſérable, qu'elle avoit été perſécutée, & qu'élevée par la fortune au plus haut degré des grandeurs humaines, elle n'avoit employé ce rare bonheur qu'à ſe rendre l'effroi de l'humanité.

La France déſolée auroit eu beſoin de quelque grand événement pour réparer ſes maux; mais le concours des circonſtances ſembloit accélérer la chûte de ce grand état. Un regne déſaſtreux venoit de finir; & par les vices dont le nouveau gouvernement parut infecté, il ſembloit que ce ſuperbe empire, ébranlé juſques dans ſes fondemens, dût bientôt diſparoître des annales du monde.

Le regne de Louis XV eſt moins effrayant, peut-être; il préſente une ſuite moins nombreuſe de crime éclatans; le ſang a moins de fois rougi la terre; le ſoleil n'a pas ſi ſouvent éclairé les champs couverts de cadavres au-lieu de moiſſons; mais c'eſt dans l'ombre des cachots, c'eſt dans les tours ſourcilleuſes des châteaux forts, que le deſpotiſme a enſeveli ſes crimes; c'eſt du fond de ces antres obſcurs que s'éleve un cri formidable contre la puiſſance des rois, contre l'audace impunie de leurs agens, contre les fauteurs impies & de cette puiſſance & de cette audace. On ne ſe retrace point l'idée de ces fameuſes priſons d'état, de ces triples murs d'airain, garans de cet

ordre & de cette *paix* que demandent les tyrans, ſans s'imaginer entendre ſortir de l'immenſe profondeur de leurs voûtes des milliers de voix gémiſſantes, qui implorent la liberté pour leurs deſcendans, & maudiſſent ceux qui la leur refuſent, ceux qui s'y oppoſent, & ceux qui, après l'avoir aſſurée, oſerent la trahir & la renverſer! Ah! ſans doute, puiſque le ciel eſt juſte, ces cris funebres ſe font entendre au cœur de ces grands criminels; ſans doute ils ſont pourſuivis par ces ombres plaintives; & leurs ames bourrelées, en proie aux tourmens aigus du remords, tremblent en contemplant leur propre ouvrage; ils n'ignorent pas que ſouvent l'inſtrument de la tyrannie en a été la premiere victime, & qu'il a imploré, mais en vain, la force des peuples que ſa main barbare avoit plongés dans les ténebres de l'eſclavage.

Si l'on dit que Louis XV fit couler moins de ſang que le roi précédent, ce n'eſt pas cependant que la fureur de la guerre n'ait régné avec lui; ce n'eſt pas que ce prince ſans courage n'ait encore ſacrifié des hommes à une gloire imaginaire; ce n'eſt pas que l'entretien des armées de terre & de mer n'ait ruiné les campagnes & accru la dette nationale à un point effrayant. Les deſpotes feront toujours la guerre; elle eſt néceſſaire à leur puiſſance; il faut qu'ils occupent les peuples au-dehors, qu'ils les tiennent dans cet état d'anxiété qui ſuſpend tous les mouvemens intérieurs; il faut que des ſuccès prolongent l'idolâtrie, & qu'éblouie par l'éclat trompeur des victoires, une malheureuſe nation ne voie que des drapeaux enlevés à l'ennemi, un roi triomphant, des fêtes, des ré-

jouiſſances, des illuminations qui lui faſcinent les yeux, & l'empêchent de fixer les maux qu'entraîne la guerre, même la plus heureuſe. Les républiques anciennes, toutes grandes qu'elles étoient, ne ſe détruiſirent que parce qu'elles furent conquérantes. Eh! qui parvint chez elles à opprimer la liberté? Ce furent leurs généraux & les ſoldats qui avoient vaincu ſous eux! Aucun décret n'avoit ſemblé promettre à la France une liberté plus ſtable, que ce décret ſublime qui déclaroit, au nom d'un peuple courageux, une paix générale à toutes les nations.

Louis XV n'avoit que quatre ans & demi lorſqu'il monta ſur le trône, en 1715. Son éducation fut celle qu'on donne aux rois; elle fut nulle. A dix ans, ſes études n'avoient abouti qu'à le faire danſer ſur le théâtre des Tuileries. Le cardinal de Fleury, ſon inſtituteur, ne lui apprit rien; on eſt toujours ſûr de gouverner un ignorant. A dix ans, on voulut lui procurer, diſoit-on, des *amuſemens dignes d'un roi.* C'étoient le ſpectacle d'un camp & le ſimulacre des ſieges & des batailles. Il ſe mit lui-même à la tête d'un parti, & l'on juge bien que le royal marmot fut vainqueur. C'étoient là des *plaiſirs dignes d'un roi.* On leur apprend à aimer le ſang, à donner la mort, à voir tomber des hommes ſous leurs coups; il ſemble qu'on dreſſe des animaux à la chaſſe; & l'on croit que les rois pourroient être des hommes! Paſſons ſur le reſte de ſa minorité, ſur la banqueroute du régent, ſuite du ſyſtême de Law, ſur l'infamie de la conduite de ce prince, qui offrit de nouvelles ſcenes de débauches, ſur leſquelles peut-être il faut jetter un voile, par reſpect pour les mœurs;

il ſuffit de nommer la ducheſſe de Berry & l'abbeſſe de Chelles, ſes deux filles, & l'on aura tout dit. Louis XV ceſſa d'être enfant, ſans être devenu homme, ſans être capable de gouverner, & ſans même y ſonger. Le régent conſerva l'autorité; il l'avoit partagée avec le cardinal Dubois, un des plus grands ſcélérats, & des hommes les plus mépriſables que le deſpotiſme ait jamais placés au miniſtere. Dubois étoit mort avant lui; & lorſque lui-même expira, Louis XV confia les rênes de l'état au duc de Bourbon, dont il fit ſon premier miniſtre. Si la religion étoit périſſable, ceux qui ſe ſont arrogé le droit abſurde de la défendre, l'auroient anéantie; elle n'a jamais eu de prétendus vengeurs que parmi ceux qui l'outrageoient, & l'immoralité de leurs actions publiques & privées faiſoit connoître combien ils ajoutoient peu de foi aux dogmes qu'ils feignoient de révérer. Le duc de Bourbon, non moins débauché que ſes prédéceſſeurs, renouvella les perſécutions contre les proteſtans, par un édit ſévere du 14 mars 1723. Cependant les reſtes de ces malheureuſes victimes de Louis XIV ne montroient aucun deſir d'exciter du trouble; diſperſés, & conſervant dans le ſilence leur foi & leurs mœurs, ils vivoient obſcurément; & loin de chercher à propager leurs opinions, ils prenoient le plus grand ſoin de les cacher. C'étoit donc un acte barbare, commis pour le ſeul plaiſir de faire le mal. Quand les rois ou leurs miniſtres n'ont pas d'occaſion d'exercer leur tyrannie, ils la cherchent; elle eſt pour eux un beſoin.

Cependant il falloit fournir à Louis XV, à cet être nul, le moyen de multiplier ſa race; on ſon-

geoit à le marier. La fille du roi de Pologne; Staniſlas Lekſinski, devint reine de France, le 4 ſeptembre 1723; & le renvoi de l'infante d'Eſpagne, qu'on avoit deſtinée à Louis XV dès ſon enfance, irrita le roi ſon pere, & prépara des événemens fâcheux. Qui pourroit croire que ce fut une intrigante, maîtreſſe du premier miniſtre, qui fut cauſe d'un pareil affront & du mariage de Marie-Thereſe? Cependant il eſt vrai que la vieille marquiſe de Prie opéra cet événement: elle gouvernoit le duc de Bourbon; elle prévit que la diſgrace de ſon amant ſuivroit de près le mariage du roi avec une Eſpagnole, qui voudroit régner & diſpoſer des emplois à ſon gré; elle trembloit de perdre ſa part des prévarications d'un premier miniſtre. La ducheſſe de Bourbon, mere du duc, approuva le changement des vues de la cour, parce qu'elle prétendoit donner une de ſes filles au jeune roi; & la marquiſe de Prie, qui n'aimoit pas la ducheſſe, & qui craignoit d'en être dominée, engagea le duc de Bourbon à jetter les yeux ſur la fille d'un roi détrôné; alliance fort étrange, ſans doute, dans les préjugés reçus. Louis XV parut lui être ſincérement attaché; & durant quelques années, il demeura fidele à cette femme abſolument nulle du côté de l'eſprit & des connoiſſances, mais ſans vices & ſans défauts eſſentiels. Dévote juſqu'aux préjugés les plus abſurdes, mais douce & patiente, nullement avide, & plus embarraſſée ſouvent d'une dette de cent louis, que ne l'étoit une riche financiere d'une dépenſe de cent mille écus, elle devint, dans la ſuite, mélancolique & boudeuſe; mais il en faut accuſer les dégoûts que lui fit eſſuyer le roi, & la dévotion

outrée dans laquelle elle ſe jetta, lorſqu'elle s'en vit abandonnée & mépriſée.

Le premier acte d'autorité perſonnelle que fit Louis, fut la diſgrace du duc de Bourbon; & ce trait ſeul ſuffira pour donner une juſte idée de ſon caractere. La lettre de cachet qui exiloit le premier miniſtre à Chantilly étoit ſignée dès le matin; le roi partoit pour aller à la chaſſe à Rambouillet: le duc ſe préſente; il l'accable de careſſes; lui demande s'il ne le verra pas durant ſon voyage, & le quitte avec les marques de la plus ſincere amité. A peine eſt-il parti, qu'on remet au duc l'ordre de quitter la cour. Toutes les actions de la vie de Louis XV portent avec elles la même empreinte de baſſeſſe & de fourberie. Au reſte, ce n'étoit pas pour gouverner par lui-même qu'il chaſſoit le duc de Bourbon; c'étoit pour donner ſa place au cardinal de Fleury; car jamais ce roi imbécille & pareſſeux ne ſut agir par lui-même; il répugnoit même à entendre parler de la plus ſimple occupation; il n'avoit aucun amour de la gloire ni d'aucune eſpece de réputation; il croyoit avoir reçu de Dieu une autorité ſans bornes; il en étoit jaloux; & cependant lorſqu'on la lui faiſoit déployer par des actes arbitraires, ſon naturel indolent & craintif lui cauſoit une telle révolution, qu'on étoit obligé, pour cacher ſa pâleur, de le farder comme une femme.

A peine le cardinal fut-il parvenu au miniſtere, qu'il devint maître abſolu. Bientôt les querelles du janſéniſme & du moliniſme s'emparerent de l'eſprit public, & les perſécutions ſe rallumerent pour la bulle *Unigenitus*, tandis que

la cour, plongée dans la débauche, offroit le ſpectacle le moins édifiant à ceux qui combattoient pour le myſtere inintelligible de la *grace ſuffiſante* & de la *grace efficace*. La régularité des mœurs de la reine n'en impoſoit point aux autres femmes de la cour; excepté celles qui l'approchoient de plus près, toutes étoient l'image du débordement le plus ſcandaleux: mademoiſelle de Charolais ne rougiſſoit pas d'accoucher preſque tous les ans, ſans prendre aucune précaution pour cacher un ſemblable déſordre; mademoiſelle de Sens & mademoiſelle de Clermont, ſes ſœurs, ne mettoient pas plus de myſtere dans leur conduite; & la comteſſe de Toulouſe étoit à la tête de toutes leurs orgies. Le cardinal de Fleury ne cherchoit point à détourner *ſon maître* de la ſociété de ces proſtituées; il ſe félicitoit, au contraire, de l'y voir attaché: il eſpéroit qu'un jour il feroit un choix ou parmi elles ou auprès d'elles, & qu'une fois enchaîné par le goût du libertinage, il lui abandonneroit ſans retour le timon des affaires. Il faut avouer que Louis XV réſiſta long-tems à cet attrait & à la force de l'exemple; long-tems attaché à la reine, il paroiſſoit ſenſible au plaiſir d'être pere, plaiſir que les rois affectent quelquefois, ſelon les circonſtances, mais qu'en effet ils ne peuvent jamais reſſentir pleinement, puiſque c'eſt une ſenſation délicieuſe de la belle nature. Enfin il céda aux artifices du cardinal, & en 1736, la premiere qui triompha de ſa réſiſtance, fut mademoiſelle de Mailly. Dès-lors, livré aux femmes, aux flatteurs, & à tous les excès d'une vie licencieuſe, il ne s'arrêta plus; le fameux Richelieu,

lieu, dont la longue vie a été une longue ſuite de baſſeſſes & d'ordures, fut le complaiſant miniſtre des ſales plaiſirs de ſon maître ; auſſi n'y eut-il point *d'honneurs* auxquels cet homme ſans honneur ne pût prétendre, & qu'il n'ait obtenus.

Le cardinal feignit de haſarder des repréſentations à un homme déja corrompu par ſes ſoins ; Louis XV n'étoit plus en état d'entendre, & le miniſtre ne l'ignoroit pas. » *Je vous ai abandonné* » *la conduite de mon royaume*, lui répondit-il, » *j'eſpere que vous me laiſſerez maître de la mienne* ". Paroles indignes d'un prince qui croit en effet qu'un *royaume* peut *lui appartenir*, & que le ſort du peuple qui l'habite eſt légitimement remis entre ſes mains par la divinité. C'étoit peu de madame de Mailly, Louis XV eut en même-tems ſa ſœur, madame de Vintimille ; & celle-ci étant morte en accouchant d'un fils, la premiere demeura ſeule en poſſeſſion, non du cœur de *l'auguſte amant*, mais de ſa perſonne. Son cœur étoit d'une inſenſibilité révoltante ; maîtreſſes, miniſtres, favoris, tout lui étoit cher par habitude, par foibleſſe, par défaut de caractere ; il ne pouvoit s'en paſſer, & dès qu'ils étoient ou morts ou abſens, il les oublioit d'un moment à l'autre, avec une facilité dont on ſe fait à peine une idée. Après madame de Mailly, madame de Châteauroux devint favorite, & depuis cette derniere, on ne peut tirer de la foule que la célebre Pompadour & la Dubarry. Mais ſi l'on obſerve combien ces deux dernieres ont coûté à la France ; ſi la Pompadour, jouant le rôle d'un miniſtre, a diſpoſé du ſort des hommes, a fait, à ſon gré, la guerre & la paix,

dissipé l'argent, mis en place des scélérats, des frippons, nommé des généraux ineptes ; si elle a étendu l'usage exécrable des lettres de cachet, jusqu'à en faire distribuer des milliers ; si le moindre mot hasardé sur sa personne, son pouvoir, & même sur son métier, étoit puni par une prison éternelle ; si elle a enfin contribué, autant que Louis XV même, à rendre sa personne & son regne mépriſables & odieux ; si l'institution du *parc aux cerfs*, de cette espece de sérail, dans lequel elle enfermoit ce voluptueux Sardanapale au milieu des filles dont elle avoit soin de le remplir, met le dernier sceau à l'infamie de cette vile prostituée ; si la Dubarry, ramassée dans la fange, a dignement achevé le tableaux des basses inclinations de cet être blasé sur la débauche, comme ces gens qui, blasés sur le goût du vin, réveillent leur goût par l'usage des liqueurs fortes, nous devons moins nous irriter contre des femmes perdues, que contre les rois qui s'abandonnent à elles, & sur-tout contre les reines qui les ont imitées, quelquefois surpassées dans leurs excès & dans leurs crimes. La Pompadour, la Dubarry, qu'avoient-elles promis à la France ? Que pouvoit exiger d'elles la nation, dont elles étoient le rebut ? Le commis d'une maison vole son maître, il associe au produit de son crime une fille publique : quel est le plus coupable ?

Laissons dans l'oubli l'histoire de ces femmes mépriſables, que la France auroit ignorées comme toutes celles de leur espece, si la France n'avoit pas eu de rois ; si les rois n'avoient toujours besoin de s'associer les êtres qui, à force de bas-

ſeſſe & de corruption, ont acquis quelque degré de reſſemblance avec eux. Laiſſons auſſi à d'autres l'hiſtoire de Louis XV, de ſon regne malheureux, de ſa fin dégoûtante, & digne cependant de couronner ſa vie. Chacun ſait dans quel état déplorable il laiſſa la France ; chacun ſait que toutes les claſſes du gouvernement, miniſtres, courtiſans, financiers, prêtres, magiſtrats, diviſés pour s'arracher réciproquement les graces & les faveurs, ſe réuniſſoient pour accabler le peuple du poids des impôts & des inventions du génie fiſcal ; que le commerce, les arts & l'induſtrie avoient perdu toute leur activité ; que de honteuſes défaites avoient appris à quels généraux les maîtreſſes & les miniſtres confioient le ſort des braves ſoldats françois ; que des traités honteux ont rendu le gouvernement françois la fable même des autres nations eſclaves de l'Europe ; que l'imbécille monarque avoit ſouffert l'élévation inſenſée de la maiſon d'Autriche, parce que le but de ſon conſeil étoit de nous ſoumettre à un deſpotiſme étranger, afin de nous accabler du ſien ; enfin, qu'un déſordre général, un renverſement complet de toutes loix, de tout ordre, de toute raiſon, ſembloit préſager la plus affreuſe chûte. Ainſi s'étoit annoncée la ruine de l'empire romain, dont les lambeaux diſperſés devinrent la proie des brigands, ſes voiſins, juſqu'alors ſes rivaux.

Dans les états monarchiques, un changement de *maître* eſt toujours une époque favorable au deſpotiſme : quel que ſoit le mécontentement d'une nation, il ſe trouve ſuſpendu par l'attente & l'incertitude ; l'indolence & le défaut de calcul, triſ-

tés attributs de la servitude, reculent l'instant de prendre des soins dont le succès paroît indécis. Un nouveau regne commence par des promesses; le pouvoir arbitraire s'abaisse, pour ainsi dire, un moment, se releve ensuite avec audace; & ce ne fut jamais l'époque d'aucun changement opéré par les nations, qui seules peuvent lui donner des bases solides. On crut que Louis XVI avoit quelques-unes de ces dispositions que les peuples façonnés au joug regardent comme d'un heureux présage; on n'apprécioit pas encore le caractere de sa femme: mariée en 1770, à l'âge de quatorze ans, elle n'avoit encore montré publiquement que de la légéreté, de l'étourderie, un amour de la liberté, qui, dans une femme, pouvoit annoncer l'amour de la licence. Heureusement le peuple n'étoit plus superstitieux; il n'avoit pas regardé comme un augure effrayant le fatal événement de la rue Royale, qui, autrefois auroit fait dire que les furies avoient éclairé les fêtes nuptiales. Il avoit déja couru des bruits peu avantageux sur la conduite de la dauphine; mais elle ne plaisoit point alors à ses beau-freres, encore moins à leurs femmes, dont la laide figure contrastoit peu agréablement avec l'élégance de la taille & l'air de beauté qu'Antoinette avoit alors: son aversion pour l'étiquette de la cour, & pour toute espece de gêne même extérieure, déplaisoit aux tantes. La Dubarry s'étoit avisée de remarquer dans ce caractere d'aisance & de légéreté des indices auxquels elle pouvoit se connoître; on croyoit assez généralement que tant de gens intéressés à nuire avoient voulu écarter la jeune princesse du cœur de Louis XV, dont elle avoit été chérie, &

qu'ils l'avoient calomniée pour y réuſſir : auſſi l'aventure avec la petite Langeac avoit paſſé pour un menſonge atroce ; on regardoit du même œil certaines anecdotes ſur le tems qui avoit précédé l'arrivée en France, & l'on croyoit qu'Antoinette étoit venue innocente, & qu'elle l'étoit encore.

Eſt-il vrai que déja le public étoit dans l'erreur? Eſt-il vrai qu'Antoinette ait eu promptement ſoin de le détromper? Mérite-t-elle la haine & le mépris dont elle a reçu tant de marques? On n'a aucune preuve acquiſe de tout ce qu'on lui impute; on ne peut que marcher d'après les conjectures : un jour viendra où, plus inſtruite, l'hiſtoire lui marquera ſa place. Aujourd'hui, ſoumiſe au ſeul tribunal de l'opinion publique, Antoinette, jugée par elle, peut ſeule ſavoir, dans ſa conſcience, ſi elle eſt ou plus innocente ou encore plus criminelle que la nation entiere ne le croit.

On dit que dès le voyage de Rheims, en juillet 1775, malgré les repréſentations que Louis XVI lui avoit faites ſur la légéreté de ſa conduite, malgré les promeſſes qu'il lui avoit arrachées, elle donna dans cette ville même le ſpectacle inconnu d'une promenade nocturne, qui ne reſſembloit pas peu aux orgies de bacchantes. Avant de quitter Verſailles, elle avoit déja changé la face de la cour; non-ſeulement les vieilles femmes en avoient été chaſſées, mais encore les femmes ſeulement dans l'âge mûr; elle n'étoit plus environnée que d'une jeuneſſe bruyante, ſans mœurs & ſans frein; cette conduite ne pouvoit qu'accréditer les bruits qui ſe répandoient,

& l'on jugeoit de ce qui pouvoit être par ce qui étoit. Peu de tems après la mort de Louis XV, un petit écrit, intitulé *le Lever de l'aurore*, avoit circulé; ce livre ſembloit expliquer le plaiſir qu'Antoinette prenoit depuis quelque tems à parcourir le parc de Verſailles, preſque ſeule, à la pointe du jour: l'auteur fut mis à la baſtille; probablement il y eſt mort: l'écrit fut ſupprimé avec ſoin; mais il avoit été lu; & un empriſonnement n'eſt pas une réfutation.

Le voyage de Rheims produiſit donc de mauvais effets, ſans toutefois fixer une opinion qui, grace à la ſtupeur où étoient les François au ſeul nom de roi, prenoit difficilement une conſiſtance contre eux. On diſoit que Louis XVI avoit trouvé la ſcene un peu trop forte, & s'en étoit expliqué vivement avec ſa moitié. Louis XVI n'a point naturellement le goût des mauvaiſes mœurs; il ne s'eſt accoutumé que par degré à les voir régner autour de lui, & lors de ſon avénement au trône, il s'étoit mis dans la tête de réformer les déſordres qu'il avoit remarqués à la cour de ſon aïeul: ce deſſein bien connu, & ſi mal rempli, répandoit dans le public des doutes ſur les déſordres qu'on attribuoit à Antoinette.

On n'ignoroit cependant pas qu'elle avoit pour le luxe un amour effréné; que Louis XVI avoit auſſi prétendu diminuer la dépenſe, & qu'elle l'avoit engagé à la plus extravagante prodigalité pour le ſacre; que les équipages, les vaſes précieux, les parures les plus rares, & du goût le plus recherché, avoient été, par ſon ordre, étalés ſans pudeur aux yeux d'un peuple mourant de faim & de miſere: on murmuroit de

cet excès ſans être perſuadé de l'autre. A ſon retour, on eut lieu de juger qu'elle accorderoit ſouvent ſa protection, ſans faire un choix fort délicat des objets de ſa faveur. La Montanſier, directrice des ſpectacles de Verſailles, avoit des dettes immenſes; une banqueroute ou réelle ou frauduleuſe alloit en être la ſuite : Antoinette fit payer ſes dettes, & l'on prétendit qu'elle s'étoit conſervé en elle une complaiſante dont elle étoit ſûre; mais ce n'étoit rien encore que des écarts ordinaires.

Nous venons de parcourir un tableau qui nous apprend combien nos reines ont été dépravées, combien elles ont été viles dans leurs choix. Mais eſt-il vrai qu'Antoinette, ſurpaſſant toutes ſes pareilles, ait infecté la cour de France d'un genre de libertinage qui n'y avoit pas encore généralement régné? Eſt-il vrai qu'une de ſes femmes-de-chambre ait été la premiere initiée à ces myſteres odieux; que des *ducheſſes*, des *marquiſes*, des *princeſſes* (1), enfin des femmes *de la cour*, des femmes *titrées*, des femmes de la *plus haute nobleſſe* du royaume, des femmes ſi fieres du ſang de leurs *illuſtres ancêtres*, qu'elles ſe croyoient en droit d'inſulter à tout ce qui étoit moins *grand* & moins mépriſable, ſe ſoient dégradées, avilies, proſtituées?..... La plume s'arrête. An-

(1) On ſent bien que je ne me ſers ici de ces qualifications proſcrites par la loi, que pour faire contraſter l'inſolence des jadis *grands* avec l'incalculable baſſeſſe de leurs actions. Il n'y a pas ſur nos ports un brave matelot dont la pudique ruſticité n'eût repouſſé avec mépris les faveurs de ces *grandes dames*, s'il avoit connu l'infâme métier auquel elles ſe livroient.

toinette ! ſi l'or de l'état a ſervi dans tes mains criminelles à corrompre, à ſéduire ces miſérables inſenſées, à gangréner leurs cœurs, à fouler aux pieds cette pudeur, la premiere vertu de leur ſexe, à les transformer en de vils animaux, parle, quel ſeroit déſormais dans le monde entier l'être aſſez impur pour entendre ton nom ſans horreur ?

En même-tems que le public entendoit raconter ces ſcandaleuſes hiſtoires, & commençoit à y donner crédit, il remarquoit entre Antoinette & le beau-frere d'Artois une familiarité qui paroiſſoit lui devenir ſuſpecte. Les courſes de chevaux étoient à la mode : les inſoucians & frivoles François ne ſavoient alors prendre chez les Anglois que des uſages que nos mœurs efféminées rendoient pour nous un ridicule de plus ; ces courſes fameuſes de Vincennes & du bois de Boulogne, où l'intrépidité des jockeis décidoit des fortunes, avoient ſouvent Antoinette pour témoin ; vêtue en amazone, c'eſt-à-dire, de la maniere la plus légere & la plus commode, elle partageoit publiquement avec ſon beau-frere ce genre de plaiſir ; de-là on ſe rendoit à Trianon, lieu où n'entrerent jamais que des favoris généralement haïs & mépriſés. Eſt-il étonnant que des apparences ſi peu ménagées aient paru au peuple françois une certitude de ces criminelles actions que des indiſcrets avoient pu révéler ?

D'Artois n'étoit pas le ſeul objet du ſoupçon public ; on en voyoit encore d'autres jouir ſucceſſivement des bontés particulieres d'Antoinette ; & ſi la voix générale doit en être crue, on peut lui aſſocier le fade Dillon, ſurnommé le beau

Dillon, qui pour avoir été en Amérique, pour en être revenu, comme d'autres, décoré de l'ordre de Cincinnatus, n'a pas moins prouvé comme eux, que les réputations lointaines perdent beaucoup à être considérées de près. On peut encore joindre à la liste des rivaux de d'Artois Coigny, Ferſen, & beaucoup d'autres, diſoit-on, ou égaux en dignités, ou exceſſivement inférieurs aux premiers : les parties de plaiſir, les promenades nocturnes, les ſéjours fréquens à Trianon, à St. Cloud, les voyages à Paris, les bals, les ſpectacles, les liaiſons intimes avec des hommes & des femmes perdus de réputation, la protection accordée à des gens indignes de s'attirer les regards d'un honnête homme, tant d'inconſéquence, encore une fois, dont tout le public étoit témoin, n'étoit que trop capables de réaliſer à ſes yeux tout ce qu'on lui diſoit, ce qu'il ne voyoit pas.

En voilà ſans doute aſſez ſur l'article des mœurs d'Antoinette, pour juſtifier le mépris dans lequel elle eſt tombée depuis ſi long-tems, ſi elle eſt obligée de ſe dire à elle-même, Je l'ai mérité. On ne ment point à ſa conſcience, & peut-être quelquefois depuis deux ans elle eſt deſcendue au fond de ſon cœur.

J'ai déja obſervé que ce ne ſeroit rien que des écarts ordinaires ; j'ai dit que s'il étoit vrai qu'Antoinette eût infecté les mœurs publiques d'un nouveau genre de poiſon, elle devroit être l'horreur de la ſociété ; je l'ai dit, je le répete ; cependant j'obſerverai qu'elle auroit pu devenir, comme femme, l'objet de cette horreur, ſans faire à l'état les maux qu'on lui reproche. Meſſaline a laiſſé ſon nom en partage à toutes les

femmes qui ſont parvenues, comme elle, aux derniers degrés de la dépravation; Meſſaline, toute mépriſable qu'elle étoit aux yeux du dernier des Romains, n'avoit point ſoif de leur ſang, ne trafiquoit point des places & des charges; elle n'avoit point de frere à qui elle vendit la république, & dans les mains duquel elle fit paſſer les tréſors de l'état, la ſubſiſtance du pauvre, le fruit précieux des ſueurs du laboureur accablé de miſere: ſon opprobre lui étoit perſonnel; & lorſque l'imbécille Claude la ſacrifia, on le trouva barbare, parce qu'il ne vengeoit que ſa propre honte, & qu'il n'avoit point à rendre juſtice aux Romains offenſés & trahis.

Qu'importe en effet à la nation entiere qu'Antoinette ſe fût ou reſpectée ou traînée dans la fange? Qu'importeroit que la naiſſance de ſes enfans fût ou légitime ou non? Si la France n'eſt point libre, le *prince royal* de l'aſſemblée conſtituante, mal élevé, corrompu dès l'enfance, ſera un deſpote, un tyran, quel que ſoit le haſard qui l'a fait naître; ſi nous apprenons à connoître la liberté, à l'apprécier, à en jouir enfin dans toute ſon étendue, le *prince royal* deviendra un citoyen s'il mérite de l'être, peut-être un fonctionnaire public s'il en eſt digne; mais à coup ſûr ſi nous étions libres, avant dix ans aucun office dans l'état ne ſeroit héréditaire; & dans ce cas, qu'importe encore à l'état la légitimité d'un enfant s'il a des talens & de la vertu?

Mais on reproche à Antoinette des crimes plus graves, plus effrayans, plus impardonnables; on l'accuſe d'un pacte ſecret avec ſon frere, l'abominable Joſeph II, pour lui ſacrifier la France,

faire paſſer dans ſes mains tout l'or de la nation ; nous réduire à un tel état d'épuiſement, qu'il pût enfin s'emparer des provinces qui étoient à ſa bienſéance, démembrer le royaume, & ſatisfaire à la fois, & l'inſatiable ambition de la maiſon d'Autriche, & ſa haine héréditaire pour le nom François. On l'accuſe d'être arrivée avec ce fatal projet, & de s'être, pour le conduire à ſa fin, immiſcée dans le maniement des affaires publiques, auxquelles ſon caractere frivole & ſes goûts divers ſembloient la rendre tout-à-fait étrangere, de s'être défaite par toutes ſortes de moyens de certains miniſtres qui pouvoient être aſſez avides pour piller l'état, mais non aſſez criminels pour le vendre.

On l'accuſe d'avoir conduit toutes les intrigues qui ont fait & défait des miniſtres juſqu'à l'entrée de cet infâme Calonne, ſi couvert d'opprobre depuis les affaires de Bretagne & celle de M. de la Chalotais, que Louis XV même n'auroit oſé l'employer ; de ce Calonne dont l'ame, inacceſſible à la honte, étoit ſeule capable de ſeconder des projets dont on n'avoit pas eu d'exemple depuis Iſabeau de Baviere, d'exécrable mémoire. De ce moment, les ſpéculations les plus fauſſes, les projets les plus hardis, les entrepriſes les plus haſardeuſes, l'abnégation totale de toute pudeur dans les moyens d'attirer l'argent, tout démontroit dans le ſyſtême du gouvernement le projet concerté de miner & d'anéantir l'état, & l'on voyoit en même-tems Antoinette chérir & careſſer le miniſtre chef de ce complot, travailler avec lui, le ſeconder, le ſoutenir de tout ſon crédit ; on lui voyoit prodiguer l'argent à toutes ſes

créatures ; les Vaudreuil, les Polignac, les Dillon ; & tant d'êtres couverts comme eux d'ignominie engloutiſſoient des ſommes effrayantes, en penſions, en dons fréquens, en *acquits comptans*, en échanges frauduleux de biens imaginaires ou de mince valeur contre des domaines réels & magnifiques. Le miniſtre entretenoit publiquement une courtiſanne, l'image de celles d'Athenes, & lui faiſoit des préſens de cent mille francs à la fois (1). D'Artois ſe faiſoit une part ſcandaleuſe dans les vols effrénés dont on accuſoit ſa belle-ſœur ; les principaux valets d'Antoinette, Bazin, chef des plaiſirs de Trianon, Campau, à qui l'on attribuoit l'intendance des lieux ſecrets du palais de Verſailles, & cette foule d'eſclaves en ſous-ordre, valets des grands, valets des petits, avoient une portion conſidérable de la dilapidation générale. La ſomme des penſions étoit effrayante, celle des préſens & des cadeaux ne l'étoit pas moins : parmi les paſſe-tems publics, le jeu le plus extravagant faiſoit diſparoître des tas d'or de la main de ceux qui ne l'avoient acquis que par le crime ; & l'on diſoit que pluſieurs des plus fameux tripots de Paris étoient ſoufferts malgré la rigueur des ordonnances, qu'ils étoient même autoriſés, parce que leurs infâmes propriétaires rendoient à Antoinette une partie de leurs gains odieux. Un chef de voleurs qui, dans le

(1) Au mois de janvier 1788, pendant que l'aſſemblée des notables ne voyoit de reſſource aux plaies de l'état que celle de la banqueroute, Calonne envoya pour étrennes, à ſa maitreſſe, une bonbonniere, dans laquelle il y avoit cent paſtilles, enveloppées chacune dans un billet de caiſſe de cent piſtoles.

fond de ſon repaire, partage à ſa bande le butin de ſa journée, met plus d'ordre dans la répartition & dans l'emploi de ſes rapines, que les brigands dont je parle dans leurs dépenſes. A meſure que l'or fondoit, pour ainſi dire, dans leurs mains, il falloit en fournir encore au brigand d'Allemagne, & cinq cents mille francs par ſemaine comptés à l'ambaſſadeur Mercy, pour de prétendues indemnités relatives au honteux traité de 1756, n'étoient encore rien ſi l'on a bien calculé tout ce qu'il a, dit-on, reçu des mains de ſa ſœur (1).

(1) Le luxe le plus ſcandaleux régnoit autour d'Antoinette; c'eſt un fait dont tout le monde a pu juger. Mais en quoi ce luxe a-t-il conſiſté? en frivolités, en objets de caprice auſſi paſſagers que ſes goûts variables. Les ſuperbes manufactures d'étoffes de ſoie, d'or & d'argent dont le commerce de France s'enorgueilliſſoit, qui fourniſſoient toute l'Europe, & faiſoient ſubſiſter des milliers d'hommes, ont été ruinées par la mode des toiles, des mouſſelines, des gazes & du linon. Les riches étoffes étoient trop cheres pour être renouvellées tous les jours, & leur durée ne pouvoit s'accorder au caprice d'une femme qui vouloit paroître à chaque heure, pour ainſi dire, ſous une forme nouvelle. D'ailleurs, on diſoit alors qu'un habit de toile étoit plus commode; qu'on pouvoit l'ôter en ſortant d'un boudoir ou d'une promenade, & tromper ainſi ceux qui auroient pu obſerver malignement certaines altérations dans une parure plus complete & plus riche. Ainſi les manufactures ont reſté oiſives; les ouvriers de Lyon & des autres villes ont été réduits à la mendicité; les entrepreneurs ruinés, & l'autre branche de commerce n'a rien gagné à ce changement, parce que les toiles des Indes, les mouſſelines ont mis un obſtacle à l'accroiſſement des manufactures de ce genre. La fureur des gazes a fait tomber celles de France; on n'a plus voulu que des gazes angloiſes, & aujourd'hui les gaziers de Paris n'ont plus d'ouvrage; les ouvriers ſont ſans état, & l'argent du commerce paſſe dans les pays étrangers, ſans que les objets de luxe fabriqués ici puiſſent nous procurer

On ajoute que les projets de ce tyran n'étoient que trop bien ſecondés par la haine d'Antoinette pour les François. Ils n'approuvoient point ſa conduite; je rapporte ici leur opinion, elle étoit fixée, & les lettres-de-cachet n'empêchoient pas les *libelles*, les chanſons, les propos, les marques enfin les plus cruelles du mépris général & de l'averſion qui le ſuit de près. Si elle eſt capable de tant d'égaremens & de tant de crimes, il ne ſeroit pas étonnant que la haine publique excitât dans ſon cœur plus de rage que de remords. Un ſcélérat a toujours médité la ruine de ceux qui oſent le juger. Mais celle de l'état n'alloit point aſſez vîte au gré de Joſeph II; Calonne même n'étoit pas aſſez infâme; un plus grand criminel (le cardinal de Rohan) lui paroiſſoit digne de porter

---

l'équivalent. Que de maux, dont on ne peut calculer l'étendue! La toilette des femmes eſt devenue extrêmement chere; quoique l'achat de chaque décoration ſoit moins diſpendieux dans le détail, la grande quantité les rend hors de proportion avec la plus grande partie des fortunes; des habits légers ont beaucoup moins de durée; leur entretien coûte davantage; & c'eſt ainſi que cette eſpece de luxe, augmentant les deſirs & les dépenſes, ruine les mœurs privées. La parure actuelle eſt fort élégante, on n'en diſconvient pas; mais ſans être d'une extrême rigueur, ſans vouloir bannir les graces & le bon goût, on pourroit y deſirer plus de décence. On a remarqué qu'elle ſe reſſentoit, depuis quelques années, du *ſtyle* des artiſtes qui travaillent en ce genre avec Antoinette. La Bertin & la Guimard, préſidant à l'auguſte toilette, s'il faut ajouter foi aux bruits publics, ont épargné aux *filles* la peine de ſe cacher parmi les honnêtes femmes; car tout-à-coup elles ont paru ambitionner d'être les *filles* les mieux miſes de tout Paris & de toute la cour. Que de maux, encore une fois! & perſonne ne nie qu'Antoinette ne ſoit la ſource de tous ceux que ſon luxe a enfantés!

les derniers coups : il vouloit en faire un premier miniſtre de France. Mais Antoinette pouvoit tout ſacrifier à ſon frere, hors ſa vengeance perſonnelle ; le cardinal, dit-on, avoit toujours porté ſes vues juſqu'à elle ; les bruits ſont partagés ſur le ſort qu'avoient éprouvé ſes ſoupirs ; heureux ou non, on aſſure qu'il avoit été jaloux ; que, ſous le prétexte du reſpect & de l'attachement, il avoit donné des avis à l'impératrice ; que ſa lettre étoit parvenue à Antoinette, & qu'elle avoit conſervé dans ſon ame le reſſentiment le plus vif d'une telle offenſe. Le cardinal étoit ambitieux, avide, prodigue, débauché ; c'eſt l'aſſemblage de tous les vices. Qui pourroit prononcer ſur l'étrange affaire *du collier* ? Elle a été jugée ſans être expliquée ; peut-être ne le ſera-t-elle jamais : c'eſt un chaos dans lequel on ne diſtingue que des ſcélérats, des frippons, des femmes perdues, des ſuppôts du deſpotiſme, la lie de la nation, le rebut de l'humanité, & dans laquelle des juges de la même trempe ont rendu un arrêt inique.

Si les projets qu'on attribue conſtamment à Antoinette avoient été combinés par une femme de génie, elle auroit pu mieux réuſſir ; mais chacun ſait qu'elle a peu d'eſprit, & qu'elle prend pour du caractere ſon exceſſif entêtement : auſſi trouvoit-elle un obſtacle dans les lumieres de la nation ; & en la pouſſant à bout par des moyens violens & rapides, ſon défaut de prudence & de calcul ne lui faiſoit pas appercevoir qu'elle finiroit par la ſoulever toute entiere. La fermentation devenoit grande ; les imbécilles édits de Calonne, la premiere aſſemblée des notables, la témérité de Brienne & de Lamoignon, le ſiege du

palais, l'exil du parlement, la conduite imprudente de d'Artois, l'hypocrisie de Xavier, l'emprisonnement des douze Bretons; tout cet amas de crimes & d'extravagances conduisoit à grands pas le royaume ou dans le fond de l'abyme, ou vers une révolution. Tout-à-coup la nation se leve, brise ses chaînes, le souverain paroît, & les usurpateurs consternés se cachent dans la poussiere. O François! peuple vraiment grand, peuple en effet digne d'être le modele de tous les peuples, si tu étois moins crédule & moins facile à tromper! tu étois convaincu qu'Antoinette avoit dit plus d'une fois qu'elle ne *seroit contente que quand elle auroit lavé ses mains dans ton sang*; & tu as respecté le sien.

Tous les misérables qu'on regardoit comme ses complices avoient fui, elle demeuroit seule; & l'on assure qu'elle n'avoit pas perdu l'espoir. Il est certain qu'à la veille du sac de Paris, tandis que les troupes destinées à le mettre en cendres l'environnoient de toutes parts, tandis que l'artillerie étoit prête à en renverser les murs, que les boulets, les grils, les bombes s'apprêtoient, que l'appareil formidable de la guerre se déployoit, tandis qu'on s'attendoit à voir détruire le frere par le frere, les épouses & les meres par leurs maris & leurs fils, les enfans périr au milieu des flammes; on assure, dis-je, qu'Antoinette & les courtisannes dont elle étoit environnée dansoient à Versailles au son de la musique des troupes allemandes, dont ces femmes impies animoient la fureur par le mouvement de la danse, le bruit des instrumens, & par des liqueurs fortes. Eh bien! au 5 octobre, lorsque la nation toute-

puissante

puiſſante avoit pardonné tant d'horreurs dont elle la croyoit bien fermement coupable, n'a-t-on pas vu ſe renouveller la même ſcene? n'a-t-on pas vu de nouvelles orgies? n'a-t-elle pas une ſeconde fois paru au milieu d'une troupe d'hommes plongés dans l'ivreſſe & le délire, & méditant de nouveaux forfaits? On dit qu'elle conduiſoit le fil de cette nouvelle trame; que l'erreur & l'imprudence ne la menerent point à cette odieuſe fête, & qu'on rempliſſoit ſon cœur d'eſpérance & de joie en foulant aux pieds le ſigne de la liberté d'une nation qu'elle vouloit anéantir.

Antoinette a-t-elle encore à ſe reprocher d'avoir corrompu le général de la garde nationale pariſienne, & d'avoir fait un courtiſan, un eſclave, de cet homme qui prétendoit être l'émule de Waſhington, & qui avoit été choiſi comme tel pour commander au nom de la liberté aux vainqueurs de la Baſtille? ou bien n'a-t-elle fait qu'employer la corruptibilité innée d'un enfant de la cour, d'un fils de Noailles, d'un homme ſans caractere & ſans énergie? Eſt-ce elle qui a ſu lui dicter l'uſage de ces ſouris flatteurs, de ces diſcours careſſans, au moyen deſquels il s'étoit attaché ſi fortement les gardes nationales non ſoldées, qu'à ſa voix enfin ils n'ont pas balancé à ſe ſouiller d'une tache tellement ineffaçable, que les peuples qui, en nous imitant, feront un jour la conquête de leur liberté, ſe garderont d'enregimenter une portion de leurs citoyens, & de confier leur ſort aux mains d'une ſeule tête, dont l'aſcendant funeſte peut uſer d'un pouvoir auſſi effrayant que celui du deſpote le plus ſangui-

naire (1) ? Eſt-ce Antoinette qui avoit dirigé la ſcene ridicule, mais atroce, des poignards, & qui, d'accord avec le général, avoit préparé la diverſion bizarre du château de Vincennes, & fait conduire toute la garde pariſienne & toute l'artillerie de la ville hors des murs, pour faire pompeuſement fuir ou ſaiſir quarante hommes, & quelques enfants ſéduits, comme l'avoient été en 1788 les miſérables qui brûlerent la maiſon du paiſible & honnête Réveillon ?

Eſt-ce elle qui avoit prémédité le voyage de St. Cloud du 14 mars, & qui avoit juré avec le général la perte des braves grenadiers qui s'y oppoſerent ? Eſt-ce elle qui avoit combiné le départ du 20 juin, & qui, dans l'ombre de la nuit, ſe dérobant à la puiſſance des loix & à celle du peuple de qui elles émanent, couroit dans les bras de ſon autre frere chercher la vengeance qui bouillonne au fond de ſon cœur ? Eſt-il vrai qu'à ſon retour, lorſqu'elle venoit de comprendre par le ſilence du peuple, à quel point elle en *avoit offenſé* la majeſté ſuprême, concevant quel arrêt il de-

(1) La Fayette étoit mécontent de la cour ; on lui avoit refuſé des graces : Louis XVI & Antoinette ne pouvoient le ſouffrir. Il parut être du parti de la nation, lors des troubles & de la ſeconde aſſemblée des notables : la révolution ſe fit ſans lui ; la Baſtille, les Invalides, le champ de Mars furent pris ſans lui ; il parut lorſque le peuple fut vainqueur, & ſe fit élire on ne ſait comment : il courut demander au roi la permiſſion de prendre cette place que le peuple lui donnoit ſans doute il crut, comme tant d'autres, que cette effervescence n'auroit que peu de durée, & il ſaiſiſſoit ce moment de ſe rendre agréable à ſes *maîtres*, & de rentrer en graces. Qui ſait quelles furent alors leurs converſations.

voit dicter, s'il étoit juſte & prévoyant, elle dit à de certains repréſentans » que s'ils ne ſe hâtoient » de la réintegrer, elle déclareroit hautement tous » l'or qu'elle leur avoit donné pour la laiſſer » partir " ? Eſt-il vrai que cette menace & de nouveaux dons ont gangrené les ames déja ſouillées de Barnave, de Chapelier, de Lameth, de Dandré, de Lavie & autres confreres ſubalternes des chefs de la bande ? que Bailly & la Fayette aient eu le double motif de faire taire cette femme, & de ſauver leur tête, coupables auſſi du départ de ſon mari ? Eſt-il vrai que ce ſoit à elle que les victimes du champ de Mars aient été immolées, comme celles de Nancy, par la plus abominable des trahiſons ? Eſt-ce pour elle que le champ de la fédération a été profané ; que l'autel de la patrie eſt encore teint du ſang des citoyens, des femmes & des enfans ? Autrefois couverte par le camp des ſoldats du deſpotiſme, cette plaine célebre la vit diſparoître, cette horde d'eſclaves, au premier cri de la *liberté*. O honte ! ô douleur ! on a vu les enfans de la patrie, méconnoiſſant les cris de leur mere, lancer un plomb meurtrier ſur leurs freres paiſibles, réunis ſans armes pour le ſalut de tous, à l'ombre de la loi ; on les a vus les pourſuivre, leur fermer les paſſages, les immoler ſans défenſe à leurs pieds ! A qui obéiſſoient-ils ? A un magiſtrat ſans pudeur, qui avoit donné à un général ſans vertu des ordres mendiés à des légiſlateurs impies, vils eſclaves des tyrans que nous avions ſu dompter ! Si l'on n'a pas entendu Antoinette dicter ſes loix aux indignes repréſentans d'une nation trop patiente, ſi on ne l'a

pas vue applaudir au menſonge & à la calomnie qui ont régné dans les récits de Bailly & de la Fayette, ſi on ne l'a pas vue leur en payer le prix convenu entre elle & eux, ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'effet en a été auſſi heureux pour elle que ſi elle eût tracé le plan du complot; c'eſt que, malgré le vœu manifeſté de la nation, elle eſt encore la femme du roi; c'eſt qu'en deux mois tout ce qu'il y avoit de mieux dans la conſtitution à été détruit; c'eſt qu'on a rendu à Louis XVI la majeure partie de ce que la raiſon & la juſtice lui avoient ôté; c'eſt qu'on lui a donné tous les moyens poſſibles de recouvrer le reſte; c'eſt qu'enfin, ſi la majorité de l'aſſemblée conſtituante, qui vouloit anéantir la nation & mettre à ſa place le pouvoir arbitraire abattu en 1789, n'a pas opéré ſeule la contre-révolution méditée depuis ſi long-tems, ſi la journée infamante du 17 juillet, ordonnée par elle, n'a pas été, en 1791, le tombeau de la liberté françoiſe, comme le 14 juillet 1789 en fut la premiere exploſion, ſi la mort ou l'émigration des patriotes n'a pas remplacé celle des traîtres à la patrie, ſi les jugemens d'un tribunal vendu n'ont pas aſſouvi la rage des deſpotes ſur les têtes les plus cheres aux citoyens, ſi nous conſervons encore une ombre de liberté, nous le devons uniquement à ſix perſonnes, dont l'attitude fiere & impoſante a quelquefois repouſſé l'audace de la coalition des pervers. Rendons hommage à nos Brutus, à nos Catons, dont la vie peut-être n'a pas été en ſûreté au milieu de la horde de brigands qui ſapoient les fondemens de l'état, & qui ont bravé la mort pour le ſalut de leurs concitoyens conſternés,

qui ne les auroient ni défendus ni vengés (1).

Eſt-il vrai que, méditant de nouveaux forfaits, Antoinette ſe ſert de la puiſſance & de la liberté qu'elle s'eſt fait rendre pour ſuivre la trame qu'elle avoit déja ourdie ? Eſt-il vrai que c'eſt à ſa voix que ſe raſſemblent vers nos frontieres les hordes de Germanie ; que les conjurés François, dont le nombre s'accroit chaque jour, vont l'attendre à Worms & à Coblentz ; qu'elle ſoudoie cette armée de traîtres ; qu'elle ſeconde leurs projets en ſemant la diſcorde dans tous les départemens ; qu'elle paie ces vagabonds qui, errant dans les campagnes menacent de les dévaſter ; qu'elle encourage les prêtres réfractaires ; qu'elle promet l'impunité aux miniſtres dont la perfide intelligence avec elle nous laiſſe preſque ſans défenſe expoſés aux inſultes & au glaive de l'ennemi ; qu'elle a déja formé dans l'aſſemblée légiſlative un parti de royaliſtes ; qu'elle y a fait nommer des gens à elle ; qu'elle y a découvert & ſalarié de ces êtres lâches & avides qui demandent à genoux *de l'or & l'eſclavage ;* qu'elle a étouffé les cris de ceux qui veulent *du fer & la liberté*, & fait révoquer le ſublime décret qui devoit anéantir pour

(1) Oui, la tête de Péthion & celle de Robeſpierre ont été menacées. Si les efforts des ennemis de la patrie avoient réuſſi, c'en étoit fait d'eux ; ils mouroient victimes de la liberté : la liberté ſeroit morte avec eux. Ils ont rallié les Jacobins épouvantés ; ils ont couvert les Feuillans d'opprobre, ils ont ranimé l'eſpoir des patriotes, & empêché dans l'aſſemblée la conſommation du crime. Qu'ils en reçoivent le prix ! Les vrais citoyens donnent peu d'éloges ; mais ils racontent les actes de vertu ; ils les tranſmettent à la poſtérité ; ils citent pour exemples à leurs neveux les hommes qui en ont été capables.

jamais cette pompe ſervile, ce cérémonial ridicule, à l'aide duquel on faſcine les yeux éblouis d'une claſſe d'hommes ſimples & crédules ? Eſt-il vrai que la molleſſe de l'aſſemblée, dans laquelle il y a cependant des hommes libres, eſt déja l'ouvrage de l'or & des promeſſes d'une femme dont l'ambition & la vengeance ne ſe laſſeront jamais? Antoinette ? ſi tu as combiné ce tiſſu de forfaits dont toute la France t'accuſe avec les nations étrangeres, ſi tu en projettes encore, prends garde, Antoinette, prends garde à toi ! le courroux d'une nation peut être ſuſpendu par la pitié ; il peut être rallenti par une ſtupeur paſſagere ; on peut l'éblouir peut-être par de ſcandaleuſes illuminations, par un don ridicule & meſquin à des pauvres qui n'ont pas reçu de ta main de quoi ſubſiſter un ſeul jour ; on peut l'endormir par des ſermens impoſteurs, par des lettres qu'on a peut-être démenties d'avance, par les adroites manœuvres des eſclaves du deſpotiſme : mais ſonge que le ſommeil du peuple eſt celui du lion : que le germe de la liberté eſt répandu dans toute l'Europe ; que tu es moins ſûre que tu ne penſes de tes ſoldats étrangers ; que tes François émigrans ſont tous des lâches incapables de ſe meſurer avec des citoyens ; que tout annonce la chûte des tyrans ; que leur premier pas vers nos frontieres nous fera tous relever à la fois, & que tu te verras ſeule contre vingt quatre millions d'hommes, & l'être éternel qui les a créés égaux & libres !

Antoinette ! tu peux ſeule te juger ; tu peux ſeule te dire à quel point la nation a droit de te haïr. Ce ſont là les crimes dont elle t'accuſe ; tous les maux qu'elle a ſoufferts, elle les croit ton ou-

vrage ; tous ceux qu'on lui prépare, elle croit te les voir méditer dans l'enceinte du palais qu'elle te donne, & que tu trouves vieux, étroit & incommode. Si tu es insatiable de forfaits, elle ne peut couvrir ton nom de trop d'opprobre ; cependant c'est à de pareils excès qu'elle doit déja cette portion de liberté que tu n'as pu lui arracher : c'est à ceux que tu médites qu'elle devra le reste. N'espere pas que les écrivains gardent un lâche silence sur les entreprises de tes agens & les tiennes ; en vain la corruption des premiers législateurs a voulu porter atteinte à la liberté de la presse, ni toi, ni eux, ni leurs successeurs, n'échapperez à la surveillance & à la censure publique. Le feu de la liberté, le saint amour de tous, brûle encore dans le cœur des écrivains ; leurs concitoyens les appellent, le sort de leur postérité les enflamme, & l'être qui dans son cœur a juré de vivre libre ou mourir, se joue de la colere des tyrans.
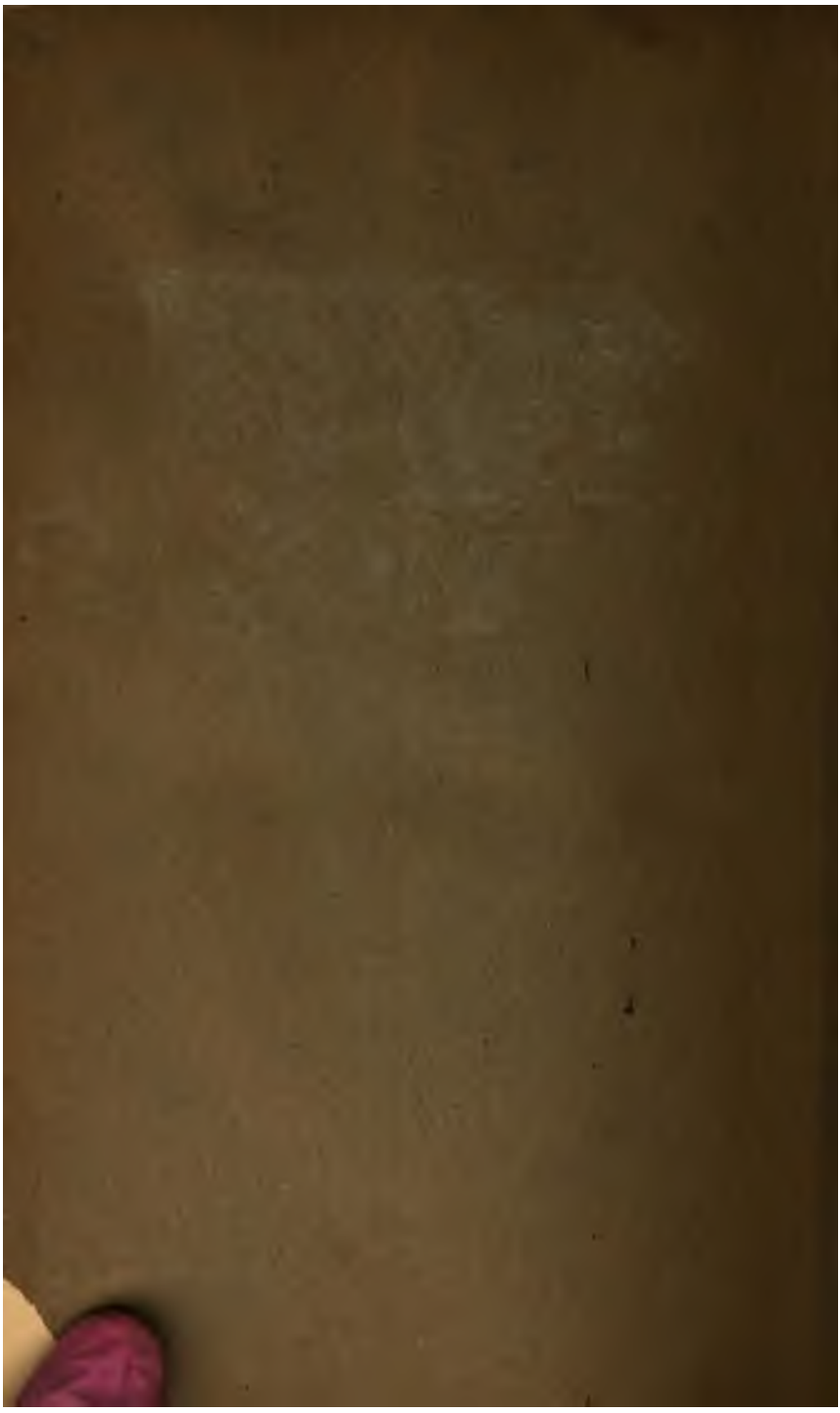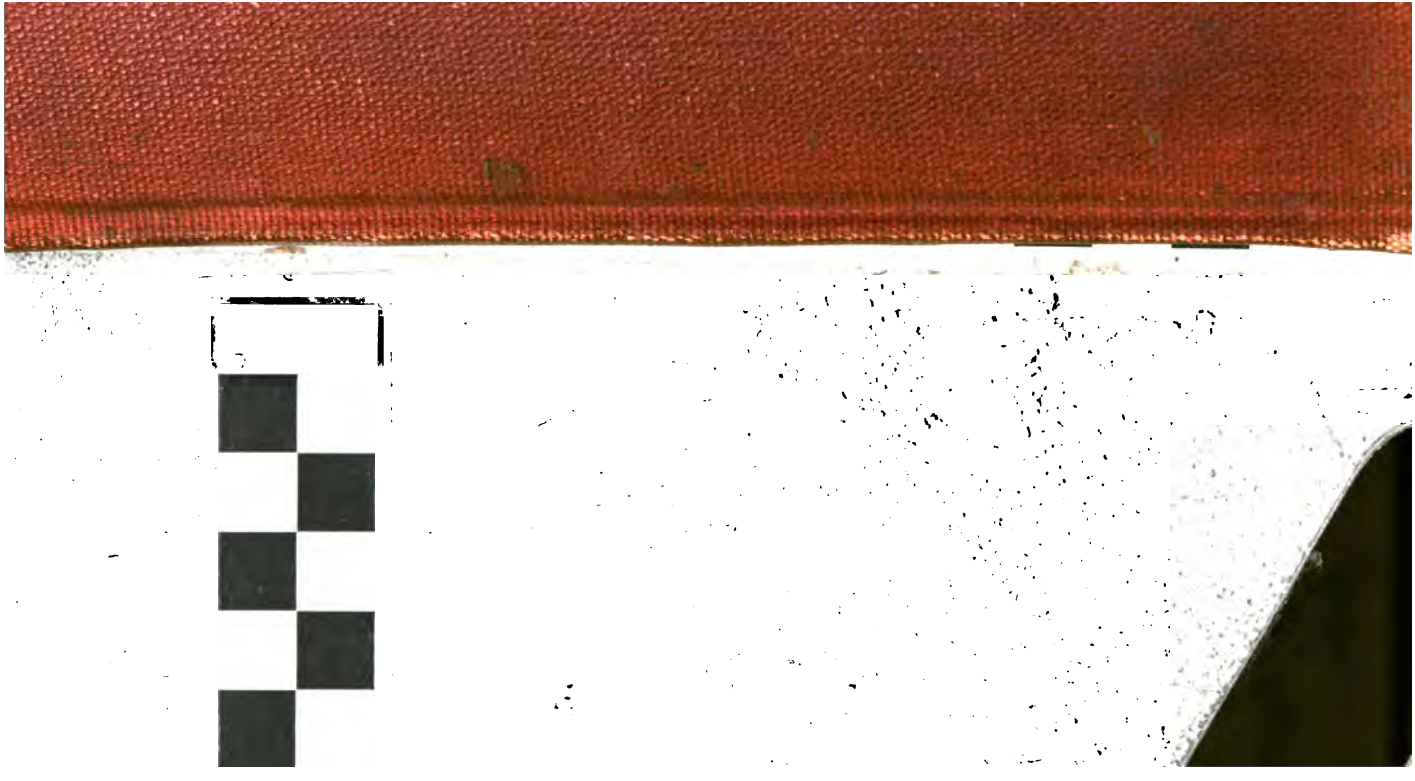
FIN.